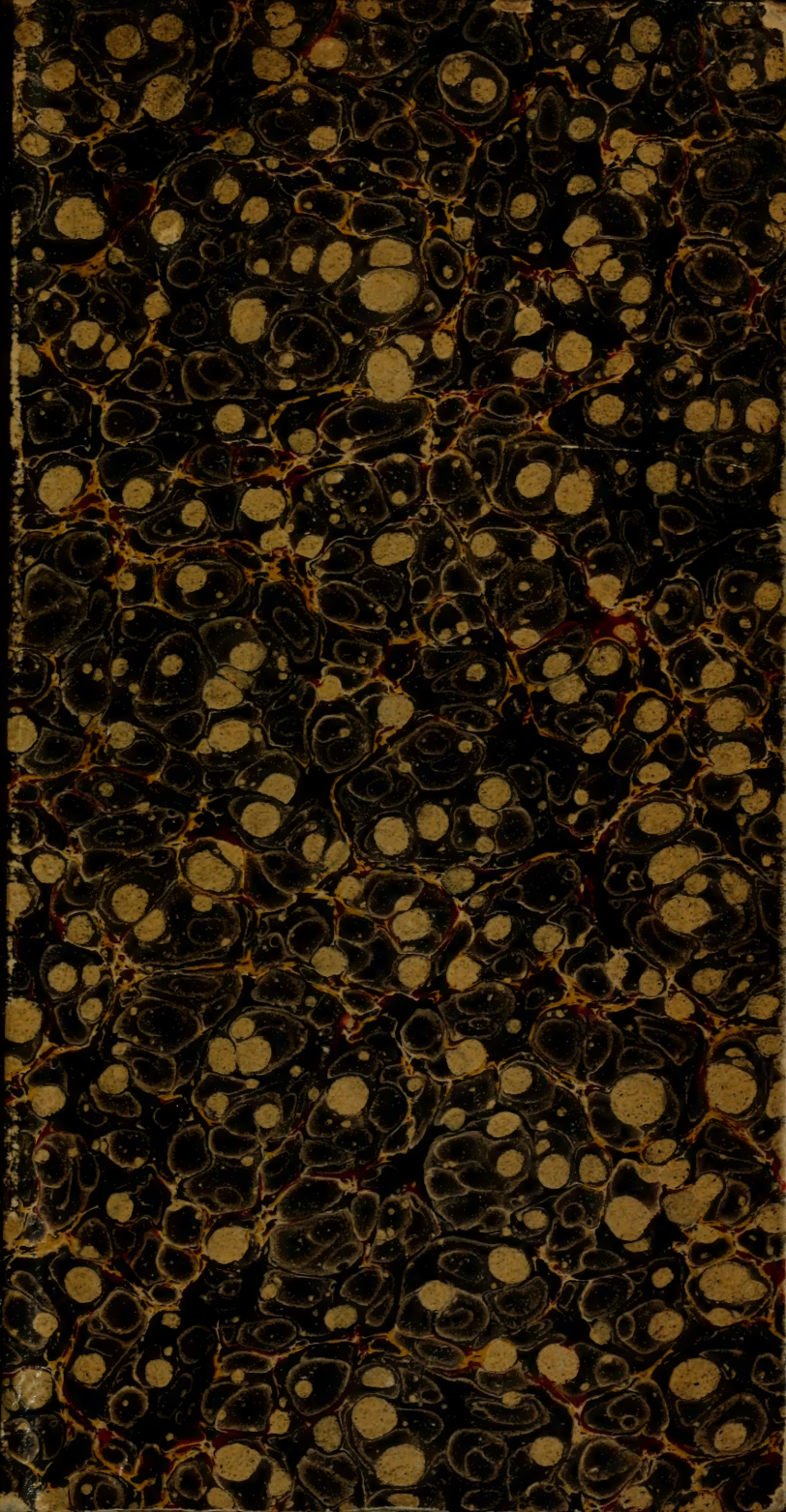

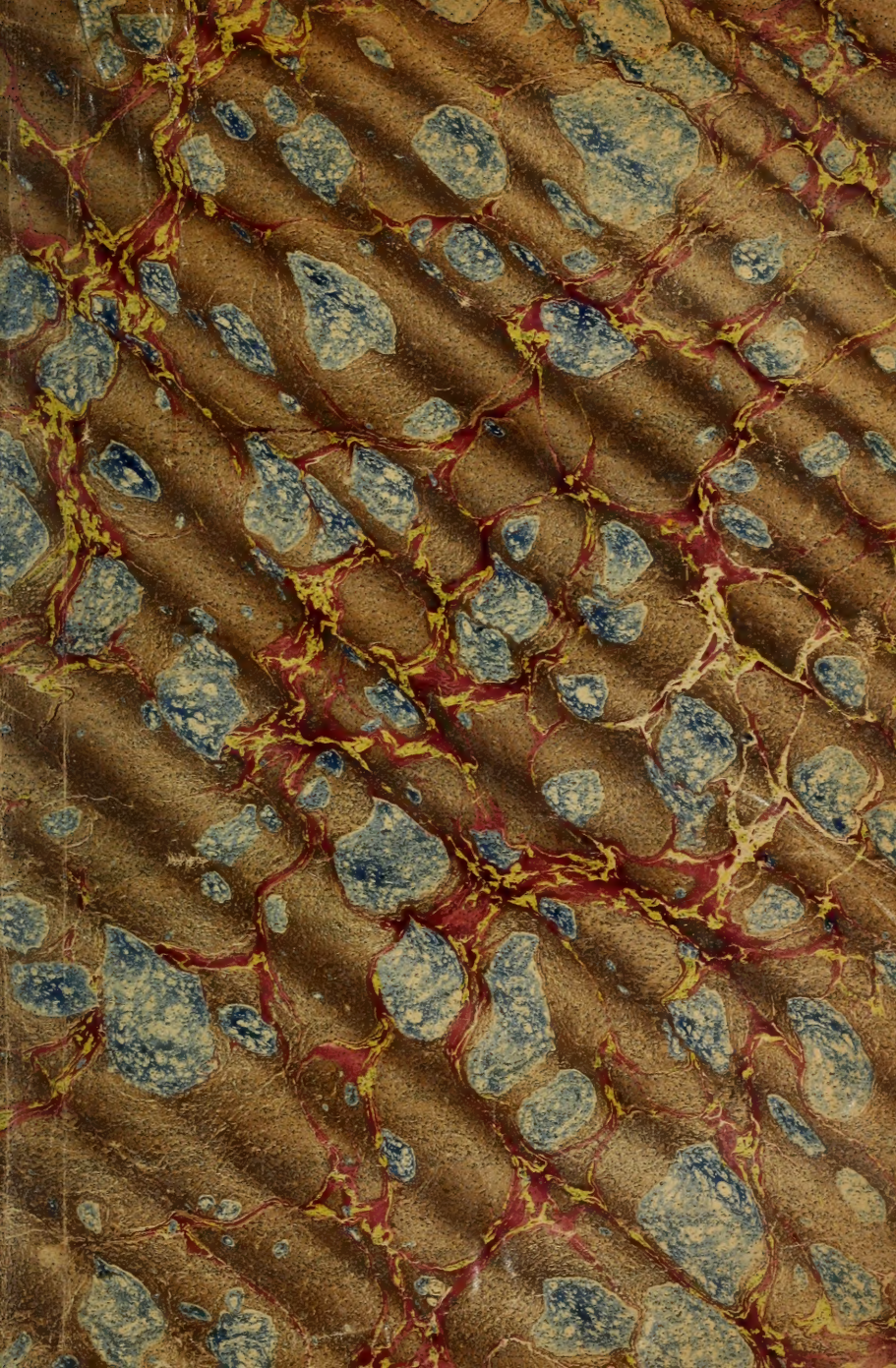

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/louisphilippedap00cochuoft

U. O. C.
24/4/79

LOUIS-PHILIPPE

HF.B
L8889
Yc

DENYS COCHIN
De l'Académie Française

LOUIS-PHILIPPE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

DEUXIÈME ÉDITION

153586
11/12/19

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1918

Copyright by Hachette et Cie 1918 tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

AVANT-PROPOS

Pendant une visite à Belmont-House, peu de temps avant la guerre, Mgr le Duc de Vendôme avait bien voulu me permettre de prendre connaissance de quelques-uns de ses précieux papiers de famille, et de garder quelques citations et quelques notes qui font le principal intérêt de la présente étude. Je prie Son Altesse Royale d'agréer mes remerciements. Je les adresse aussi à mon vieil et cher ami le Marquis de Lasteyrie, qui m'a ouvert les archives de son château de Lagrange; et à M. le Baron Hottinguer, ayant pu consulter grâce à son obligeance, une précieuse correspondance de son ancêtre le Baillif Hottinguer de Zurich qui accueillit et protégea en 1793, pendant son exil en Suisse, le futur Roi des Français.

LOUIS-PHILIPPE

CHAPITRE I

LA JEUNESSE DE LOUIS-PHILIPPE

Louis-Philippe, Duc d'Orléans, premier prince du sang de France, général des armées de la République, exilé depuis la seconde année de la Convention, est, en 1808, à Malte. Les drapeaux de France flottent maintenant sur les villes d'Allemagne et d'Italie.

Ses frères bien-aimés, le Duc de Montpensier, le Comte de Beaujolais, à la fleur de leur âge, ont passé deux ans dans les prisons de Marseille, n'apercevant, du fond d'une petite cour, qu'un lambeau polygonal du ciel bleu de la Provence. Ce long supplice a détruit leur santé; la liberté, trop tard recouvrée, les a trouvés languissants; Montpensier, le premier, est mort, en 1807, à Salthill, près de Windsor, âgé de trente ans. Ses portraits montrent une figure charmante. Les récits de guerre contenus dans ses lettres sont d'un style vif et brillant. Il avait été le compagnon de campagnes de Louis-Philippe, — aide de camp, âgé de seize ans, d'un lieutenant général de dix-neuf ans, — et plus tard son compagnon de voyages. Un cruel regret avait attristé la fin de cette vie si courte.

A Twickenham, Montpensier s'était pris, pour une voisine de leur demeure, d'une vive passion. Lady Charlotte Randon était issue d'une maison noble et ancienne, mais non royale. Et le frère aîné, fils de Philippe-Égalité, s'était opposé à cette

alliance inégale. Dans l'esprit de ces jeunes princes, l'éducation de Mme de Genlis, les leçons tirées de Rousseau n'avaient pas laissé de profondes traces. Montpensier était inconsolable; on s'adressa au chef de la Maison de France, le Roi, depuis la mort du fils de Louis XVI; car entre Louis XVIII et ses cousins une réconciliation venait de s'accomplir, grâce aux conseils du général Dumouriez et aux bons offices d'un fidèle ami de la famille royale, le comte d'Avaray. L'avis du Roi fut conforme à celui du frère aîné, devant lequel s'était incliné déjà Montpensier, étouffant ses larmes.

Il repose à Westminster, sous un monument et une épitaphe latine. Sa sépulture y fut transférée, en 1829, par les soins du Duc d'Orléans.

Le Comte de Beaujolais ne survécut pas longtemps. Les médecins conseillèrent d'éviter les brumes d'un hiver en Angleterre. Louis-Philippe le conduisit à Malte, et Beaujolais y mourut au printemps de 1808. Ses funérailles eurent lieu en l'église de Saint-Jean, suivies par les principaux officiers de la flotte et de la garnison anglaises, et par son frère désolé.

Le prince dont j'essaie, non d'écrire l'histoire, mais de dessiner la figure, montra une tendre et constante affection à ses enfants, ses frères et sa sœur; à sa mère, et à son père même, dont il condamna sévèrement la conduite, sans pouvoir cesser de le plaindre et de l'aimer. Aucun mariage ne fut jamais plus heureux ni plus fidèle que celui qui devait plus tard l'unir à la fille du Roi de Naples.

Et, en ce moment, dans ses promenades solitaires, les souvenirs de sa vie reviennent en foule devant son esprit.

Que va faire le Duc d'Orléans? A Malte, où les Chevaliers Hospitaliers, il y a dix ans, régnaient encore; dans la Valette, entouree des remparts bâtis par Charles-Quint; devant les tombeaux des baillis et des commandeurs, les pompes et les gloires d'autrefois ont-elles ému l'imagination d'un prince exilé, et dissipé les illusions de sa jeunesse?

Ne cherchons pas un portrait de ce prince parmi les héros

de la poésie romantique. Il ne ressemble en aucune manière à Oswald rêvant avec Corinne sur les ruines de Rome. Jamais âme ne fut moins docile à des impressions, moins emportée par l'imagination. Le tumulte de l'extérieur n'obscurcit jamais sa raison. Son solide et froid bon sens se maintiendra toujours en pleine santé, en pleine maîtrise de soi-même à travers les aventures les plus extraordinaires qu'une existence humaine ait traversées. Ce bon sens est la qualité remarquable de son esprit. Mme de Genlis, qui lui apprenait l'Histoire ancienne quand il avait neuf ans, avait dit de lui : « Son bon naturel, dès l'abord, me frappa. Il aimait la raison, comme tous les autres enfants aiment les contes frivoles; dès qu'on la lui présentait à propos et avec clarté, il l'écoutait avec intérêt. »

Il a maintenant trente-cinq ans à peine, et il a vu la cour de Versailles, la Terreur, les guerres, l'essor prodigieux de l'Empire de Napoléon. Il est né au Palais-Royal, et, quand il était enfant, son père lui apprenait à chanter : « Ça ira ! » Il est premier prince du sang de France, et général de division de la République, petit-fils de Henri IV, neveu de Louis XIV, et fils de conventionnel. La Convention a fait périr son roi, et peu de mois après le conventionnel, son père, a subi le même sort.

Versailles maintenant, et la Convention, sont des rêves évanouis. La France est aux pieds de l'Empereur. Ses armées victorieuses de l'Europe entière ont bousculé toutes les anciennes monarchies. De quel côté le Duc d'Orléans dirigera-t-il ses pas? Où cherchera-t-il pour sa vie errante un établissement définitif? Comment, après le trouble des débuts, se formeront, s'installeront dans son esprit d'invariables opinions, une doctrine définitive qui, par la suite, est apparue dans toutes ses actions, et les a dirigées et, on peut le dire, commandées?

Nous devons supposer que, vers la douloureuse année de la mort de ses frères et dans les premiers moments de repos qui succédèrent à une existence fort agitée, à Twickenham,

à Malte, à Palerme, il se mit à repasser dans sa mémoire les événements de sa vie. Il a pensé et écrit beaucoup : non pas au jour le jour, mais après le temps de la réflexion, avec le recul de quelques années. Le style, un peu prolixe, sans viser à l'éclat, est d'une sincérité, d'une précision, d'une clarté de procès-verbal. « J'étais là, » écrit souvent l'auteur. Et à quelles scènes n'a-t-il pas assisté !

Il est né au Palais-Royal, en 1773. Son grand-père, le Duc d'Orléans, vivait encore ; son père est le Duc de Chartres, et lui-même, en naissant, reçoit le titre de Duc de Valois. De Versailles, de Louis XVI, il gardera les souvenirs d'enfant que les hommes de mon âge ont pu garder du second Empire. Nous avons couru dans les Tuileries, pour voir passer les Cent Gardes et les grandes voitures aux livrées vertes ; en rhétorique, on nous a menés au Corps législatif, pour entendre Jules Favre. Et nous demeurons encore sous l'impression de critiques et d'attaques très vives, qui abondaient parmi les conversations de nos parents, de leurs amis, de nos professeurs, ou de nos aînés déjà admis aux grandes écoles. Sous Louis XVI, le jeune Duc de Valois avait vu non seulement Paris, mais la Cour, étant élevé dans le plus proche voisinage, sinon dans le respect du Trône. Le Palais-Royal par tradition ne ménageait pas Versailles ; il était le lieu de réunion d'une autre Cour indépendante et opposante.

Louis-Philippe n'a connu que par les récits de ses parents son arrière-grand-père, le fils du Régent ; savant et saint homme, occupé d'une collection de médailles et d'un cabinet d'histoire naturelle, et qui, depuis la mort prématurée de sa femme, passait ses jours à l'abbaye de Sainte-Geneviève.

Le grand-père, de mœurs beaucoup moins sévères, avait été un homme aimable et gai, très généreux, très bienfaisant.

Lors de l'installation du Parlement Maupeou, il avait pris parti pour les magistrats dépossédés et défendu contre Louis XV des principes violés depuis lors par d'autres que

Louis XV. Il dut justifier sa conduite auprès du Roi et le Mémoire commençait en ces termes : « Je suis, par conviction et par ce que m'impose ma naissance, le plus zélé défenseur de l'autorité royale.... Mais parce que les parlementaires étaient coupables, fallait-il les détruire, attaquer la loi de l'inamovibilité des offices pour rappeler les magistrats à leur devoir ? »

Le grand-père de Louis-Philippe aimait la banlieue de Paris, où nous découvrons encore tant de jolis coins entre les tramways et les usines. Il avait acheté un beau domaine au Raincy, et s'était fait construire à Bagnolet une maison fort agréable. Son fils habitait Saint-Leu. Ce goût de Paris et de ses proches environs a persévéré dans la famille. Le Prince de Joinville a commencé ses délicieux Mémoires par ces mots : « Je suis né à Neuilly (banlieue). »

Aux beaux jours, M. le Duc d'Orléans commandait ses voitures de voyage : ses écuries étaient installées rue Vivienne, en face de la Bourse, en ce temps-là attenante aux terrains de la Bibliothèque du Roi ; — et il se transportait à Villers-Cotterets. Là, le théâtre de société était une grande affaire ; Mme de Montesson, secrètement épousée, se piquait d'être auteur. L'acteur Grandval venait mettre en scène les œuvres de la dame du lieu ; ou bien Collé et Sedaine, eux-mêmes, importants et gourmés, venaient faire répéter leurs propres œuvres : *Le Déserteur*, *Vertumne et Pomone*. Carmontelle dessinait des costumes ou des portraits. Le prince lui-même consentait volontiers à prendre un rôle. Mais un seul convenait vraiment à ses facultés, nous dit Mme de Genlis ; il n'avait qu'une note : il jouait rondement les paysans.

Il mourut à soixante ans, à Sainte-Assise, en l'an 1785. Son fils, Louis-Philippe-Joseph, Duc de Chartres jusqu'alors, depuis Duc d'Orléans, et enfin Égalité, âgé de trente-huit ans alors, avait fort grand air, mais le teint gâté par une vie licencieuse, toujours au dire de Mme de Genlis. Il y a à Chantilly un beau portrait de lui, par Mme Lebrun, en

tenue de colonel général des hussards, en bottes de maroquin rouge, la figure pleine, le teint enluminé.

Louis-Philippe-Joseph, quelques années plus tôt, avait refusé de siéger au Parlement Maupeou, suivant en cela les avis de son père qu'il outrepassa bientôt. Après le combat d'Ouessant et le refus du titre d'amiral qu'il croyait dû à ses mérites, il avait attribué cette disgrâce à la mauvaise volonté de la Reine, et, se faisant recevoir franc-maçon, s'était mis à la tête des mécontents.

A l'Assemblée des Notables, Louis-Philippe-Joseph n'avait pas manqué de protester contre les édits bursaux; au Parlement, de s'élever contre l'exil des conseillers Sabatier et Freteau. Il fut exilé lui-même : exilé en son château de Villers-Cotterets. Doux exil! Paris n'était pas si loin qu'une chaise bien attelée ne pût en quelques heures amener deux ou trois philosophes, et Mme de Genlis.

De ce château partent de grandes allées vertes, entre de hautes futaies de hêtres; plus loin, on découvre les débuchés de Pierrefonds, puis les monts de Compiègne et les détours de la belle rivière d'Oise, entre cette ville et Ourscamp. Pays merveilleux, au cœur de la vieille France, peuplé de grands animaux et presque toujours résonnant de la voix des chiens de meute et des trompes.

La chasse a ses modes et ses usages, et la mode anglaise avait séduit Louis-Philippe-Joseph.

Comparez les peintures d'Oudry, à Fontainebleau, qui représentent les chasses de Louis XV, au tableau de Carle Vernet que possède le Palais-Bourbon. Chartres, et Valois, son tout jeune fils, attendent l'attaque, près d'une enceinte. Les selles, les brides, la tenue des veneurs et leur habit rouge sont ce que l'on a maintenant l'habitude de voir. Le grand cheval gris et l'alezan sont de ceux qu'on aimerait monter aujourd'hui : le tout bien différent du luxe des anciens équipages. Chasser à courre, sans perruque, sans bottes à chaudron, marquait un dédain des vieux usages.

Pendant le triste séjour de Malte où son dernier frère vient

de mourir, les souvenirs de Louis-Philippe exilé et proscrit le reportaient sans doute beaucoup moins vers Villers-Cotterets, le Raincy, le Palais-Royal, splendides demeures de sa famille, que vers Bellechasse. Bellechasse : ce nom revient sans cesse dans les lettres des jeunes princes, colonels, capitaines de quinze ou seize ans, à peine échappés du nid. C'était leur domaine propre, disposé par leur père pour leur éducation, un petit paradis créé pour eux et où ils étaient chez eux. Il est de vieux parcs ou même de modestes petits jardins, embellis, agrandis par notre imagination d'enfants, où la vue d'une rose de Noël, d'un tournesol, ou bien le sifflet d'un merle ont été pour nous des sensations nouvelles ; là, des joies ont été goûtées entre nous et nos frères, en une foule de petites occasions sans le moindre intérêt pour le reste des hommes. Elles se représentent à nous, alors que beaucoup d'événements plus graves sont effacés, et nous jettent dans une émotion que nous ne saurions exprimer, tant notre sentiment est profond, et tant la cause qui le réveille est futile !

La rue de Bellechasse n'était percée alors que jusqu'à la rue Saint-Dominique. Le plan de Turgot, qui nous promène dans le Paris de Louis XV, montre au bout de cette rue, et fermant le passage, le couvent des religieuses de Bellechasse, dont les jardins s'étendaient, le long de la rue Saint-Dominique, jusqu'à l'hôtel de Broglie, au coin de la rue de Bourgogne ; cet hôtel existe encore. Dans leur largeur, ces jardins couvraient les terrains que la rue Las-Cases occupe aujourd'hui et n'étaient bornés que par ceux de l'hôtel de Villars, mairie actuelle du 7e arrondissement et ceux du couvent de Pentemont.

Dans ce vaste domaine, Louis-Philippe-Joseph avait installé ses enfants ; et près de l'ancien couvent abandonné par les religieuses, on peut dire qu'il avait établi une *nursery*. Car ayant remarqué trop de pédantisme chez M. de Schomberg, trop « d'imagination et d'emphase » chez M. de Durfort, il avait jugé bon de donner à ses fils une gouvernante au lieu

d'un gouverneur. « Qu'il fasse, avait dit le roi Louis XVI, comme il lui plaira : j'ai des frères ! »

La gouvernante avait très vite acquis une considérable influence. Les enfants l'appelaient « mon amie, » et rien ne se décidait sans elle. Stéphanie-Félicité Ducrest de Saint-Aubin avait épousé un officier de marine, Bruslart de Genlis, celui-ci l'ayant rencontrée avec sa mère dans une somptueuse maison de Passy, où le financier La Popelinière donnait des fêtes, et où la jeune Félicité jouait de la harpe et récitait des vers.

Bruslart, comte de Genlis, plus tard marquis de Sillery, descendait d'un magistrat honoré de la faveur de Henri IV. Par son mariage, Mme de Genlis était devenue la nièce de Mme de Montesson, — qu'elle juge durement, mais qu'à tout propos elle appelle « Ma Tante ; » nièce aussi de Mme de Puisieux, — Bruslart de Puisieux, « ma seconde mère, » dit-elle, avec plus d'attachement encore qu'elle n'en montre à la première. M. de Puisieux, dévoué à M. le Duc de Penthièvre, avait fort contribué à obtenir le consentement de celui-ci au mariage de sa fille avec le Duc de Chartres.

Mme de Genlis avait ainsi, dans la maison d'Orléans, de puissants appuis. Belle d'ailleurs, spirituelle, ayant des connaissances étendues et se prêtant aux idées nouvelles. Elle se défend de les avoir poussées à l'excès et prétend s'être toujours appliquée à modérer M. le Duc d'Orléans, à demeurer royaliste, à ne pas s'avancer plus loin que ne faisait le Roi lui-même. Ses Mémoires donnent l'idée d'une femme très occupée du monde, de ses anciens usages, et non exempte de ses préjugés. Parmi les nombreuses déclarations d'amour dont elle aime célébrer le souvenir, celle d'un médecin non gentilhomme causa à Mlle Ducrest une vraie stupéfaction !

En un passage amusant, elle blâme les mauvaises manières, les formes de langage défectueuses et basses qu'elle trouva à Paris, après la Révolution.

Cependant cette femme du monde, — et de l'ancien monde, — joua le rôle d'une Romaine de la République en

tant qu'institutrice. Les jeunes princes eurent de bons maîtres de littérature, mais furent aussi habitués aux travaux manuels. Elle leur fit enseigner un peu de chimie par M. Alyon, maître apothicaire. Elle leur choisit un aumônier, en même temps professeur d'italien, l'abbé Mariottini : choix malheureux, l'aumônier étant un jour, avec de brûlantes déclarations, tombé aux pieds de la gouvernante, au dire de cette dernière.

S'il est vrai qu'elle eût cherché à modérer les opinions de M. le Duc d'Orléans, elle ne prit pas le même soin pour ses enfants. Nos enfants quand ils sont petits acceptent nos idées, et leur affectueuse et encore aveugle confiance les conduit même à les exagérer : c'est une joie que la Providence nous accorde, et une responsabilité dont elle nous charge, tant qu'ils n'ont pas l'âge d'homme et n'ont pas pris possession d'eux-mêmes.

Louis-Philippe rend justice à Mme de Genlis. « Elle avait, a-t-il écrit, l'intention de faire de moi un honnête homme : ma conscience me permet de dire qu'elle a réussi. »

Il ajoute, non sans finesse et sans clairvoyance : « Habituée à tout rapporter à elle-même, elle disait que la meilleure réponse qu'elle pût faire à ses ennemis et aux calomnies dont ils l'avaient noircie, était de donner à ses élèves une vertu austère : cette vertu et cette austérité s'accordaient très bien avec la tendance des idées du siècle et la théorie des principes démocratiques et révolutionnaires. Mme de Genlis faisait de nous des républicains honnêtes et vertueux. Et néanmoins sa vanité lui faisait désirer que nous continuassions à être Princes. Il était difficile de concilier tout cela. »

Épaminondas, Phocion, Cincinnatus, Épitecte, Marc-Aurèle étaient les sujets des conversations habituelles. Les figures de ces grands hommes, peintes sur des toiles de Jouy, ornaient les murs de la maison. Les élèves de Mme de Genlis se créaient des âmes antiques et pensaient voir autour d'eux, au lieu de Paris, cette Athènes de convention, ou cette inhabitable Rome qui décorent le fond des tableaux de David.

Le pavillon de Bellechasse, par la variété de la décoration, devait rappeler la maison de Fragonard à Grasse; les délicieuses « Saisons » sur les panneaux du salon, pour le bonheur du maître; de solennels Romains dans l'escalier, afin d'édifier les visiteurs.

Elle leur lisait aussi l'Ancien Testament, « omettant les passages dont la pudeur pouvait s'alarmer. » Et il semble qu'elle devait transformer l'Ancien Testament en une sorte d'Ancien Régime. « Que de cruautés, s'écriait-elle, que d'abus! Mais, Notre-Seigneur a été envoyé sur la terre pour abroger l'ancienne loi : nous ne devons la suivre qu'autant qu'elle s'accorde avec la nouvelle, qui est notre guide.... Elle s'efforçait de nous rendre très religieux, et nous excitait à braver sur ce point les idées modernes. Elle nous engageait à nous distinguer de la masse de nos contemporains par une dévotion très rigoriste. En un mot, elle faisait de nous de véritables catholiques puritains. »

Elle commentait pour eux ce passage de Rousseau : « Si j'avais le malheur d'être né prince, d'être enchaîné par les convenances de mon état, que je fusse contraint d'avoir un train, une suite, des domestiques, c'est-à-dire des maîtres, et que j'eusse pourtant une âme assez élevée pour vouloir être homme malgré mon rang... » etc.

« Il est facile d'imaginer, fait remarquer Louis-Philippe, de combien d'amplifications et de commentaires ce texte est susceptible. Quelle fermentation ne devait pas produire un pareil levain dans la tête d'une femme exaltée et dans celle de jeunes princes ardents et portés à l'enthousiasme! Ils devaient considérer leur rang de princes comme un fardeau... voir avec transport une grande révolution politique qui s'annonçait sur ces principes. C'est ce qui nous est arrivé. Nous ne doutions pas que les pertes personnelles que la Révolution nous faisait faire ne fussent un avantage pour l'humanité : cette opinion nous portait à nous enorgueillir de la joie avec laquelle nous faisions notre sacrifice. »

A Bellechasse étaient admis César Ducrest, très jeune frère

de « mon amie » ; et cette mystérieuse et belle Paméla, envoyée un jour de Londres, âgée de six ans, sous prétexte de parler anglais aux enfants. Le Duc d'Orléans s'était adressé, ou avait fait semblant de s'adresser à Saint-Denis, son marchand de chevaux, et avait reçu de lui cette lettre : « Je vous envoie, Monseigneur, la plus jolie jument, et la plus jolie petite Anglaise que j'aie pu trouver. »

Au milieu de ces évocations des temps anciens, Louis-Philippe revoit, en de rares visites à Bellechasse, la belle et inquiète figure de sa mère : inquiète, parce qu'elle croyait toujours se voir ravir le cœur de ses enfants. Héritière de grands biens, fille du meilleur et du plus respectable des princes, le Duc de Penthièvre, mais descendante du Comte de Toulouse, fils légitimé de Mme de Montespan, elle s'était crue fort honorée en épousant le Duc de Chartres, fils du premier prince du sang royal. Les idées, les mœurs de ce prince avaient fait hésiter beaucoup M. le Duc de Penthièvre. Son ami Puisieux l'avait décidé à conclure l'alliance. Elle était restée deux ans sans enfants. Après une saison à Forges, sa santé s'était rétablie; elle avait donné le jour à Louis-Philippe, Duc de Valois, à deux autres fils, à deux filles. Ayant pris son parti des habitudes légères de son mari, elle reportait sur ses enfants une affection tendre et un peu jalouse.

Une belle miniature d'Augustin la montre souriante et heureuse pendant un séjour à Spa. La source de la Sauvinière lui avait été salutaire, et ses enfants avaient voulu tracer des allées dans le bosquet de la source, et élever en l'honneur de la Nymphe bienfaisante un petit autel orné de guirlandes. C'est la scène qu'Augustin a représentée.

Mais, pour des enfants tendrement attachés à leur père, à leur mère, et aussi à celle qu'ils appelaient « mon amie », les discussions entre ces trois personnes avaient dû laisser de cruels souvenirs. Ils étaient pris à témoin, au besoin choisis comme intermédiaires. La correspondance autographe que

possède l'Institut[1] dont M. le baron de Maricourt, dans un de ses intéressants ouvrages, a publié quelques lettres, nous donne l'idée de ces querelles de famille.

La Duchesse d'Orléans écrit un jour à son mari : « Vous avez résolu de m'ôter plus que jamais mes enfants. »

« Je prendrai mes précautions, riposte celui-ci, pour les élever dans mes principes et non dans les vôtres. »

La fille du Duc de Penthièvre répond avec une bonté et une résignation touchantes :

« Vous semblez craindre que je communique à mes enfants mes opinions. Vous vous trompez bien. Je les aime trop pour cela. Je sens que ce serait faire leur malheur, que de leur donner de l'humeur contre un état de choses qui s'établit, et sous lequel ils sont destinés à vivre. Je ne les porterai jamais à l'exagération, et je leur conseillerai d'avoir une opinion à eux. »

Cette sagesse est un héritage de son père. Le Duc de Penthièvre, vieux soldat de Dettingen et de Fontenoy, ayant fait avorter en Bretagne un projet de débarquement des Anglais, et mérité le titre de grand amiral de France, passa ses dernières années au château de Bizy près de Vernon dans une pieuse et charitable retraite : si aimé, si respecté de tous que, sans avoir embrassé les idées de la Révolution, il n'eut pas à souffrir de ses excès.

A la lettre touchante de sa femme Louis-Philippe-Joseph répondait brutalement : « Vous m'avez privé de la personne en qui j'avais mis ma confiance pour l'éducation de mes enfants. Je prendrai moi-même les précautions nécessaires pour achever leur éducation dans mes principes et non dans les vôtres. Je me chargerai de décider de tout. Vous ne serez l'instrument de rien. Quant au devoir et au besoin de faire tout ce qui peut me plaire, vous ne vous flattez pas que j'y

1. Fonds Beugnot. Certaines de ces lettres ont été publiées aussi dans la *Revue des Deux Mondes* des 1er et 15 avril 1913, *La Duchesse d'Orléans et Madame de Genlis*, par G. Buboscq de Beaumont et M. Bernos.

croie, après ce qui s'est passé hier. Je vous verrai demain entre midi et une heure. »

En effet, après un fâcheux incident, une personne indigne admise au service de la jeune princesse Adélaïde[1], la gouvernante a été momentanément mise en congé. Mais le père poussait ses enfants à demander le retour de « mon amie ». Ils écrivent à leur mère, ils la supplient; Adélaïde tombe malade d'émotion et de regrets. « Mon amie » revient bientôt de Lyon, et Mme la Duchesse d'Orléans part pour le château d'Eu.

Mme de Genlis était fort attachée à sa tâche d'éducatrice ; elle tenait à la pousser jusqu'au bout. Elle raconte dans ses Mémoires que sa situation de fortune changea du tout au tout pendant qu'elle était à Bellechasse. Elle y était entrée, comme on l'a vu, sous les auspices de Mme de Montesson, tante de M. de Genlis. Inopinément, une autre tante, la maréchale d'Estrées, laissa à celui-ci cent mille livres de rente. Il voulut emmener sa femme : elle refusa, et le mari céda, mais à la condition d'être nommé capitaine des gardes du duc d'Orléans.

Égalité avait donc un capitaine des gardes. Le petit Duc de Chartres, colonel de dragons à seize ans, écrit aux autres enfants, demeurés à Bellechasse, et signe « colonel du premier régiment de France, et prince français pour mon malheur! » Non, comme l'a écrit plus tard Louis-Philippe, tout cela n'était pas très facile à concilier!

Les lettres du fonds Beugnot, lettres fort enfantines que les jeunes princes s'adressent entre eux, font connaître le langage qu'on leur a appris. Le Duc de Chartres écrit à sa sœur : « A la citoyenne Adèle-Égalité. » Une autre lettre est

1. « Vous me mandez que vous m'avez toujours consultée. Vous savez que je ne l'ai été sur rien. Toutes les fois que vous m'avez annoncé quelque chose qui avait rapport à mes enfants, c'était toujours chose décidée. Les personnes qui les entourent ont été choisies par Mme de Sillery, comme cette Évelina qui est une fille publique, et qui avait une fort mauvaise réputation avant d'entrer au service de ma fille. »

du « républicain Philippe au républicain Leodgar. » Le petit Beaujolais, encore dans la princière *nursery* de Belle-chasse, écrit à son grand frère : « Ça ira, ça ira ; les enrôlements sont nombreux, tout le monde veut partir. Mais sais-tu ce qui s'est passé dans les prisons ? On dit qu'il y a cinq ou six mille personnes de tuées. » Le Duc d'Orléans ne se trouble pas davantage. « Je suis enchanté de ta conduite, écrit-il à Louis-Philippe, colonel des dragons de Vendôme et âgé de dix-sept ans ; j'en reçois des compliments de tout le monde... Tu recevras incessamment les cent louis que tu m'as demandés. Tout se passe fort bien ici et est parfaitement tranquille. Je t'embrasse de tout mon cœur. »

Tout se passe fort bien ; tout est tranquille ! La lettre est du 27 juin 1791. Et le retour de Varenne avait eu lieu le 22 !

Leur mère essayait encore de les retenir, au moins sur le terrain de la religion ; elle s'efforçait, en s'aidant des conseils du grand-père Penthièvre, de les garder bons catholiques, et recevait du colonel de Vendôme une demi-satisfaction : « Je ne puis parler à maman que de mon opinion personnelle, et quel que soit le prix que j'attache à celle de mon grand-père, non seulement je n'ai aucun scrupule d'aller à ma nouvelle paroisse, mais je regarde ce devoir comme absolument indispensable, parce que je crois fermement que les décrets n'ont porté aucune atteinte aux dogmes de la religion, pour lesquels j'aurai toute ma vie le respect le plus inviolable ; que je regarde toutes les opérations de l'Assemblée comme purement temporelles et que dans cette matière je ne reconnaîtrai jamais d'autre autorité que celle de la Nation. Votre éloignement pour ces principes m'afflige d'autant plus que je crains qu'il ne vous éloigne de nous. Mais je ne doute pas que ma chère maman ne s'en rapproche et qu'alors elle ne rende au tendre et respectueux attachement de ses enfants la justice qu'il mérite ; en particulier celui de son tendre fils. »

Les conseils du père sont autres. Il n'avait pas osé parler

de franc-maçonnerie. Mais il ne permettait pas de déserter les clubs. Un jour Mme de Genlis a mené le Duc de Chartres aux Cordeliers : il y a vu des femmes qui interrompaient les orateurs, et prenaient la parole de leur place : en quels termes! avec quelles propositions!

Louis-Philippe-Joseph l'avait fait admettre aux Jacobins : au début, aux premiers Jacobins, quand cette réunion était fréquentée par des hommes tels que M. Mathieu de Montmorency et M. de Biron.

Le jeune adepte montrait d'ailleurs peu d'enthousiasme. Les assistants étaient rares, dit-il, et de graves décisions étaient adoptées par peu de suffrages. Les séances étaient d'un mortel ennui.

Mais le père insistait. Au lendemain du décret du 29 septembre 1791 (contre les clubs) il écrit au colonel de Vendôme : « Je ne crois pas que ce décret veuille dire grand'chose.... Mais je crois aussi qu'on cherchera à s'en servir pour nous donner quelque désagrément. Prenez bien vos précautions, mon cher enfant, ne donnez aucune prise. Mais il ne faut certainement pas pour cela cesser d'aller aux Sociétés des Amis de la Constitution! »

Ainsi les soins du Duc d'Orléans et ceux de Mme de Genlis avaient obtenu le résultat souhaité[1]. L'éducation est complète. Quand, — en 1791, — le serment civique sera exigé, le colonel des dragons de Vendôme verra partir sans regret ses meilleurs officiers : M. de Martin, M. de Lagondie. Lui-même, se dépouillant de son cordon du Saint-Esprit, écrira à Beaujolais : « J'ai bondi de joie en ôtant la bandoulière aristocratique. »

1. A la Législative, il avait prononcé ces paroles : « Je ne crois pas que vos Comités entendent priver aucun parent du Roi de la faculté d'opter entre la qualité de citoyen français et l'expectative soit prochaine soit éloignée du trône.... Si vous adoptez l'article, je déclare que je déposerai sur le bureau une renonciation formelle aux droits de membre de la dynastie régnante pour m'en tenir à ceux de citoyen français. Mes enfants sont prêts à signer de leur sang qu'ils sont dans les mêmes sentiments que moi. » (Fonds Beugnot.)

Il garde cependant ses épaulettes de colonel, et il a dix-huit ans!

Lorsque s'ouvre la période révolutionnaire, on trouve le Duc de Chartres, à son rang de prince du sang, dans la suite du Roi. Le 5 mai 1789, il se rend dans le cortège royal, à l'ouverture des États généraux. La reine était assise à la gauche du Roi sur un trône moins élevé, les princesses à gauche de la Reine, les princes à droite du Roi, les pairs sur l'estrade derrière le Roi et les princes : salle magnifique, séance belle et solennelle, sans incidents, mais rendue fort longue par la lecture d'un Mémoire de M. Necker. Le Duc de Chartres est rentré au château de Versailles entre les rangs des soldats et parmi les acclamations de la foule, dans la voiture du Roi. Le soir, il est parti pour Saint-Leu.

Il est encore à Saint-Leu, le 22 juin, dans le jardin de sa mère, « en habit de coutil. » Arrive un ordre du Roi d'être le lendemain matin à sept heures à Versailles, en costume de pair. Il trouve le Roi tout prêt, au bas des escaliers, ses voitures attelées, attendant que les députés aient consenti à prendre séance.

Il faut se rappeler que, cinq jours plus tôt, le 17 juin, sur la motion de Sieyès, le Tiers État s'est déclaré Assemblée nationale, invitant le clergé et la noblesse à se joindre à lui, abrogeant les impôts existants, et les rétablissant seulement pour la durée de l'Assemblée nationale. Le Roi avait fermé la salle : les députés s'étaient rendus au Jeu de Paume et avaient prêté le fameux serment.

Le 23, le Roi a cédé, la salle est ouverte; mais les membres du Tiers État discutent avec agitation devant la porte. D'abord, ils ne veulent plus porter ce nom. Ils sont l'Assemblée nationale, ou tout au moins, les Communes de France, comme il y a des Communes en Angleterre. Ils ne veulent pas être introduits et installés par bailliages. Ils finissent par obtenir gain de cause, accordant seulement ce point : les ordres seront encore séparés, le clergé et la noblesse garderont leurs bancs.

Le Roi attend, dans un « cabinet » du rez-de-chaussée de Versailles. Il a admis auprès de lui ses deux frères, ses deux neveux et le Duc de Chartres. Celui-ci, fatigué d'être debout, n'ose pas demander la permission de s'asseoir, encore moins la prendre. Il raconte que les autres jeunes princes et lui ont fini par se percher sur une table, les jambes pendantes, derrière le Roi. Le Roi s'est fait apporter un fauteuil, et s'est fait remettre, pour passer le temps, la liste des députés. Il la lit tout au long; à propos des noms qu'il connaît, il fait des réflexions, le plus souvent peu bienveillantes. Il répète : « Que diable celui-ci ou cet autre sont-ils venus faire là? »

« C'est lui-même pourtant, pensait le jeune prince, colonel de dragons de Vendôme, qui a convoqué cette assemblée; c'est par son ordre que le peuple l'a élue. Aimerait-il mieux qu'elle ne fût composée que d'inconnus? Il y en a déjà trop de cette espèce. »

Ainsi raisonnait le futur Roi des Français, entendant les propos de Louis XVI sur les premières élections parlementaires! L'attente dura cinq heures [1].

Vers midi seulement, le cortège royal se met en marche et traverse la ville. Le Roi et sa suite montent sur l'estrade, dans la salle des États généraux. La Reine, les princesses sont demeurées chez elles; M. Necker aussi. Il a voulu s'abstenir. Point de cris de : « Vive le Roi! » comme au premier jour. Point de spectateurs étrangers. Le souverain a pris une grave décision. Il prononce quelques paroles; puis il donne ordre de lire la Déclaration dite du 23 juin. Les arrêtés du 17 juin et des jours suivants sont cassés; le nom d'Assemblée nationale interdit. Des assemblées provinciales seront organisées suivant un nouveau plan et des États généraux tenus tous les trois ans. Le Roi se retire aussitôt, ordonnant aux trois ordres de faire de même. Le Tiers

1. Il est possible que Louis-Philippe n'ait pas saisi toute la portée des réflexions du Roi. On lit dans le premier volume de Taine (p. 155, citation de Buchez et Roux, IV, p. 39) : « Le Roi disait en lisant pour la première fois la liste des députés : Qu'aurait pensé la nation, si j'eusse ainsi composé les notables de mon Conseil? »

n'obéit pas; et M. de Brézé, qui apporte la sommation du Roi, reçoit la fameuse réponse de Mirabeau : « Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, et n'en sortirons que par la force des baïonnettes. »

Que se passe-t-il alors? Ces paroles, le Duc de Chartres ne les a pas entendues. Il était parti, avec le Roi et les princes. Mais la suite de cette célèbre histoire est peu connue: et il en fut témoin. Il a vu arriver M. de Brézé chez son maître : « tout hors de lui, et très défait.... Le Roi pâlit de colère : il dit, en jurant : Qu'on les chasse! et se retira tout de suite dans ses appartements intérieurs où je ne le suivis pas. » Brézé repart toujours courant, et, dans la salle des États, ne voit plus personne. Le Tiers, sans discours, avait maintenu ses décisions, protesté contre la déclaration royale, et s'en était allé au plus vite.

Le Tiers revint le 24, et trouva encore la porte ouverte. Quelques nouveaux curés, et la noblesse du Dauphiné, se joignirent à lui. Le 25 juin arrivèrent aussi 47 nobles, — et non des moindres, — les 47 qui se mirent ce jour-là à la suite du Duc d'Orléans. Le 26 continua l'arrivée des ecclésiastiques Et enfin le 27, vint un ordre du Roi; il cédait au mouvement et il enjoignait au clergé et à la noblesse de se joindre au Tiers État pour former l'Assemblée nationale.

Citons une autre scène de la Révolution, beaucoup plus longuement racontée dans le Journal, et dont les principaux traits ne peuvent s'effacer de la mémoire d'un lecteur.

Le 5 octobre 1789, le Duc de Chartres est allé avec son frère à l'Assemblée; ils sont assis dans la tribune des suppléants. Il est parfaitement faux, quoi qu'en ait dit le rapport du Conseiller Boucher d'Argis, dans le procès intenté à leur père devant le Parlement, que son frère et lui, de cette tribune, aient crié : « Ça ira! » La vérité est qu'un message de Mme de Genlis, apporté par un cavalier, lui enjoignit, — enjoignit à ce colonel, pair de France, — de venir la retrouver à Passy, et de passer par Saint-Cloud et le Bois de Boulogne. Il évite ainsi l'avenue de Paris où la foule arrive par la

montée de Sèvres, descend de Saint-Cloud à Suresnes, passe la Seine, et, enfin, entre le Rond Mortemart et la Muette, rencontre un groupe de femmes : elles reconnaissent la livrée d'Orléans; elles crient : « Où courez-vous si vite? Vous êtes bien pressé, notre grand Duc! »

A Passy, la garde nationale lui rend les honneurs. Ira-t-elle, n'ira-t-elle pas à Versailles? La compagnie est aussi hésitante que son grand chef La Fayette, actuellement encore à l'Hôtel de Ville.

Il fend la foule, entre dans la maison où Mme de Genlis l'attend, et se met à la fenêtre. Le flot populaire s'avance gaiement. Les marchands de coco crient : « A la fraîche! » Aux jours de grandes eaux de Versailles, la route de Sèvres est presque aussi animée. Cependant il recueille de méchants propos, terribles parfois, contre la Cour, surtout contre la Reine. Le retour, à la nuit tombante, devient sinistre. Il aperçoit, dans une grande voiture marchant au pas, le Roi, la Reine, Madame Élisabeth, l'air fort calme. Quelques soldats du régiment de Flandre font escorte, mais débordés et mêlés à la foule. Tout à coup, vision d'horreur : une tête apparaît portée au bout d'une pique. Et il a vu, au milieu des éclats de rire, un perruquier arraché de sa boutique et contraint de friser des cheveux sanguinolents!

Où était le Duc d'Orléans? Mme de Boigne prétend qu'un cavalier poudreux excitait et dirigeait la foule quand elle força la grille de la Cour de Marbre, et que sa femme de chambre, d'une lucarne de la bibliothèque, reconnut le prince. Légende peu vraisemblable. Lui-même a dit avoir voulu se rendre le matin à l'Assemblée et n'avoir pu franchir le pont de Sèvres, un poste ayant arrêté et menacé d'un coup de fusil son jockey anglais, qui poussait en avant, sans comprendre. Et son fils assure qu'il demeura tout le jour à Passy, — et fit bien, — sans réussir à désarmer la calomnie.

Il n'en fut pas moins invité par le Roi, après un procès commencé devant le Parlement et étouffé, à se rendrent Angleterre. La Fayette lui transmit la commission chez

Mme de Coigny. Le prétexte était une mission secrète au sujet du Brabant révolté, appelant l'Assemblée nationale à son aide et peut-être souhaitant un souverain. Le Duc d'Orléans demeura à Londres plus d'un an.

Louis-Philippe, arrivant à l'âge d'homme, a la bonne fortune de trouver contre la politique un refuge dans l'armée.

Son ardeur enfantine pour les manifestations civiques s'est éteinte. De nouveaux sentiments se sont élevés dans son âme : la passion du métier des armes auquel le colonel adolescent, dès le premier jour, avait consacré toute son intelligence, et l'amour de la patrie, l'horreur de toute connivence possible avec l'étranger. Il trouve de bons exemples parmi les généraux amis de son père, brillants seigneurs de l'ancienne Cour, comme Biron, comme Montesquiou, ayant accepté les idées nouvelles, et couru consacrer leurs talents et leur vaillance à la défense de la frontière : ils y demeurent même quand les troupes ont pris la cocarde républicaine. Troupes commandées par les chefs de l'ancienne armée, conservant heureusement bon nombre de ses soldats, et fidèles à ses traditions. Il veut devenir l'émule de ces généraux patriotes, avec ou sans cordon bleu. Hélas ! il subira bientôt le même sort.

Très vite la politique paternelle l'avait inquiété : le premier enthousiasme s'était éteint. Les déclamations des Assemblées, dans lesquelles son père se délectait, étaient pour lui sans intérêt. Ce n'est pas qu'il dédaignât les événements politiques : il s'est livré à leur sujet à de profondes réflexions, dont nous fournirons plus loin des aperçus. Il est honnête homme, et déteste les crimes; il est plein de bon sens, et se désole des fautes et des faiblesses.

Provisoirement, la Patrie étant en danger, le plus simple, le plus sûr devoir était d'aller se battre pour elle. Il n'y a pas manqué. Un joli mot exprime ses sentiments d'alors. A l'un de ses passages à Paris, Robert Keraglio, collègue de son père, familier du Palais-Royal, lui offre un siège à la Convention. Le Duc d'Orléans approuve l'idée. « Oh ! non, répond

Louis-Philippe : je ne troque pas contre un banc la selle de mon cheval. »

Le boute-selle fut sonné pour le bon motif, je veux dire pour l'entrée en campagne, en 1791. Enfin! s'écrie le jeune colonel : il attendait ce beau jour à Vendôme depuis deux ans. Lors de la prestation du serment civique, le régiment avait perdu beaucoup d'officiers. M. de Martin, M. de Lagondie lui disaient : « Permettez que nous prêtions serment au Roi en même temps qu'à la loi. » Il n'avait pu le permettre. Vingt officiers sur vingt-huit étaient partis. Il lui restait sept officiers « de fortune » et deux cent quarante dragons. Mais tout va bien, puisqu'on part pour la frontière! La colonne suit les longues routes de Beauce et pénètre en triomphe dans les petites rues de Chartres; la foule applaudit. Pendant une halte à Paris, le colonel court à Bellechasse : il trouve le salon de Mme de Genlis plein de députés : Pétion entre autres, à qui elle marque une estime particulière. Il part à la hâte, ravi d'entraîner, comme adjudant-major, son frère Montpensier, âgé de seize ans. Le colonel en avait dix-huit.

En 1792, soixante mille hommes sont réunis à Valenciennes, Maubeuge et Sedan, autour de Luckner, « un bon vieux hussard (ce mot est de Louis-Philippe) aimant la guerre, » sachant peu le français. « Vous avez carte blanche, lui dit un jour le ministre Lajard. — Carte blanche! Que diable voulez-vous dire? » répondait le vieux soldat interloqué.

Au 20 juin 1792, grand émoi dans les camps. La Fayette s'est rendu à Paris; il a protesté bravement contre l'invasion des Tuileries, et réclamé par pétition la fermeture des Clubs. Il est revenu suspect, avec l'ordre de s'en aller à Sedan. En route, à la Capelle, il s'est arrêté; il a envoyé Duport offrir au Roi de le rejoindre : c'est le 2 juillet, dernier mois de la monarchie. Louis XVI a refusé. La Fayette proscrit a dû fuir à Sedan, et les Autrichiens l'ont enfermé dans la citadelle d'Olmutz.

Le 10 août, le peuple de Paris achève la ruine du vieil

édifice : le Roi est enfermé au Temple. Mais un mois après, aux armées, c'est Valmy! Dumouriez a tout sauvé en tenant ferme dans l'Argonne. Le camp de la Lune a été levé; et Kellermann qui courait à Sommesuippe, pensant trouver Brunswick en marche sur Paris, n'aperçoit plus personne : l'ennemi a rebroussé chemin.

Dès lors, et pendant quelques mois, Paris a été oublié par le Prince; l'activité guerrière a absorbé son attention et ses forces; et la joie de vaincre l'envahisseur a enivré son âme. Avoir la passion de l'art militaire, en avoir compris la grandeur et pénétré les secrets, aux côtés d'un chef plein de génie; être général avant vingt ans, et le meilleur général de l'armée, au dire de ce chef : n'était-ce pas de quoi enchanter son âme et occuper toutes ses facultés? — L'ennemi lui fait oublier les factions et les intrigues!

Il suit Dumouriez dans les Flandres; échange le commandement de la brigade des dragons Chartres, contre une lieutenance générale. A Jemmapes, c'est lui, à n'en pas douter, qui a assuré la victoire.

On avait organisé, à Châlons, les demi-brigades; la vieille troupe de ligne était placée au centre pour soutenir les volontaires. « En avant, Navarre sans peur! » criait le vieux commandant Blanchard. On n'avait jamais pu l'en déshabituer. « Et nous, Auvergne sans reproche! » répondaient d'autres vieux soldats. L'ardeur était unanime, et ces anciens cris de guerre ne détonnaient pas au milieu des « Ça ira, » de la troupe nouvelle.

Dans ses souvenirs, Louis-Philippe revoit le champ de bataille de Jemmapes : quelle peine pour débrouiller et ranger ses demi-brigades! Mais sa division occupe le plateau, et s'empare des redoutes en face de Mons; Ferrand l'appuie à gauche, débouchant du village de Cuesmes. Quel beau jour! Patrie, nouvelles et généreuses idées emplissant les cœurs : et devant les yeux l'ennemi en déroute!

Ce bonheur avait peu duré. L'année 1792 finissait mal. Moins d'ordre et de discipline dans l'armée. Il assiste à de

ridicules élections d'officiers : un garçon d'hôtel, nommé capitaine, commande un jour : « Sauve qui peut! » croyant fort sincèrement bien faire. Les volontaires de 92, troupe révolutionnaire que Louis XVI avait refusée, étaient loin de valoir ceux de 91.

Dumouriez l'avait envoyé assiéger Maëstricht, inutilement, sous les ordres du médiocre Miranda. Le Comte Henri de Mérode, tout jeune, le reçut alors au château de Petersheim. « M. le Duc de Chartres, écrit-il dans ses Mémoires, arriva avec une partie de l'armée française. On l'appelait alors le Général Égalité. Le Général fut logé au château et employa, comme il n'a cessé de le faire depuis qu'il est sur le trône, ses efforts à maintenir l'ordre et la modération, mais par la réaction affreuse de ce temps-là, en France, l'effronterie et le dévergondage avaient remplacé le respect et même la subordination hors du service militaire; car, par un phénomène difficile à expliquer, elle se soutenait suffisamment pour opérer des exploits et des conquêtes. M. le Duc de Chartres se vit donc, pour résultat de ses soins bienveillants, traiter avec une insolence qui lui arrache des larmes. Les employés de mon père cherchèrent à adoucir par leurs égards cette position. »

La mission des chefs devenait difficile. Après l'échec de Neerwinden, l'armée abandonnant la Hollande s'était repliée devant le prince de Cobourg et son lieutenant Quasdanowitch, jusqu'à de nouvelles lignes voisines de Tournai.

C'est là que l'odieuse politique, évitée au profit des camps, vint poursuivre le prince patriote. Elle l'amena à fuir l'armée qu'il aimait, où il s'était réfugié; elle l'y contraignit comme La Fayette, comme Montesquiou et tant d'autres. Elle l'arracha de la selle de son cheval, préférée avec tant de raison et d'honneur aux bancs de la Convention.

Une catastrophe, hélas! trop prévue, va fondre sur la tête du Duc de Chartres et de ses frères : une honte, une tache infligée par leur propre père. Ils ont toujours aimé ce père

fastueux, léger, aimable, très affectueux. Ils ont abondé gaiement dans ses idées, avec le sans-souci et la générosité de leur âge, riant de leurs dignités, et oublieux de leur fortune. Mais le Roi est en prison ; et un crime se prépare.

Que peut-on attendre du Duc d'Orléans, mal conseillé, mal entouré et faible? — A l'armée, le Duc de Chartres est dévoré d'inquiétude. Que n'a-t-il pu le garder avec lui à la guerre, l'éloigner des clubs et des assemblées? Orléans en avait le désir; mais, en 1791, Louis XVI avait obstinément refusé un commandement à son cousin. Il était alors venu à Maubeuge, en volontaire, amenant avec lui le petit Beaujolais, le faisant assister au combat de Wevelghem. Il avait voulu aussi suivre Luckner à Metz. Mais le Roi avait défendu au vieux maréchal de recevoir le Duc d'Orléans.

Pendant que Louis-Philippe se livrait tout entier à ses devoirs de soldat, son père, rentré à Paris, s'abandonnait, sans défense, à ses camaraderies et à ses habitudes. On allait tous les jours à la Convention, tous les soirs au théâtre. De cette routine, de cette manie persévérante en des temps si troublés il existe de curieux exemples. Quand les Girondins devinrent suspects au 31 mai 1793, il fut décrété, jusqu'à nouvel ordre, que chacun serait suivi d'un gendarme. Vergniaud échappe à son gendarme, sort de Paris, arrive sur les hauteurs de Saint-Cloud. Là il se retourne : la nuit tombe sur la grande ville, les flambeaux et les lanternes s'allument; c'est l'heure de l'Opéra, tous les autres vont s'y rendre.... A cette pensée, la tristesse l'accable. Héros en même temps que maniaque, il descend à la hâte dans Paris, va chercher son gendarme, et court, ainsi accompagné, au théâtre!

En décembre 1792, Louis-Philippe, ayant obtenu un congé de quelques jours, allait voir son père à Paris.

Le Duc d'Orléans est devenu Philippe-Égalité; le Palais-Royal, Palais-Égalité.

Le prince conventionnel habite encore ce palais, alors que toutes les demeures des princes, ses parents, sont désertes ou

envahies par des intrus, et que le Roi est prisonnier au Temple.

A la vérité ce Palais-Royal ne ressemblait guère à ce qu'il était encore lorsque Camille Desmoulins dépouillait de leurs feuilles vertes les arbres du jardin et distribuait cet emblème à la foule. Les antichambres vides, sans serviteurs, sans solliciteurs, résonnent sous les pas du jeune vainqueur de Jemmapes.

Les tapisseries des Gobelins et de Beauvais, les portraits des plus illustres personnages peints à partir du siècle de Clouet, par Philippe de Champagne, Rigaud, Nattier, Mme Lebrun, David; le grand tableau entre autres qui représente les enfants au pavillon de Bellechasse, avec Paméla et Mme de Genlis, n'ornaient plus les murs. Les vaisselles d'argent, chefs-d'œuvre de Germain, les boîtes ornées de délicieuses miniatures, images des princesses et des enfants de la famille, tous ces trésors de la maison d'Orléans avaient été, malgré la confiance affectée par le maître en le nouveau régime, portés en des lieux plus sûrs.

Égalité est fort appauvri : la fille du Duc de Penthièvre s'est séparée de lui après « un concordat désastreux ».

Le jeune général aperçoit son père, et son cœur s'émeut. Toutes les fautes, et même le crime final, n'ont jamais effacé chez les enfants du Duc d'Orléans le souvenir de sa bonté et de son affection paternelle.

Il est là, dernière épave de l'ancienne monarchie, premier espoir de la Révolution, abandonné des deux côtés, « isolé, » disent des notes de son fils, « par la politique.... Je le défends quand je puis.... Je gémis de ce que je ne puis défendre.... Personne n'avait voulu le porter au trône et Dieu sait que lui-même n'y pensait pas davantage.... Il n'y a jamais eu de parti d'Orléans.... Tous voulaient s'affranchir du soupçon d'être ses partisans. Les scélérats l'ont envoyé à l'échafaud quand il n'était plus qu'un embarras, un moyen d'attaque! » Telle était la destinée de ce prince applaudi naguère. Il était un embarras, après avoir été un instrument; et cela, tou-

jours aux mains des mêmes personnes; il ne savait pas se dégager d'elles.

Dans le palais presque désert, le dîner a lieu avec les rares fidèles : le petit Beaujolais, Biron, une femme dont la liaison avec le Duc d'Orléans était avouée et que ses enfants appellent la dame de la rue Bleue; elle avait de bons sentiments et essayait d'exercer sur le prince déchu une salutaire influence.

Le fils a, le soir, un entretien suprême avec son père : c'est en ces jours de décembre 1792 qu'il le vit pour la dernière fois. « Pourquoi siégez-vous à la Montagne? — Tous les autres groupes depuis 1789 m'ont repoussé : j'ai pourtant tout abandonné, titres et argent. — Renoncez à la Convention, allez vivre en Angleterre, pays que vous aimez. — C'est impossible. — Ou bien en Amérique? — Des plantations, des nègres! Comme Washington! Oh! non. Ici du moins on a l'Opéra. »

Et il y entraîne son fils. Pas un soir il ne manquait d'aller au théâtre. A la fin de la soirée, une actrice, un drapeau à la main, chante les couplets fameux de *la Marseillaise*.

Amour sacré de la Patrie
Conduis, soutiens nos bras vengeurs.

Le public acclame. Le jeune général se sent ému. Il regarde son père : Philippe-Égalité dormait.

Le lendemain, il le suit à la Convention et va s'asseoir dans les tribunes. Citons ici quelques lignes de ses notes

« Mon Dieu, est-ce là l'Assemblée qui va régler sans frein les destinées de la France?...

« ... Il était impossible de ne pas distinguer mon père, tant sa contenance simple et noble et sa tenue toujours soignée faisait contraste.... Leurs costumes plus que négligés se ressentaient de l'esprit d'une époque où la grossièreté passait pour une vertu républicaine. »

Lors d'un précédent voyage, il avait vu Marat monter à la tribune, un foulard sale autour de la tête. Marat demandait un verre d'eau. « Apportez, lui crie quelqu'un, un verre du

sang! » Marat était venu dénoncer les Brissotins. Personne ne l'écoute. Il appuie sur sa tempe le canon d'un pistolet. Nous imaginons une scène de terreur : ce ne fut qu'une scène grotesque. De toutes parts éclataient les rires et les huées. On se moquait de Marat, dont les restes devaient être quelques mois plus tard portés au Panthéon!

Cependant, le Roi est prisonnier au Temple et va être mis en jugement. Le jeune prince, toujours plein de respect et d'affection pour son père, mais saisi d'une affreuse angoisse, le questionne franchement. « Ne crains rien, répond celui-ci; il est otage pour notre sécurité et aussi pour la sienne. Il retrouvera sa liberté à la paix. — Et si vous aviez à le juger? — Je me récuserais. »

Le Duc de Chartres rejoint donc sa brigade en Flandre. Il est pressé de reprendre son métier de soldat. Mais, toujours mortellement inquiet, il prie son frère Montpensier d'aller le remplacer à Paris. Il fait plus; il pense avoir trouvé un moyen d'arracher son malheureux père de la Convention; et il l'essaie aussitôt.

Au moment où va commencer le procès du Roi, un décret est proposé pour exiler les membres de sa famille. C'est peut-être le salut. Il sait quelle peine il aurait eue à décider son père à partir : l'Angleterre, — aimée du Duc d'Orléans, — lui est fermée. La force seule pourra le conduire aux États-Unis d'Amérique, dernier asile qui lui soit ouvert.

Le décret n'est pas voté encore; mais Louis-Philippe le croit voté, et veut se sacrifier lui-même sans retard pour brusquer les choses, et sauver son père. Il écrira au Président de la Convention qu'obéissant à ses ordres sans délai, il va quitter l'armée, et entraîner les siens dans son exil. « Je regardais, a-t-il écrit, ce décret de bannissement comme un coup du ciel. »

Mais le ciel en décida autrement.

Malheureusement, les choses n'étaient pas aussi avancées que Louis-Philippe le pensait. Le décret n'était pas voté. Le vote était demandé seulement par les Girondins.

« Nous sortons, disait Buzot[1], d'un long esclavage.... Vous avez immolé Louis XVI à la sûreté publique. Vous devez à cette sûreté le bannissement de sa famille. La liberté... veut éteindre tout espoir de royauté, effacer toute image qui pourrait en rappeler le souvenir.... Si Philippe aime la liberté, s'il l'a servie, qu'il achève son sacrifice et nous délivre de la présence d'un descendant des Capets.

« ... Je demande que Louis-Philippe et ses fils aillent porter ailleurs les malheurs d'être nés près du trône. »

A la Montagne, tant d'empressement provoquait des soupçons. Saint-Just répond, et entre les deux orateurs se livre un assaut de la plus affreuse déclamation.

... « Brutus chassa les Tarquins. Mais ici je ne sais pas si on ne chasse pas les Bourbons pour faire place à d'autres Tarquins.... Rome avait des Brutus : je n'en vois pas ici.... J'attends Catilina avec son armée. J'abhorre tous les Bourbons. Je demande qu'on les chasse tous, excepté le Roi : vous savez pourquoi. (*On applaudit.*) »

Et cætera. Cela voulait dire : « Je suis d'avis d'ajourner la proposition. » Barrère voulut l'amender, joindre aux Bourbons exilés Roland et Pache. Un autre fit remarquer qu'elle méritait plus d'attention, un des Capets se trouvant être représentant du peuple. Bref, elle fut ajournée. Mais Louis-Philippe ne le savait pas, lorsque, de Tournai, il écrivit au Président de la Convention la lettre que voici :

« J'apprends par les journaux qu'un décret nous enjoint de nous éloigner de la France, et de quitter ses armées. Quelle que soit l'amertume de mes regrets, en me séparant de mes compagnons d'armes, je désire informer la Convention nationale de mon entière soumission à ce qu'elle a cru devoir prescrire dans l'intérêt du repos de la France et de la consolidation de la liberté glorieusement conquise par elle. Étranger à tous les partis, animé d'un dévouement à la Patrie et à la cause sacrée de la liberté, égal à celui dont mon père

1. *Moniteur* du 18 décembre 1792.

a donné tant de preuves, j'emporterai sur la terre étrangère, avec l'espoir que des temps plus propices me rouvriront les portes de la France, le souvenir si consolant pour moi qu'avant de la quitter j'ai eu le bonheur de combattre pour elle, et de concourir à la délivrer de l'invasion étrangère dont elle vient de triompher! »

Quel contraste entre cet honnête langage, et la rhétorique pitoyable de la Gironde et de la Montagne!

Il prend toutes précautions pour que sa lettre soit remise en propres mains au Président, luc par conséquent par celui-ci à l'Assemblée, et publiée dans le *Moniteur*. Après cela, il n'y aura plus d'hésitation possible.

Comme il veut forcer la main à son père, il prend les plus grands soins pour ne le point avertir de sa démarche. Il envoie à Paris son valet de chambre Gardanne en qui il a toute confiance; il règle le voyage de façon que celui-ci arrive le matin, avant neuf heures. Gardanne ne se montrera ni au Palaís-Royal, ni aux écuries de la rue Vivienne avant d'avoir accompli son message : il ira tout droit à la Convention. Le prince sait que son père, régulier dans ses habitudes, n'y paraît jamais avant midi.

Mais ce jour-là est précisément le 18 décembre 1792, jour fixé pour disputer l'ajournement du décret; le Duc d'Orléans n'a pas voulu assister à la séance où son sort et celui des siens va être débattu; et pour un motif quelconque, il a voulu passer à la Convention le matin. Le fidèle serviteur est occupé à demander accès au cabinet du Président quand une voix bien connue l'appelle : « Hé! que faites-vous ici, Gardanne? Mon fils est-il donc à Paris? » Le voici obligé de tout dire. Il est envoyé de Tournai. Il a une lettre à remettre au prince; mais d'abord une autre lettre à faire parvenir au Président. « Donnez, donnez, je me charge de cela. » Et le message ne fut pas accompli!

Montpensier écrit à Chartres que leur père parla le soir de l'incident, sans humeur : « il n'en avait jamais! »

Mme de Genlis raconte que le Duc de Chartres, « tombé

dans le plus grand découragement après la mort du Roi, » se serait décidé à écrire à la Convention, la priant d'approuver son projet de quitter la France. Sur ce projet il aurait consulté son père; et le Duc d'Orléans aurait répondu : « Cette idée n'a pas de sens : n'y plus penser. »

Mme de Genlis ne se trompe pas sur les intentions des deux princes. Mais elle commet une erreur de date : aucun doute n'est possible sur celle du 18 décembre 1792. C'est avant le procès de Louis XVI que Louis-Philippe, regardant le décret de bannissement comme un coup du ciel, voulut partir le premier, afin d'entraîner son père et de l'arracher à ce tribunal fatal où ce malheureux allait siéger et voter! Le fils clairvoyant et courageux tentait un effort désespéré pour protéger le père contre sa faiblesse trop connue.

Mais aucun effort ne pouvait l'emporter contre la volonté entêtée de rester à Paris. Voici un brouillon de discours écrit un peu plus tard, après la mort de Louis XVI, par le Duc d'Orléans et destiné à la Convention[1].

« A la fin d'octobre 1789, La Fayette, sur les sentiments duquel j'étais abusé, ainsi que presque tous les Français, m'engagea à m'éloigner pour quelque temps de France. Aujourd'hui, mêmes discours, mêmes moyens. Je retrouve toutes les mêmes choses, excepté la plate et froide figure de La Fayette. Moi et mes enfants, nous nous soumettrons toujours sans murmurer. Nous ne serons jamais que de simples citoyens français, ou bien rien. »

Ou bien rien : cela est écrit peu de mois avant sa propre condamnation à mort!

Sa dernière tentative ayant échoué, Louis-Philippe, du moins, supplie Montpensier de demeurer au Palais-Royal et de veiller sur leur père. Il y demeura jusqu'en février. « Ses opinions, a écrit le frère aîné, (bien changées depuis), étaient plus voisines de celles de mon père que des miennes. »

Rien ne put empêcher la catastrophe.

1. Fonds Beugnot.

Montpensier dîne au Palais-Royal la veille du vote. Lui et la dame de la rue Bleue implorent et protestent. « Rassurez-vous, répond invariablement Orléans. Non, je ne ferai pas cela. Je ne puis pas le faire. Je suis incapable d'une pareille action, et d'ailleurs je n'irai pas à la Convention. » Le fils, l'amie se retirent sans trop de crainte. Le matin deux députés arrivent. Ce sont des collègues, habituellement assis auprès d'Égalité pendant les séances et qu'il aime retrouver à ses côtés. L'un d'eux est son conseil, son avocat dans ses affaires de fortune. Ils viennent le chercher. Ils triomphent de ses hésitations.

Quand Montpensier, suivant sa coutume, vient assister à la toilette de son père, on lui dit que le prince est sorti avec MM. Merlin et Treilhard. Orléans s'est défendu encore; il ira; soit, mais il ne votera pas.... Funeste influence des groupes et des camaraderies parlementaires! Tyrannie exercée par des figures qui prennent l'air indigné, ou offensé, ou stupéfait, à l'annonce d'une résolution! Il faut souvent, au Parlement, se fâcher pour suivre son propre avis; il faut braver des reproches et l'accusation d'abandonner ses amis. Mais si une scène de couloirs explique à la rigueur une faiblesse, elle n'excuse pas un crime. A quel sentiment cet homme a-t-il pu obéir? Ce n'est pas l'ambition; il devait être guéri. Son fils nous assure que jamais personne n'a songé à lui pour la royauté et qu'à proprement parler, il n'avait point de parti. Ce n'est pas non plus la rancune. Le titre d'amiral, tant souhaité et refusé d'abord par le Roi, avait fini par lui être accordé le 16 septembre 1791; le 18 janvier 1792, Bertrand de Molleville lui en avait apporté la nouvelle. Il est à remarquer cependant que le brevet ne lui avait pas été délivré, et le fut seulement par Monge, le 28 janvier 1793! D'autre part, Louis-Philippe-Joseph n'était pas méchant; l'amour de tous ses enfants en est garant. Il n'était pas lâche; il marcha quelques mois plus tard, sans faiblir, au dernier supplice. On est réduit à expliquer un acte monstrueux par de petites raisons, puissantes sur un caractère faible : la tyrannie de l'habitude chez un

Parisien que les émeutes et les ruines ne pouvaient éloigner de son banc au Parlement le matin, de son fauteuil à l'Opéra le soir; la camaraderie, d'autant plus impérieuse que le nouveau camarade s'est donné plus de peine afin de faire oublier aux autres son origine, et de se ranger à leur niveau....

Il vota.... A peine les poignées de main et les approbations refroidies, il revint désolé. On l'imagine rentrant dans son palais.

Montpensier, atterré dès le matin à la nouvelle du départ du Duc d'Orléans avec ses deux collègues, et prévoyant un désastre, avait été s'enfermer dans sa chambre où il resta tout le jour. « Mon père (je cite ici le journal) l'envoya chercher. Il le trouva fondant en larmes, assis devant son bureau, et les deux mains sur ses yeux. « Montpensier, lui dit-il en « sanglotant, je n'ai pas le courage de te regarder. » Mon frère m'a dit qu'ayant lui-même perdu la parole, il avait voulu l'embrasser et que mon père s'y était refusé, en disant : « Non, je suis trop malheureux. Je ne conçois plus « comment j'ai pu être entraîné à ce que j'ai fait. »

« Et ils restèrent longtemps dans cette position sans proférer une parole de plus! »

CHAPITRE II

DANTON — DUMOURIEZ — LA FAYETTE

Après cette catastrophe commence pour le Duc de Chartres une période cruelle. Que fera-t-il? Il veut servir encore, servir plus que jamais. C'est le meilleur refuge dans les embarras de la politique. C'est l'honneur retrouvé, après la chute paternelle. Il avait eu ce pressentiment dès le début de la Révolution; il s'était promis à lui-même de n'avoir pas d'autre ambition. Bien plus, il avait pris à cet effet un engagement; et cela dans de terribles circonstances.

Il était venu à Paris, récemment nommé lieutenant général, désirant ne point changer d'armée et demeurer aux côtés de Kellermann. C'était en 1792, peu de jours après les massacres de septembre. Il va chez Servant, ministre de la guerre, pour présenter sa requête. Il trouve Servant couché, malade, la tête dans un bonnet de coton, orné d'un large nœud de ruban jaune, — une fontange, disait-on alors, — et de fort mauvaise humeur. Il éprouve un refus très sec et se retire. Un homme était dans la chambre, le dos tourné, regardant par la fenêtre. Cet homme le suit, et l'aborde avec ces mots : « Ne vous inquiétez pas de cet imbécile, et venez me parler. — Qui donc êtes-vous, vous qui traitez ainsi les ministres? — Danton. » Et Danton lui donne un rendez-vous.

L'anecdote a été souvent contée. Le prince a pris soin beaucoup plus tard, après la Restauration, de l'écrire très au long.

Le rendez-vous eut lieu chez le garde des sceaux, déjà installé place Vendôme, au premier étage. Dans la même salle, en 1814, Louis-Philippe rencontrait le chancelier

Dambray, qui, dit le Prince, faillit tomber à la renverse, quand il entendit le récit de l'aventure et le nom du précédent interlocuteur.

« Demeurer à l'armée de Kellermann, dit Danton, n'est pas possible : le mouvement des lieutenants généraux est décidé. Vous irez avec votre frère, nommé lieutenant-colonel, et qui a bien mérité ce grade à Valmy, à l'armée de Dumouriez. »

Cette armée venait d'être séparée de celle de Kellermann. Le prince s'incline, mais non sans exprimer de vifs regrets. L'armée qu'il va quitter conservait plus de troupes de ligne, observait mieux la discipline. Mais Danton, et le fait est digne de remarque, le pressa de se rendre à l'armée de Dumouriez.

Il se retirait, Danton le rappelle par ces mots : « Vous en avez fini avec moi. Mais moi, je n'ai pas fini avec vous. Vous êtes bien jeune, quoique lieutenant général. — Je vais avoir dix-neuf ans! — Vous êtes patriote. — C'est vrai, et ce sentiment domine tout dans mon cœur. »

La conversation se poursuit, et bientôt le prince déclare que, dévoué à la cause de la liberté, il souffre de la voir déshonorée par la violence et le sang. On est au lendemain des massacres de Septembre....

« Ah! nous y voilà, dit Danton. Je sais que vous ne cachez pas vos sentiments, que vous en *régalez* vos auditeurs.... Prenez garde pour vous et pour eux! Ne savez-vous pas que ces gens-là étaient les ennemis de nous tous, qui avons pris part à la Révolution; ennemis de votre père, de votre famille? Vous avez vu comme moi la liste abominable publiée à Coblentz. E. R. P. : *écartelés, rompus, pendus.* J'y figure; votre père aussi. »

« Cette liste est apocryphe, tout le monde le sait, » riposte le prince. Et il maintient son jugement sur d'horribles représailles prises par avance, sans condamnation, contre des gens sans armes.

Danton, enfin j'ai pu copier ces quelques lignes dans les

pages nombreuses du manuscrit), s'écrie : « Savez-vous qui a fait les massacres de Septembre? C'est moi. » Et, sur un mouvement d'horreur que le prince ne peut maîtriser : « Oui, c'est moi. Remettez-vous et écoutez tranquillement.... Au moment où toute la partie virile de la population se précipitait aux armées et nous laissait sans force dans Paris, les prisons regorgeaient d'un tas de conspirateurs et de misérables qui n'attendaient que l'approbation de l'étranger pour nous massacrer nous-mêmes. Je n'ai fait que les prévenir.... »

Il a dû voir, à la figure du jeune lieutenant général, que l'argument semblait médiocre. Il en saisit un autre. « Je ne suis pas dupe, dit-il, de l'enthousiasme patriotique qui transporte notre jeune vertu! Je crains ces changements subits qui nous exposent à des terreurs paniques, à des sauve-qui-peut, même à des trahisons. J'ai voulu que toute la jeunesse parisienne arrivât en Champagne couverte d'un sang qui m'assurât de sa fidélité; j'ai voulu mettre, entre eux et les émigrés, un fleuve de sang. »

La scène, l'aveu sont vrais, car le récit du témoin, est d'un ton sincère et minutieusement précis. Le Roi avait souvent raconté l'histoire à ses enfants, et je l'ai moi-même entendue redire un jour à Chantilly par Mgr le duc d'Aumale, avec le terrible mot final.

Danton expliquait un acte abominable par de bien mauvaises raisons! Quand des armées se rencontrent, elles sont vite séparées par un fleuve de sang : le combat marque bientôt entre elles cette frontière. S'assurer de la fidélité des siens, en essayant de les compromettre dans de préalables assassinats, est odieux et superflu. Danton avoue, mais ne justifie pas. L'audace n'est pas d'avoir accompli de tels actes : car il ne les a pas accomplis, mais laissé commettre. L'audace, c'est de les prendre à son compte.

Le reste de la conversation se passa en conseils de prudence politique et d'action militaire. « Vous me faites frémir, avait dit le prince. — Frémissez à votre aise, mais taisez-vous. On a les yeux sur vous. Votre père, simple député, ne

marque pas autant dans les rangs de la Convention que vous dans ceux de l'armée. »

Ceci confirme ce que Louis-Philippe a toujours dit du peu d'importance du rôle politique de son père. Il n'y avait pas, a-t-il souvent répété, de parti d'Orléans.

Le jeune général ayant interrompu : « Comment faire taire le cri de ma conscience? » Danton reprit : « On ne demande rien à votre conscience, sinon de ne point juger celle des autres. Enfermez-vous dans votre métier de soldat, sans vous occuper de nos actes, ni vous mêler de politique. Cela est essentiel pour vous, pour les vôtres, même pour nous, et surtout pour votre père.... Emportez ces conseils à l'armée. Ils sont dictés par un intérêt sincère. Gravez-les dans votre mémoire, et réservez votre avenir. »

Le conseil : « Enfermez-vous dans votre métier de soldat, » était bon. Le Duc de Chartres l'a fidèlement suivi. Mais le pourra-t-il longtemps? Où sont l'insouciance et la sécurité de conscience que lui donnait l'accomplissement de son devoir militaire? Où sont les beaux jours de Valmy? Malgré lui, d'autres pensées l'assiègent. Il sent peser sur lui le crime de son père. Il doute de l'avenir, pour son pays et pour les siens.

Et d'abord, au camp de Dumouriez, il n'est plus seul et détaché de tout : il a charge d'âme. Sa sœur Adélaïde, amie et conseil de toute sa vie, est venue accompagnée de Mme de Genlis, se mettre sous sa protection. Celle qu'il s'amusait, si peu de temps avant, à appeler la citoyenne Adèle Égalité, est proscrite, fugitive, émigrée ; les *Mémoires de Mme de Genlis* nous disent à la suite de quelles aventures.

La gouvernante avait souvent offert de conduire ses élèves à l'étranger : proposition écartée, dit-elle, par peur de nuire à la fatale faveur populaire de la maison d'Orléans. Cependant, au commencement de 1792, Louis-Philippe-Joseph avait autorisé un séjour en Angleterre : Mme de Genlis, Adélaïde et Paméla étaient parties. Elles s'étaient d'abord installées à Londres dans une maison achetée par le prince, puis à Bury.

Elles recevaient d'assez nombreuses visites, surtout celles de Sheridan, qui s'était épris de Paméla. Cette charmante et mystérieuse personne ressemblait beaucoup à l'épouse que l'illustre écrivain venait de perdre. Cette ressemblance, par malheur, avait frappé aussi lord Edward Fitzgerald, fort amoureux jadis de Mme Sheridan; et celui-ci devint l'heureux fiancé de Paméla, ayant, une fois au moins, supplanté le pauvre grand homme.

Tout à coup, en octobre, Louis-Philippe-Joseph avait rappelé sa fille. Le décret de la Convention contre les émigrés avait paru; le délai de rentrée était fixé et une menace de mort suspendue sur cette tête innocente. L'ordre du père fut exécuté trop tard et le délai légal dépassé de quelques jours; Mme de Genlis a raconté par suite de quels étranges incidents.

Une tentative d'enlèvement de la Princesse devint manifeste. Des postillons entre Londres et Douvres prirent délibérément une fausse route. Des amis inconnus avaient, au passage des voitures, crié en français : « On ne vous conduit pas à Douvres. » Les cris des voyageuses avaient ameuté le peuple d'un village fort distant de la vraie route, et les postillons, le coup manqué, avaient dû, à contre-cœur et lentement, reprendre le chemin de Londres, où Mme de Genlis, la princesse Adélaïde et la belle Paméla reçurent l'hospitalité chez M. Sheridan. Celui-ci, quelques jours plus tard, voulut les accompagner à Douvres. La mer était furieuse, mais le vent favorable, et le navire, enlevé sur les vagues, les jeta, « en cinq quarts d'heures et douze minutes, » sur la côte française. On pense au beau tableau de Turner : *Départ du paquebot de Douvres, par gros temps.*

A Calais, le retour de Mlle d'Orléans avait été joyeusement acclamé par la foule : dernier hommage! De poste en poste, on arrive à Paris. Au Palais-Royal, Louis-Philippe-Joseph accueille les trois voyageuses; ses traits expriment la tristesse, l'inquiétude, la fatigue. Il a envoyé un messager, les invitant à rebrousser chemin. On ne l'a rencontré qu'à Chantilly ; et

Mme de Genlis a voulu passer outre. Il faut repartir au plus vite. Aller où? Il serait dangereux de retourner en Angleterre. Les Flandres sont occupées par nos armées sans être encore annexées à la République. Chartres est général, Dumouriez est un ami : pour ces raisons, la Princesse fugitive, sa compagne et sa fidèle gardienne s'en iront le lendemain matin demander asile auprès du camp de Dumouriez.

Mais le soir, — admirons le calme, et aussi l'infatigable santé des héroïnes de ce temps sinistre — Mme de Genlis, inquiète de l'air consterné du Prince, fait part de ses craintes à son mari. Le capitaine des gardes a perdu son dernier hallebardier; en revanche, il est devenu collègue de son maître à la Convention. « Le Duc d'Orléans obéit aux plus mauvais conseils, dit-il. Il se perd. — Et vous? — Oh! ne craignez rien et ne voyez pas les choses en noir. Robespierre et sa bande sont trop médiocres pour garder longtemps le pouvoir. » Et le mari et la femme, sans plus se troubler du présent ni de l'avenir — elle descendant de sa chaise de poste — s'en vont passer leur soirée à l'Opéra, où se donne le ballet de *Lodoïska*!

Le lendemain, au départ, trouvant le Prince plus sombre et plus consterné que jamais, Mme de Genlis risque quelques conseils. « J'avais toujours, dit-elle, essayé de le modérer. » Il lui fit sa réponse habituelle : « Parlez-moi d'histoire ou de littérature. En fait de politique et d'idées modernes, vous n'êtes pas à la hauteur. »

Les fugitives arrivent sans trop de difficultés à Tournai. Elles y passeront cinq mois au milieu des armées, revenues de Hollande. Le Duc de Chartres n'est pas loin, avec sa division où Montpensier est capitaine. Bientôt Lord Edward vient réclamer sa fiancée; le mariage est célébré, et Paméla, devenue lady Edward Fitzgerald, part entourée des vœux de son amie proscrite. Elle n'a plus d'autre appui que son frère, et celui-ci n'a plus d'espoir qu'en Dumouriez.

Mais Dumouriez lui-même est devenu suspect. Il a suffi

pour cela qu'il allât à Paris pendant le procès du Roi et essayât de le défendre. Chartres voit son chef, qu'il aime, menacé du sort de tant d'autres brillants soldats. Depuis longtemps La Fayette est enfermé à Olmutz; le pauvre vieux Luckner est en prison; Montesquiou en fuite; Biron déjà suspect, bien qu'il combatte la Vendée. A l'armée de Belgique, armée qui ne peut faire de grands progrès, — car elle manque de tout, — paraissent, avec des figures sévères, les délégués de la Convention.

Le jeune général, souffrant, s'étant mis au lit au deuxième étage, dans la maison qu'habite sa sœur à Tournai, entend, à travers le plancher, un bruit de grosses bottes et de voix impérieuses; les délégués ont forcé la porte et pénètrent dans le salon de sa sœur. Ce sont des jacobins, Proly, Pereira et Dubuisson. Ils s'installent bruyamment; ils rédigent un procès-verbal qui paraîtra dans *le Moniteur* du 3 avril 1793, où ils déclarent avoir fait comparaître le général, ce qui est inexact. Il paraît que les malheureux furent guillotinés plus tard, comme complices!

Un soir, — c'était le 22 mars, — dans le couvent de Sainte-Gertrude de Louvain, le général Dumouriez s'enferme avec le Duc de Chartres. Il n'oublie pas, dit-il au Prince, un entretien que tous deux ont eu précédemment à Anvers. Louis-Philippe, attaché à la ligne de conduite qu'il s'est tracée, l'avait ce jour-là signifiée à son chef. Laissez-moi tout entier à mon devoir militaire, avait-il dit, et ne me demandez jamais aucune coopération politique. Entre eux, cette convention avait été jurée. Dumouriez ne l'oublie pas; il veut cependant que le Prince sache tout ce qui se passe. Déjà la situation militaire lui est connue : la France est en guerre avec toute l'Europe, sauf quelques pays assez vaguement neutres, la Suède, le Danemark et, Dieu merci, la Suisse, « car elle couvre nos régions les plus vulnérables »; puis les républiques aristocratiques de Gênes et de Venise. Un assaut général se prépare. Quand l'Angleterre s'en mêlera, la guerre deviendra « en quelque sorte circulaire », cette puissance

pouvant faire débarquer des forces sur celle de nos côtes qu'elle choisira.

Ce n'est pas tout. La guerre civile commence; la Vendée se soulève. Que peut opposer la Convention? Quelques troupes mal entretenues, indisciplinées, découragées par de récents échecs comme celui de Neerwinden. A défaut de roupes, elle lance d'horribles menaces sanguinaires, comme contient le récent projet de Cambacérès, dignes des gens que l'on appelle déjà « les buveurs de sang ».

La nuit s'avance. Représentons-nous deux hommes assis auprès d'une table; deux visages éclairés par une chandelle dans un coin de la grande salle obscure et silencieuse de Sainte-Gertrude de Louvain.

Que faire? continue le général. Il faut pourtant sauver la France. Les Vendéens sont trop purement religieux et royalistes : ils n'entraîneront pas le reste du pays. Mais on peut s'entendre avec leurs chefs. Je les connais. J'ai commandé à Niort en 1790, et j'ai eu avec eux des entretiens. Gensonné, le Girondin, en avait eu aussi. Ils tiennent avant tout au Roi, s'ils le voient sur le trône, ils accepteront tout : même une Constitution. La preuve, c'est qu'ils n'ont pas protesté contre l'œuvre de l'Assemblée nationale; ils n'ont pas bougé, tant que le Roi a été vivant. Il meurt, et leur révolte éclate.

Enlevons donc au Temple le fils de Louis XVI. Proclamons-le Roi dans un de nos camps. Et nous donnerons à la Vendée le Roi, à la Nation la Constitution de 1791.

Il faut pour cela, dit encore Dumouriez, que mon armée soit tenue en rapport avec les armées insurgées de l'Ouest, avec celles qui pourront se former dans le Midi.

Et il faut d'abord qu'elle existe, et que je ne sois pas écrasé. Vous savez comme moi où nous en sommes. Nous sommes hors d'état de soutenir un combat de quelque importance. Rien n'empêche les Autrichiens de s'insinuer entre nous et la frontière de France. Ils n'ont qu'à marcher droit sur Ath, Mons et Tournai. Le moindre désastre qui puisse nous frapper sera la perte de notre artillerie.

Aussi, poursuivit le général, sa voix s'abaissant jusqu'à n'être plus qu'un murmure, j'engage une conversation avec le prince de Cobourg. Rassurez-vous, je ne lui ai pas demandé une coopération. Elle nous serait funeste. Mais seulement un armistice. Il sait que je replierai mes troupes, rappelant les garnisons qui sont encore en Hollande, et resterai en deçà de la frontière française que lui-même n'essaiera pas de franchir. Il sait que j'enlèverai le jeune prisonnier du Temple, et le ferai roi de France sous le nom de Louis XVII. La Constitution de 1791, remise en vigueur, mettra fin au régime de violence et de sang, et assurera au pays la liberté, la prospérité et la paix.

« J'ai voulu que vous n'ignoriez rien, ajoutait le général. J'estime heureux pour vous que vous soyez séparé de votre père, étant donnée « la déplorable position qu'il a prise dans la Convention Nationale ». Je respecte malgré tout votre piété filiale et ne vous demanderai jamais rien qui puisse la froisser. Au reste, je ne sollicite de vous dans mes projets politiques aucune collaboration. Restez à votre poste, faites votre devoir d'officier et soyez discret, c'est tout ce que je vous demande. »

Nous avons résumé, à l'aide de la mémoire, quelques traits de ce discours fort long. Nous avons voulu copier la réponse du Prince :

« Je n'avais pas, dis-je à Dumouriez, à examiner les mesures déjà prises ni les projets qu'il venait de me faire connaître. Il savait que c'était au gouvernement de la Convention nationale que j'attribuais les maux que la France souffrait déjà, et les malheurs plus grands encore que la continuation de cette odieuse tyrannie me paraissait devoir attirer sur elle. Mais désillusionné comme je l'étais des lois, des théories gouvernementales dont j'avais été enthousiasmé antérieurement, je m'étais décidé à me renfermer exclusivement, comme il me demandait de le faire, dans l'accomplissement de mes devoirs militaires. Il n'y avait plus pour moi en France de position tenable qu'à l'armée, ni d'autre rôle qui pût me con-

venir que celui d'un soldat dévoué à son pays. Je voulais donc suivre ou subir le sort de l'armée dans toutes ses phases, et j'étais résolu à ne pas m'en séparer, tant que je n'y serais pas contraint par une nécessité absolue.

« Je le remerciai de la confiance qu'il me témoignait et je lui promis de lui garder le secret. Il n'y eut jamais d'autre pacte que celui-là entre le général Dumouriez et moi. »

Personne ne doutera de l'affirmation de cet honnête homme. Comment jugera-t-on sa conduite? Il faut le reconnaître d'abord : les projets de Dumouriez ne servent aucunement l'intérêt personnel de Louis-Philippe et les prétendues ambitions de la maison d'Orléans. Il s'agit de mettre sur le trône le fils de Louis XVI. Le Prince est demeuré ennemi, — il le sera toute sa vie, — de l'émigration. Négocier avec Cobourg le révolte; il ne le fera jamais. Cependant il a reçu la confidence de son chef. Est-il obligé de trahir ce chef? De livrer le secret, de livrer Dumouriez lui-même à la Convention? A la Convention qu'en ce moment même Louis-Philippe estimait coupable de la ruine de son pays et du déshonneur de son père! Il écrit à ce dernier, lui exprimant son chagrin et ses inquiétudes. La lettre est saisie au camp. Il se tait. Il continue à exécuter les ordres, à faire silencieusement son service.

Mais les événements se précipitent. A Paris, le rapport de Cambacérès propose la condamnation de tous les Bourbons. Dans le Nord, Dumouriez a ordonné la retraite : ses troupes sont aux environs de Saint-Amand, près de Valenciennes.

Pendant un dîner, arrivent les lettres de Paris. « Voilà votre affaire, dit Dumouriez : vous êtes proscrit. — Je reste donc comme auparavant à l'armée : elle est mon seul refuge. — Vous y êtes le bienvenu. — Soit : vous voudrez bien, mon général, envoyer en lieu sûr ma sœur et Mme de Genlis. — Certainement, mais à qui les confier, sinon à Quasdanovitch? » C'est le nom du lieutenant de Cobourg.

Que faire, en effet? Chartres s'occupe encore de son frère Montpensier; il est à l'armée du Var, avec Biron. L'a-t-on prévenu? Un officier a été chargé de cette mission : il arri-

vera tout juste à temps pour voir arrêter Montpensier.

Le lendemain matin, ils se rendent aux cantonnements. Les commissaires de la Convention, Lamarque, Quinette, Publicola Chaussard, ont harangué les fédérés et les ont emmenés à leur suite. Les deux généraux mettent leurs chevaux au galop et rattrapent la colonne; elle se retourne et tire sur eux. Il faut fuir, Dumouriez perdant ses étriers, prenant les crins. Cette fuite éperdue les jette dans un poste autrichien.

Ils s'arrêtent; un repas leur est offert. Arrivent à ce poste autrichien des officiers de Dumouriez. « Revenez, disent-ils, tout peut être sauvé. Une grande partie de l'armée tient pour vous.

— Le puis-je? répond le général. Ne suis-je pas prisonnier? »

A ce moment Mack, si célèbre plus tard, se présente. Le prince de Cobourg l'envoie : il déclare laisser aux Français toute liberté. Ceux-ci repartent donc et courent à un petit camp près de Breuilh. Le petit camp crie : « Vive Dumouriez! » L'artillerie est tout près, à Rumegies. Ils s'élancent vers Rumegies. Mais tout est parti, hommes, chevaux et canons. Et les régiments les abandonnent, même ceux qui, une heure plus tôt, criaient : « Vive Dumouriez! »

Celui-ci, serrant les poings, s'écrie : « Eh! bien, la Convention verra! — C'est tout vu, pour ce qui me concerne, dit le Duc de Chartres. Hors de la France et hors de son armée, je ne suis plus qu'un proscrit. »

Il trouve non sans peine une voiture pour sa sœur et Mme de Genlis, et les suit de Valenciennes à Mons, ayant pris congé du général. A Mons, il se présente à son parent l'archiduc Charles. Celui-ci s'efforce de le retenir; les plus brillantes faveurs lui sont offertes. Louis-Philippe n'en accepte qu'une : la permission de s'en aller en Suisse.

Tel est le résumé fidèle d'un long récit. Dumouriez a conspiré. Louis-Philippe l'a su et n'en a rien dit. Que pouvait-il faire? — Dénoncer son chef et se livrer lui-même à la Convention? — Mais depuis la fin de 1792 il s'est attendu à

être proscrit; il l'a été en réalité : il avait même, on l'a vu essayé de hâter cette proscription qui eût sauvé son père et mis les siens en sûreté. Et d'ailleurs depuis le 21 janvier, la Convention lui fait horreur ! Son courage, sa piété filiale, son bon sens politique, son ardeur militaire n'avaient pu se relever de tels coups. Il était désespéré, le 22 mars 1793, quand il reçut à Louvain les confidences de son chef. Il ne les trahit donc pas, mais ne s'y associe pas non plus, répétant : « Je suis soldat et je reste à mon poste, tant que je le pourrai. » Il ne fait pas autre chose pendant les folles galopades du 5 avril que suivre et obéir. L'a-t-on vu mettre au service des projets de Dumouriez les illustres relations de famille qu'il possède en Autriche, et qui, au premier mot, lui valent le plus chaud accueil et les propositions de l'archiduc Charles? En aucune façon. Plus tard, avec son ton simple et honnête, il a écrit : « Je ne rejoignis pas plus le drapeau de l'émigration de 1793 que celui de Gand en 1815. » Il avait le droit de parler ainsi.

Ne jugeons pas à la légère la conduite des gens qui ont vécu dans ces temps effroyables; mais démêlons le vrai, et ne leur prêtons pas des actes qu'ils n'ont pas accomplis.

Le sort de Dumouriez et du Duc de Chartres ne fut pas réservé à eux seuls. Ils furent nombreux alors, ces généraux qui, suivant l'expression ordinaire des biographes, ayant adopté les principes de la Révolution, avaient bravement combattu l'invasion étrangère; et qui durent quitter leur armée et passer à l'étranger. Dans le Midi, Montesquiou avait repoussé les troupes sardes, occupé toute la Savoie. Il n'en reçut pas moins la visite des Commissaires de l'Assemblée législative, et, devant leurs menaces, dut se réfugier en Suisse. Biron, Luckner persévérèrent plus longtemps, servirent sous la Convention. Biron, familier du Duc d'Orléans, un de ses 47, marcha contre la Vendée. Il n'en mourut pas moins, comme le vieux Luckner, sur l'échafaud.

La Fayette s'était exilé le premier, neuf mois avant Dumou-

riez. Les deux aventures diffèrent en un point capital, mais seulement pour ce qui touche personnellement Dumouriez : La Fayette, en effet, ne songea jamais à aucune compromission avec l'étranger et, dès qu'il fut réduit à passer dans le camp autrichien, fut jeté en prison.

Elles se ressemblent cependant en ce que La Fayette fut condamné pour avoir essayé de sauver la Monarchie constitutionnelle, et Dumouriez pour avoir tenté de la rétablir.

Les événements ont marché entre la tentative de La Fayette et celle de Dumouriez. Neuf mois se sont écoulés. Louis XVI est mort; la guerre civile s'est déchaînée. Dumouriez demande une trêve aux ennemis, afin de s'entendre avec la Vendée; il rend un juste témoignage au patriotisme et au sens politique des chefs vendéens, quand il remarque que ceux-ci n'avaient pas bougé depuis 1789 et, contrairement aux émigrés, n'avaient point voulu partir en guerre contre la Monarchie constitutionnelle. La Vendée s'est insurgée contre la Terreur et non contre la liberté : elle acceptait la Constitution, avec le Roi.

L'objet poursuivi par les deux généraux fut donc le même. Et tous les deux étaient des hommes politiques en même temps que militaires. Le résultat aussi fut le même. Mais les circonstances et le caractère de l'un et de l'autre amenèrent la mise en œuvre de moyens fort différents.

Arrêtons un instant le cours des souvenirs de Louis-Philippe et faisons un emprunt à ceux de La Fayette. Ces deux hommes avaient peu d'amitié l'un pour l'autre. Mais il a existé de grandes ressemblances entre leurs idées politiques, et de fréquents rapports entre les événements de leur vie. Il est intéressant de comparer l'une à l'autre leur conduite, dans les circonstances décisives de leur carrière.

Les actes de La Fayette sont toujours accomplis au grand jour. Il a pu dire : « J'ai été aimé des uns, haï des autres jamais méconnu. »

Sa pensée politique est des plus claires : Vivent les Assemblées délibérantes et à bas les Sociétés plus ou moins secrètes

les clubs! Cette pensée est libérale, parlementaire et anti-jacobine. Elle est contraire à celle du Duc d'Orléans, intime ennemi de La Fayette, et qui ordonnait à son fils d'assister aux réunions des Jacobins.

Elle est résumée par un mot que La Fayette répète souvent : les deux Révolutions. On dit toujours : la Révolution française. Il y en eut deux profondément différentes, profondément opposées l'une à l'autre. La Fayette fut le champion de la Révolution libérale; et le proscrit de la Révolution jacobine.

« Le Roi, a écrit La Fayette[1], s'était uni, on dira soumis, à l'Assemblée nationale et au mouvement populaire dont il veut arborer la cocarde. Je m'empressai d'unir la cocarde royale aux couleurs de la ville. Je mis un grand prix à ce que la portion d'autorité laissée au Roi ne sortît pas de sa dynastie, de sa branche, de sa personne. Mais ce fut à l'attentat du 6 octobre où j'aurais risqué de paraître un complice si je n'avais eu le bonheur d'être un sauveur; ce fut lorsque je le vis ainsi sous ma responsabilité, que je me confirmai de plus en plus, comme je le dis sur la route de Paris à M. d'Estaing, dans le sentiment royaliste. »

Quand la deuxième Révolution, celle du 10 août 1792, se prépara, La Fayette, à la tête d'une armée, reçoit « de partout, des corps administratifs et municipaux, des plaintes contre les excès du Jacobinisme. Les clubs usurpaient tous les pouvoirs, insultaient les tribunaux, dominaient l'administration, le corps législatif, dirigeaient la politique et la guerre[2].... »

Il écrit une longue et vigoureuse lettre à l'Assemblée législative : « ...Ainsi que les droits de l'homme sont la loi de toute Assemblée constituante, une constitution devient la loi des législateurs qu'elle a établis....

« La France est menacée au dehors et agitée au dedans. Tandis que les Cours étrangères annoncent l'intolérable projet

1. Vol. 6, p. 7.
2. *Mémoires*, Vol. 6, p. 324.

d'attenter à notre souveraineté nationale, des ennemis intérieurs vous fatiguent de leur insolente malveillance.

« Vous devez, Messieurs, les réprimer. Nierez-vous qu'une faction, et, pour éviter les dénominations vagues, la faction jacobine a causé tous les désordres.... Cette secte forme une corporation distincte au milieu du peuple français dont elle usurpe les pouvoirs, en subjuguant ses représentants et ses mandataires.

« ...Quelle remarquable conformité de langage, Messieurs entre les factieux que l'aristocratie avoue et ceux qui prennent le nom de patriotes! Tous veulent renverser nos lois, s'élèvent contre les autorités que le peuple a conférées, détestent la garde nationale, prêchent à l'armée l'indiscipline, sèment tantôt la défiance et tantôt le découragement. »

L'Assemblée reçoit cette lettre et n'ose pas protester; car elle se sait dans son tort. Il existe un décret de la Constituante — 29 septembre 1791 — qui empêche les clubs, sous des peines sévères, d'avoir une existence politique, d'exercer aucune influence ou inspection sur les actes des pouvoirs constitués et des autorités légales,... etc. Elle n'ignore pas ce décret, mais elle ne l'applique pas. Elle connaît bien aussi la signature de La Fayette, mais afin de gagner quelques heures, elle ordonne qu'une Commission l'examine et la vérifie.

C'est le 17 juin. Le 20, une populace armée de fusils et de piques envahit les Tuileries, traverse d'abord la Salle des séances, pour compromettre l'Assemblée dans l'attentat qu'elle va commettre, et se précipite dans l'appartement du Roi, qu'elle entoure, menace, coiffe d'un bonnet rouge.

« Il ne dut la conservation de sa vie qu'à son courage tranquille, au dévouement de sa sœur, aux efforts de quelques gardes nationaux, d'un petit nombre d'amis, notamment du brave chef de division Aclocque et du maréchal de Mouchy.[1] »

Alors La Fayette décide de venir à Paris. Il a mis son

1. Vol. 6, p 332.

armée en sûreté, sous le canon de Maubeuge[1], envoyé son aide de camp Bureaux de Pusy demander l'autorisation de Luckner. « Qu'il n'en fasse rien : les Sans-Culottes lui couperont la tête ! » dit le vieux maréchal. Mais comme il n'oppose aucune autre objection, La Fayette part, couche à Soissons, arrive à Paris chez son fidèle ami La Rochefoucauld, et le 28 juin, admis à la barre de l'Assemblée, la supplie, après quelques paroles brèves et nettes : 1° d'ordonner que les instigateurs et les chefs des violences commises le 20 juin aux Tuileries soient poursuivis et punis comme criminels de lèse-nation ; 2° De détruire une secte qui envahit la souveraineté nationale, tyrannise les citoyens et dont les débats publics ne laissent aucun doute sur l'atrocité de ceux qui la dirigent.

« Faites respecter, dit-il, les autorités constituées, surtout la vôtre et celle du Roi ; donnez à l'armée l'assurance que la Constitution ne recevra aucune atteinte dans l'intérieur, tandis que de braves Français prodiguent leur sang pour la défendre aux frontières. »

Le Président répondit : « L'Assemblée a juré de maintenir la Constitution. Fidèle à son serment, elle saura la garantir contre toute atteinte. Elle vous accorde les honneurs de la séance. »

Six semaines s'étaient écoulées après la répétition de ce serment, lorsque cette Assemblée, le Roi lui ayant demandé asile, le suspendit de ses fonctions et le fit enfermer au Temple, avant de disparaître elle-même. La Fayette n'avait pas été dupe : il ne pouvait l'être, car déjà cette même Assemblée annulait un décret du Roi contre le Maire de Paris, compromis dans l'attentat du 20 juin. Elle réhabilitait Pétion ; et par là elle approuvait le 20 juin.

Le 4 juillet, le Roi devait présider une revue de la garde nationale. La Fayette voulait s'y montrer avec lui. L'Assemblée décommande la revue.

1. Vol. 6, p. 553.

Le 7, singulier retour, sur la motion de l'évêque Lamourette, dont il est bon de rappeler les termes : « Que ceux qui exècrent à la fois la République et les *deux Chambres* se lèvent! » Ils se levèrent tous. Et un mois après la République était fondée! Il est vrai que la République attendit pendant trois ans une Constitution et deux Chambres!

Le 14, La Fayette espérait revoir Paris et agir. Cet espoir lui est ôté. On appelle pour la cérémonie le plus ancien général : Luckner.

Alors La Fayette n'a plus qu'une pensée : sauver le Roi et en même temps la Constitution et la liberté. Il est allé aux Tuileries après son discours à l'Assemblée et a reçu d'affectueux remerciements. Le Roi est patriote et lui a dit avec quelle ardeur il souhaite la prochaine défaite des Autrichiens. La Reine ne l'aime pas. Antipathie personnelle et non politique; on sait maintenant par les témoignages de Fersen, de Barnave, de Lameth qu'elle était tout acquise à la Constitution. Elle aurait dit : « Il serait dur de devoir deux fois notre salut à M. de La Fayette. » Et quelqu'un à la Cour : « Il veut sauver le Roi, non la Royauté. » Il ne s'irrite pas de ces propos vrais ou faux, et propose au Roi de se transporter à Compiègne.

Pourquoi Compiègne? Des mouvements de troupes s'opèrent. Lui-même et Luckner, « malgré les vociférations des Jacobins et les feintes des Autrichiens du côté de la Flandre, pour favoriser l'invasion du duc de Brunswick, portaient leurs troupes vers la partie du territoire la plus exposée, c'est-à-dire vers la trouée entre Montmédy et Longwy ».

Les troupes de La Fayette devaient passer à La Capelle, à peine à vingt lieues de Compiègne.

Le Roi, accompagné du général, serait venu ouvertement déclarer à l'Assemblée son intention d'aller passer quelques jours en cette ville. Il n'avait, au reste, pas besoin d'être autorisé. La Constitution ne l'exigeait pas : la distance ne dépassait pas celle des voyages permis. Il serait arrivé escorté de gardes nationaux de Paris; il pouvait compter sur

ceux de Compiègne et deux régiments de chasseurs à cheval très sûrs seraient détachés de La Capelle. Latour-Maubourg, ancien Constituant, commanderait ces troupes.

Alors le Roi, à l'abri des injures et des violences des Jacobins et des Marseillais qui venaient d'envahir Paris, aurait lancé une proclamation faisant connaître au peuple ses sentiments véritables. Il eût interdit aux émigrés et à ses frères d'avancer plus loin. Il eût offert, si l'Assemblée le trouvait bon, de marcher lui-même contre l'étranger et il eût renouvelé librement son serment de maintenir la Constitution.

Il est probable, écrit La Fayette [1], que Louis XVI aurait pu rentrer alors dans Paris aux acclamations de tout le peuple. » ajoute amèrement : « Mais un tel triomphe eût été celui de la liberté, et c'est ce que la Cour ne voulait pas. »

Ce langage est-il équitable? Le Roi en effet refusa. Mais le général lui-même, après le 20 juin, trouvant la famille royale réunie, déclare que les remerciements qu'il reçut furent sincères, et les affirmations en faveur de la Constitution sans arrière-pensée. La Reine, Mme Élisabeth tenaient le même langage : c'est, disaient-elles, le salut du Roi et du pays.

Pourquoi donc le plan de Compiègne si bien conçu, avec tant de promesses de succès, fut-il finalement rejeté? Ces malheureux Princes, après tant d'espérances et d'échecs, tant d'acclamations et d'injures, étaient sans doute à bout de courage; non pas du courage de se résigner et de souffrir : celui-là soutint jusqu'à la mort ces âmes chrétiennes; mais du courage d'essayer et d'agir encore. Que de proclamations sincères et touchantes le Roi n'avait-il pas adressées au peuple! Sa bonne volonté s'était-elle jamais démentie? Après tout, le voyage à Compiègne ressemblait fort au voyage à Verdun, qui fut interrompu à Varennes; et le plan de La Fayette à celui de Bouillé : car il ne voulait alors (une note de Louis-Philippe l'affirme positivement) que parler librement au peuple en faveur de la Monarchie constitutionnelle et arrêter les projets de ses frères et des émigrés.

1. P. 545.

A l'aide de camp la Colombe, qui la conjure de consentir, la Reine répond : « Nous remercions votre général de tout notre cœur. Mais que nous faudrait-il en ce moment? Être enfermés quelques mois dans une tour! »

Une tour solitaire, sur de hauts rochers, sous le ciel, loin de l'abominable multitude du 20 juin! Voilà ce que veut dire la pauvre Reine. Mais La Fayette pense à la Tour du Temple : c'est Danton qui va bientôt proposer cette prison; Danton « que la Cour, dit-il, comblait d'argent[1].... Ces mystères seront sans doute un jour éclaircis ». Il n'y a point de mystère, mais beaucoup de mélancolie dans les paroles de Marie-Antoinette à l'aide de camp la Colombe!

Un incident imprévu vient ici compliquer les choses. Luckner arrive pour le 14 juillet. Il va souper chez Gobel, évêque assermenté de Paris. Et cet étrange évêque enivre à dessein le vieux soldat! Six députés Jacobins sont présents à cette fête; ils vont déclarer le lendemain à l'Assemblée que, « d'après l'aveu du Maréchal, l'objet de la dernière mission de Bureaux de Pusy avait été de l'engager à marcher avec La Fayette à la tête de leurs deux armées contre la capitale ».

Aussitôt Bureaux de Pusy est mandé à la barre de l'Assemblée. La Fayette écrit de Longwy, le 26 juillet : « Je ne suis pas interpellé sur mes principes,... je le suis sur un fait. Ai-je proposé à M. le Maréchal Luckner de marcher avec nos armées sur Paris? A quoi je réponds par quatre mots fort courts : Cela n'est pas vrai. »

Luckner, dégrisé, écrit le 28 dans le même sens. Mais un long débat s'engage, avec production de nombreuses lettres, entre les deux généraux. Ils dénoncent des cabales, des calomnies et, à mots peu couverts, accusent Dumouriez. « J'ai reçu, écrit Luckner, la lettre que vous m'avez adressée le 23 juillet, ainsi que celle de M. Dumouriez qui y était jointe; je la connaissais déjà et elle m'avait prouvé d'une part l'envie qu'il a de commander en chef, et son désir d'indé-

1. *Mémoire de La Fayette.* Vol.

pendance qui est si contraire aux principes militaires.... »

Le 8 août, Jean Debry propose la mise en accusation de La Fayette. Un grand nombre de députés protestent, et sont à la sortie injuriés, menacés, assaillis à coups de pierre. Le lendemain 9, l'Assemblée déclare qu'elle n'est pas libre. Ce qui n'est que trop vrai, et le 10 éclate la Révolution nouvelle. « La journée du 10 août, écrit La Fayette, marque le passage de la Révolution constitutionnelle à la Révolution conventionnelle, de l'ère de la liberté et des bons principes, à l'ère de la terreur et de l'incivisme[1] ».

Pétion s'est vanté, dit-il encore, que lorsqu'on entreprit le 10 août « il n'y avait que cinq hommes en France qui voulussent la République » [2]. Et le Girondin Soulavie a prétendu [3] que « 3000 ouvriers ont fait la Révolution du 10 août contre tout le Royaume des Feuillants, contre la majorité de la capitale et de l'Assemblée législative »....

La Fayette aurait pu aisément « se rapprocher des chefs du parti usurpateur ». Il repousse de haut cette pensée que lui a proposée Kersaint, commissaire envoyé avec Antonelle et Peraldi, pour l'arrêter à Sedan. Il a commencé par les arrêter eux-mêmes. Desrousseau, maire de Sedan, toute la ville, toute l'armée sont à lui.

Qu'espère-t-il? Non point marcher sur Paris. Il n'en fut jamais question, même après le 10 août. Mais provoquer « une espèce de Congrès des départements unis », pour la défense des lois. Cet espoir ne dura pas. Peu de départements se montraient résolus comme celui des Ardennes, et les Jacobins faisaient régner partout la Terreur. Condamné le 19 août, il prend d'abord avec un calme parfait les mesures les plus minutieuses pour la sûreté de ses troupes. Son successeur trouvera tout en ordre. Puis il part avec des amis fidèles et condamnés comme lui : Bureaux de Pusy, les deux Latour-Maubourg, quelques autres de ses anciens officiers de la

1. P. 384.
2. P. 376.
3. P. 376 : citation en note.

garde nationale. Ils vont à Bouillon ; ils passent la frontière, renvoyant au camp leurs ordonnances, pour ne pas enlever un défenseur au pays. Ils arrivent devant Rochefort la nuit tombée ; les chevaux épuisés. Bureaux de Pusy va reconnaître les feux d'une garde avancée et est amené au poste du Commandant autrichien, M. d'Harmoncourt. Il apporte à celui-ci une lettre où « les soussignés déclarent qu'ils ne peuvent être considérés comme des militaires ennemis puisqu'ils ont renoncé à leurs places dans l'armée française, et moins encore comme cette portion de leurs compatriotes que des intérêts, des sentiments et des opinions absolument opposés aux leurs ont portés à se lier avec les puissances en guerre avec la France ; mais comme des étrangers qui réclament un libre passage que le droit des gens leur assure, etc. »...

Ils voudraient passer en Hollande. Naturellement Harmoncourt les arrête et les confie à son général, qui pousse des cris de joie, répétant : « La Fayette ! La Fayette ! »

Le Duc de Saxe Teschen, général en chef, les répartit d'abord dans les prisons du Roi de Prusse, à Wesel, à Magdebourg, à Glaz. Puis ils sont réunis quelques jours à Neisse, et — sauf Alexandre de Lameth, rendu à la liberté — livrés à l'Empereur d'Autriche qui les fait enfermer à Olmutz. La Fayette y restera quatre ans.

C'est ainsi, dit-il, qu'il put « soustraire aux bourreaux sa tête proscrite, dans l'espoir qu'il pourrait un jour servir encore la liberté et la France ». Le Roi de Prusse lui ayant demandé s'il veut « changer son sort » à des conditions que l'on devine, le prisonnier répond : « Le Roi de Prusse est un impertinent. » Et après avoir sévèrement jugé le caractère de Dumouriez, il termine en rendant pleine justice à ses talents, et en se réjouissant de ses victoires.

Revenons à Louis-Philippe, Duc de Chartres, qui vient de se séparer de Dumouriez. Nous serons mieux en mesure, maintenant, de juger sa conduite. Nous tenons à le faire, beaucoup de biographes l'ayant accusé d'avoir pris part à

un complot, dont il avait seulement reçu la confidence, peu de jours avant d'être, lui-même, proscrit. A ce sujet Louis-Philippe avait le droit de répondre, comme La Fayette, accusé d'avoir voulu marcher sur Paris : cela n'est pas vrai.

Bureaux de Pusy, Latour-Maubourg quittèrent l'armée à la suite de La Fayette et dans les mêmes conditions que leur chef. Leur histoire est sans reproche et sans possibilité de soupçon. En toute sincérité, on en peut dire autant de celle du Duc de Chartres. Il ne faut pas le comparer à La Fayette, mais à ceux que je viens de nommer : aux suivants, aux personnages de second plan. La Fayette, en 1792, a 35 ans. Il est, ou du moins il vient d'être l'homme le plus populaire de France : c'est un général en chef, en mesure d'envoyer de vertes semonces à l'Assemblée législative. Le Duc de Chartres n'est encore qu'un brave militaire, colonel par sa naissance, général par sa valeur, et s'étant tiré de la situation détestable où l'a mis son père, en se battant bien et sans relâche. Mais il n'a pas vingt ans encore en avril 1793, et il est attaché au général Dumouriez, qui en a 54. Il est, sans l'avoir souhaité, le confident du général : il n'est en rien son complice. Il part assurément moins fièrement que La Fayette; mais aussi innocent que Latour-Maubourg et Bureaux de Pusy. Et il va être aussi malheureux, bien qu'ayant pu sauver sa liberté.

CHAPITRE III

LOUIS-PHILIPPE PENDANT SON PREMIER EXIL

Après les souvenirs d'une carrière militaire glorieuse et tristement brisée se présentent à l'esprit du prince exilé, et solitaire, d'autres images moins brillantes. Son existence a été, non point inactive, mais obscure et errante pendant quelques années; très pauvre dans les premiers temps. Sa sœur et lui ont imploré en vain le secours de leur proche parent Hercule III d'Este, duc de Modène, que d'ailleurs les armées françaises dépouilleront bientôt de son duché. Hercule III n'a pas daigné répondre. Sous de faux noms, ils ont erré en Suisse, évitant les espions de la Convention et aussi les émigrés; reconnus parfois et aidés par de fidèles amis, tels que M. Hottinguer, à Zurich.

Avec beaucoup de peine, il a trouvé un asile pour sa sœur. La princesse de Conti est à Fribourg; elle consent à s'occuper de sa nièce, mais non à la recevoir chez elle : le nom qu'elle porte est trop peu aimé de tout ce qui entoure la princesse de Conti. Elle envoie la comtesse de Pont-Saint-Maurice à Bremgarten, pour accompagner Madame Adélaïde et l'installer près de Fribourg, à Sainte-Claire, couvent cloîtré. Plus tard, elle l'emmènera avec elle en Hongrie.

Un soir, après une longue marche, à bout de ressources, Louis-Philippe est conduit par une heureuse fortune à la porte du chevalier de Rionel. Sous ce nom se cache un illustre réfugié : le général de Montesquiou. C'est à Bremgarten. La maison est fort modeste. Les deux exilés s'embrassent. Quelle joie de trouver un ami, un gîte, un souper au coin du feu! Et, dès le lendemain, Montesquiou découvrit

même pour son jeune camarade un gagne-pain, un emploi de professeur, dans un petit collège voisin. Louis-Philippe avait là trois collègues : un jeune homme, « un vieux grison », et M. Deporta, prêtre catholique, qui disait la messe dans la chapelle du château.

Un certain M. Jost et quelques amis à lui avaient acheté la seigneurie de Reichenau, et, dans le vieux château, avaient installé une pension. Nous ne suivrons pas, écrivait Jost, les usages de l'aristocratie, et nous pratiquerons la vraie liberté.

Reichenau était près de Bremgarten, et M. Jost bien connu de M. le chevalier de Rionel.

M. Jost fut mis dans la confidence et savait avoir affaire au Duc de Chartres; mais, pour tout le collège, le nouveau professeur s'appelait M. Chabos. Le Collège avait attendu, pour être chargé d'une classe, M. Chabaud, autre réfugié, de la ville de Nîmes : celui-ci n'arrivant pas, Montesquiou demanda sa place pour le Duc de Chartres, qui prit aussi son nom, en changeant l'orthographe[1].

Jost écrit souvent à Rionel, et à M. le baillif Hottinguer, de Zurich, il accorde que M. Chabos soit admis au vivre et au couvert, et même rétribué un jour, si l'on est content. Ce jour vient vite, car le professeur « se tire à merveille de son cours ». Jost ne tarit pas en éloges. M. Chabos seulement parle trop, et cite trop volontiers les noms des gens qu'il a connus. Il se fera découvrir. Il est un peu difficile et porte des chemises trop fines, qu'il veut changer tous les jours. La cuisine de la maison n'est pas à son goût....

Les archives que les descendants du baillif de Zurich ont bien voulu nous permettre de consulter contiennent des pièces plus émouvantes. Quand on apprend la mort de Philippe-Égalité, Chabos subit une crise telle qu'on craint pour sa santé, et Jost, en effet, le déclare malade et l'enferme

1. Cinquante ans plus tard Louis-Philippe en souvenir de ce service rendu, offrait un tableau représentant Reichenau à M. le Colonel de Chabaud-Latour, fils du réfugié nimois et devenu aide de camp du Roi.

prudemment. L'exilé jugeait son père sévèrement, mais n'avait pu cesser de l'aimer.

Le chevalier de Rionel pleure beaucoup moins Égalité. Dans une longue et fort belle lettre adressée à un ami suisse, le baron d'Yvernois, en ce moment résidant à Londres, il écrit : « Des misérables ont exécuté le duc d'Orléans : toute l'Europe avait condamné ses crimes... Les crimes du père ne me portent d'ailleurs qu'à estimer davantage la conduite du fils.... J'ai été vingt ans l'ami du grand-père, qui était le plus honnête homme du monde[1].... »

Et cet admirable ami, avec un soin paternel pour le jeune prince, s'occupe des débris de la succession. Rien à espérer en France, « où des lois iniques enlèvent tout à des enfants, sans rien laisser même pour leur subsistance ». Mais il est de notoriété publique que Philippe-Égalité avait fait passer de grands biens en Angleterre, notamment des diamants du plus grand prix, confiés à un nommé Boyd.... Mais Égalité avait des créanciers; Boyd lui-même prétend, sur son dépôt, avoir fait des avances. Que pourra-t-on tirer de tout cela?

Un autre fugitif est venu, à la fin de 1793, se joindre à la petite colonie de Bremgarten : c'est Desmeuniers, ancien Constituant, condamné et traqué par la Convention. Il arrive dénué de tout; il écrit à Montesquiou : « Je suis plus malheureux que vous; les misérables m'ont tout pris. » Il donne aussi, pendant quelques mois, un vague enseignement à Reichenau. Puis on l'envoie s'occuper de la succession à Londres, où il trouve un emploi. Il a pu rencontrer Mme de Genlis et obtenir d'elle, en deux circonstances, des renseignements d'ailleurs contradictoires. « Il ne faut pas tenir compte de Mme de Sillery, écrit Montesquiou; c'est une vraie caillette[2]. »

Ce qu'elle sait fort bien faire, c'est présenter un long Mémoire (figurant aussi dans le fond Hottinguer) pour le jour où le jeune Duc d'Orléans retrouverait une partie de sa for-

1. Archives de M. le baron Hottinguer.
2. *Idem.*

tune. Elle n'a, dit-elle, voulu accepter aucun traitement comme gouvernante. Mais on lui a promis, on lui doit diverses sommes, formant un total respectable de centaines de louis, une rente viagère, etc. Et dès que faire se pourra, elle demande que cet argent soit remis à Paméla, lady Edward Fitzgerald. Il semble bien, d'après cela, que la jolie petite Anglaise expédiée à Louis-Philippe-Joseph par son marchand de chevaux Saint-Denys, fut vraiment la fille de la gouvernante.

Citons encore quelques phrases de Montesquiou prises au hasard, dans une longue lettre à Louis-Philippe. Elles peignent en quelques traits le temps où ils vivaient. « Vous avez vu l'infâme exécution de la Reine.... Les exécutions continuent. Les victoires aussi. Quelle rage de tuer Biron et Luckner! Nous avons été des sages, vous à Reichenau, et moi ici, cher camarade, cher et excellent ami.

« ... Votre diamant a été vendu dix-sept louis.... »

A Reichenau, Louis-Philippe apprit l'emprisonnement de ses frères et de son père enfermé à Marseille avec eux. Quand vint la condamnation de quarante-cinq Girondins, Billaud-Varennes proposa qu'à la liste dressée par Amar, le nom du Duc d'Orléans fût ajouté. Celui-ci avait toujours siégé à la Montagne. Mais qu'importait aux proscripteurs? Amené à Paris en toute hâte, Philippe-Égalité fut mis à mort le lendemain.

A Reichenau encore, Louis-Philippe reçut cette nouvelle, tenant secret son nom et cachant ses larmes. Le mystère à demi percé, il dut fuir et passa plusieurs mois, d'août 1794 à mars 1795, chez Montesquiou, à Bremgarten. Il fut alors, pour tout le monde, Corby, aide de camp du général, heureux d'avoir enfin rejoint son chef. Et celui-ci ne voulait accepter du prince qu'une part dans le prix du loyer.

Il part enfin, ayant retrouvé en Angleterre quelques restes des dépôts laissés par son père. Il va d'abord en Suède, puis en Norvège où il fait un plus long séjour, portant toujours le nom de Corby, et accompagné du comte de Montjoie et du fidèle serviteur Baudoin. Il parcourt aussi la Finlande, recueil-

lant les souvenirs des dernières guerres. Puis ayant trouvé un guide, il s'en va chez les Lapons, plus loin que n'avaient été Regnard et Maupertuis. Il est jeune, d'une santé vigoureuse, ardemment désireux de s'instruire. « Qu'il profite de sa disgrâce, avait écrit Dumouriez à Montesquiou ; dites-lui que ce vertige passera et qu'il trouvera sa place. Les princes doivent produire des odyssées plutôt que des pastorales![1] »

« Tout ce qu'il devait au hasard de la naissance, disait alors Mme de Genlis, il l'avait perdu, et il ne lui restait plus que ce qu'il tenait de la nature et de moi! »

Il passe à Christiania des mois paisibles et studieux, puis recommence à voyager, et est atteint dans la petite ville de Holstein, par un message de sa mère. La Duchesse d'Orléans avait passé le temps des fureurs révolutionnaires à Vernon, dans la maison de son père, le Duc de Penthièvre, étroitement surveillée. Des jours meilleurs sont venus, et le Directeur Carnot a proposé de lever le séquestre des biens, de mettre enfin en liberté Montpensier et Beaujolais, si le frère aîné consent à s'en aller avec eux en Amérique. Désespérés par la captivité, ces malheureux princes avaient tenté de s'échapper : dans une escalade, Montpensier s'était cassé le bras, et Beaujolais était revenu se livrer aux geôliers, ne voulant pas quitter son frère.

La Duchesse d'Orléans reçut aussitôt la lettre que voici, remplie des sentiments les meilleurs et digne, par le style, d'un élève de Mme de Genlis :

« Quand ma tendre mère recevra cette lettre, ses ordres seront exécutés, et je serai parti pour l'Amérique ; je m'embarquerai sur le premier bâtiment qui fera voile pour les États-Unis.... Et que ne ferais-je pas après la lettre que je viens de recevoir? Je ne crois plus que le bonheur soit perdu pour moi sans ressource, puisque j'ai encore le moyen d'adoucir les maux d'une mère si chérie, dont la position et les souffrances m'ont déchiré le cœur depuis si longtemps....

1. Boutmy. *Époques mémorables de la vie du roi des Français.* Paris, 1845.

Je crois rêver quand je pense que dans peu embrasserai mes frères et que je serai réuni à eux : car je suis réduit à pouvoir à peine croire ce dont le contraire m'eût paru jadis impossible[1].... »

Il partit aussitôt, quitta Hambourg le 24 septembre 1796, et aborda en Amérique le 21 octobre. Cela passait alors pour une très heureuse et rapide traversée. Ses frères, embarqués à Marseille sur le bateau suédois *Jupiter*, échouèrent à Gibraltar, et ne le joignirent à Philadelphie qu'en février 1797. Le siège du gouvernement était alors en cette ville, et le général Washington fit aux trois jeunes princes le meilleur accueil. Louis-Philippe assista à la cérémonie de la remise des pouvoirs à M. Adams, le second Président des États-Unis.

Washington s'était retiré à Mount Vernon où il menait la vie d'un gentilhomme campagnard : « Suivez mes deux conseils, lui écrivait La Fayette, de la Grange[2], ayez un secrétaire et montez à cheval de temps en temps. »

Il aimait à s'entretenir avec le jeune Duc d'Orléans, et lui donnait de sages leçons de politique libérale. « J'aime cette nation, écrivait celui-ci à sa sœur. Elle sera peut-être un jour une puissante alliée de la nôtre. »

Il a raconté pour elle un voyage entrepris avec ses frères jusqu'aux chutes du Niagara, voyage dont Washington avait bien voulu tracer le plan et qui a duré quatre mois. Ils ont couché quinze nuits dans les forêts, dévorés par les insectes, quarante nuits dans de mauvaises cabanes ; été entourés un jour par une tribu d'Indiens Senecas, « les meilleures gens du monde quand on ne les met pas en colère », et en somme fait plus de mille lieues sur les mêmes chevaux. Et il rapporte pour sa sœur une gouache d'après la cascade de Niagara, « qui tombe de 157 pieds de haut ». Ce ne devait pas être un chef-d'œuvre.

1. Boutmy, *Époques mémorables*. Paris, 1845.
2. La Grange près de Rosoy-en-Brie (S.-et-M.). Ce château appartient maintenant à M. le marquis de Lasteyrie, arrière-petit-fils de La Fayette.

Les trois frères apprirent à la fois le coup d'État du 18 fructidor et l'exil de leur mère en Espagne. Carnot avait accordé sa protection à la Duchesse d'Orléans : victime de l'intrigue de Barras, lui-même était proscrit. Ils n'eurent plus d'autre désir que de rejoindre leur mère. Mais comment se rendre en Espagne? Par la Nouvelle-Orléans, alors possession espagnole. A cheval, en chariot, en bateau, quand les glaces de l'Alleghany ou de l'Ohio le permettaient, ils se crurent fort heureux d'arriver en soixante-huit jours à la Nouvelle-Orléans. C'est ainsi qu'on voyageait il y a un peu plus de cent ans en Amérique. Un autre voyageur parti en même temps, et moins heureux, n'arriva que deux semaines plus tard.

Leurs aventures n'étaient point terminées. Un brick espagnol les menait à la Havane : il reçoit dans le golfe du Mexique des boulets d'une frégate anglaise, amène son pavillon et livre ses passagers au capitaine Cochrane, devenu par la suite un amiral célèbre. Cochrane se montre plein d'égards pour le Duc d'Orléans et consent à se détourner de sa route pour le déposer à la Havane avec ses frères. Mais ils avaient compté sans les passions de la Cour d'Espagne; et bientôt un ordre venu d'Aranjuez interdisait le séjour du royaume et de ses colonies aux fils de Philippe-Égalité! Le gouverneur les fit conduire à Halifax. Ils y trouvèrent le duc de Kent, qui les invita à demander un asile en Angleterre. Et ils passèrent enfin à Twickenham quelques années tranquilles, heureux d'être ensemble et d'avoir retrouvé de fidèles amis, M. de Montjoie, M. le vicomte de Chabot[1], alors officier de l'armée anglaise.

Le Comte d'Artois étant venu à Londres, une réconciliation avait été facile. Entre ce prince et Louis-Philippe la sympathie fut toujours vive, malgré la divergence de leurs idées.

1. Louis-Charles-Guillaume de Rohan-Chabot, vicomte de Chabot, né en 1780, maréchal de camp des armées du Roi; premier écuyer du Duc d'Orléans pendant la Restauration; ensuite aide de camp du Roi Louis-Philippe.

Invités l'un et l'autre par le Prince Régent, ils assistèrent à cheval, côte à côte, à des revues de l'armée anglaise; la seconde fois, par égard pour son parent, le Duc d'Orléans consentit à paraître en « frac », renonçant à son vieil uniforme de Jemmapes.

Ses idées ne sont plus celles que lui dictait son père et qui ont, de confiance, enthousiasmé sa première jeunesse. Voici une lettre écrite dès 1802, à M. de Chabot, et qui le montre résolu à s'instruire par sa propre expérience, après avoir vu tant de choses :

1er juillet 1802.

« Voici, mon cher Comte, toutes vos bucoliques que j'ai lues et que j'ai fait lire, selon vos intentions. Je reconnais la sagesse de votre esprit et la droiture de vos vues. à la manière dont vos opinions se sont modifiées sur les temps. C'est là le vrai critérium de l'homme d'honneur et de l'homme ferme. Malheur à ceux qui n'ont lu la définition de ce beau caractère que dans nos moralistes et dans nos philosophes! Les livres et surtout nos livres égareront toujours quand on n'en rectifiera pas l'étude par celle du monde, et de la vie humaine. C'est là la grande école. On voit que vous y avez été longtemps. Mais qui vous a réduit au silence depuis, voilà ce qui m'étonne.

« J'ai admiré la lettre de M...; elle est bien pensée, bien exprimée. Elle contient de grandes vérités. Il est très vrai qu'on était mécontent. Il est très vrai que ce mécontentement manquait de direction. Ceux qui auraient dû en être le centre ne l'étaient plus. Et il est tout aussi vrai que c'est principalement à ce défaut de direction et de point central pour les mécontents que les révolutionnaires ont dû leurs déplorables succès. Bonjour, mon cher Comte[1]. »

Ce jeudi, 1er juillet 1802.

Les dernières lignes sont curieuses. Qu'est-ce que ce

1. *Archives* de La Grange.

manque de direction qui a annulé l'action utile des mécontents et laissé le champ libre aux révolutionnaires? Ne sont-ce pas là des vues prophétiques?

Ce temps de repos ne dura pas longtemps. Le malheur fondit de nouveau sur la petite colonie de Twickenham. La santé des deux prisonniers de Marseille, étiolée à l'aube de leur jeunesse, ne s'était pas raffermie. Montpensier mourut. Beaujolais tomba malade, et on entreprit un voyage dans le Midi.

Revenons donc à Malte où nous avons supposé que nous rencontrions Louis-Philippe, au lendemain de la mort de son second frère, plongé dans son chagrin et dans ses souvenirs.

L'expérience du monde est la grande école qu'il recommandait dans sa lettre à M. de Chabot : aucun homme de son âge en a-t-il jamais reçu d'aussi éclatantes leçons? Est-il en effet un autre exemple d'un homme directement mêlé, en si peu d'années, à tant d'événements extraordinaires?

a vu Versailles, et ce tableau merveilleux demeure vivant dans son imagination. Il a vu la Cour attendre le Roi dans la galerie des Glaces, ou descendre derrière lui les degrés qui mènent au tapis vert. Il a entendu les violons de Gluck résonner dans la chapelle royale; et, dans les forêts, les trompes de M. de Dampierre. Les tapisseries des Gobelins et celles de Beauvais, dans les salons arrangés par Gabriel, ornaient les murs et les meubles : ces fauteuils à pieds droits, ces chaises à lyre, ces bergères ou canapés, impropres au laisser aller, indifférents au confort et disposés pour la bonne tenue et les élégantes attitudes d'une société pleine de charme et d'esprit.

Un jour, une foule immense a gravi les pentes de Sèvres et s'est déversée dans l'avenue de Paris; la poussière s'élevait en nuage jusqu'à la cime des arbres. Les grilles du palais ont été enfoncées; le Roi, la Reine, poursuivis dans leurs appartements, jetés dans des voitures, traînés à Paris au milieu d'un menaçant cortège. Et le Duc de Chartres, inquiet

des fureurs du peuple, suspect à la Cour, entendait dans les mots échangés pendant ces heures d'angoisse, constamment accuser son père de complicité. Fausse accusation! Son père n'a été pour rien dans les journées d'octobre! Mais, hélas! après des mois de tourments politiques, de popularités exaltées et abattues, de systèmes sociaux acclamés et rejetés, son père, premier Prince du sang et se parant du nom d'Égalité, membre de l'implacable Convention, et habitant encore le Palais-Royal, son père, malgré les prières de quelques fidèles et les pleurs de Montpensier, presque malgré lui-même, est allé approuver par son vote l'infâme exécution de Louis XVI!

Et ce père, traîné à son tour, si peu de temps après, à l'échafaud, il le croit, il l'a toujours dit être un honnête homme. Il a maudit l'action, le régime effroyable qui la rendait possible, l'engrenage dans lequel un être vaniteux a laissé prendre sa faible et coupable main. Il n'a pas maudit son père. Ne nous érigeons pas en juges des sentiments que nous essayons de pénétrer et d'exprimer. Mais sachons comprendre, s'il rejetait la faute sur le régime de 1793, quelle horreur ce régime a dû lui inspirer!

Il est demeuré attaché à la politique libérale, et plus tard, il voudra la faire connaître au pays. Mais il a couru au plus pressé, à la lutte contre l'étranger : sûr, quand il se bat à la frontière, de ne pas commettre d'erreur politique. Cette ressource lui manque après la mort du Roi, après le crime paternel, devant les dangers qui menaçaient une sœur confiée à ses soins: et la proscription s'abat sur lui. Il ne trahit personne, mais il jette ses armes, contraint par le sort; vaincu, fugitif, mais non émigré. Depuis lors, il a parcouru l'ancien et le nouveau monde.

Et maintenant, à quel parti va-t-il se résoudre? Que va-t-il faire de son existence solitaire? Il ne veut pas demander un refuge aux nations qui étaient hier et, selon toute apparence, seront demain encore en guerre avec la France.

Les armées françaises occupent les deux tiers de l'Europe civilisée, de laquelle la Russie n'aurait jamais dû être

censée faire partie. Que sont devenues les couronnes de la Maison de Bourbon?

Aux Tuileries, règne un nouveau maître. De nouveaux princes habitent les palais que le Duc d'Orléans a connus, chassent le cerf dans les mêmes forêts, suivis souvent des mêmes courtisans. On n'est bien servi que par ces gens-là, disait l'Empereur; et il rappelait des émigrés pour en faire des chambellans, laissant aux régicides les préfectures.

Mme de Genlis a quitté la princesse Adélaïde, réfugiée en Espagne avec sa mère. Elle est admise à la Cour impériale, et reçoit une pension de Napoléon. Elle entretient une correspondance avec le nouveau maître. Toute l'ancienne apparence a refleuri; les meubles, seulement, sont plus lourds; les costumes plus pompeux, et l'étiquette plus rigoureuse, étant moins secondée par l'éducation.

En Espagne, la guerre sévit. Charles IV a abdiqué. Le Roi et son fils sont captifs. En Italie, le duché de Parme et de Guastalla, apanage jadis conquis pour Madame Infante par les troupes de Louis XV, a revu les soldats français; cette fois, ils ont fait de ce duché le département du Taro.

Naples vient de recevoir de la main de Napoléon un nouveau Roi, Murat, beau-frère de l'Empereur. Le roi Bourbon Ferdinand Ier, chassé d'abord par Championnet, s'est pour la deuxième fois réfugié en Sicile. C'est un proche parent du Duc d'Orléans. Deux fois Ferdinand a déclaré la guerre à la France; et deux fois il a dû fuir Naples, que l'énergie du cardinal Ruffo et la fidélité de son peuple lui avait rendue en 1799. Le fils de Philippe-Égalité, le général révolutionnaire, osera-t-il aborder ce parent?

Il se rappelle le mauvais accueil que ses frères et lui ont reçu du roi d'Espagne, frère du roi de Naples. Ils n'avaient pu s'arrêter à la Havane que pendant les quelques mois qu'une dépêche, portée par une frégate, mettait alors à parvenir en Espagne et à recevoir sa réponse.

Les chances d'obtenir un bon accueil en Sicile ne semblent pas meilleures. Cependant la demande d'y conduire le Comte

de Beaujolais n'avait pas été rejetée. On allait partir pour Messine, quand la mort survint. Le Duc d'Orléans se décide à tenter l'aventure.

La Cour est à Palerme, exilée par les Français, gardée et même un peu gouvernée par les Anglais. Cour d'ancien régime et d'anciennes idées s'il en fut jamais. Il existe un mémoire historique de la vie de Mme la Duchesse de Berry, publié en 1857 par M. Alfred Nettement, où le portrait de la reine Caroline est effacé peut-être à dessein, mais où celui du roi Ferdinand est vivant. Ce prince et son frère aîné, Charles IX d'Espagne, sont les fils de Charles III qui abandonna Naples pour l'Espagne en 1759 et devint un grand roi : ce que ne furent pas ses fils. Ferdinand cependant ne manque pas de bon sens; il aime les arts; il a même su encourager les sciences, en relevant la vieille Université de Palerme; il est, comme un bon Méridional, sensible à la parole, et goûte fort les sermons des Franciscains.

C'est un homme du dehors; sa bonne et large figure a rougi au grand air. A pied, à cheval, il est infatigable et aime la chasse avec passion. Excellent époux, il a une descendance nombreuse. Il est très populaire dans ses habitudes. Il adore la pêche, mais la pêche avec la tenue et les façons d'un pêcheur de Chiaia ou de Santa Lucia. Il tire sa barque sur le sable, étale ses poissons sur le quai, et les met en vente; crie, gesticule, dépasse par sa verve joyeuse, et ses répliques en patois napolitain, le plus bruyant des lazzaroni. Ce petit peuple l'adore. C'est là tout ce que lui a enseigné jadis son précepteur, le prince de San Nicandro, qui probablement n'en savait pas davantage. Heureusement, pendant de longues années de ce règne, Naples fut très convenablement administrée par le Parmesan Tanucci, choisi par Charles III, quand il fut appelé en Espagne et laissa Naples à son second fils âgé de neuf ans.

Un soir, à Palerme, la future Duchesse de Berry, âgée de dix ans, est dans le salon de sa grand'mère. Le Roi entre et d'un air soucieux qui lui était peu habituel annonce qu'un

émigré de grande maison demande audience : c'est le Duc d'Orléans. « Le Duc d'Orléans ! » s'écrie la Reine d'une voix émue, et la jeune princesse raconta plus tard qu'élevée dans la vénération de sa grande tante Marie-Antoinette et l'horreur des crimes révolutionnaires, ce nom l'avait épouvantée.

Cependant le prince paraît. Les portraits de sa jeunesse, surtout une grande miniature qui le représente en pied, professeur alors à l'école de Reichenau, nous le montrent fort beau. Il est connu par ses talents, sa bravoure à la guerre, et par ses malheurs. Il séduit le Roi — un très brave homme — et ne déplaît nullement à la terrible Marie-Caroline. Celle-ci écrit au Comte Roger de Damas : « C'est un homme qui gagne à être connu ; il parle de ses erreurs en homme bien converti ; il est en parfaite union avec ses souverains légitimes, et a infiniment d'esprit, cœur, courage....[1] »

Il aimait en effet à raconter et parlait fort bien. Quand on se le représente dans les soirées du Palazzo Reale, rappelant tout ce qu'il a vu et souffert, on pense aux vers de Virgile :

Quis novus hic nostris successit sedibus hospes?
Quem sese ore ferens! Quam forti pectore et armis!
Credo equidem, nec vana fides, genus esse deorum...
..... Heu! quibus ille
Jactatus fatis! Quæ bella exhausta canebat!

Ces paroles immortelles reviennent en la mémoire, tant la scène est semblable. Et la jeune Princesse Marie-Amélie, seconde fille de Ferdinand, dut faire à sa sœur Christine les mêmes confidences que Didon à Anne sa sœur. Mais elle fut mieux traitée par le sort. Des fiançailles furent bientôt décidées et un mariage conclu après quelques mois.

Ici éclate le parti pris malveillant de certains écrivains légitimistes contre Louis-Philippe. Rien n'empêche de croire que le Duc d'Orléans, retrouvant les siens après tant d'épreuves, n'ait senti, pour sa jeune parente, l'attrait d'un

1. Mémoires du Comte Roger de Damas annotés par Jacques Rambaud. Paris, Plon, 1914, t. II.

très sincère et très profond amour. Cependant, Nettement le taxe d'avarice parce que la princesse avait une dot; et Michaud l'accuse d'ambition : il aurait prétendu à la couronne d'Espagne, et, encore fiancé, voulu ravir cette couronne à son futur beau-frère. Voici l'histoire :

Une junte venait de se former à Cadix et appelait le peuple à l'insurrection. Elle était présidée par l'infant archevêque de Tolède.

Après la querelle survenue entre Charles IV et le prince des Asturies, Napoléon avait enlevé le père et le fils et les détenait à Valençay. Il faut se rappeler, d'autre part, la proche parenté entre les couronnes d'Espagne et de Naples, réunies au temps de Philippe V; séparées par Charles III, mais en famille. Charles IV d'Espagne est le frère de Ferdinand Ier de Naples : et ce dernier avait conçu le projet d'offrir, comme prétendant, aux Espagnols son second fils Léopold. L'aventure est dangereuse. Léopold ne sait rien de la politique ni de la guerre. Le Duc d'Orléans qui, à trente-cinq ans, a beaucoup vu et appris, offre de l'accompagner. Afin de le supplanter, s'écrient à l'envie de malveillants historiens. Pourquoi? Ne saurait-on admettre qu'un homme amoureux, désirant plaire à sa fiancée, et se faire estimer de ses parents, offre loyalement ses services? Ainsi l'a compris Marie-Caroline, plus experte que Nettement et Michaud. Elle écrit à Damas : « Il vit en fils de famille chez nous, mais brûle de trouver une occasion, et les acceptera *tous* pour se distinguer et servir son légitime maître. Dieu veuille lui en donner occasion! »

Tels étaient ses sentiments. L'accuser d'avoir voulu trahir le fils du Roi et de la Reine de Naples, au moment même où il aspirait à la main de leur fille, est révoltant et invraisemblable[1].

Il part donc sur une frégate anglaise, avec Léopold, candidat à la régence d'Espagne. Les deux Princes arrivent à

1. Deux ou trois lettres de lord Castelreagh, Sir Al. Ball, etc., sont données par Nettement à l'appui de l'accusation. Elles ne prouvent absolument rien.

Gibraltar; et là, le Gouverneur anglais, Sir Hew Dalrymple, leur défend de débarquer. Pour comble d'embarras, le capitaine de leur frégate refuse de les ramener en Sicile, ayant reçu, en quittant Palerme, cet ordre étrange de son amiral, Sir Alexander Ball.

Cette expulsion des deux Princes est approuvée en haut lieu. Lord Castelreagh écrit le 4 novembre 1808, de Downing Street, à Sir Hew Dalrymple : « C'est avec plaisir que je vous donne l'assurance de l'approbation qu'ont obtenue de S. M. les mesures que vous avez prises dans cette circons ance importante et délicate, l'arrivée du Prince Léopold et du Duc d'Orléans à Gibraltar. »

Le Prince Léopold finit par rentrer en Sicile. Il prit dans la suite le titre de Prince de Salerne; et, s'il était vrai que Louis-Philippe eût voulu lui ravir la couronne d'Espagne, il n'en aurait pas gardé rancune; car il donna sa fille en mariage au Duc d'Aumale.

Pour le Duc d'Orléans, une année encore se passa en voyages. Voyages en Angleterre, pour obtenir une explication du Gouvernement royal, après cette singulière aventure. A Porsmouth il eut la joie de trouver sa sœur Adélaïde accompagnée de deux fidèles amis : Mme de Montjoie et le chevalier de Bréval. Lentement, faisant tout le tour de la France et de l'Espagne, il la ramène à Palerme. Il repart, ayant obtenu la permission d'entrer en Espagne pour aller chercher à Figuères Mme la Duchesse d'Orléans. A Mahon, il apprend que cette Princesse est déjà partie pour la Sicile où il s'empresse de la rejoindre. Et enfin, en novembre 1809, devant les survivants de la famille réunis, a lieu le mariage de Louis Philippe et de Marie-Amélie de Bourbon-Sicile, dans l'antique chapelle normande du Palazzo Reale de Palerme.

L'affaire espagnole cependant n'était pas terminée. Peu de mois après son mariage, le Duc d'Orléans voit arriver dans sa maison de Bagarita un membre des Cortès : Don Mariano Carnereiro ne vient pas lui offrir une couronne, mais lui demander, pour l'indépendance, le concours de son épée. Vexé

d'avoir été expulsé, et pensant n'avoir plus à souffrir de la mauvaise humeur des Anglais, puisqu'il n'accompagne plus un candidat à la couronne, il accepte, et s'embarque sur le navire de Don Mariano, la *Venganza*, le 21 mai 1810. A Tarragone, le peuple lui fait une ovation : mais il ne veut rien entreprendre sans l'aveu régulièrement donné du Gouvernement, et se rend à Cadix, le 20 juin. Point de réponse pendant un mois. Il se présente au Conseil de régence et se plaint du procédé. Le 2 août, on lui fait entendre qu'on voudrait assurément l'employer, mais que l'ambassadeur anglais Wellesley s'y oppose nettement. Il va, en septembre, à Léon, où sont réunies les Cortès. Deux membres de cette Assemblée, Don Evaristo Perez de Castro et le Duc de Medina Sidonia, sont chargés de lui adresser la même réponse négative. A leur grand regret, ils ne peuvent recourir à ses talents et à son dévouement; le Gouvernement anglais le leur interdit. Tout ce qu'ils peuvent faire est de lui témoigner tous les égards dus à son rang, et de mettre à ses ordres pour retourner à Palerme la frégate de guerre *Esmeralda*.

L'aventure est intéressante; on verra, trente-six ans plus ard, le Gouvernement anglais, dirigé par Lord Palmerston, s'opposer avec la même résolution violente à l'influence que Louis-Philippe pouvait acquérir en Espagne.

Quand la *Esmeralda* ramena le Duc d'Orléans au quai de Palerme, il apprit que sa femme avait donné le jour à un fils. Quelques années de bonheur tranquille, de la vie de famille qu'il aimait, commencèrent alors.

Aucune union ne fut jamais plus heureuse ni plus fidèle. Quelle était alors la Princesse Amélie? Nous ne saurions le dire. Il existe des portraits du Roi Ferdinand et de sa famille, peints vers ce moment en Sicile : ce sont de grosses gouaches à la mode napolitaine, bien loin d'égaler — comme œuvre d'art ni comme document — les belles miniatures françaises d'alors. Dix ans plus tard, un portrait de la Duchesse d'Orléans est dû au noble talent de Gérard. Mais nous connaissons surtout, par les portraits d'Ary Scheffer, la figure, entourée de

cheveux blancs, de celle qu'il y a trente ans encore quelques vieilles dames de Paris, avec un accent respectueux, nommaient la Reine. Mme de Boigne, qui n'était pas bienveillante, a écrit d'elle ces lignes : « Je ne saurais assez exprimer la profonde vénération et le tendre dévouement que j'éprouve pour Madame la Duchesse d'Orléans. Adorée par son mari, par ses enfants, par tout ce qui l'entoure, le degré d'affection, de vénération qu'elle inspire est en proportion des occasions qu'on a de l'approcher[1]. »

A Palerme, naquirent Ferdinand-Louis-Charles-Henri-Rose, Duc de Chartres, futur Duc d'Orléans, le 3 septembre 1810; le 3 avril 1812, la Princesse Louise, qui fut Reine des Belges; et le 12 avril 1813, la Princesse Marie.

Qui songeait alors, dans la petite Cour de Palerme, au trône de France ? L'Empereur d'Autriche accordait la main de sa fille à Napoléon. Et, dans le petit royaume laissé aux Bourbons de Naples, l'avenir paraissait fort incertain. Voici une lettre[2] écrite par Louis-Philippe à son ami le Vicomte de Chabot.

Palerme, 15 janvier 1812.

. . . . . .

« Notre position ici est précaire, nous y sommes entourés d'orages moraux dont on perd l'habitude dans l'île heureuse où est Twickenham (Twickenham dont j'aime toujours le souvenir, quelque peu brillante qu'y fut ma position) et dont il est impossible de prévoir ou de calculer les résultats. Aussi je n'y ai pas encore fait d'établissement permanent, Kirchner est toujours à Malte avec mes effets; j'ignore toujours ce que le sort me réserve; et dans tous les sens, soit en bien, soit en mal, mon avenir me semble toujours plus incertain que jamais. Ce n'est pas dans une position comme la mienne ici qu'on peut offrir à personne de quitter ses goûts, ses amis et le pays auquel il est habitué pour venir s'embarquer en *sea of troubles*. Nous y sommes aujourd'hui dans une crise terrible. »

1. Cité par M. Gruyer, p. 257.
2. Archives du château de La Grange

« Una Constituzione! » criait le peuple de Palerme, sous les fenêtres de Ferdinand; et le Roi, chassé de Naples, était menacé de perdre ce dernier asile. On voulait une Constitution : l'exemple des Anglais, maîtres de ce débris de royaume, avait certainement répandu l'amour du Parlement parmi les habitants : comment, à eux seuls, les Siciliens de 1812, s'en fussent-ils avisés? Les Anglais excitaient la colère populaire contre la Reine Caroline, contre ses anciens amis, Acton, Lady Hamilton, agents anglais cependant; mais la politique britannique avait changé depuis la mort de Nelson. Caroline dut s'en aller à Vienne, où elle mourut deux ans plus tard. La Sicile perdit une Reine, et gagna une éphémère Constitution. Ferdinand céda, contraint par l'Angleterre, plus que par ses sujets.

Louis-Philippe ne paraît pas s'être intéressé à la Constitution sicilienne. Il n'en est pas question dans ses lettres ou ses mémoires; et il est permis de penser qu'il ne la prit pas très au sérieux.

L'année 1814 arrive, les frères de Louis XVI rentrent en France; l'ancienne dynastie est acclamée.

Le 20 avril avaient eu lieu les adieux de la vieille garde dans la Cour de Fontainebleau. Trois jours plus tard tous ces événements étaient encore ignorés à Palerme. Un navire anglais entre enfin porteur de la grande nouvelle; et le Duc d'Orléans est appelé à l'hôtel de la Marine, demeure de l'ambassadeur. Il y trouve le capitaine anglais, mis à sa disposition par l'amiral Bentinck, qui vient de s'emparer de Gênes. Il court chez le Roi Ferdinand qui s'écrie : « Que tous mes canons célèbrent cette journée! Remercions Dieu la face contre terre! » Orléans s'embarque à la hâte, toute autre pensée cédant à la joie de revoir, après plus de vingt ans, sa patrie.

Il arriva à Paris le 18 mai, et se logea dans un hôtel, rue Grange-Batelière. Le Palais-Royal était sous séquestre. Et le suisse fit quelques difficultés pour laisser entrer un inconnu, en proie à une étrange émotion

Il se présenta aux Tuileries et fut accueilli par ces paroles obligeantes du Roi : « Vous étiez lieutenant général, mon cousin, il y a vingt-cinq ans. Vous l'êtes encore. » Il n'avait été nommé lieutenant général qu'après Valmy; il n'avait pas encore vingt-deux ans de grade, mais le roi commettait, sans doute à dessein, une erreur de date.

L'accueil est cordial; celui du Comte d'Artois est tout à fait amical. Ce Prince rappelle à Louis-Philippe qu'en 1802 ils ont assisté l'un et l'autre à une revue de l'armée anglaise. « Vous portiez l'uniforme de lieutenant général des armées républicaines. — Tout arrive, répond gaiement le Duc d'Orléans. Qui m'eût dit que je vous verrais, comme aujourd'hui, en tenue de commandant de gardes nationales? »

Qui eût pu prévoir, a écrit La Fayette, que M. le Comte d'Artois ne rentrerait en France que sous cet uniforme?

Le général de La Fayette est à Paris en 1814 et sera l'un des premiers Français avec qui le Duc d'Orléans voudra s'entretenir. Délivré des prisons de l'Autriche par un article spécial du traité de Campo-Formio, il avait été remercier le Premier Consul, mais sans se laisser séduire. Il avait refusé le Sénat, repoussé l'offre d'une ambassade aux États-Unis, disant : « Je suis trop américain; je ne peux pas retourner dans ce pays-là en étranger. » Il avait critiqué la Constitution de l'an VIII, trop favorable, suivant lui, au pouvoir exécutif; et il s'était attiré ce joli mot de Bonaparte : « Vous savez que Sieyès n'avait mis partout que des ombres; ombre de pouvoir législatif, ombre de pouvoir judiciaire, ombre de gouvernement : il fallait bien de la substance quelque part. Ma foi, je l'ai mise là. »

La Fayette s'était brouillé avec Bonaparte à propos du Consulat à vie, et avait fièrement passé les années de l'Empire dans son château de La Grange, s'occupant d'agriculture. Ses descendants ont pieusement gardé sa bibliothèque dans une tour du vieux château; son fauteuil, son bureau et le porte-voix, d'ancienne marine, par lequel il faisait entendre ses ordres dans la cour de la ferme, au pied de la tour.

A la rentrée des Bourbons, il retrouve les sentiments de sa jeunesse, ceux qu'il exprimait en descendant la côte de Sèvres, le 7 octobre 1789 à M. d'Estaing. La Fayette ne fut pas un révolutionnaire; sa volonté n'était pas de détruire, mais de régénérer, de maintenir dans la bonne voie, à tout prix. Il a voulu faire durer la Monarchie sous Louis XVI; il a tout risqué, tout sacrifié pour sauver le Roi, pour le sauver après le 20 juin. Seulement il veut avec une telle passion donner sa marque, imprimer en toutes choses son principe qu'il devient, même pour le gouvernement qu'il préfère, un ami dangereux, un serviteur redoutable, quoique sincère. Aucune erreur n'est tolérée, aucune faute excusée, aucun crédit accordé : il aime mieux mettre le feu tout de suite à la maison!

Sa fierté, son mépris de l'argent et de ce qu'il est convenu d'appeler les honneurs le feront toujours estimer. Il adore la liberté; il la proclame et la défend partout et avant tout. C'est le rôle qu'il se donne, et il en est digne, étant, pour ce qui concerne sa personne, affranchi de toute servitude, soit d'avarice, soit d'ambition.

En ce moment La Fayette ne combat point la monarchie renaissante. Il la préfère à d'autres gouvernements. La Charte, bien qu'octroyée, est inspirée de l'esprit de 1791. « Je m'étais résigné, dit-il, à la couleur blanche.... Je me serais fait scrupule d'appeler les Bourbons, et néanmoins telle est la force des premières impressions que je les retrouvai avec plaisir, que la vue du Comte d'Artois, dans la rue, m'émut vivement; et que pardonnant leurs torts, même ceux envers la patrie, je souhaitai de tout mon cœur que la liberté pût s'amalgamer au règne des frères et de la fille de Louis XVI. »

Monsieur goûtait l'entretien du général : nous ne saurions deviner maintenant pour quelle raison. La personne la mieux placée pour avoir recueilli dans son enfance les conversations des vieillards ayant connu La Fayette m'a assuré qu'il passait pour avoir gardé dans leur perfection certaines habitudes de langage, certaines expressions, ou même prononciations en

faveur dans l'ancienne cour de Versailles, et depuis lors supplantées par le jargon des Incroyables. On disait : Nayer son chien, un tireur adrait, un gentilhomme hongrais ; le poète Renard, le peintre Renault, etc. Ainsi parlait le général, et M. le Comte d'Artois aimait l'entendre.

Sa passion politique était intraitable, disions-nous, et impatiente de tout délai. Il accorda cependant un répit de trois ans à la Restauration et les passa à La Grange, après les Cent Jours, avant de déclarer la guerre. Il n'accorda pas un si long crédit à Louis-Philippe, quand il l'eut couronné !

En 1814, il veut connaître le Duc d'Orléans, Wellington lui ayant dit du bien de ce Prince, et effacer la trace d'anciennes querelles qu'il eut avec son père.

Mais le Prince avait fait les premiers pas. « La manière dont le Duc d'Orléans demanda de mes nouvelles à mon fils, qu'il avait vu aux Etats-Unis, raconte La Fayette, me fit un devoir d'aller chez lui. Il me témoigna sa sensibilité à cette démarche, faisant sans doute allusion à mes anciennes querelles avec sa branche ; il parla de nos temps de proscription, de la communauté de nos opinions, de sa considération pour moi, et ce fut en termes trop supérieurs aux préjugés de sa famille pour ne pas faire reconnaître en lui le seul Bourbon compatible avec une constitution libre ! »

Le Duc d'Orléans reçut aussi la visite des maréchaux de l'Empire : duc de Trévise, duc de Reggio. Le maréchal Macdonald lui rappela qu'ils avaient combattu ensemble à Jemmapes.

Mais, au bout d'un mois à peine, le Prince repartait pour Palerme. La joie de revoir le Palais-Royal, l'accueil empressé qu'il avait reçu d'anciens et de nouveaux amis lui faisaient souhaiter de faire partager ce bonheur à Mme la Duchesse d'Orléans. Bien qu'enceinte alors, elle consentait à entreprendre le voyage et s'installait à Paris vers la fin de juillet.

CHAPITRE IV

RÉFLEXIONS RÉTROSPECTIVES SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Arrêtons un moment ce récit. Les années de guerre et de voyage sont terminées. Louis-Philippe a recueilli ses souvenirs et beaucoup réfléchi. Vivant auprès de ses beaux-parents depuis six ans, il leur a voué la plus tendre affection; mais ce n'est pas dans le royaume de Naples qu'il a appris l'art de gouverner, non plus qu'en Espagne. En Suède, en Amérique même, les mers, les fleuves, les forêts l'ont intéressé plus que les hommes. Deux études approfondies ont formé et fixé ses idées politiques : avant tout, celle de la Révolution française; en second lieu celle de la Suisse, où il a vécu deux ans. Donnons un aperçu de ces études et de ces réflexions; et essayons de faire connaître l'état d'esprit de Louis-Philippe, au moment où il revient en France et où sa vie politique va commencer.

I

Nous avons surtout entendu raconter la Révolution du côté des Assemblées et du peuple. Entendons le jugement d'un Prince clairvoyant et avisé, bien placé, pour tout voir et surtout pour se rendre compte de ce que le Roi pouvait tenter et espérer.

Ses sentiments à l'égard de Louis XVI ne sont nullement semblables à ceux de son père. Il n'éprouve contre le Roi aucune haine, aucune rancune. Il le juge sans colère; il lui reproche seulement d'avoir hésité, étant persuadé qu'une voie sûre et honorable s'offrait à lui.

Il réserve sa colère pour le parti royaliste extrême, qui a mal servi le Roi. Il est loin d'approuver le singulier entraînement de l'Émigration; parlant, bien entendu de la première, « du grand départ » non justifié suivant lui par le danger immédiat.

Le phénomène est d'autant plus étrange que beaucoup d'émigrés n'étaient pas ennemis de toute nouveauté en France; ils avaient lu et goûté les philosophes et quelquefois préparé l'explosion, dont le choc subit les faisait fuir. Ces nouveaux venus étonnaient l'Allemagne et la Russie, par la hardiesse de leurs vues. Un très considérable et très intelligent Roumain m'a dit un jour : « Notre pays a été des premiers acquis aux idées françaises, aux idées nouvelles : savez-vous à qui nous le devons? Aux émigrés, accueillis souvent en qualité de secrétaires, de précepteurs ou de régisseurs dans nos familles. »

La manie du départ devint une contagion mondaine, une mode à laquelle on n'osait plus se soustraire, et à laquelle certaines personnes se conformaient pour imiter la bonne société, dont elles eussent voulu faire partie : elles croyaient devoir disparaître, sans d'ailleurs s'en aller bien loin; et il faillit leur en coûter cher, quand elles reparurent. Il y eut des émigrés par bon ton.

Mme de La Rochejacquelein raconte que son premier mari, M. de Lescure, et elle-même allaient partir, comme tout le monde. Ils s'étaient mariés tout récemment : c'était un voyage de noces. La Reine la fit venir et, gravement, la pria de rester. Ordre aussitôt obéi; mais qu'elle dut faire connaître, tant la chose était contraire à l'usage du jour et choquait tous ses amis.

Le Duc de Bourbon, les Princes de Condé et de Conti partirent dès le 15 juillet 1789. Leur exemple détermina beaucoup de personnes. Ces Princes, de sang royal, mais éloignés du trône, tenant en quelque sorte le milieu entre la famille royale et la noblesse, exerçaient sur cette dernière une grande influence. A leur suite, le départ devint général. Seul, devait

revenir en France, en 1791, M. le Prince de Conti; et nous devons avouer que sa bonne volonté fut mal récompensée : il fut enfermé de longs mois dans les prisons de Marseille.

Quitter en masse la France, abandonner le Roi au milieu de difficultés si graves ne choque pas. On part, on s'invite à voyager ensemble : on fait honte aux retardataires. L'absence ne sera pas longue.

On avait parlé trop plaisamment de toutes choses, trop abusé de la causerie de salons, m'a dit un savant historien, qui avait le tort de ne pas écrire. Des émigrés s'en vont sans prendre les choses au sérieux : derrière eux les hommes de loi délibèrent et déclament. Le jour est proche où, montant avec une héroïque résignation les degrés de l'échafaud, un sage dira : « Encore si tout cela avait le sens commun ! »

Et tout cela est sévèrement jugé par le grand bon sens de Louis-Philippe ! Voici quelques traits relevés dans ses notes :

« Dans les salons, la conversation politique était qualifiée de « pédantisme insupportable » ; la lecture des Gazettes, les nouvelles de l'Assemblée, d' « ennui à périr ». « Fi donc : tout cela passera », était un propos ordinaire ; et aussi : « Le Roi cassera de noblesse qui n'aura pas émigré.... Ils étaient si peu au fait des nuances qu'ils détestaient La Rochefoucauld autant que Robespierre, et La Fayette autant que Marat, incapables de comprendre qu'il n'y eût dans le pays des éléments démagogiques pires que ceux de l'Assemblée »

Il a résumé son jugement en ces mots :

« L'émigration a fait un mal incalculable au Roi et à sa cause. Le Roi avait besoin de bons serviteurs chez lui : il les voyait défendre la Monarchie à Worms, à Coblentz, à Bruxelles. »

Et il tient à faire savoir que ces sentiments ne lui étaient pas inspirés seulement par l'entourage de son père. Son respectable aïeul maternel était du même avis :

« Mon grand-père Penthièvre disait : Je n'ai pas assez oublié mes anciennes idées pour supporter que l'Empereur et le Roi de Prusse envoient leurs armées à Versailles faire

la loi au Roi, en ayant l'air de le remettre sur le trône! »

Pendant qu'un grand nombre de membres de la noblesse française s'expatriaient, d'autres se dépouillaient volontairement de leurs avantages pendant la nuit du 4 août. Louis-Philippe ne montre pas pour ces derniers beaucoup plus d'admiration.

A ce moment, il était au Raincy avec Mme la Duchesse d'Orléans sa mère. Mme de Genlis « croyant le Roi victorieux, imaginant sans cesse l'arrivée des hussards et fort effrayée », avait été se cacher à Passy, chez M. de Boulainvilliers.

« On fit dans cette nuit, a-t-il écrit, beaucoup de besogne sans discussion. Le Vicomte de Noailles passe pour avoir déchaîné cet enthousiasme. Il fut suivi par un grand nombre de députés du clergé et de la noblesse du parti opposé qui renchérirent sur sa proposition par de plus absurdes encore.... Il est difficile d'expliquer cette folie autrement que par le pessimisme, et l'intention de pousser les adversaires à des mesures extravagantes, en espérant qu'elles seront inexcusables. »

Il revient aux émigrés : « Il ne faut pas croire que leurs entreprises fussent conformes aux vues du Roi, encore moins dictées par ses ordres. Mais il manquait de décision et peut-être d'autorité pour les rappeler.... Le Roi et la Reine étaient inquiets et jaloux de l'ascendant et de l'autorité que l'émigration donnait aux Princes émigrés de la Noblesse et du Clergé. Ils étaient également jaloux du crédit et des avantages que la position de ces Princes leur donnait auprès des Puissances étrangères et, sans vouloir agir eux-mêmes dans le sens de la Constitution, ils ne voulaient pas se laisser représenter par les Princes émigrés et cherchaient souvent à entraver leurs opérations. Il résultait de là une discordance très fâcheuse pour le Roi dans les opérations de ceux qui prétendaient le servir.

« Il y eut bientôt à l'étranger trois sortes d'agents : les Ambassadeurs, régulièrement accrédités par Louis XVI en qualité de Roi constitutionnel, où, suivant l'expression de la

Constitution (et Louis-Philippe souligne le nom qu'il doit prendre un jour), en qualité de Roi des Français ; les agents secrets du Roi, tels que le Baron de Breteuil, ou Mallet du Pan, chargés de surveiller les émigrés, ... d'arrêter leurs folles entreprises, de veiller à ce qu'en cas de contre-révolution les Puissances étrangères s'opposassent à ce que le Roi et la Reine tombassent dans la dépendance des Princes émigrés ; enfin, les agents de ces princes eux-mêmes qui .... traitaient les premiers de rebelles et les seconds d'intrigants. »

Et cette troisième série d'agents finissait par être le mieux reçue et exercer le plus d'influence sur les Cours étrangères. Ils devenaient très nombreux. Hommes et femmes de qualité arrivaient dans ces cours ; leur esprit, leurs manières aimables prenaient grand crédit.

De là résulte, dans les affaires extérieures, une confusion déplorable. Les rapports avec les Cours étrangères ne sont plus dirigés par le Roi ; il est inquiet des projets de ses frères et des émigrés ; il ne sait plus rien de leurs entreprises. Habitué à les considérer comme les meilleurs soutiens du trône, il se désole et s'inquiète de les voir suivre d'autres conseils que les siens. « L'autorité du Roi sur les émigrés, et son influence sur les Cours étrangères ont été paralysées ou même détruites. » Il est juste d'opposer cette affirmation plusieurs fois répétée de Louis-Philippe aux accusations de connivence trop facilement lancées contre Louis XVI.

Dans la conduite intérieure du Royaume, quelles ont été les erreurs de Louis XVI ? Avant tout l'hésitation : elle parut dès le début. Il fut question de réunir les États Généraux à Orléans ou à Soissons : la Cour alors se fût installée à Compiègne. Cette décision peut-être aurait exercé sur le cours des événements plus d'influence qu'on ne l'imagine en nos jours de communications rapides : en ce temps-là, pour se débarrasser du Parlement, il avait suffi de l'envoyer siéger à Pontoise.

Mais, écrit Louis-Philippe, le manque d'argent, la paresse

écartèrent le projet de Compiègne.... « Trois périodes se produisaient toujours : Non; peut-être; enfin Oui, et au point d'embarrasser le vainqueur. »

Le 23 juin 1789, le Roi interdit aux trois ordres de se réunir. Il dissout les États Généraux; il les ajourne à trois ans. Il appelle des troupes. Et le 29, il ordonne aux trois ordres de siéger ensemble! « Dès ce jour, écrit Louis-Philippe, la Révolution fut faite. L'Assemblée devint le Roi et la Monarchie fut anéantie. On aurait pu la relever. Il ne fallait que de la sagesse, de la justice et surtout de la suite dans les projets et de la fermeté dans leur exécution. »

Que fallait-il donc faire en ce moment? Le conseil de Louis-Philippe est fort net : maintenir la dissolution des États Généraux. Octroyer ensuite et organiser le Gouvernement constitutionnel, en ayant soin de parer d'abord au « terrible déficit de 56 millions de livres tournois ». 56 millions! Terrible déficit! — Ces mots font sourire aujourd'hui! — Et annoncer la prochaine réunion des Chambres.

Le Roi, pour maintenir l'ordre, aurait-il eu besoin d'employer ses troupes? Peut-être. Et elles fussent en général restées fidèles, affirme ici un bon juge en fait de questions militaires. Il déplore cependant de mauvaises habitudes prises. Les officiers des Gardes françaises ne servaient qu'une semaine sur cinq. En province, on n'exigeait des colonels que six mois de présence; et « rien ne les eût fait demeurer un jour de plus ».

Il y eut aussi de mauvaises chances : Biron, auquel Louis XV avait confié les Gardes françaises après Fontenoy, mourut en mai 1789 Il était aimé autant que son successeur, M. le Duc du Châtelet, l'était peu. Si Biron eût vécu une année encore, il eût maintenu ses soldats dans le devoir.

Il constate aussi de lourdes fautes. Les Gardes françaises furent laissées seules le long des boulevards de Paris et mêlées à la foule pendant toute la nuit qui précéda le 14 juillet, tandis que le maréchal de Broglie, depuis le Cours la Reine et jusqu'à Versailles, disposait de 20 000 hommes

A la Bastille ne restaient que quelques invalides, quelques soldats Suisses du régiment Salis Samade, avec un jour de vivres.

Mais le Roi n'a pas voulu recourir à la force. Le 29 juin est arrivé. L'Assemblée Nationale est réunie. Elle va préparer une constitution et le travail durera deux ans. Le Roi ne saura pas reconnaître que ses vrais amis sont les libéraux. et ne voudra pas s'appuyer sur eux, ni renier leur œuvre.

« Lorsque la Constitution fut présentée à l'acceptation du Roi, a écrit Louis-Philippe, il est clair qu'il devait nécessairement opter entre deux partis, savoir l'accepter ou la refuser....

« Je pense qu'en acceptant la Constitution, le Roi aurait dû se résigner de bonne foi à devenir purement et simplement le chef de la Nation, ainsi que l'établissait la Constitution présentée à son acceptation.

« Mais si le Roi ne se sentait pas capable de cette résolution, alors il devait refuser la Constitution, en motivant son refus sur ce qu'elle était inexécutable et que par conséquent, en l'acceptant, il se mettrait dans l'impossibilité de remplir ses devoirs envers la Nation et l'État.

« En prenant l'un ou l'autre de ces deux partis et en le suivant avec franchise et fermeté, le Roi se serait tracé une ligne de conduite simple et honorable....

« Le Roi voulut qu'on crût en France qu'il avait accepté sincèrement la Constitution; que l'amour de son peuple avait triomphé de la répugnance qu'il avait eue; qu'il sacrifiait tout au vœu national; que le temps montrerait si la Constitution pouvait aller telle qu'elle était, qu'il craignait que cela ne fût impossible. Mais que c'était l'expérience qui devait dévoiler ses défauts et que, quant à lui, n'ayant d'autre vue que le bonheur de la France et la prospérité nationale, il mettrait tous ses soins à faire exécuter de bonne foi la Constitution, afin que, si dans la pratique elle ne répondait pas à l'attente de la Nation, on ne pût lui en imputer le blâme. Il voulut encore persuader à la Nation qu'il était très

affligé de la conduite de ses frères; qu'il la blâmait ainsi que celle des émigrés; qu'il sentait les mauvais effets qu'elle produisait pour lui; qu'il avait fait et qu'il continuerait à faire tous ses efforts pour les déterminer à en changer et pour les engager à rentrer en France; et que, s'il n'y parvenait pas par des moyens de persuasion auprès d'eux et de négociation avec les puissances étrangères, il serait le premier à provoquer l'armement de la Nation et à recourir à la guerre si les provocations de dehors la rendaient nécessaire.

« Mais le Roi aurait été bien fâché que les puissances de l'Europe crussent que telles étaient réellement ses intentions.

« Au contraire, il ne négligeait aucune occasion de se justifier auprès d'elles, de ce qu'il était contraint de faire par sa position, par son dénuement de toute espèce de force et surtout par la captivité où les Révolutionnaires le tenaient lui et sa famille.

« Le Roi n'arrivait point à comprendre que les Constitutionnels étaient les meilleurs défenseurs de la Monarchie.... En fait, le Roi exerçait moins d'influence et d'autorité sur les émigrés, qui se vantaient de défendre sa cause, que sur ce Royaume qu'on représentait dans toute l'Europe comme étant en rébellion contre lui.... On méconnaissait entièrement à la Cour la vigueur et l'adresse avec laquelle, malgré les plus grandes difficultés, M. de La Fayette, réuni à MM. de Lameth et à la plupart des Membres constitutionnels de l'Assemblée constituante avaient arrêté le mouvement républicain et maintenu le gouvernement monarchique dans la personne du Roi : on n'était pas juste à leur égard parmi les émigrés. Quels que fussent les services qu'ils rendaient, la Cour n'a jamais cessé de les considérer comme des ennemis du Roi et de la Monarchie, parce qu'ils étaient constitutionnels. Cependant, comme le parti royaliste ne faisait aucun mouvement en France, qu'il ne se montrait nulle part, et que tous ses chefs s'empressaient de sortir du royaume, il en résultait que le Roi, malgré sa répugnance pour les Constitutionnels, n'avait pas d'autre ami en France que ces ennemis

là, qu'il fallait, par conséquent, qu'il se résignât à les employer et qu'il parût jusqu'à un certain point adopter leurs idées.... S'il avait sincèrement donné sa confiance aux Constitutionnels et marché franchement avec la Nation, il aurait acquis une force incalculable. »

Comme preuve de ce qu'il avance, Louis-Philippe montre que le sort du Roi traversa trois périodes distinctes : avant Varennes; entre le retour de Varennes et le vote de la Constitution, période d'impuissance et presque de captivité. Enfin, au début de 1792, la Constitution étant proclamée, troisième période où le Roi, au nom de la Constitution, retrouva une partie de son autorité. Le nouveau régime exista réellement et fut mis en pratique pendant quelques mois. Le Roi put exercer ses droits. Six veto furent prononcés et obéis.

Louis-Philippe rappelle les débuts magnifiques. Le 14 septembre 1791, le Roi se rendit au milieu de l'Assemblée et jura fidélité à la Constitution. Il avait, le 13, fait lire par le Ministre de la Justice, un message où étaient résumées les raisons qui avaient dirigé sa conduite et le décidaient à accepter la Monarchie sous sa forme nouvelle. Il demandait, il espérait qu'une réconciliation effacerait tous les mauvais souvenirs des deux premières années. En effet, M. de La Fayette proposa et fit voter par acclamation une amnistie générale : liberté aux détenus pour des causes relatives à la révolution, cessation des procédures en cours; permission à tous les Français, même émigrés, d'entrer, de sortir, de voyager dans le royaume sans passeports. C'était la réconciliation. Comme au 4 février 1790, l'Assemblée, unanime et d'un mouvement spontané, sortit avec le Roi et le reconduisit à travers le jardin des Tuileries au milieu des cris de joie de la foule.

« A l'époque où le Roi accepta la Constitution, une partie considérable de la Nation se flattait, écrit Louis-Philippe, qu'il se prêterait simplement à l'établir et que si une fois le Roi en avait juré l'observation, il n'y avait plus que des fac

tieux et des agitateurs qui pussent conserver des doutes sur sa fidélité à remplir ses engagements. Aussi est-il impossible de décrire le transport de joie de la Nation au moment où le Roi accepta la Constitution et ce ne fut pas seulement à Paris que cette joie se manifesta, ce fut dans toute la France. On crut alors, comme on l'a cru tant de fois depuis, que la Révolution était finie et peut-être l'aurait-elle été, en effet, si le Roi, la Cour et le Roi avaient désiré qu'elle le fût. Mais alors il aurait fallu céder de bonne foi au vœu national et à l'opinion publique et c'est ce qu'ils n'ont jamais voulu faire.

« Il aurait fallu se contenter de bonne foi de régner constitutionnellement sur la France et surtout il aurait fallu faire rentrer les émigrés et faire cesser absolument toute attitude hostile de leur part en pays étrangers.

« La joie fut de courte durée. L'élan de la Nation en faveur du Roi s'éteignit et fit place aux soupçons, au désir de voir prendre des précautions contre les complots de la Cour, contre les intrigues et les menaces des émigrés afin de voir adopter les mesures que prescrivaient le langage et l'attitude des puissances étrangères qui déjà ne déguisaient pas plus leurs désirs de détruire la Constitution que leur intention de le faire à main armée et d'envahir la France aussitôt qu'elles auraient achevé les préparatifs de cette entreprise. Ce changement de disposition de la Nation envers le Roi était d'autant plus malheureux pour lui qu'il était dénué de tous moyens de force dans l'intérieur, que l'émigration, en faisant sortir de France tous les royalistes, achevait, comme je l'ai déjà dit, d'énerver ce parti et de le mettre dans l'impossibilité absolue de rien entreprendre par lui-même. »

II

Plus de résolution, plus de confiance en le nouvel état de choses, en les députés constitutionnels auteurs du mouvement de 1789, et de beaux jours auraient reparu pour la

Monarchie française. Cette appréciation de la conduite de Louis XVI provient d'un témoin très jeune : il avait 16 ans en 1789; elle est modérée et montre une grande sagesse, si l'on songe à tout ce que Louis-Philippe, chez son père, avait pu entendre proférer d'injures contre le Roi. Elle est très intéressante parce qu'un jour ce Prince à son tour essaiera de sauver la Monarchie traditionnelle et de la concilier avec la Liberté. Elle est enfin conforme à l'opinion de la plupart des contemporains de Louis XVI : cette opinion était peu indulgente, même du côté des gens de Cour et des émigrés qui s'inquiétèrent peu des directions données par le Roi et s'attachèrent aisément à d'autres Princes. Ses partisans les plus déclarés attendirent l'admirable fin de ce malheureux Roi pour lui rendre hommage, et ne surent vénérer en lui que le martyr.

Mais cette opinion est-elle juste, dans sa rigueur? Et tout ce que le Roi Louis XVI voulait que l'on crût en France, suivant le mot de Louis-Philippe, n'était-il pas conforme à la vérité? Sa bonne foi quand il acceptait la Constitution n'était-elle pas entière? Entre son attitude à l'intérieur et ses rapports avec l'étranger, on relève des contradictions. Mais Louis-Philippe est le premier à reconnaître quelle confusion régnait dans la diplomatie de Louis XVI, et à quel point ses volontés étaient peu respectées.

Devant la malveillance généralement témoignée à ce Roi si malheureux, on se demande, en vérité, si les défauts physiques de Louis XVI n'avaient pas indisposé contre lui une société élégante et légère. Veut-on savoir comment parlaient de lui les dames de la Cour?

Mme de la Tour du Pin l'avait vu à Versailles. Avec beaucoup de grâce et de vivacité elle a décrit l'élégante procession qui suivait le Roi et la Reine, par la Galerie des Glaces et l'Œil-de-Bœuf, depuis leurs appartements jusqu'à la chapelle. Les courtisans, les invités du jour faisaient la haie. De jeunes dames, pimpantes comme elle, attachées à la Reine, marchaient en rang derrière les Souverains et tâchaient de

se placer aux ailes, pour recevoir quelque compliment au passage. Voici le portrait qu'elle fait du Roi :

« Il avait la vue si basse qu'il ne reconnaissait personne à trois pas. C'était un gros homme, de cinq pieds six à sept pouces de taille, avec la plus mauvaise tournure qu'on pût voir, l'air d'un paysan marchant en se dandinant à la suite de sa charrue... toujours embarrassé de son épée, ne sachant que faire de son chapeau. Il était très magnifique dans ses habits, dont à vrai dire il ne s'occupait guère, car il prenait celui qu'on lui donnait sans seulement le regarder[1]... »

Disgrâces peu dignes d'attention, en regard des plus hautes qualités morales! Tous les hommes qui ont salué en France le réveil de la liberté; tous les défenseurs des institutions parlementaires, sans lesquelles il n'y a point de liberté, doivent à Louis XVI leur respect et leur reconnaissance.

Il hésita, cela est vrai. Il prit, dans le premier mois de la Révolution, des décisions contradictoires. Entre le maintien de l'autorité nécessaire et l'exaltation de la liberté naissante, un déchirement s'opérait. Est-il possible qu'il n'y eût pas des poussées en sens contraire, des entraînements et des retours? L'Assemblée elle-même hésita, tantôt proférant, au Jeu de Paume, des déclarations injurieuses, et tantôt se livrant, le 4 février 1790, à des élans de tendresse.

Sacré à Reims, après huit siècles de monarchie, Louis XVI sentait son pouvoir grand encore, et fondé sur le vœu de la Nation. La paix, la prospérité du pays dépendront de l'usage qu'il en saura faire. Il eut tort sans doute de tergiverser quand le bienfait de la liberté politique était offert. Nous savons cela maintenant. Mais où aurait-il pris l'expérience,

1. *Mémoires d'une femme de 50 ans.* V. I, p. 14. Voyez comment la même dame traitait Louis-Philippe (p. 174) : « A un bal que Mme de Montesson donna aux jeunes Princes, et où j'étais particulièrement bien mise et fort admirée, elle proposa au jeune duc de Chartres de danser avec moi. Il s'en défendit fort; on dit même qu'il pleura. Il n'a pas fait tant de façons pour prendre la couronne ! »

Quand cette vieille dame écrivait ses Mémoires, ce n'est pas elle qui avait cinquante ans, c'est sa rancune.

acquis l'amour de cette liberté? Où la voyait-on fleurir sur le continent d'Europe? Tout Versailles debout de nos jours est encore resplendissant des pensées de Louis XIV.

Pour apprécier à son prix la liberté, il faut avoir connu le désordre démagogique, ou bien le despotisme inquisiteur de l'État, et être remonté hors de ces abîmes. Louis XVIII, Louis-Philippe, quand ils arriveront au trône auront reçu, sous la Terreur et sous l'Empire, ce complément d'éducation : il manquait à Louis XVI.

La vérité est que ce Prince, que la Révolution surprit à Versailles, montra une admirable bonne volonté. Il l'a montrée en 1789, quand après une hésitation de quelques jours, il a accepté et ordonné par la réunion des trois Ordres, la formation de l'Assemblée nationale. Il l'a montrée en 1792, quand il a essayé de gouverner suivant la Constitution. Il l'a montrée encore, entre ces deux époques, quand il manifestait son désir d'être associé aux travaux de l'Assemblée et leur apportait, sans marchander, tout le concours de son autorité encore si puissante.

A la séance du 4 février 1790, il se présenta sans être appelé. Le Président interrompit un rapport de Dupont de Nemours et lut le billet suivant[1] :

« Je vous préviens, Monsieur le Président que mon dessein est de me rendre ce matin à l'Assemblée. Je compte m'y rendre vers midi et je veux y être sans cérémonie. »

Il entre. Les cris de : « Vive le Roi! » et prononcés du ton le plus attendrissant, sont partis à la fois et des galeries et de tous les coins de la salle....

Il était vêtu du plus modeste habit. Il s'est tenu debout devant le fauteuil qui lui était destiné, et, dans cette posture, a lu le discours suivant.... »

Ce discours est un appel — le plus sensé, le plus touchant qu'on puisse entendre — adressé à tous les Français afin de rendre la paix et la prospérité au Royaume. Il y a

1. Journal des États Généraux, aujourd'hui Assemblée Nationale ermanente.

quelques mois encore, le clergé, la noblesse, formaient dans la Nation des ordres distincts et discutaient séparément leurs affaires. Il n'en sera plus ainsi : à ce clergé, à cette noblesse d'hier, avec un esprit très politique, en même temps très loyal, Louis XVI expose leur situation nouvelle et leurs devoirs.

« Un jour, dit-il, j'aime à le croire, tous les Français indistinctement reconnaîtront l'avantage de l'entière suppression d'ordre et d'état.... Pour être appelé à servir l'État, de quelque manière, il suffira de s'être rendu remarquable par ses talents, ou recommandable par ses vertus.

« En même temps, néanmoins, tout ce qui rappelle à une Nation l'ancienneté et la continuité des services d'une race honorée est une distinction que rien ne peut détruire.... Dans toutes les classes de la société, ceux qui aspirent à servir efficacement leur Patrie et ceux qui ont eu déjà le bonheur d'y réussir ont un intérêt à respecter cette transmission de titres et de services, le plus beau de tous les héritages qu'on puisse faire passer à ses enfants.

« Le respect dû aux Ministres de la Religion ne pourra non plus s'effacer ; et, lorsque leur considération sera principalement unie aux saintes vérités, tous les citoyens honnêtes et éclairés auront un égal intérêt à la maintenir et à la défendre.

« Ceux qui ont abandonné leurs privilèges pécuniaires, ceux qui ne formeront plus, comme autrefois, un ordre politique dans l'État auront assez de générosité pour chercher un dédommagement dans tous les avantages publics dont l'établissement des Assemblées nationales présente l'espérance. »

Aucun orateur a-t-il mieux exposé le changement de situation et les nouveaux devoirs de la noblesse et du clergé ? L'Assemblée acclama le Roi, sortit derrière lui de la salle de ses séances, le reconduisit aux Tuileries.

Et peut-on douter, en de pareilles journées, de la bonne foi, de la bonne volonté de Louis XVI ? Il était capable, il était digne de prendre à son compte le mot de Henri IV :

« La violente amour que je porte aux Français m'a fait trouver tout facile et honorable. » A-t-il manqué de confiance en les conseils des Constitutionnels? Est-on sûr, enfin, que ces conseils aient toujours été clairs et concordants? L'imperturbable aplomb de La Fayette a accompli de grandes choses, il est vrai : mais, en des moments si difficiles, tous les esprits n'en étaient pas doués. « J'étais à la séance, le 4 février 1790, » écrit Louis-Philippe, et avec la confiance du jeune âge, il pense que la Révolution était terminée, ou aurait pu l'être. Tel n'était point l'avis de Mirabeau ; car dix jours après cette même séance, il adressait à Louis XVI cette lettre désolée :

« Je vois clairement que nous sommes dans l'anarchie et que nous nous y enfonçons chaque jour davantage ; je suis indigné à l'idée que je n'aurais contribué qu'à une vaste démolition, et la crainte de voir un autre chef à l'État que le Roi m'est insupportable.

«... Autant je crois une contre-révolution dangereuse et criminelle, autant je trouve chimérique, en France, l'espoir ou le projet d'un gouvernement quelconque sans un chef revêtu du pouvoir nécessaire pour appliquer toute la force publique à l'exécution de la loi[1]. »

D'autres conseillers, non suspects de tiédeur à l'égard de la liberté, recommandaient alors, si l'on voulait assurer à la France ce bienfait, de ne pas ébranler la Monarchie par de trop brusques changements. C'étaient les fondateurs de la liberté américaine.

Longtemps après, dans un examen rétrospectif assez sévère, le président Jefferson a rappelé à La Fayette les conseils qu'il donnait alors[2].

« Vous vous rappellerez peut-être avec quelle instance, à l'époque du Jeu de Paume, je vous engageai, vous et les patriotes avec lesquels j'étais lié, à entrer en arrangement avec le Roi, à assurer la liberté religieuse, la liberté de la

1. 10 février 1790. *Correspondance de Mirabeau et de Lamarck*, publiée par Bacour, Paris 1851.

2. Montecello, 14 février 1825, *Mémoires de La Fayette*, V. 5.

presse, l'*habeas corpus*, et une législature nationale, choses qu'on était certain alors de lui faire adopter ; à vous retirer ensuite chez vous.... C'était tout ce que je croyais vos compatriotes capables de supporter avec modération et utilité pour eux-mêmes. Vous en jugeâtes autrement et il vous parut que la dose pouvait être plus forte.... Malheureusement quelques-uns de nos amis patriotes (mais politiques de cabinet et étrangers à la connaissance des hommes) pensèrent qu'il était possible d'obtenir et de conserver plus encore ; ils ne pesèrent pas les hasards d'une forme de Gouvernement à une autre;... ils ne comprirent pas l'imprudence qu'ils commettaient en abandonnant une mesure de liberté assurée sous une monarchie limitée, pour la chance fort incertaine d'en acquérir un peu davantage sous la forme républicaine. Vous ne partageâtes pas cette opinion... et en cela vous aviez raison. C'est de cette fatale erreur des républicains, c'est de la scission qui les éloigna de vous et des Constitutionnels que découlèrent tous les malheurs et tous les crimes auxquels la Nation française a depuis lors été en butte. Les périls d'une seconde Révolution vinrent assaillir ce parti.... C'est ainsi qu'on échangea la Monarchie limitée qu'on avait acquise pour la tyrannie sanglante de Robespierre et pour la tyrannie également immorale de Bonaparte. Vous en êtes débarrassés : je souhaite que ce soit pour toujours. Cela dépendra de la sagesse et de la modération de la dynastie restaurée.... »

Ainsi les grands fondateurs de la liberté américaine modéraient en France le zèle de leurs amis et émules, et étaient d'avis que les changements s'opéraient trop vite. Jefferson ne dissimule pas qu'à son avis, entre 1789 et 1791, La Fayette et les siens avaient brûlé les étapes ; ils auraient pu, avec plus de prudence et de modération, et en composant avec le Roi, assurer à leur œuvre une existence plus durable.

En 1791, Louis XVI, la Reine Marie-Antoinette aussi savent bien que leur Gouvernement n'a pas d'autre appui que les Constitutionnels. Il est très juste de dire que ceux-ci

s'étaient mis résolument en travers d'un mouvement républicain. Mais, avaient-ils laissé au Roi ce pouvoir nécessaire, dont parle la lettre de Mirabeau? Et par suite de quelle aberration avaient-ils placé le Roi en présence d'une Chambre unique? Faute plus grave que jamais en un temps où les clubs, les sociétés extraparlementaires étaient si puissantes et si redoutables!

Il faut relire dans leurs comptes rendus les débats confus de la Constituante si l'on veut juger du désarroi des libéraux et voir percer déjà les projets tyranniques de Robespierre, armé des sophismes du *Contrat Social*.

Le 8 août 1791, après de nombreux et infructueux efforts pour se faire entendre, Malouet est enfin à la tribune. Il pense que la souveraineté doit être déléguée par la Nation puisqu'elle ne peut être exercée directement par elle. « Vous donnez constamment au peuple la tentation de la souveraineté, sans lui en confier immédiatement l'exercice. »

Mais contre l'idée de la représentation nationale des protestations s'élèvent. Ce n'est pas là ce qu'a enseigné Rousseau.

Robespierre répond à Malouet. Il distingue les fonctions des pouvoirs. Il n'y a qu'un pouvoir : le législatif, expression de la volonté générale, et il n'appartient qu'à la Nation, parce que la Nation, c'est la souveraineté.

Il y a, dit-il, dans la constitution des expressions équivoques ; il est parlé de délégation, et c'est ce que voudrait M. Malouet. Or la souveraineté et les pouvoirs qui la composent sont inaliénables, indélégables. Il en appelle à l'enseignement de Rousseau, son maître. Il invite à le lire, puisqu'on vient de lui élever une statue. Il s'empare des expressions mêmes du *Contrat Social* : la volonté générale, qu'il ne faut pas confondre avec les vœux d'une majorité.

Quant au Gouvernement représentatif absolu tel que les Comités semblent vouloir l'introduire et auquel, affirme Robespierre : « *Je préférerais le despotisme*, » Rousseau le dépeint sous les couleurs odieuses qu'il mérite, en disant :

« Sous un pareil Gouvernement la Nation n'est plus libre, elle n'existe plus ! »

Robespierre est le véritable disciple de Rousseau. Lui seul possède la vraie doctrine, empruntée par ce dernier à Hobbes ; lui seul est arrivé à concevoir la volonté générale, comme une émanation mystique de toutes les volontés particulières qui ont fait abandon d'elles-mêmes à la Société : volonté une, indivisible, nullement susceptible de dénombrement par votation. Majorités, minorités ne comptent pas devant la volonté générale. Hobbes avait trouvé un nom pour désigner cette mystérieuse entité : le Leviathan.

Hobbes et l'auteur du *Contrat Social* admettent que la volonté générale puisse prendre corps soit en un homme, soit en une Assemblée. L'essentiel, c'est l'abdication de l'individu, l'abandon réciproque de la personnalité de chacun et la fusion de toutes ces volontés en une volonté unique, indivisible. S'il y a des récalcitrants, Rousseau a prévu le cas : on les force d'être libres. Comment une pareille doctrine pourrait-elle ne pas aboutir au despotisme d'un homme? — Dans une assemblée, une majorité, une minorité renaîtront toujours, ou bien elle sera contrainte de se livrer à des sacrifices humains et de se décimer elle-même, comme l'a fait la Convention ! Jamais, en somme, la volonté générale n'a été mieux exprimée qu'en Louis XIV ou en Napoléon. J'aime mieux le despotisme que le système représentatif, dit Robespierre. Il y conduit tout droit. A une pensée de Hobbes, Rousseau a procuré une forme littéraire, Robespierre une apparence juridique, et Napoléon une application politique : mais la pensée est demeurée la même.

Elle est nettement contraire à la doctrine libérale. Il existe sans doute parmi nous une volonté générale, mais dont l'objet est vite épuisé. Nous voulons tous vivre en société ; nous souhaitons pour cela un ordre établi, un Gouvernement. Mais ici se termine le domaine de la volonté générale et aussitôt pullulent les volontés particulières. Les différents métiers — agriculteurs, fabricants, commerçants — poursuivent des

intérêts différents. Les situations, éducations, tempéraments naturels diffèrent aussi et n'inspirent pas les mêmes désirs, ni le même langage. Chacun veut jouir de sa part de souveraineté : il s'en dépouillerait sans rémission s'il la sacrifiait pour édifier une souveraineté une et indivisible dans laquelle sa propre part ne compterait plus. Qu'il garde donc jalousement cette part d'une souveraineté très divisée : qu'il se fasse représenter et défendre. Qu'il ait soin aussi de faire connaître librement ses idées, de les exposer par la Presse, et d'oser critiquer celle des autres. La Presse ne subsiste que par la diversité des volontés. Cette agitation féconde est toute la vie politique : et la vie politique s'éteindrait le jour où naîtrait une volonté générale. Créer la volonté générale a été le rêve de toutes les inquisitions, de toutes les tyrannies. La souveraineté, une, indivisible de la Nation est une invention de sociologues étatistes. La liberté est un don individuel divisible et multiple, et le Gouvernement représentatif est pour la liberté la seule garantie d'existence jusqu'à présent connue.

A la fin de la séance dont nous parlions, Barnave enfin annonce qu'il va élucider la question. D'après lui, la Nation souveraine fait de ses pouvoirs un abandon momentané entre les mains des constituants. Ceux-ci sont représentants de la Nation. Ils veulent pour elle : et, pour elle, les fonctionnaires ne sont appelés qu'à agir. Que sera le Roi ? — Quand il suspend la décision du pouvoir législatif, ou bien quand il traite avec les Nations étrangères, il veut, lui aussi, pour la Nation. Il est inviolable : car autrement son vœu ne serait pas libre. Il est donc représentant et non fonctionnaire. Mais il n'est pas ce que sont les constituants. Il est représentant constitutionnel : et c'est ce que vont être aussi désormais les membres de l'Assemblée législative.

Ainsi la Constituante en était à son dernier jour, et les principes sur lesquels devaient reposer la nouvelle Constitution n'étaient pas encore clairement définis !

Une heure ne s'était pas écoulée depuis le discours de Barnave, lorsque Thouret donna lecture de la première sec-

tion du chapitre I, laquelle fut adoptée sans discussion. Elle est ainsi conçue :

Art. 1. — L'Assemblée Nationale formant le Corps législatif est permanente et n'est composée que d'une Chambre.

Art. 2. — Elle sera formée tous les deux ans par de nouvelles élections.

Une seule Chambre et le Parlement en permanence : c'était prononcer par avance la condamnation du régime parlementaire.

Taine, par de nombreuses citations, notamment par les lettres de Gouverneur Morris au Gouvernement américain, montre qu'aucun juge éclairé ne crut alors la Constitution praticable. La conviction générale et presque universelle, écrit l'Ambassadeur américain le 30 septembre 1791, est que cette Constitution est inexécutable : du premier jusqu'au dernier, ceux qui l'ont faite la condamnent. Et le 27 décembre, « chaque jour montre plus clairement que leur Constitution n'est bonne à rien ». Par quelle aberration le régime des deux Chambres était-il condamné? Que signifiait, un mois avant la chute de la Monarchie l'étrange proposition Lamourette, après laquelle tout le monde s'embrassa « A bas la République et les deux Chambres ». C'était un cri de défiance contre la République, mais aussi, un cri de mort pour la Monarchie constitutionnelle!

Le Roi accepta avec courage la tâche qu'on lui imposait. Mais son gouvernement presque aussitôt fut débordé et dominé. L'Assemblée Législative exigea un Ministère girondin.

Les premiers veto furent obéis, il est vrai; mais le peuple, bientôt las de voir le Roi user de cette dernière prérogative, envahit les Tuileries le 20 juin, et enfonça sur la tête du Souverain un bonnet rouge. Les amnisties, les réconciliations promises étaient oubliées; car le Roi par son veto ne voulait que les mettre en pratique, et protéger contre de nouvelles proscriptions les émigrés et les prêtres non assermentés.

Malgré tout, Louis XVI eut raison d'accepter, d'affirmer en France le principe de la Monarchie constitutionnelle. Et si

ce Gouvernement n'a pu vivre que quelques mois, ce malheur ne doit pas être attribué au Roi, mais à la Constitution.

Est-il vrai qu'il compta sur l'étranger pour rétablir son pouvoir? Nous avons déjà montré, d'après le témoignage de Louis-Philippe combien, à l'étranger, les volontés de Louis XVI étaient méconnues ou travesties. La Fayette, tout irrité qu'il fût d'avoir vu rejeter son projet de délivrance n'accuse pas le Roi, mais seulement la Cour. « Les Conseillers influents, dit-il, n'espéraient un retour de la Monarchie absolue que par un surcroît d'anarchie et l'invasion étrangère[1]. »

Le même espoir coupable aurait fait repousser, d'après lui, une offre de M. de La Rochefoucauld-Liancourt, qui voulait emmener le Roi et la Reine à Rouen, où il commandait, et mettait à leur disposition un million, pris dans sa propre fortune[2].

Contre cette affreuse et banale accusation, le journal de Louis-Philippe oppose un argument décisif. Ce Prince a eu soin de conserver quelques lettres de Louis XVI et de Marie-Antoinette qui ne laissent rien subsister de l'accusation au moins en ce qui concerne personnellement le Roi et la Reine. Elles sont adressées au Roi d'Espagne, par Louis XVI, au Roi de Suède, à l'Impératrice Catherine, par la Reine Marie-Antoinette. Il y est question d'un Congrès : idée admissible, quand la France était ou allait être en guerre avec l'Europe. Mais le Roi et la Reine protestent nettement contre l'intervention armée.

Voici par exemple un extrait de la lettre écrite par Louis XVI à son parent Charles IV, le 3 décembre 1791 :

« Une raison qui me fait désirer encore bien vivement le rassemblement d'un Congrès et que V. M. en prenne la direction, est la position où se trouvent mes frères et les autres émigrés français. Je regarderais comme un grand malheur pour la France et pour tous les Français, s'ils faisaient une irruption armée; je ne mets pas en ligne de compte ce que

1. *Guerre et proscription*, p. 546.
2. *Id.*, p. 547.

je perdrais moi-même de confiance et d'attachement dans le peuple; mais ce qui me touche bien plus, ce serait le malheur assuré de la noblesse, du clergé et de tous les honnêtes gens.

« J'en ai écrit plusieurs fois à mes frères dans ce sens-là; mais leur position est fort embarrassante. Entourés de personnes aigries de leurs maux et qui croient surmonter tout par leur courage, mes frères ne sont pas les maîtres de faire ce qu'ils veulent.... »

Les lettres de la Reine sont conçues dans le même esprit, presque dans les mêmes termes.

III

Cependant le dernier jour approche. L'émeute du 20 juin s'est déchaînée. La Fayette a vainement essayé de réprimer les excès des clubs. Il a voulu emmener le Roi, qui n'a pas consenti. Le Duc de Brunswick, commandant les armées d'une coalition, menace la frontière. Est-il vrai que rien n'ait été préparé pour repousser l'ennemi? C'est là une opinion courante parmi les historiens résolus à réserver à la Convention tout l'honneur de la défense de notre territoire. Sur ce point encore le Journal de Louis-Philippe va nous instruire.

Sur les effectifs, sur la disposition des troupes, le Duc de Chartres, témoin et combattant, fournit des renseignements précis.

Le fameux manifeste est du 3 août 1792. En ce moment s'avancent contre la France Frédéric-Guillaume de Prusse et le Duc de Brunswick, avec 52 000 hommes; les troupes de Hesse et de Wurtemberg s'élèvent à 20 000 hommes. Et avec ces étrangers marchent 14 000 émigrés, qui eussent mieux fait de demeurer aux côtés de leur Roi, pour défendre leur pays.

Voilà en quoi consiste la grande invasion. Méprisables petites armées, s'écrieraient les guerriers de notre temps. Après tant de légitimes imprécations lancées contre la guerre, tant de remèdes démocratiques invoqués, annoncés, essayés contre

ce fléau; la Guerre, quand elle s'abat maintenant sur le monde, exige non plus la richesse, mais l'essence même des Nations! Elle tue vingt fois plus d'hommes que, jadis, elle n'en exposait; elle détruit, non le revenu de deux ou trois ans, mais les ressources de deux ou trois générations. Depuis cent vingt ans pourtant l'humanité s'est améliorée! Mais, au char du Progrès, la Guerre s'est accrochée; progressant, elle aussi, de la même allure que les autres arts, afin de demeurer capable de tout détruire, quand vient son jour!

Chaque temps a ses peines et ses devoirs. Ce qui importe à la mémoire de Louis XVI et des premières Assemblées délibérantes, c'est de savoir qu'en Juillet 1792 la France était prête à repousser l'invasion, à armes égales, ou peu s'en faut.

En effet, pendant ces derniers jours de la Monarchie, les généraux Dumouriez à Valenciennes, La Fayette à Sedan (où Kellermann devait bientôt le remplacer) et le maréchal Luckner à Metz commandaient l'armée royale; et les effectifs de cette armée, vaillante et bien encadrée, n'étaient presque point inférieurs à ceux des envahisseurs : Dumouriez, après sa jonction avec Kellermann dans l'Argonne, eut sous ses ordres 76 000 hommes. Dans ce nombre ne sont pas compris les volontaires de 1792 : les premiers, qui étaient 32 000, ne rejoignirent qu'à la fin de septembre après les massacres de l'Abbaye.

Cette armée, il est vrai, si l'on en croit le général La Fayette, aurait pu être plus puissante encore; et, si elle ne le fut pas, le général rejette la faute sur les Jacobins. « Si les Jacobins, a écrit La Fayette[1], n'avaient pas paralysé le recrutement et l'envoi des troupes, l'armée aurait reçu deux mois plus tôt les renforts qui assurèrent sa défense. Car tout ce qui s'est trouvé dans les plaines de Champagne a marché sur des réquisitions signées Luckner et La Fayette. Les Jacobins s'opposèrent aux plus nécessaires mesures de défense pendant les premiers mois de la campagne jusqu'à ce qu'ils eussent usurpé le pouvoir sur la Constitution nationale. »

1. V. 3, p. 415, *Mémoires de La Fayette.*

Louis XVI cependant n'a gardé pour la protection de sa personne et de son gouvernement à Paris que 1800 gardes et 2000 suisses. L'attentat du 10 août brise ce faible obstacle. Et en septembre le Roi est enfermé au Temple, pendant que sa propre armée arrête et défait les troupes de la Coalition, à Valmy!

Louis-Philippe a vu les combats du 10 août autour des Tuileries et donné le récit de cette journée avec la précision d'un témoin.

Dans les faubourgs les foules se sont agitées, le manifeste de Brunswick ayant été publié à Paris : par qui? Nul ne sait. Et il semblait composé à dessein pour perdre le Roi. Les sections prennent les armes à l'Hôtel de Ville. Pétion est enfermé. Mandat, commandant de la Garde Nationale, assassiné. La foule court aux Tuileries, envahit l'Assemblée, impuissante et consternée, ainsi qu'elle l'a déjà fait le 20 juin.

Un moment, le Palais est dégagé. D'Affry a ouvert la grande porte, canonné puis chargé les assaillants, qui s'enfuient. Il les poursuit sur le Carrousel jusqu'à l'Hôtel Saint-Nicaise, où il apprend que le Roi a quitté les Tuileries, ordonnant de cesser le feu. Furieux, les soldats suisses brisent leurs armes, et rappellent le peuple.... Une seule compagnie, Salis Chamade, tint jusqu'au bout, et périt après avoir vidé ses gibernes, place Louis XV, adossée au Garde-Meuble.

Le Roi cependant, durant de longues journées, dans la loge du Logographe, entend prononcer d'inutiles discours, et proclamer, après sa propre déchéance, celle de la première Assemblée législative. Sur la motion de Vergniaud cette Assemblée invita le peuple à réunir une Convention nationale : mais déjà elle-même n'existait plus : la Commune de Paris s'était créée dans la nuit du 9 au 10 août. Celle-ci fit enfermer au Temple le Roi, la Reine et quelques fidèles qui les suivaient. Mme de Tourzel, Mme la Princesse de Lamballe furent bientôt enlevées du Temple et conduites à la Force, d'où Mme de Tourzel put sortir par miracle. « On sait, dit Louis-Philippe, quel fut le sort de ma pauvre tante Lamballe! »

Lui-même a paru un moment dans la loge du logographe. Mais il s'est hâté de rejoindre l'armée. Il était à Valmy, le 20 septembre, à temps pour conquérir à 19 ans son grade de lieutenant général.

Personne ici n'attend de moi — bien qu'ayant pu jeter les yeux sur de si précieux documents — une contribution à l'histoire de la Révolution. Je sais trop bien ce qu'une pareille entreprise exige de longs et patients efforts, ayant vu dans ma maison, pendant quinze ans, l'esprit le plus sincère, le plus clairvoyant, le plus philosophique, se consacrer à ce grand travail. Celui que je pleure a fait à la Patrie, outre le sacrifice de sa vie, celui de son œuvre immense et inachevée, qui cependant, si mon vœu le plus cher s'exécute, verra le jour.

J'ai entrepris seulement de faire connaître et d'apprécier l'opinion de Louis-Philippe sur la Révolution et sur Louis XVI. L'esprit de ce prince n'est aucunement porté à reconnaître les lois fatales parmi les événements qui dépendent de la volonté des hommes. Il ne prononcera jamais les mots de tempête, ni de torrent déchaîné et irrésistible. Il assiste simplement à une grande bataille politique; et il est convaincu que le Roi aurait pu et dû la gagner.

Il a trouvé des vers de Shakespeare, dans *Richard III*, dont il fait sa maxime politique :

> Besides the King's name is a power of strength
> Which they upon the adverse faction want.

Cette force traditionnelle du Roi, il croit déplorable de la laisser périr. Il est convaincu qu'elle est conciliable avec la liberté de la Nation. Gagner la partie ne veut nullement dire pour lui faire réussir la contre-révolution. Il a vu la lutte livrée entre le Roi et le peuple se terminer, à l'avènement de l'Empire, par la défaite de l'un et de l'autre. Il croit que la Monarchie constitutionnelle pouvait être établie en France comme en Angleterre; que, même, elle l'a été en 1791; et qu'elle a été compromise par des fautes du parti extrême et

par de mauvais conseils donnés au Roi. Quand plus tard il verra renaître presque les mêmes événements accompagnés des mêmes fautes du parti extrême, et qu'une occasion s'offrira à lui, il voudra à son tour jouer la partie; ou, ce qui revient au même à ses yeux, sauver le pays.

Toute la conduite future de Louis-Philippe est donc expliquée, on peut le dire, dirigée et commandée par l'opinion qu'il s'est faite de Louis XVI, et du parti ultra-royaliste qui se jeta dans l'émigration. Opinion parfois trop sévère pour le Roi; mais non pas trop sévère en ce qui concerne un parti qui tant de fois a compromis la Monarchie.

IV

La Révolution française fut pour Louis-Philippe une source féconde de réflexions et d'enseignements. Mais elle ne fut pas la seule. Notre étude serait incomplète si nous passions tout à fait sous silence ses observations sur la vie politique des Cantons suisses. Il relève entre les lois de ces divers Cantons de singulières contradictions; il y trouve tantôt des restes de droit et de préjugés féodaux, tantôt des exemples de la plus complète démagogie.

A Richterschwyl, le Prince s'était lié d'amitié avec un médecin célèbre, le docteur Holtze; fils de paysan, cet homme distingué était inhabile à occuper à Zurich un emploi municipal : il n'était pas bourgeois de la cité. Et cependant le propre frère du docteur était devenu général en Autriche!

Jean-Jacques Rousseau, quelques années plus tôt, nous a montré ce qu'il faut penser de la prétendue démocratie helvétique, opposée à l'aristocratique Venise. « Là, dit-il, si le peuple n'a aucune part au Gouvernement, la noblesse y est peuple elle-même. Une multitude de pauvres barnabotes n'approche jamais d'aucune magistrature et n'a de sa noblesse que le vain titre d'Excellence et le droit d'assister au grand conseil. Ce grand conseil étant aussi nombreux que notre Conseil général à Genève, ses illustres Membres n'ont

pas plus de privilèges que nos simples citoyens.... La bourgeoisie de Genève représente exactement le patricial Vénitien; nos natifs et habitants représentent les citadins et le peuple de Venise; nos paysans représentent les sujets de terre ferme; de quelque manière que l'on considère cette république, son Gouvernement n'est pas plus aristocratique que le nôtre. »

« Il est malheureux, écrit sagement Louis-Philippe, pour les Gouvernants et les gouvernés, que les premiers s'obstinent à se maintenir par la force dans la jouissance des privilèges qui humilient les derniers, et les privent d'avantages auxquels l'éducation et les talents leur donnent droit de prétendre. Là est la semence des révolutions. »

Mais d'autres éléments du peuple suisse se montraient à lui vigoureux, bien vêtus; pourtant « rongés de jacobinisme ». Autour du lac de Zurich par exemple. Comment expliquer cela, se demande ce Prince? Est-ce par le fait de la religion de Zwingle? Non, car les paysans catholiques, autour de Lucerne, dans l'Argovie, sont révolutionnaires aussi.

Trois cantons, Uri, Schwitz, Unterwald, s'étaient jadis soulevés contre l'Autriche et les nobles allemands. Cette république élisait un Landamman. Lucerne, Berne, Zurich puis Glaris et Zug étaient entrés dans la confédération. Ce furent les 8 cantons primitifs. Les villes, semblables aux villes impériales allemandes, gouvernaient et dominaient les campagnes environnantes; les paysans les avaient préférées d'abord aux anciens seigneurs, mais s'étaient vite aperçus qu'ils ne gagnaient rien au change. Obéissants aux baillis, ou Landwogt, ils avaient commerce forcé avec la ville suzeraine, et pas un d'entre eux n'était admis aux emplois publics.

D'autre part, les cantons se mêlaient de faire des conquêtes et soumettaient les pays conquis au plus dur vasselage. Uri était devenu Seigneur de la Valle Levantina, de l'autre côté du Saint-Gothard. La Marche était titulaire de Schwitz; et Thurgovie appartenait à huit souverains, les huit cantons

primitifs. En 1712, Unterwald et Zug, battus à Vilmergen, avaient dû, par le traité d'Aarau, céder chacun leur huitième de Thurgovie à Berne, Zurich et Glaris.

Ainsi se partageaient ces seigneuries; il y avait des cantons suzerains et des cantons vassaux. Mais dans leur régime intérieur, les cantons suzerains appliquaient parfois d'autres principes : féodaux chez le voisin, ils étaient démocrates à outrance chez eux-mêmes.

Schwitz, suivant Louis-Philippe, poussa ce système à l'excès. Dans le passage suivant on reconnaîtra des idées plus tard mises en pratique. « Je crois, dit-il, que la démocratie absolue éloigne les richesses par la jalousie qu'elles inspirent et le défaut d'une protection efficace. La démocratie tend au nivellement des fortunes, et cette tendance est en même temps un échec pour l'industrie qui procure les richesses, et une cause d'inquiétude pour ceux qui, en ayant déjà d'acquises, désirent les conserver. Il n'y a qu'un respect aveugle pour les lois qui puisse attirer les riches et leur permettre de se produire et de se montrer sans crainte. Je doute que ce respect aveugle puisse se maintenir dans une démocratie où il n'y a ni force ni autorité capables d'arrêter la première impulsion du peuple et de lui donner au moins le temps de la réflexion. »

Enrichissez-vous, dira plus tard M. Guizot. Profitez de l'ordre, de la paix, de la liberté!

Toutes ces opinions historiques et politiques, auxquelles Louis-Philippe sera fermement fidèle, sont éloignées de celles des émigrés, et également éloignées de celles que lui apprenait son père.

Il est patriote et il est optimiste. Incalculable lui paraît la puissance bienfaisante de la monarchie appuyée sur une constitution libérale. Incalculable le dommage que produisent dans la Nation les partis extrêmes.

A cette double conviction longuement méditée et mûrie, joignez l'expérience d'un témoin de la chute de Louis XVI.

Et vous pourrez prédire que l'occasion s'offrant, le parti extrême ayant une fois de plus compromis la cause de la monarchie, Louis-Philippe essaiera de la sauver.

Son esprit clairvoyant et courageux n'a pas peur des discordes et ne se trouble pas au milieu des ruines accumulées par d'autres. On pense à lui en lisant une merveilleuse page de Lamartine — dans *les Girondins* — sur Mirabeau. « Tout tombe en quelques mois, dit Lamartine, de ce qui avait été bâti et cimenté par les siècles. Mirabeau seul se reconnaît au milieu de ces débris.... Là où tout le monde tâtonne, il touche, il marche droit.... Il aborde, il tranche toutes les questions, non en utopiste, mais en politique. La solution qu'il apporte est toujours la moyenne exacte entre l'idéal et la pratique. Il met la raison à la portée des mœurs, et les institutions en rapport avec les habitudes. Il veut un trône pour appuyer la démocratie; il veut la liberté dans les Chambres, et la volonté de la Nation, unie et irrésistible dans le Gouvernement. Le caractère de son génie tant défini et tant méconnu est encore moins l'audace que la justesse. Il a, sous la majesté de l'expression, l'infaillibilité du bon sens. »

Prenez l'une après l'autre ces brèves et expressives formules; elles peuvent s'appliquer aussi à Louis-Philippe. Toutes conviennent à sa pensée aussi bien qu'à son œuvre. Sauf une, pourtant : la majesté de l'expression, qu'il n'a jamais cherchée.

Il y a entre ces deux hommes une autre différence importante. « Les vices même de Mirabeau, confirme Lamartine, ne peuvent prévaloir sur la netteté et la sincérité de son intelligence. Au pied de la tribune, c'est un homme sans pudeur et sans vertu. A la tribune, c'est un honnête homme. »

Pour être un honnête homme, Louis-Philippe n'a pas besoin de monter à la tribune. Mais comme tous les autres traits s'appliquent à lui! Moyenne entre l'idéal et la pratique; institutions mises en rapport avec les mœurs; justesse plus encore qu'audace; infaillibilité du bon sens : c'est Louis-Philippe lui-même!

Quand nous avons arrêté notre récit, il revenait au palais de Palerme. Il y trouve son beau-père enflammé de l'espoir de revoir Naples bientôt, et intercédant auprès du Congrès de Vienne; mais sans résultat.

Le Roi Murat, en effet, s'est senti attiré du côté des souverains légitimes, et cette ingratitude n'est pas sans excuse. Les correspondances récemment publiées entre Napoléon et sa sœur Caroline montrent que celui-ci infligeait aux rois créés par lui des obligations intolérables. Vous n'êtes rien que par moi, et ne devez songer qu'à la France et à moi, leur répétait-il à tout propos : il leur interdisait tout souci de l'intérêt de leur propre État, au point de vouloir faire fermer un jour la fabrique de porcelaines de Capo di Monte de peur qu'elle ne fît concurrence à Sèvres!

Murat aime Naples : les lazzaroni et la docile noblesse on oublié Ferdinand. Il entre au jour, aux premières nouvelles de la campagne de France, dans le salon de sa femme, et ouvre les fenêtres pour montrer une flotte anglaise qui entre dans la baie de Naples à pleines voiles, comme entra jadis la flotte de Latouche-Tréville, à la grande terreur de Ferdinand[1]. Mme Récamier est là; elle a demandé asile à la Reine Caroline; et cette belle personne dit, avec candeur : « N'êtes-vous plus Français? Ne devez-vous pas tenir bon pour leur cause? — Suis-je donc un traître? » s'écrie Murat en pâlissant. Mais, sous la fenêtre, la foule l'aperçoit et l'acclame. Il descend sur la place, il se rend à San Carlo au milieu des ovations. Le sort en est jeté : il marchera contre le Prince Eugène!

Louis-Philippe laisse donc à Palerme, attendant une meilleure fortune, le Roi son beau-père et le Prince héritier François qui, dans un an, ira pacifier Naples en qualité de *Vicaire royal*. Il aimait ce beau-frère et a déclaré qu'il aurait pu être un bon Roi constitutionnel, si les circonstances s'y fussent prêtées. Il emmène la Duchesse d'Orléans et ses enfants, et les installe à Paris avant la fin de juillet 1814. Il eut moins de hâte de revenir après les Cent jours

1. BALLANCHE, *Souvenirs*

CHAPITRE V

LES CENT JOURS

Le 1er mars 1815, le Prince de Monaco, dans une chaise de poste, roulait entre Cannes et Antibes. Sa voiture est arrêtée; des soldats sont sortis des bois de pins; figures brunies, bonnets à poil, hautes guêtres blanches; ce sont des grenadiers de l'Empereur. Tout à coup, l'Empereur lui-même paraît. « Où allez-vous, Prince? — Je rentrais chez moi, bégaie le petit seigneur interloqué. — Eh bien, je fais comme vous. Je rentre chez moi »[1].

Moins de trois semaines après, il arrivait aux Tuileries la nuit, à la joie de l'armée, au grand chagrin de la Nation.

La veille, dans un bel hôtel de la rue d'Anjou-Saint-Honoré, Mme la Comtesse de Rumford, qui avait été Mme Lavoisier et avait perdu en 1814 son second mari, recevait de nombreux et célèbres amis : tous déploraient l'extraordinaire événement qui allait encore une fois déchaîner la guerre. M. de La Fayette est là, calme et résolu; le matin, il a attaché à son chapeau la cocarde blanche.

Plus nerveux et remuant, M. Benjamin de Constant, ayant écrit un manifeste contre l'usurpation armée, reçoit de nombreux compliments.

Dans un coin, tout jeune, modeste et timide devant ces grands hommes, se tient Arago. Un naïf ose prétendre que Napoléon reviendra peut-être assagi, et las de la guerre : Népomucène Lemercier l'accable de ses moqueries étincelantes. Cuvier, silencieux, écoute et approuve l'auteur de la *Panhypocrisiade* et d'*Agamemnon*. M. Maine de Biran, M. le Chevalier de Jaucourt, M. Théodore de Lameth se livrent aux

1. *Mémoires du Cardinal Caprara.*

plus sombres prophéties. Garat devait chanter, et s'approche d'un piano; une jeune Anglaise d'une grande beauté s'est assise pour accompagner son chant. Les conversations s'arrêtent. Mais dans le silence résonne encore la voix sèche et dure de M. Ramond. Et Garat se tait. M. Ramond est un vieux géologue des montagnes d'Auvergne, qui fut pendant quelques mois préfet de Napoléon et s'est séparé de lui, ayant pris en horreur le régime despotique.

« La guerre, dit lentement le vieillard, il la fera toujours. C'est une guerre viagère, suivant le mot terrible de Pitt..., Arrivé demain, il faut qu'après-demain il batte le rappel fasse la presse des conscrits, ramasse les vieux soldats que lui ont rendus les neiges de Russie et les pontons anglais.... Qu'il soit vainqueur, je le veux : il n'aura fait que redoubler sur lui le tocsin de l'Europe. Mais l'Angleterre l'arrêtera. Elle fera tout pour cela. Il lui en coûtera la vie à beaucoup des brillants officiers anglais! »

Garat se tait toujours. Et tout à coup la jeune Anglaise se renverse évanouie. Elle est fiancée à un jeune officier de cavalerie. On l'emporte, on essaie de la consoler. Mais le destin funeste lui est apparu. Son fiancé sera tué à Waterloo.

En ce moment avancé de la soirée, entourée d'hommages de tous, entre Mme de Staël. Elle porte sa parure habituelle, et un turban cache en partie ses cheveux noirs. Elle est prête à partir cependant, et aura quitté Paris avant le jour. Elle s'approche de la maîtresse de la maison. « Mme de Rumford, dit le récit d'un témoin, malgré son calme ordinaire et sa philosophie de personne riche et invulnérable, commençait à s'agiter un peu de l'inquiétude universelle. » Mais que peut redouter une personne qui a été la femme de Lavoisier, qui l'a vu périr sur l'échafaud, et qui donne des fêtes? Mme de Staël la rassure aisément. « Restez tranquille ici, chère Madame : vos noms vous protègent.... Cet homme est parti despote vaincu; il revient tyran déguisé. Il sera obligé de ménager un peu d'abord même ceux qu'il appelait les idéologues, vos amis Tracy, Sieyés, Volney, Garat. Mais moi, il

me hait. Il hait en moi mon père, nos amis, nos opinions à tous, l'esprit de 1789, la Charte, la liberté de la France, et l'indépendance de l'Europe.... Je n'ai pas d'armée entre lui et moi; je ne veux pas qu'il me tienne prisonnière, car il ne m'aura jamais pour suppliante. Il sera ici demain. Adieu, chère Madame[1]. »

Un invité du salon de la rue d'Anjou, jeune professeur de rhétorique, a raconté la scène. En s'en allant tout le long de la rue Saint-Honoré, pour regagner sa chambre aux environs du collège Charlemagne, il se répétait à lui-même les paroles tombées des lèvres de l'auteur de *Corinne*; et sa mémoire faisait revivre devant lui les illustres hôtes de Mme de Rumford. Sa mémoire en ce temps-là, nous dit-il, était « malléable et colorée comme la plaque d'un daguerréotype ». Le jeune professeur s'appelait Villemain.

Dans la nuit suivante, un élève de Charlemagne — classe de rhétorique Villemain et Létendard — perché sur une borne de la cour des Tuileries, vit passer au grand trot une voiture poudreuse : un instant, à la lueur d'un réverbère, il aperçut une figure pâle, exprimant une sombre tristesse et de grands soucis. La voiture s'engouffra sous la voûte du Pavillon de l'Horloge. Les cris d'une centaine d'officiers éclatèrent. Mais la foule n'était point accourue. Paris dormait. Ce collégien, devenu dans la suite mon grand-père maternel, m'a souvent décrit la scène; et, après tant d'années passées, il gardait une impression profonde de cette lugubre apparition.

I

Quel fut, pendant les vingt jours de marche entre le golfe Juan et les Tuileries, le rôle du Duc d'Orléans? Ce Prince en a été très justement fier, car de toutes les Notes écrites sur les événements de sa vie, le récit des services qu'il rendit alors au Roi Louis XVIII est le seul qu'il ait voulu publier

1. VILLEMAIN. *Mémoires*

lui-même. La petite brochure qui le contient fut imprimée en 1850, pendant le dernier exil, peu de mois avant la mort du Roi des Français.

En 1814, premier Prince du sang, le Duc d'Orléans défendit le trône et la charte; et, Général de 1792, il ne fit qu'imiter ses camarades Oudinot, Jourdan, Mortier, Macdonald.

Dès qu'éclate la nouvelle du débarquement, il court à Lyon avec le Comte d'Artois. Là les deux Princes se séparent. Le Comte d'Artois invite le Duc d'Orléans à retourner vers Paris par Roanne et le Bourbonnais. Il fera rebrousser chemin aux troupes qu'on avait appelées à Lyon. Louis-Philippe sort de la maison et devant la porte même voit les voltigeurs de garde occupés à arracher leur cocarde blanche. A cinq lieues de la ville, il rencontre le 72e de ligne, Colonel Simmer; il le harangue, sans obtenir un seul cri de Vive le Roi. Et malgré ses exhortations, le régiment continua sa marche vers le Sud. « Monseigneur, dit le Colonel, nous regrettons de ne pas vous suivre, car nous ne vous confondons pas avec ces chiens d'émigrés qui ont perdu vos parents. »

Il arrive à Paris. Soult qui était Ministre de la Guerre a été dénoncé devant la Chambre des Pairs. Les Mémoires de Villèle accusent nettement le Ministre de trahison. Soult, en 1814, aurait, à dessein : 1° mis en demi-solde les officiers sans emploi ; 2° choisi comme grand chancelier de la Légion d'honneur, afin de les exaspérer, un émigré, le Comte de Bruge; 3° rappelé spécialement les officiers en demi-solde, ainsi préparés par ses soins, pour les opposer à Napoléon.

Clarke, duc de Feltre, a remplacé Soult au Ministère. Le 15 mars il entre au Palais-Royal, où le duc d'Orléans vient d'arriver. Il lui apprend qu'une armée se forme à Melun, et sera commandée par M. le duc de Berry, avec l'aide de Macdonald. « C'est fort bien ; mais les fusils partiront-ils? » Tout dépend du premier engagement. « Il paraît que Ney a déjà ouvert le feu, » dit M. de Blacas qui vient d'entrer. Et Blacas et le Ministre de la Guerre invitent le Duc d'Orléans à se

rendre aux Tuileries : Qu'il vienne tout de suite, sans revêtir un uniforme, le Roi l'attend.

Le Roi est assis près d'une fenêtre et contemple avec tristesse l'admirable jardin. Il annonce au Prince qu'il est inquiet et mécontent de mouvements de troupes ordonnés dans le Nord par le Comte d'Erlon ; brusquement il offre à son neveu de prendre le commandement de toute cette région. « Vous iriez vous établir à Amiens, » lui dit-il.

« Plutôt à Péronne », répond le Prince, qui entre dans des considérations militaires, mais ne songe pas un instant à repousser la tâche, ou même à poser des conditions. Il demande aussitôt, en vue des précautions à prendre ou des efforts à tenter, si le Roi, lorsqu'il devra quitter Paris, compte prendre la route du Nord. Rien n'était alors moins certain. Dans le premier moment d'effarement, certains conseillers avaient proposé Bordeaux ; d'autres, à l'esprit plus belliqueux, la Vendée.

Le Roi rejeta la question. « Nous ne pensons pas, dit-il, à cela. » Le Prince objecte les mauvaises nouvelles venues d'Autun. « Oui, dit le Roi, et même de Dijon. Mais j'ai soixante ans : à mon âge, on attend. — Alors, Sire, la victime sera plus grande que le bourreau : mais quels sont les projets des étrangers? — Ils entreront si Buonaparte revient. Il faut donc le combattre et l'empêcher de revenir. — Puis-je déclarer aux troupes que Votre Majesté n'entend être maintenue sur son trône que par des Français? — Oui, répond le Roi, vous le pouvez très fort : il n'y a rien dans ce que vous me dites là qui ne s'accorde avec ce que j'ai toujours dit. »

Le Roi, après cette conversation, invite le Duc d'Orléans à le suivre devant la réunion des deux Chambres, où il jure de maintenir la Constitution et est acclamé. Il ramène son neveu dans sa voiture, et lui fait délivrer au retour ses lettres de service. Elles sont ainsi conçues :

« Louis par la grâce de Dieu Roi de France et Navarre, ayant à désigner un commandant en chef pour être employé

en cette qualité au commandement des troupes stationnées dans les départements du Nord, a fait choix de son très cher et bien-aimé neveu le Duc d'Orléans, lieutenant général des armées.

« Il est en conséquence ordonné aux officiers de l'État-Major, à ceux de l'artillerie, du génie, aux inspecteurs des revues, etc., etc., et à tous autres qu'il appartiendra de le reconnaître et de le faire reconnaître en ladite qualité par ceux étant à leurs ordres.

« *Fait à Paris, le* 16 *mars* 1815.

« Le Ministre de la Guerre,
« Duc de Feltre. »

Je ne crois pas que dans un moment plus grave ait jamais pu être donné un témoignage de confiance plus complet.

Louis XVIII absout le Duc d'Orléans de la faute paternelle, et il lui reconnaît la qualité de lieutenant général, conquise dans les armées de la République. Il ne lui donne pas encore le titre d'Altesse royale, mais il compte sur lui et sait qu'il est incapable de se laisser tenter par ceux qui lui disent (et ils sont nombreux dans l'armée) : « Nous vous aimons, Monseigneur, et ne vous confondons pas avec ces chiens d'émigrés. »

Le Duc d'Orléans part le 16 au soir, en même temps que le Maréchal Mortier, duc de Trévise, qui doit commander en second. Le 17 au matin, il entre dans Péronne et réunit les officiers. Ce sont des cavaliers, lanciers et chasseurs à cheval : régiment du Dauphin, régiment de Monsieur. Les nouvelles volent moins vite que de nos jours : c'est à peine si les officiers savent que Napoléon a débarqué. Les soldats l'ignorent. Quel est l'esprit de ceux-ci? Très soumis, assurément, très discipliné. Mais s'il faut les conduire au-devant des troupes ayant arboré la cocarde tricolore, et surtout s'ils aperçoivent la silhouette de l'Empereur, qui peut répondre de ce qui arrivera?

Au dîner, où les colonels et les chefs d'escadron ont

été invités, le Prince donne lecture de l'ordre du jour qu'il veut adresser aux troupes : « Soldats, Honoré de la confiance du Roi, je viens vous rappeler combien il importe au bien du service de Sa Majesté et au salut de notre Patrie, que vous déployiez contre ses ennemis intérieurs cette loyauté et cette énergie que vous avez constamment déployées contre ses ennemis extérieurs. C'est ainsi que vous soutiendrez l'honneur du nom français, déjà si exalté par vos victoires, par les victoires de cette brave armée à laquelle je m'honore d'appartenir. J'ai la ferme confiance, et j'aime à vous la témoigner, que, fidèles au serment que vous avez prêté au Roi, c'est à vous que la France devra son salut et la préservation de tous les maux dont elle est menacée. »

Le Duc d'Orléans, avec son activité calme, compétente, exempte de phrases, s'occupe aussitôt de dispositions militaires. Il ramène en arrière le régiment de Noyon, et s'établit à Saint-Quentin, Péronne, Bapaume, Albert, Amiens. Avec douleur il s'aperçoit que de La Fère, même de Douai, l'artillerie a été appelée à Melun. « Et toute l'armée qu'on rassemblait là, écrit-il, passait en détail à Buonaparte ! »

Peu de ressources, point d'argent ; sentiments incertains dans la troupe. Il se convainc rapidement qu'il sera impossible de tenir la campagne, et qu'on n'a quelque chance de se maintenir que dans les places.

Il court donc à Cambrai, place commandée par le général Lyon. Le peuple le reçoit aux cris de « Vive le Roi ! ». Le peuple n'y manque jamais. La troupe reste silencieuse. Il en est ainsi d'un bout à l'autre de la France ; la révolution militaire se fait contre le vœu du pays.

Comment n'avoir pas prévu cette révolution ? A Cambrai, un régiment de chasseurs à cheval est passé en revue ; et enchante les regards de connaisseur du Duc d'Orléans. « Joli régiment, écrit-il, leste, maniable, qu'on aimerait à commander. » Les uniformes seulement sont un peu fripés ; ce sont ceux mêmes de l'armée de l'Empereur. Pas un n'a été renouvelé depuis la campagne de France ! Il y a encore des

mamelucks : costumes turcs, mais bonnes figures normandes ou picardes. « Comme il eût mieux valu, pense le Prince, embrigader ces braves gens dans la garde royale, au lieu d'appeler les 6000 mousquetaires qui ont coûté si cher! » De même, le maréchal Macdonald avait dit au Roi : « Faites de la vieille garde votre garde, et ne créez pas de garde du corps. »

Il arrive à Douai. Il espère dans cet arsenal trouver encore quelques canons; bien que, dans sa route il ait rencontré des batteries se rendant à Melun. Une batterie utilisable demeure à peine. Encore n'est-elle pas prête, et il donne des ordres pour l'équiper.

Il en est de même partout. Au lieu de maintenir dans leurs postes des soldats qu'on savait hésitants, on les a appelés de toutes parts, et amenés, avec toutes les ressources qui se pouvaient tirer de leurs garnisons, pour les jeter aux pieds de leur Empereur. Il a été parlé de trahison. Le Prince n'y croit pas : il accuse plutôt un zèle irréfléchi; aucun plan, aucune idée générale ne dirigeait ces opérations hâtives. Quelles étaient même les intentions personnelles du Roi? Personne ne les connaissait encore. Il n'est pas possible qu'il ait songé dès l'abord à se retirer vers Lille : car en ce cas, il n'eût pas dépouillé de leurs meilleures ressources les places du Nord. Peut-être la nouvelle du bon accueil que le Duc d'Orléans a trouvé dans ces places, et des heureuses dispositions qu'il a prises, a décidé le Roi à choisir cette direction.

Cependant que se passe-t-il à Paris?

Le 11, M. le Chancelier de France a rendu compte aux Pair « de l'incroyable activité avec laquelle M. le Comte d'Artois a organisé la défense de Lyon, des témoignages non équivoques qu'il a reçus des troupes et des citoyens armés ». Puis M. le Chancelier a ouvert les dépêches, s'excusant d'un retard de deux jours, amené par le brouillard. Or, que disent les dépêches? « Les Princes partent à l'instant; Buonaparte est attendu à Lyon ce soir! »

La Fayette est accouru à Paris de son château de la Grange. Il ne doute pas du triomphe de Napoléon. Comment opposer, dit-il, à l'homme « le plus actif, le plus commandant qui fut jamais, un podagre, un impotent, qui reçoit la parade, dans son fauteuil, ne sachant que lever les bras de dessus son balcon et répéter : « Je suis content, mais très content[1] » ?

La Fayette n'aime pas l'Empire, mais comme il aime l'Empereur ! Il reproche ses défauts physiques à Louis XVIII comme ils ont été reprochés à l'infortuné Louis XVI. Il lui accorde seulement « un assez beau visage ».

Mais il ne servira pas Bonaparte. Il ne le veut pas, car « la Royauté s'était montrée en somme moins absolue que le système impérial... et Bonaparte est aussi incorrigible que les Bourbons, et beaucoup plus redoutable ».

Sa fermeté politique, son incontestable droiture lui dictent la conclusion suivante.

« ... Quoique je visse d'un côté les opinions et les hommes de la Contre-Révolution sous des couleurs qui m'étaient devenues antipathiques, de l'autre des professions de ma propre doctrine et le rétablissement de la cocarde que j'avais instituée; d'un côté la haine implacable dont j'avais eu des preuves..., de l'autre, une disposition qui eût été bienveillante, si je ne l'eusse repoussée; en un mot les souvenirs de ma captivité d'Olmutz opposés à ceux de notre délivrance; je n'apportai de ma retraite que des vœux contraires à Napoléon. »

Napoléon approche. Il a dit aux généraux qui se donnent à lui : « Vous allez faire la plus belle de vos campagnes; et je vous défends de tirer un coup de fusil. »

A son ordre, en effet, les fusils se relèvent, les bataillons font demi-tour, les officiers s'inclinent. On avait compté avec les maréchaux, non avec les colonels. Ney tombe dans ses bras. Le camp de Melun n'existe plus.

Mais aussi ceux que Napoléon appela d'abord citoyens,

1. Mémoires de La Fayette.

prétend La Fayette, furent nommés Français à moitié chemin et sujets à Paris.... Dans les trois annonces de la nomination de M. Fourier à la Préfecture de Lyon, il lui donna successivement le titre de citoyen, de Monsieur, et de Comte.

Au moment suprême, des conférences se tiennent chez le Président Lainé. Lally Tollendal, respecté et aimé de tous, les a provoquées. Benjamin Constant est des plus ardents. La Fayette conseille, s'il y a encore quelque effort à tenter, d'écarter les neveux du Roi et de n'employer que son cousin le Duc d'Orléans, seul prince populaire. Il propose de réunir tous les députés ayant depuis 1789 fait partie des Assemblées, afin d'opposer à une force matérielle invincible une grande force morale.

Chateaubriand, au lieu de cette collection de vieux députés, aime mieux se représenter le Roi assis à l'entrée des Tuileries, entouré de ses plus fidèles amis prêts à verser leur sang, et attendant l'usurpateur.

C'était le 19 mars. Le 20, au point du jour, la Garde Nationale de Paris se préparait à défendre le Palais ; il est vide, le Roi est parti. « La précipitation fut telle, prétend La Fayette, que le Roi oublia son portefeuille, et son grand aumônier. »

En ce même jour, le 20 mars, le Duc d'Orléans est arrivé à Lille. Il a été, le 21, voir si tout est en ordre à Valenciennes, avec le général Dubreton. A son retour, il reçoit un courrier de M. le Comte de Blacas. Le Roi est à Abbeville. Il a quitté Paris la veille. A Abbeville Sa Majesté attend Monsieur, M. le Duc de Berry et l'arrivée des corps de sa Maison militaire, pour prendre une décision. Elle prie le Prince de lui faire savoir « dans quelles dispositions se trouve l'armée qui est sous ses ordres et quelle en est précisément la force ».

Le Duc d'Orléans répond à M. de Blacas dans la matinée du 22 mars. Il se réjouit de savoir Sa Majesté en bonne santé et hors de danger immédiat. Il s'applique à renvoyer les troupes qu'il rencontre dans leurs garnisons respectives. Mais les Cuirassiers de France ont refusé de rentrer à Arras,

et il craint que ce mauvais exemple ne soit contagieux. Il se loue des efforts de M. le Maréchal Duc de Trévise qui « manifeste la plus grande fidélité pour le Roi, prend les meilleures mesures, tient aux soldats le meilleur langage, et déploie vraiment un très beau caractère.... L'esprit des habitants de tout le pays est excellent, on ne peut plus dévoué au Roi. Quant à l'esprit des troupes, vous savez, mon cher Comte, combien il est difficile de donner un avis à ce sujet. Nous avons été inquiétés cette nuit par des rapports défavorables.... Il faudra observer demain l'effet de la nouvelle du départ du Roi et de l'entrée de Bonaparte dans Paris. Je ne suis pas sans crainte; mais je suis sûr du zèle du Maréchal, et je puis assurer le Roi que je ne m'y épargnerai pas non plus.... »

Le Prince s'est occupé de l'esprit de l'armée plus que du nombre. Cependant il a compté, quand il était à Péronne, quatorze bataillons et vingt-huit escadrons très faibles, ne donnant guère qu'un total de 7000 hommes. Point d'artillerie. Toute celle qui était à Douai a été expédiée à Paris « sur les ordres réitérés du Roi ».

Le soir du 22 mars, il s'est mis à table avec le Duc de Trévise. Tout à coup des roulements et le trot de chevaux nombreux résonnent sur le pavé de Lille. Ce sont les voitures du Roi.

Le 23, à sept heures du matin, le Duc d'Orléans est appelé chez le Roi. Dans la nuit est venue une dépêche du Prince d'Orange, offrant ses bons offices si le Roi veut passer en Belgique. Mais le Roi n'est plus décidé à partir; il attendra l'arrivée de sa Maison militaire, qui n'a pu suivre à la même allure; et des nouvelles. Quelques heures se passent. On apprend que le Duc de Berry approche avec 2000 hommes de la Maison militaire. Et le Duc d'Orléans court au-devant d'eux. Mais l'effet produit sur les troupes est déplorable. Peu s'en faut que les fusils ne s'abaissent contre les nouveaux arrivants. Il faut les cantonner dans les faubourgs.

A midi, le Duc d'Orléans, les Maréchaux Mortier et Macdonald sont appelés de nouveau à la Préfecture. M. de Blacas est avec le Roi dans le cabinet du Préfet. Ce dernier a reçu des dépêches du Duc de Bassano. De ce que contiennent ces dépêches le Roi ne dit rien, et le Duc d'Orléans n'a jamais rien su. Mais Louis XVIII annonce qu'à trois heures il quittera Lille, pour gagner la frontière la plus proche.

Pourquoi sortir de France et ne pas se retirer d'abord à Dunkerque? « Dunkerque, répond le Roi, est à vingt-cinq lieues. Arriverai-je par la route directe? Ma Maison n'ayant pu me suivre, n'étant pas là, ce sera la même chose qu'ici. D'ailleurs je pourrai revenir. — Non. dit le Prince, la frontière est un Rubicon qui ne se laisse pas traverser deux fois en sens inverse. »

Le Roi persiste dans son projet; il ira à Ostende, mais non pas pour s'embarquer. Il attendra les événements.

Alors les Maréchaux prennent congé. « J'avais juré fidélité à Napoléon, dit Macdonald, et je me glorifie d'avoir été des derniers à le quitter. Je suis fier aussi d'être resté auprès de Votre Majesté jusqu'au moment où Elle va sortir de France. Mais je ne sortirai pas à sa suite. Je la prie d'accepter ma démission. »

Mortier tient le même langage. Il compte se retirer chez lui. Cependant, après le départ du Roi, quelle devra, dans son commandement de Lille, être sa conduite? « Vous devrez, dit le Roi, faire ce que les circonstances vous indiqueront. Je m'en remets à vous. » Et il ajoute : « Si les circonstances vous obligent à mettre une autre cocarde à votre chapeau, faites-le. Mais vous conserverez toujours la mienne dans votre cœur; et je suis sûr que vous la reprendrez à la première occasion. — Je conserverai toujours dans mon cœur, dit le Maréchal, le souvenir des bontés de Votre Majesté. »

Quelques mois plus tard, le Maréchal Mortier, Pair de France, refusait de juger Ney, son compagnon d'armes. Il

était déclaré, pour cette cause, déchu de la pairie. Certainement il condamnait le fait d'avoir cédé à un entraînement et violé un serment militaire. Mais qui peut se replacer en de pareils temps, mesurer la puissance de pareils entraînements, quand le Roi lui-même admettait qu'un soldat pût être amené à changer la cocarde de son chapeau? Les circonstances, mot dont il se sert, et qui est pris ordinairement en un sens fort doux, peuvent devenir des tempêtes, qui bouleversent l'âme et troublent la marche du plus résolu. En ce moment, les deux vieux soldats ne voient qu'un devoir clair et net : rester en France. Le Roi les approuve et les remercie.

Vient le tour de M. le Duc d'Orléans. « Je m'adressai, dit-il, au Roi, et lui demandai ce que Sa Majesté voulait que je fisse. — Ma foi, Monsieur, lui dit le Roi, vous pouvez faire tout ce que vous voudrez. »

Le remerciement, cette fois, est singulier et dépourvu de la bonne grâce habituelle à Louis XVIII.

« Eh bien, répond le Prince, puisque Votre Majesté me laisse cette latitude, je vais monter à cheval avec le Duc de Trévise, pour accompagner le Roi jusque sur le glacis. Puis je rentrerai dans la place ; j'y resterai tant que j'aurai quelque espoir de servir la cause de Votre Majesté. Je crains que ce ne soit pas long. J'irai ensuite rejoindre en Angleterre ma femme et mes enfants, en attendant les événements.

— C'est, dit le Roi, ce que vous avez de mieux à faire. »

Et à trois heures, le Roi monte en voiture, avec le Duc de Duras, le Prince de Poix, le Comte de Blacas, et s'éloigne par la route de Bruxelles et de Gand. Les généraux l'accompagnent à cheval jusqu'à l'extrémité du glacis. Il part, sans proclamation au peuple, sans ordre à l'armée. Deux ordonnances furent signées, mais plus tard et ne parurent que le 14 avril dans le Journal de Gand. Une petite Cour s'était formée autour du Roi dans cette ville, et même une petite armée — l'armée d'Alost — faite des débris de sa Maison militaire.

Rentré dans la ville, le Duc d'Orléans remet le commandement à M. le Maréchal Mortier. On a prétendu qu'il avait

délié les officiers de leur serment de fidélité envers le Roi. Ce n'est pas exact. Il écrivit aux officiers supérieurs de la 16e division :

« Je vous préviens... que de malheureuses circonstances ayant déterminé le Roi à sortir de France, cet après-midi, à trois heures, je vous dégage des ordres que je vous ai donnés en son nom. Je laisse à votre jugement et à votre patriotisme le soin de décider ce que vous croyez convenir aux intérêts de la France et à vos devoirs. »

Il ne pouvait moins faire. Il n'avait pas qualité pour délier d'un serment : c'est là une question dont la conscience de chacun est juge. Mais il n'avait plus le droit de donner des ordres au nom du Roi, le Roi ayant quitté la France sans en donner à personne.

Le lendemain, le Duc d'Orléans s'éloigne. « Athalin, dit-il, et Raoul de Montmorency voulaient me suivre. » Il les prie de n'en rien faire et s'embarque à Dunkerque avec Mme Adélaïde et Mme de Montjoie. La Duchesse d'Orléans et ses enfants sont déjà à Twickenham.

II

La seconde partie du Journal des Cent jours ne contient qu'une collection de lettres, entre Twickenham et Gand ou Bruxelles.

Moins de huit jours après la séparation de Lille, le Prince s'est enquis de la santé du Roi, et a fait part au Roi de son installation en Angleterre.

Le 17 avril, le Roi Louis XVIII répond : « J'ai été un peu indisposé depuis mon arrivée à Gand, mais maintenant je suis beaucoup mieux.

« Dans l'attente où je suis des grands événements qui se préparent et qui doivent avant peu nous offrir des chances favorables, je n'ai rien de nouveau à vous mander pour le moment ; mais dès qu'il se présentera une occasion d'agir, je

ne tarderai pas à vous appeler près de moi, où je vous verrai toujours avec autant de plaisir que de confiance. »

Mais le Prince viendra-t-il ? — Il n'y est nullement résolu.

Il répond au Roi le 25 avril. La lettre est longue, le style verbeux, minutieux ; le bon sens, la clairvoyance, l'application, la sincérité en font le mérite : rares et précieuses qualités chez un homme politique. L'éloquence fait triompher un bon conseil, mais ne peut se vanter de le découvrir.

Citons quelques passages de cette importante lettre. Le Duc d'Orléans remercie le Roi de sa lettre du 17. Il a vu le Prince régent d'Angleterre. « Son désir de voir Votre Majesté sur le trône est vif et sincère ; il est constamment occupé de chercher tous les moyens d'y parvenir.

« Comme Votre Majesté, je pense que les grands événements qui se préparent doivent nous réserver des chances favorables.

. . . . . .

« L'objet de Votre Majesté me paraît devoir être d'abord le renversement de Buonaparte sans lequel votre rétablissement est impossible ; et ensuite qu'aucun autre Gouvernement que celui de Votre Majesté ne remplace celui de Buonaparte.

« Quant au renversement de Buonaparte, il me semble incontestable que Votre Majesté n'a plus aucuns moyens directs de l'opérer (au moins quant à présent), puisque toutes les tentatives qui ont été faites dans les différentes parties de la France ont successivement échoué. Je ne vois donc plus dans l'état actuel des choses que l'arrivée à Paris des armées étrangères ou leur approche de cette capitale qui puissent abattre le Gouvernement de Buonaparte ou déterminer les factions qui l'entourent à l'abandonner. Votre Majesté ne doit pas ignorer que ce moyen si onéreux et si pénible pour la France y excitera des sentiments dont l'application à Votre Majesté serait très fâcheuse ; et, d'ailleurs, en écartant cette discussion inutile aujourd'hui, puisque ce sont les Alliés qui croient nécessaire à leur sûreté et à leur indépendance de

marcher sur Paris et de renverser Buonaparte, la seule question à examiner selon moi pour Votre Majesté c'est de savoir si sa présence et celle des Princes dans les armées alliées ajouteront à leurs forces ; ou si, comme je le pense, l'application au Roi et aux Princes des sentiments dont je parlais tout à l'heure ne les diminuerait pas effectivement en rendant celles de Buonaparte plus indissolubles et en créant de nouvelles difficultés à ce que ce soit le Gouvernement de Votre Majesté qui remplace celui de Buonaparte.

« Je prie Votre Majesté de me pardonner si cette opinion lui déplaît. Mais dans les circonstances où nous nous trouvons c'est le devoir de tout Français de lui dire franchement son opinion, et ce devoir est encore plus impérieux pour le premier Prince du sang.

« Je pense, Sire, que la présence des Princes dans les armées alliées n'ajoutera point à leurs forces parce que je suis bien convaincu qu'aucune partie de l'armée française ne se joindra à elles.

« Il ne faut pas oublier ce que l'émigration des premières années de la Révolution doit nous avoir appris, et il ne faut pas retomber en 1815 dans les illusions qui ont été si funestes en 1791 et 1792; sans quoi les mêmes causes produiraient les mêmes résultats, et l'émigration de 1815 ferait encore moins de prosélytes en France que n'en fit celle de 1791. Le séjour que nous venons de faire en France nous a permis de juger l'effet qu'y a produit la présence de Français marquants dans les armées étrangères. Et je suis d'autant moins suspect sur ce point qu'avant notre retour en France je m'en étais formé une opinion différente. Mais M. le duc de Berri pourra certifier à Votre Majesté, car il me l'a dit lui-même bien des fois, qu'on n'a jamais pardonné au Général Moreau d'avoir servi dans les armées alliées. Or, Sire, si d'une part la présence des Princes dans les armées alliées ne produit pas une grande défection dans l'armée française, et que de l'autre elle jette en France sur les Princes français une défaveur très fâcheuse pour eux et propre à créer des difficultés additionnelles au

rétablissement de Votre Majesté après le renversement de Buonaparte, il me semble qu'il faut éviter soigneusement de se placer dans cette position-là.

« Cela est d'autant plus important que ne comptant plus, comme j'ai déjà avoué au Roi que je le faisais, que sur la force matérielle des armées alliées pour leur arrivée à Paris et ne voyant rien que cette cruelle extrémité qui puisse opérer le renversement de Buonaparte, que je regarde toujours comme la conséquence naturelle de cette arrivée; il me semble que de toutes les manières c'est pour ce moment-là qu'il faut réserver tous vos moyens, afin qu'il s'élève, comme en 1814, un cri national qui détermine l'armée à se soumettre au Roi. Et, par conséquent, il me paraît très essentiel d'agir avec l'armée française, de manière à diminuer autant que possible son éloignement pour le Roi. »

Le point de vue est clair et juste. Napoléon a soulevé l'armée seule. Le pays entier veut la paix, et la liberté garantie par la Charte. Telle était l'opinion de tous les hôtes illustres de la veuve de Lavoisier : tel est le sentiment que Louis-Philippe a vu régner dans le peuple, depuis Lyon jusqu'à Lille. Mais l'armée, encore vêtue des uniformes de Napoléon, commandée par ses capitaines et ses colonels, a repris la cocarde de l'Empereur. L'Europe entière condamne cette insurrection militaire; elle ne se sentira sûre de la paix que par le renversement de Napoléon. Personne ne peut plus l'arrêter dans cette œuvre qu'elle a résolue. Attendons la suite; et laissons la Nation, s'il lui plaît, appeler le roi. Le Roi et les Princes ne doivent à aucun prix se montrer à elle au milieu des armées étrangères.

Telle a été la constante pensée de Louis-Philippe depuis les jours de Valmy et de Jemmapes. Il y demeure fidèle tout en admettant les cruelles nécessités du moment. Et il ne parle que dans l'intérêt du Roi légitime quand il dit : « Il faut veiller à ce qu'aucun autre Gouvernement que celui de Votre Majesté ne remplace celui de Buonaparte. » On ne doit pas oublier qu'en ce moment beaucoup de gens songeaient

au Duc d'Orléans lui-même. Wellington avait dû riposter : « Ce ne serait encore qu'un usurpateur de bonne maison ! » un jour où l'Empereur Alexandre indiquait trop nettement ses préférences !

Cette longue lettre contient encore des considérations militaires d'une haute sagesse.

« Le point le plus difficile sera d'organiser une force sur laquelle Votre Majesté puisse compter pour appuyer et soutenir son Gouvernement.

« En pensant, comme je le fais, que la compression des armées alliées sur les armées françaises soit encore aujourd'hui comme l'année dernière le seul moyen de faciliter à la Nation de réclamer Votre Majesté, je ne peux pas perdre de vue que cette compression ne peut jamais être que momentanée.

« .... Il ne peut suffire que Votre Majesté soit reconduite aux Tuileries et que le peuple l'entoure des cris de Vive le Roi. Il faut que Votre Majesté se crée en France une force physique et morale qu'elle n'a pas eue et dont l'absence a amené la catastrophe que nous avons à déplorer et à réparer si nous pouvons. »

Il ne parle aujourd'hui que de la force matérielle sur laquelle on s'était fait tant d'illusions.

« La force destinée à soutenir le Gouvernement ne peut jamais être en France une armée étrangère.

« Il faut choisir dans l'armée une élite. Il n'est aucune force qui puisse lutter avec l'armée, sinon une portion de cette armée.

« La Maison du Roi a prouvé qu'aucun corps formé sur cette base et de ces éléments-là ne pourra lutter contre des portions et des réunions dans l'armée.

« Elle a coûté cher. Tandis que d'un trait de plume Buonaparte vient de former autour de lui 30.000 hommes de jeune garde qui ne lui coûtent pas plus que la simple troupe de ligne et mettent dans sa main une force supérieure à toutes celles qui pourraient se réunir contre lui en France.

C'est l'opinion déjà exprimée par le maréchal Macdonald.

Le Roi répond dès le 10 mai. Il remercie le Duc d'Orléans et, suivant l'intention qu'il annonçait le 17 avril, il l'invite à venir à Gand. « J'approuve, dit-il, mon cousin, le principe de conciliation qui fait la base de votre opinion et la règle de ma conduite. Mais je ne puis en tirer les mêmes conséquences. Vous verrez dans ma déclaration du 2 mai que distinguant la cause des Alliés de la mienne, il n'en est pas moins indispensable que j'agisse conformément au traité conclu avec eux.

« En me tenant éloigné d'eux, je ne ferais qu'accréditer les bruits que Buonaparte cherche à répandre sur les vues intéressées des Alliés, et je soulèverais contre eux la Nation entière. Mon intention est de paraître en mes États dès que la moindre portion m'en sera ouverte : mais de paraître à la tête d'un Corps français entouré des Princes de ma Maison, et mettant tous mes soins à prévenir ou à tempérer les maux de la guerre. »

La réponse est brève et frappante, il en faut convenir. Le principe de conciliation est admis par Louis-Philippe ; et que peut-on entendre par là sinon la cruelle nécessité de concilier avec l'invasion des Alliés la rentrée du Roi? Cette nécessité admise, les suivre un peu plus tôt ou plus tard n'est qu'une question d'attitude; et il est fort soutenable qu'il y ait danger à se tenir trop éloigné d'eux.

Le Duc d'Orléans n'est pas convaincu et, dans une longue réponse du 17 mai, il répète ses arguments et évite de répondre à l'invitation de venir à Gand.

Une lettre qui partit de Bruxelles le 6 juin n'était pas de nature à changer sa résolution première. Elle est de Wellington. Deux semaines avant Waterloo, le général anglais porte sur l'état d'esprit des Français, armée et peuple, à l'égard de Napoléon, le jugement suivant :

« L'armée française elle-même n'est pas satisfaite du présent état des choses; et le peuple, s'il l'osait, prendrait les armes pour le détruire....

« A mon avis, le Roi a été renversé de son trône, faute d'avoir vraiment tenu en main le commandement de son armée.... C'est là un fait que nous connaissons bi , Votre Altesse et moi. »

Il n'engage nullement le duc d'Orléans à se rendre à Gand : « Mais, lui dit-il, si l'entrée des Alliés, comme on peut s'y attendre, amène le peuple à manifester ses préférences, et si un grand mouvement se produit, de divers côtés du royaume, en faveur du Roi ; alors sans doute Votre Altesse regardera comme un devoir de se mettre au service de Sa Majesté. »

Ce dernier conseil était raisonnable, et fut, en somme, suivi. Le Duc d'Orléans alla présenter au Roi ses hommages, à Paris, à la fin de juillet.

III

Une lettre du 30 mai 1815 écrite par le duc d'Orléans à Sir Charles Stuart, et vraiment prophétique, attire notre attention vers les événements qui se passaient, avant la seconde chute de l'Empereur, à Paris.

Une chambre des Députés vient d'être élue. « L'existence de cette Assemblée, écrit le Duc d'Orléans, me paraît devoir être à la longue incompatible avec celle de Bonaparte. S'il triomphe dans la guerre qu'il a entreprise, il la détruira. Ils le savent aussi bien que nous. S'il succombe ou que les Alliés s'approchent de Paris, ce sera cette Assemblée qui le renversera. »

Un mois après, l'Empereur ayant succombé dans la guerre, l'Assemblée le renversa. La prédiction de Louis-Philippe fut exactement réalisée. Mais qui décida l'Assemblée, et, ce faisant, assura le retour de la Monarchie? — Le général La Fayette. La Fayette, un des hommes politiques les plus efficaces, les plus puissamment agissants que l'histoire ait connus, a sauvé trois fois la Monarchie, en 1791, en 1815, en 1830. Il ne pouvait, il est vrai, se tenir (surtout dans sa tur-

bulente vieillesse) de conspirer contre elle après l'avoir sauvée. Mais il la sauvait, quand d'autres l'avaient mise en péril.

Pendant les Cent jours, Benjamin Constant, rallié dès l'arrivée de l'Empereur, après les curieuses conversations qu'il a racontées lui-même, et devenu le rédacteur de l'Acte additionnel, écrivit à La Fayette, afin de l'entraîner à sa suite. La Fayette, dans ses Mémoires, dit avoir égaré la lettre, et l'accident est fâcheux. Mais Benjamin Constant lui-même a raconté comment il avait été converti. Il allait s'enfuir vers Nantes, quand il fut appelé aux Tuileries et entendit (c'est son expression) « le langage de la Convention dans la bouche d'un prétorien ».

« La Nation, lui dit l'Empereur, s'est reposée douze ans de l'agitation politique et, un an, de la guerre. Elle a besoin d'activité. J'ai voulu l'empire du monde : j'avais besoin pour y parvenir d'un pouvoir sans bornes. Les souverains et les sujets se précipitaient sous mon sceptre. J'ai trouvé plus de résistance dans quelques Français obscurs et désarmés que dans tous ces rois. La Nation exigera de la liberté; elle en aura. La situation est neuve. Je vieillis. Le repos d'un Roi constitutionnel peut me convenir. »

Paroles fières et franches, mais qui offrent peu de garanties à un gouvernement constitutionnel ! Constant cependant le crut converti et mit sa plume au service de l'Empereur.

Mais La Fayette était du nombre des Français désarmés, et plus résistants que les Rois. « Non, écrit-il à Constant, vous ne m'accuserez pas d'engouement pour les Bourbons; et il n'a tenu qu'à moi d'être accueilli par l'Empereur. Je suis convaincu bien à regret que son Gouvernement, avec son talent et ses passions, est celui qui offre le moins de chances à l'établissement d'une vraie liberté. On ne peut pas être chef actif d'un peuple libre.

« Dans une république, soit comme président, soit comme directeur, on est soumis à une critique continuelle et à une responsabilité légale.... Mais on ne peut être monarque

constitutionnel qu'en étant inviolable, c'est-à-dire inactif et seulement électeur des ministres responsables et par conséquent juges de chaque ordre qu'ils reçoivent du Roi. La première situation est sans doute préférable non seulement pour Napoléon, mais pour tout homme qui aime l'action et la gloire.... Pensez-vous qu'une de ces deux manières puisse convenir longtemps au caractère le plus impétueux, le plus entreprenant, le plus impatient de contradiction? »

Cet exposé clair et vrai fait honneur au désintéressement de La Fayette, en même temps qu'à son esprit politique. Car il n'avait pas soixante ans en 1815, il aimait l'action et la gloire, il avait été l'ami de Washington, et il aurait pu être tenté de remplir le même rôle.

Il termine sa lettre à Benjamin Constant, rallié pour un mois encore à l'Empire, par ces mots : « Je vous offre mon incrédulité, et j'y joins mille amitiés[1]. »

Joseph Bonaparte n'eut pas plus de succès auprès de La Fayette. Le Prince Joseph — c'est ainsi qu'il l'appelle — avait gagné son cœur en lui disant beaucoup de mal des Bourbons d'Espagne, qu'il n'aimait guère. « Le roi Ferdinand VII, vil idiot », ainsi débute une de ses lettres, et elle fait songer aux portraits de Goya. Le Prince Joseph, donc, prétendait que ceux-ci lui avaient proposé un arrangement et s'étaient traînés à ses genoux. Et que lui-même avait en vain supplié son frère de rappeler les troupes françaises et de le laisser s'entendre avec les Cortès. Il eût persuadé et conquis l'Espagne!

Dès le retour d'Elbe le Prince Joseph avait supplié La Fayette de voir l'Empereur, ce à quoi celui-ci consentit, et d'accepter un siège à la Chambre des Pairs, ce qui fut nettement refusé. Mais le général se laissa nommer député de Seine-et-Marne avec Fouché, duc d'Otrante, « le plus riche propriétaire du département », et Lebrun, duc de Plaisance fils du consul.

1. Mémoires de La Fayette.

Il siégea dans cette Chambre, qui vécut en tout dix jours après le discours d'ouverture que prononça l'Empereur, « la voix triste, le visage contracté ». Il y joua un grand rôle. Écoutons encore le récit du jeune Villemain, que son oncle le député Villemain, de Lorient, a fait entrer dans une tribune, le lendemain du jour où Paris a appris la nouvelle de Waterloo.

.... « Un homme de taille élevée et d'une physionomie particulièrement digne et calme est monté à la tribune; et, à ses premières paroles, ou plutôt à son aspect, un silence vraiment extraordinaire s'est communiqué à cette tumultueuse assemblée. J'entendais près de moi nommer tout bas La Fayette; et bien vite, je le reconnus, aux premiers tons de cette voix que j'avais écoutée, trois mois auparavant, avec tant de surprise et de respect, voix de salon bien plus que d'assemblée, ne se forçant pas, pour s'animer, grave et polie, pour ainsi dire, et, dans la brièveté simple de son langage, ne paraissant imposer que par la raison sans effort, et la dignité sans hauteur[1]. »

La Fayette a raconté comment sa résolution fut prise. Il reproche à Napoléon d'avoir commencé la guerre « sans avoir la sanction officielle des Chambres », reproche que le plus résolu défenseur du droit parlementaire trouvera peut-être excessif en un pareil moment!

« Cependant nous espérions, dit-il, que la première bataille serait une victoire qui nous donnerait le temps de nous reconnaître, lorsqu'on apprit que la seule armée proportionnée aux forces opposées avait été déplorablement écrasée. A peine cette fatale nouvelle était-elle confirmée, que je fus averti de l'arrivée de Napoléon, d'une discussion à l'Élysée où il paraissait déterminé à dissoudre les Chambres, à usurper la dictature et tout entraîner dans sa ruine. Je fus m'assurer de ces faits chez Fouché, et ils me furent aussi confirmés par Regnault de Saint-Jean d'Angely, qui arrivait

1. Mémoires de Villemain.

du Conseil de l'Élysée - Quel était le projet de Napoléon en voulant disperser ainsi les représentants du peuple, seul point de réunion qui pût encore inspirer la confiance, et s'emparer d'un pouvoir arbitraire qui n'aurait excité aucun mouvement national? C'est ce que je ne prétends pas déterminer. Je résolus de défendre la représentation du pays, du moins contre le danger du moment.... »

Il rédigea donc une proposition, qui fut aussitôt adoptée par une Chambre que Napoléon avait crue toute dévouée à sa personne. Voici la proposition :

« La Chambre des Représentants déclare que l'indépendance de la Nation est menacée.

« La Chambre se déclare en permanence. Toute tentative pour la dissoudre est un crime de haute trahison. Quiconque se rendrait coupable de cette tentative sera déclaré traître à la Patrie, et sur-le-champ jugé comme tel.

« L'armée de ligne et la garde nationale, qui ont combattu et qui combattent encore, pour défendre la liberté, l'indépendance et le territoire de la France, ont bien mérité de la Patrie.

« Les Ministres de la Guerre, des Relations extérieures et de l'Intérieur sont invités à se rendre sur-le-champ dans le sein de l'Assemblée. »

Lorsque Napoléon, à l'Élysée, apprit le vote presque unanime de cette décision, il s'écria : « J'avais bien pensé que je devais congédier ces gens-là avant mon départ. C'est fini. Ils ont perdu la France. »

En votant la motion de La Fayette, ils avaient renversé l'Empire. Mais ils n'avaient pas perdu la France.

CHAPITRE VI

RESTAURATION

Tolstoi a peint le passage du Niemen et les peuples de l'Europe entraînés vers Moscou; il montre l'âme de la sainte Russie vivante en le vieux Koutouzoff. Celui-là ne croit pas aux combinaisons humaines et s'endort devant les plans des stratèges allemands; il sait bien que Napoléon est poussé par le destin, et attend que le vent change et que la mer se retire.

Comme il est bien certain que pas une batterie ni un escadron n'eût passé le Niemen sans un ordre écrit de Napoléon, et au jour voulu par lui, l'histoire, à nos yeux, ne peut pas accepter ce fatalisme littéraire. La volonté d'un homme provoque les événements, quoiqu'elle ne les crée pas de toutes pièces, et puisse seulement mettre utilement en œuvre, au moment où elle agit, les idées ou les passions régnantes. Elle intervient, comme la main de l'ingénieur met en mouvement une machine gigantesque; ou comme celle du canonnier allume la poudre. D'autres volontés antérieurement agissantes ont construit la machine, ou chargé le canon. Mais il n'est rien en tout cela qui ne porte la marque de la spontanéité humaine; rien qui ressemble à la descente des fleuves vers la mer; ni au retour des eaux de la mer, distillées en vapeurs, et poussées par le vent, vers les montagnes et les glaciers.

La volonté de l'homme est libre; elle ne suit point des pentes fatales. Nous ne saurions donc, pour expliquer les luttes violentes qui signalèrent les années de la Restauration,

nous contenter d'une comparaison proposée par Chateaubriand :

« Chaque âge, a dit ce grand écrivain, est un fleuve qui nous entraîne selon le penchant des destinées quand nous nous y abandonnons. Mais il semble que nous sommes tous hors de son cours. Les uns l'ont traversé avec impétuosité et se sont élancés sur le bord opposé. Les autres sont demeurés de ce côté sans vouloir s'embarquer. Les deux partis crient et s'insultent selon qu'ils sont sur l'une ou l'autre rive. »

Ainsi les hommes imaginent que, dans leurs sociétés, de grands mouvements se produisent, suivant le penchant des destinées et en dehors d'eux-mêmes. Tout ce qu'ils peuvent est de résister au mouvement fatal, ou de le hâter, d'après leurs préférences.

Mais il n'y a rien de commun entre les événements de l'Histoire et les phénomènes de la Nature. La poétique comparaison de Chateaubriand ne nous représente rien de réel : les hommes s'agitent, les hommes agissent; et s'ils s'imaginent être sur les bords d'un fleuve qui marche, c'est qu'ils sont victimes d'une illusion d'optique fort commune.

Dans la bataille politique ils choisissent entre deux camps. Nous les voyons, suivant leur tempérament, blessés par l'injustice présente et confiants en des tentatives nouvelles; ou au contraire inquiets du changement et comptant, pour le progrès, sur le bienfait du travail et de la paix plus que sur les innovations aventureuses.

Ainsi se séparent les révolutionnaires des traditionalistes. On se tromperait beaucoup en pensant que le point de vue dépend uniquement de la situation sociale et des dons de la fortune. Le plus souvent, les conditions modestes redoutent les hasards d'un changement, ne se sentant pas en mesure d'en courir les risques. Les grandes fortunes possèdent des réserves qui permettent d'attendre la fin des crises; parfois aussi elles sont aux mains de joueurs ou d'ambitieux qui espèrent ou bien tirer parti des agitations, ou bien se procurer une assurance contre des risques à prévoir. Aussi

dès le début des révolutions a-t-on vu le plus souvent l'esprit conservateur régner parmi les petits bourgeois, les agriculteurs, les ouvriers même ; et les gens riches et haut placés vouloir devancer leur époque et faire montre de leur largeur d'esprit. La Vendée était pauvre; Lepeletier de Saint-Fargeau et le duc d'Orléans étaient très riches.

La bourgeoisie française, de fortune médiocre et de situation modeste, s'est le plus souvent montrée conservatrice et prudente. L'ambition l'agite rarement. L'ambition est le fait des personnes qui se sentent obligées à maintenir dans son éclat le lustre d'une grande maison; ou, tout au contraire, de celles qui veulent sortir à tout prix de la médiocrité. Elle réunit les fils des grands seigneurs et les fils de leurs concierges; les premiers inquiets, les seconds enragés. Beaucoup d'hommes, heureusement pour l'État, ne connaissent pas cette passion turbulente. Car dans leur âme, l'injustice du sort ne l'a pas allumée. Et l'hérédité n'a pas pu l'y semer non plus, leurs aïeux, depuis de nombreuses générations, ayant été contents de ce qu'ils étaient, et ne s'étant pas soucié de parvenir plus haut.

Les vieilles Nations possèdent de vieilles bourgeoisies conservatrices, que l'habitude de faire leurs affaires, de plaider au Palais, de régler les intérêts municipaux a rendues en même temps fort libérales et indépendantes.

Tous ces agriculteurs, négociants, hommes de loi, avaient de bon cœur salué le retour du Roi, en 1815. Non point que la religion de la Royauté subsistât chez la plupart d'entre eux. Nous avons connu quelques vieilles personnes animées de cette foi respectable et touchante; mais d'autres plus nombreuses aux yeux desquelles la Monarchie était un heureux et sage expédient assurant à la fois la sécurité et la liberté : une monarchie de raison ; le mot est de Chateaubriand[1].

La plupart de ces hommes avaient vu la Révolution; les plus jeunes en avaient entendu le récit de la bouche de leur

1 Chambre des Pairs, 8 août 1830.

père et de leur mère. La liberté naissante avait charmé et enflammé leur âme ; le respect envers une royauté antique, glorieuse, attachée au sol, unie à toutes les traditions de l'esprit français ne s'était pas éteint.

D'ailleurs beaucoup d'abus avaient disparu et l'opinion moyenne se sentait satisfaite.

Dans la préface d'une vie d'Armand Carrel, écrite vers 1840, par Littré, se trouve une très juste pensée :

« Après les destructions révolutionnaires se sont établies des institutions, des règles, des mœurs qui, bien que vacillantes, mal consacrées, provisoires, satisfont singulièrement le gros des hommes modernes. »

On en était venu là en 1815 ; et ces institutions, règles, mœurs, qui satisfont l'opinion moyenne, étaient déjà, au temps de la jeunesse de Littré, moins vacillantes et provisoires qu'il ne le pensait. Car on les a vues survivre à maint bouleversement. Que de principes, depuis cent ans, sont admis et fixés, et n'auraient jamais pu être même remis en discussion !

Tocqueville prétend que de son temps la Révolution dure encore. Elle a commencé, dit-il, en 1789 contre la noblesse qui gouvernait l'ancien Régime ; elle a recommencé en 1830 encore contre la noblesse que la Restauration avait ramenée au pouvoir. Et en 1848 elle s'attaquait à la bourgeoisie.

Aucun jugement n'a été plus facilement accepté et répété par tout le monde. Mais est-ce là l'expression de la vérité ?

Sous Louis XV, Montesquieu avait écrit[1] : « C'est bien dans les anciennes lois françaises que l'on trouve l'esprit de la monarchie. Dans les cas où il s'agit de peines pécuniaires, les non nobles sont moins punis que les nobles. C'est tout le contraire dans les crimes : le noble perd l'honneur, et réponse en cour, pendant que le vilain, qui n'a pas d'honneur, est puni en son corps. »

Ces anciennes lois étaient déjà tombées en désuétude au

1. *Esprit des Lois*, ch. X, L. VI.

temps de Montesquieu. Devant l'Assemblée constituante le rôle laissé à la noblesse dans la société moderne avait été défini à jamais par les mémorables paroles de Louis XVI que nous avons citées. Et la Charte avait consacré ces idées nouvelles. Qui donc au temps de la Restauration eût rêvé d'établir les distinctions dont parle Montesquieu, entre les hommes ? Personne, pas même M. le Vicomte de Bonald, qui démontrait cependant, par le rapport constant entre les êtres, la nécessité scientifique de l'existence d'une monarchie et d'une aristocratie.

Montesquieu a dit encore : « Autant le pouvoir du clergé est dangereux dans une république, autant il est convenable dans une monarchie, surtout dans celles qui vont au despotisme. Où en seraient l'Espagne et le Portugal, depuis la perte de leurs lois, sans ce pouvoir qui arrête seul la puissance arbitraire ? »

Il est possible que l'Espagne et le Portugal se soient bien trouvés au XVIIIe siècle de ce frein opposé aux excès du despotisme. Mais en France, en 1815, personne ne songeait, pour modérer le pouvoir royal, à proposer la Chaire au lieu de la Tribune et de la Presse ; ou des sermons au lieu d'interpellations et d'adresses. Cela eût été trop loin des idées qui satisfont « le gros des hommes modernes ».

I

Cependant, ajoute Littré, les partis se combattirent avec une mutuelle fureur : « Fieramente fuero aversi ». Il répète le mot de Dante à propos des Guelfes et des Gibelins. D'où provinrent tant de colères, tant d'attaques virulentes à la tribune, dans la Presse, et même par la voie des complots? Essayons de passer en revue les griefs ou les prétextes.

La Monarchie était-elle combattue en principe ? Non, même par les opposants les plus ardents.

Sous le Ministère que présidait M. de Villèle, le général

Foy terminait ainsi son discours célèbre contre l'intervention en Espagne :

« C'est à la France qu'il appartient de s'interposer comme médiatrice entre la vieille Europe et l'Europe rajeunie. C'est à elle de prouver au monde que la monarchie représentative est la forme de gouvernement qui concilie au plus haut degré la dignité du pays et la liberté des citoyens. Elle le prouvera le jour où elle aura un ministère constitutionnel et libéral? »

Elle l'a! s'écriait la Droite.

Mais le grand orateur libéral n'attaquait, on le voit, que le Ministère. Nous voulons la monarchie reformée et la Charte, déclarait, peu de jours avant lui, M. Bignon.

Les actes du Gouvernement étaient-ils de nature à exaspérer l'opinion? Ce Gouvernement trouva la France ruinée par de longues guerres, dévastée par deux invasions.

En 1830, les ruines étaient réparées et la prospérité rendue au pays, dans son industrie et dans ses finances. Jamais la France n'a possédé une administration plus honnête, plus économe, ni plus sage.

Est-ce donc que les Ultras, les Émigrés furent écoutés avec une trop exclusive bienveillance? Non, jusqu'au 8 août 1829.

En 1828 était adoptée la loi qui consacre encore maintenant les libertés de la Presse.

La Chambre élue dans l'enthousiasme des premiers jours fut dissoute en 1816. On peut se demander si, à travers beaucoup de motions excessives et passionnées, la Chambre introuvable elle-même n'eut pas quelques bonnes intentions; si, par exemple, elle n'avait pas voulu desserrer les liens de la centralisation impériale.

« J'avais demandé, écrit Villèle[1], la suppression de la Direction des Contributions directes. C'était sans inconvénient dans un système tendant à l'émancipation des administrations locales, que j'avais en même temps réclamée. On avait préféré la centralisation..... »

1. *Mémoires*, vol. 3, p. 17.

Il avait rêvé, comme le font de nos jours d'autres hommes politiques, de ressusciter la vie régionale.

Quoi qu'il en soit, l'esprit qui avait fait élire la Chambre introuvable ne survécut pas à 1815.

M. de Villèle, en 1820, écrit ces mots sur son carnet de notes : « Vu le 18 février Jules de Polignac, qui m'a dit que Monsieur avait supplié le Roi de changer de Ministère et de système, dans l'intérêt de son État et de sa famille. Louis XVIII refusait d'écouter Monsieur et de consentir au départ de M. Decazes, sans s'être assuré du retour de M. de Richelieu....

« M. de Richelieu, continue Villèle, est bien loin d'être revenu de toutes ses erreurs. Ses préventions contre les royalistes sont les mêmes; seulement il nourrit les mêmes sentiments contre les libéraux. »

Et il juge M. Lainé, « Bourbonien par le cœur, républicain d'instinct et de caractère ». Or, jusqu'à la fin de son règne, les conseillers préférés par Louis XVIII ne furent-ils pas M. Decazes, M. de Richelieu, M. Lainé ?

Poursuivons cet examen et demandons-nous si les élections furent honnêtes. Le même Villèle ayant un jour affirmé que les fonctionnaires avaient le devoir d'être fidèles au Roi : « A vos fonctionnaires, s'écria le Général Foy, vous donnez le choix entre le pain de leurs enfants et leur conscience ! »

C'est un choix que d'autres gouvernements ont imposé avec plus de rigueur encore.

Benjamin Constant, ce jour-là très bien inspiré, établit une distinction entre un petit nombre de serviteurs du Gouvernement, agents politiques soumis au Ministère, obligés de le défendre; et le très grand nombre des serviteurs de l'État, magistrats, professeurs, employés des finances, desquels la même soumission ne doit pas être exigée. Rien n'est plus juste; mais nous avons entendu d'autres Ministres que ceux de la Restauration traiter cette distinction de subtilité et exiger pour le candidat officiel le vote de tous les

fonctionnaires, y compris même les officiers ministériels!

Passons aux tribunaux de la Restauration : furent-ils impartiaux et respectables? Il y eut des condamnations prononcées contre le *National*, malgré les plaidoiries de Mauguin. Mais nous en voyons aussi dans le *Moniteur Officiel* de 1829, contre Laurentie et la *Quotidienne*, pour diffamation du banquier Aguado. « La Cour, a dit en ce temps le Président Séguier, rend des arrêts et non pas des services. » Un mot semblable ne peut être prononcé qu'en un temps où la Magistrature possède la confiance de tous : à d'autres époques il provoquerait des rires. Ce sont des magistrats de la Restauration, M. de Belleyme, M. Ganneron, qui donnèrent raison aux journaux contre les Ordonnances, en 1830. obligèrent les imprimeurs à tenir leurs engagements et réduisirent M. de Polignac à faire saisir les presses.

Enfin la répression des complots fut-elle cruelle, impitoyable?

Le retour d'Elbe provoqua autant d'indignation que de surprise. De vieux princes, revenus avec des pensées de clémence ne s'étaient pas attendus aux rancunes persistantes, ni surtout aux défections, aux lâchages.

La Bédoyère avait manqué à ses serments. Mais sa jeunesse et son courage auraient dû lui attirer la clémence. Mouton-Duvernet mérite moins d'intérêt; au moment où il déserta son poste à Saint-Étienne, il venait de solliciter et d'obtenir du Roi le titre de Baron.

Mais comment le droit de grâce ne fut-il pas exercé en faveur du Maréchal Ney? Aucun historien ne saura expliquer ni excuser un acte impardonnable. Chateaubriand, le soir du 18 juin, dans la campagne voisine de Gand, prêtant l'oreille au canon de Waterloo, avoue qu'au fond de son âme il ne pouvait étouffer un vœu en faveur des Français. Tout le monde a lu cette page des *Mémoires d'Outre-tombe*. Il aurait dû se souvenir de ses propres impressions et parler pour Ney. Il fallait le faire échapper, écrit Villèle, dans ses Mémoires : « Il est permis de regretter que le Gouvernement n'ait pas

senti combien la sortie du royaume de ce grand proscrit était pour tous du plus haut intérêt. »

Après le grand complot des Cent jours commença l'ère des petites conspirations dans lesquelles, avec les ennemis du Régime, se rencontraient des hommes qui avaient accepté, et même acclamé la Monarchie, mais voulaient la reformer d'une main trop rude et trop pressée.

Ces amis imprudents faisaient cause commune avec es destructeurs, et étaient membres des mêmes Sociétés secrètes. La Fayette, qui, en 1814, avait attaché à son chapeau la cocarde blanche, rencontrait chez les Charbonniers, à la grande Vente de Paris, Perier, Laffitte, le Général Foy; puis, Manuel, au fond bonapartiste. Ary Scheffer, dans ses lettres, décrit les assemblées de paysans convoqués au château de La Grange; et les cabriolets antiques accourant par toutes les routes et dételés dans les avenues. Le peintre de Marguerite et de Mignon savait dessiner, sur des barricades, de romantiques et pâles figures d'émeutiers.

Les répressions de ces complots ne furent pas tyranniques et ne dépassèrent pas la rigueur à laquelle tout autre Gouvernement eût été amené. Le Général Berton, à la tête d'une troupe armée, n'avait-il pas essayé de s'emparer de Saumur? Bories et les autres sergents de La Rochelle avaient-ils, ou non, tenté de mettre leur régiment en révolte?

Armand Carrel fut condamné à mort; un Conseil de Guerre s'était déclaré incompétent; un second l'avait déclaré coupable. Mais son pourvoi fut admis, et la Cour l'acquitta. Carrel, lieutenant d'infanterie, récemment démissionnaire, avait été combattre l'armée française en Espagne. Le Maréchal Victor, duc de l'Empire, fit poursuivre Carrel impitoyablement. Le Général Baron de Damas, émigré, le sauva. L'acte, il est vrai, était simplement honnête, car Damas avait en d'autres temps été amené lui-même à combattre les Français. Littré loue la reconnaissance de Carrel, mais ne loue pas assez la probité de Damas.

Des poursuites furent un jour intentées contre un

sieur Grandmesnil, lequel se dérobait aux recherches de la police. A la Chambre des Pairs, les voix de la Gauche le traitèrent de simple agent provocateur soudoyé par le Ministère; Grandmesnil indigné se leva et protesta tout haut. Il ne s'était pas caché bien loin; il était dans une tribune, en compagnie de M. Georges de La Fayette!

Il arriva à Benjamin Constant de comparer le Procureur général Bellart à Fouquier-Tinville! L'exagération était manifeste.

Mais ce n'était pas assez d'appeler la Restauration terroriste. On l'a traitée de cléricale. L'accusation est plus dangereuse. Est-elle fondée?

Au contraire, M. de Lamennais, dans sa première manière, avait taxé d'impiété le Gouvernement de Louis XVIII. Lamennais avait lu le *Contrat social* et médité sur la principale difficulté que rencontre Rousseau, et qui ne laissa pas d'embarrasser Proudhon : connaître, démêler la volonté générale, afin d'inviter chacun à s'y soumettre, et de le forcer d'être libre. Lamennais confiait ce soin à l'Église, en vertu de sa mission divine. Il avait quelques disciples dans le Parlement. M. Duplessis de Grenedan, en défendant la Loi contre le Sacrilège, disait non sans éloquence : « Dieu; je ne vois paraître ce nom que dans la seule formule « Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre. » Voilà tout. On ne tolère ici la Religion que si la Philosophie l'amène par la main! »

Mais bien plus souvent la Restauration a passé pour être le Gouvernement des prêtres. Est-ce juste? — On cite un prêtre, l'abbé Frayssinous, qui fut Ministre de l'Instruction publique. Seulement on oublie de dire que ce sage abbé fut choisi en raison de ses idées modérées et préféré à M. Delalot, laïque intraitable, que souhaitaient M. de Chateaubriand et les ultras, avec lesquels il avait, en ce moment, lié partie.

Des lois furent édictées, en 1828, au sujet des Congrégations. Elles étaient tombées depuis lors en désuétude. Mais elles n'étaient pas très clémentes; car la persécution

de 1903 commença par un réveil et une application brutale et générale de ces lois. Dès 1828, elles avaient été appliquées aux Pères Jésuites, rentrés sous le nom de Pères de la Foi. Leurs Collèges de Montrouge et de Saint-Acheul furent fermés.

Quand il fut procédé, il y a douze ans, à la liquidation des biens d'Église, j'entends les biens non cultuels, qui appartenaient à des établissements ecclésiastiques, qui donc put recueillir et sauver dans toute la France les Écoles possédées sous le Concordat par les Consistoires protestants? La Société pour l'encouragement de l'Enseignement protestant en France. Et qui donc avait reconnu pour toute la France l'utilité publique de cette Société? — La signature de Charles X, au bas d'une ordonnance de 1828. M. Guizot fut longtemps président de cette Société, et le 20 avril 1861, à la séance publique annuelle, consacra aux services rendus par elle un important discours.

La Société protestante, reconnue d'utilité publique par Charles X, existe encore, et a pu, depuis la séparation, sauver les Écoles qui appartenaient aux Consistoires et qui lui ont été dévolues. Bénéfice de la Loi de séparation vainement sollicité jusqu'à présent par les catholiques!

Après cette rapide revue, nous revenons à la question posée au début de ce chapitre. Quelles furent, quelles purent être les causes d'une opposition constante et violente? Et pourquoi Littré a-t-il pu répéter le mot de Dante : « Fieramente fuero aversi »? — Ne le demandons pas à Littré. Car les thèses discutées avec le plus d'ardeur ne peuvent pas toujours supporter l'examen d'un philosophe. Il les analyse avec rigueur; il les sépare de la passion et de la pompe des discours; et, ainsi dépouillées, elles paraissent souvent très pauvres, ou très obscures. Demandons plutôt une explication de cette guerre furieuse à un homme politique.

« Il serait impossible, nous répondra Duvergier de Hauranne, de comprendre l'histoire des partis sous la Restauration si l'on n'avait sans cesse devant les yeux l'antipathie

fondamentale qui existait entre les opinions, les sentiments, les préjugés de l'ancienne et de la nouvelle France, et si l'on ne tenait compte des méfiances incurables qui en étaient la conséquence nécessaire. »

Méfiances incurables! Sentiments, préjugés plutôt encore qu'opinions. Ces passions suffisent donc à séparer des partis et à jeter entre eux la haine!

« Pour un royaliste, ajoute Duvergier de Hauranne, tout libéral était un conspirateur révolutionnaire; pour un libéral, tout royaliste était un ennemi de la Révolution et de la Charte. »

Vieille France, nouvelle France, n'étaient donc que des cris de guerre; car personne ne songeait à revenir aux institutions de Louis XV et moins encore aux jours de la Convention. Ces luttes politiques étaient soulevées par des colères rétrospectives; après les tempêtes, l'agitation continue, et les grandes vagues laissent après elles des remous. On se jetait à la tête des préjugés passés de mode, ou des crimes d'autrefois.

Cette ardeur s'explique, si l'on songe qu'après quinze ans de silence imposé, les lettres, les recherches philosophiques, la vie politique venaient de renaître. La joie de penser, de parler librement ne tolérait plus de délais. Si les sujets tirés des réalités actuelles leur faisaient défaut, les orateurs dénonçaient chez leurs adversaires soit des rêves d'avenir, soit des préjugés survivant du passé. « L'esprit public, a dit Littré[1], après une interruption forcée et une sorte de sommeil, se retrouva non au même point, mais avec une vue plus nette des choses.... Les idées, loin de rétrograder vers un point quelconque marqué dans le passé, s'avancèrent vers un point quelconque marqué dans l'avenir.... »

Passé, avenir, ces seuls mots ont, dans tous les siècles, suffi pour constituer des partis et provoquer des révolutions. Les idées ont une valeur qu'il faut discuter. Mais on a tort très souvent de leur demander compte de leur âge. Celles qui avaient inspiré les Constituants étaient plus vieilles

1. *Préface des œuvres de Carrel.*

que celles qui avaient fait l'Empire. Et l'Empire cependant devint « ce point dans l'avenir » vers lequel l'opposition intransigeante sous Louis XVIII et Louis-Philippe achemina la Nation. La Charte, avec le système des deux Chambres, qui manquait à la Constitution de 1791, eût mieux servi la liberté.

Les cris de guerre : Vieille France ! Nouvelle France ! ralliaient les hommes qui avaient suivi l'exil des Princes, ou ceux qui depuis vingt ans avaient servi d'autres Gouvernements. Quelquefois, comme il arrive en de vives discussions, les uns et les autres se lançaient mutuellement des imprécations excessives, ou bien se décernaient à eux-mêmes trop d'éloges.

« Cette émigration, s'écrie Bonald (jeudi, 24 avril 1821), noble et dernier élan de l'esprit chevaleresque, a été calomniée. On lui rendra justice. On dira que l'émigration armée ne pouvait rien contre la France ; mais que l'émigration souffrante a seule fait comprendre à l'Europe ce qu'elle pouvait attendre d'une révolution qui s'annonçait par de si grands malheurs et exigeait de si grands sacrifices. »

Or, fuir son pays peut être une nécessité cruelle, mais ne passera jamais pour un élan de l'esprit chevaleresque. L'émigration armée ne pouvait rien contre la France : c'est vrai ; mais ce ne fut pas sa faute. Et l'émigration souffrante méritait plus de pitié que d'admiration. Le général Foy fait observer avec raison, dans sa réponse, que les neuf dixièmes des émigrés ont fait partie du premier départ, lequel était prématuré.

Dans l'autre camp qui portait le titre de libéral, les exemples de lâchage, d'infidélité politique dépassaient, il faut en convenir, tout ce qu'on a vu en d'autres temps. Une foule de vieux conventionnels étaient devenus comtes et barons de l'Empire. Accueillis en 1814, retournés à Napoléon aux Cent jours, ils prétendaient se convertir encore.

« Ce Sénat de Napoléon, écrit La Fayette dans ses Mémoires[1], après avoir décrété tant de lois d'usurpation, de des-

1. Vol. 5. p. 428.

potisme, de proscriptions, et traité les princes légitimes fort lestement, devint partie de la haute chambre royale sans perdre ses 36,000 francs de rente.... » Presque tous firent partie de la Chambre des Pairs; et tel était dans cette Chambre l'élément libéral!

Le sage et spirituel Pasquier, préfet de police de Napoléon pendant la campagne de France, rallié à Louis XVIII, en 1814, n'éprouve aucun scrupule à cet égard. Pendant les Cent jours, il est exilé en province. « Pourquoi partez-vous, lui dit son ami Foucher? Faites-vous nommer plutôt Conseiller d'État. Cet homme est fou : ceci ne peut durer. » A la rentrée du Roi, il est garde des Sceaux, bientôt pair de France.

Mais ne jugeons pas trop sévèrement les hommes qui avaient traversé de si terribles et extraordinaires épreuves. Ce qui importe et ce qui n'est pas contestable, c'est que les principes affirmés en 1814 furent fidèlement observés par la Monarchie restaurée, pendant quinze ans. Jusqu'au jour des fatales et absurdes Ordonnances, la liberté parlementaire fut respectée et florissante, pour le grand bien et l'honneur du pays. S'il est vrai de dire que les discussions par lesquelles le régime parlementaire fut inauguré en France eurent en général un caractère théorique et philosophique (témoin le discours célèbre de Royer-Collard contre la loi du sacrilège), cette constatation n'ôte rien à leur mérite : elles s'élèvent fort au-dessus des rancunes, des injures personnelles, des intérêts de coterie. Elles portèrent en général sur des idées, sur des doctrines plutôt que sur des faits. L'éloquence parlementaire s'éleva très haut, étant débarrassée de l'emphase des assemblées révolutionnaires.

Ces luttes philosophiques ne furent pas infécondes, et la doctrine de la liberté parlementaire se constitua grâce à elles. On s'est moqué des doctrinaires : ce serait un bien pour les Parlements et pour la Presse contemporaine d'avoir conservé quelques héritiers de cette honnête race. Concevoir clairement une doctrine politique et la défendre avec fidélité est le fait d'une âme estimable et d'un esprit peu vulgaire.

Ces discussions théoriques n'en amenèrent pas moins de gros orages. Les idées exprimées soulèvent souvent plus de colères que ne font les griefs matériels ; et parmi les fautes qui conduisent à une catastrophe, mal penser, mal parler, coûte quelquefois plus cher que mal agir.

Cette réflexion se présente à l'esprit quand on relit l'histoire de Louis XVIII et de Charles X. L'opinion se passionna pour ou contre des idées, bien plus qu'elle n'eut à s'inquiéter des actes du Gouvernement. Ce fut une querelle de penseurs et d'écrivains, un exemple unique d'idéalisme politique, jusqu'au jour fatal des Ordonnances.

II

Après cette tentative de coup d'État, Louis-Philippe, Roi des Français, aura le droit de dire : la charte sera désormais une vérité. Car elle avait cessé ce jour-là d'être une vérité.

Mais pendant quinze ans, la Charte avait été respectée : on va voir que la fameuse Adresse des 221 le reconnaissait hautement : elle rendait hommage au gouvernement du Roi pour quinze années de prospérité et de liberté.

Le 8 août 1829 fut créé le Ministère de M. le Prince de Polignac ; et ce Ministère ne convoqua les Chambres que sept mois après son entrée aux affaires.

Le 5 mars 1830, le Roi, au Louvre, devant les Pairs et les Députés, prononça le discours du Trône. Il parle de la Grèce, « qui va renaître de ses ruines sous la protection des Puissances signataires du traité du 6 juillet » ; et du Portugal, où il s'efforce d'apaiser les querelles qui divisent la Maison de Bragance.

Il termine son discours par ces mots :

« Le premier besoin de mon cœur est de voir la France heureuse et respectée développer toutes les richesses de son sol et de son industrie, et jouir en paix des institutions dont j'ai la ferme volonté de consolider le bienfait. La Charte a placé les libertés publiques sous la sauvegarde de ma Cou-

ronne : ces droits sont sacrés ; mon devoir envers mon peuple est de les transmettre intacts à mes successeurs. Pairs de France, députés je ne doute pas de votre concours. Vous repousserez les perfides insinuations que la malveillance cherche à propager. Si de coupables manœuvres suscitaient à mon Gouvernement des obstacles que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force de les surmonter dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français, et l'amour qu'ils ont toujours montré pour leurs Rois. »

Le langage du Roi est inquiet et menaçant, autant qu'un pareil genre d'éloquence peut prendre ce caractère. Il aura la force de repousser de perfides insinuations, de dompter la malveillance, de vaincre les obstacles.

La réponse des Pairs, le 9 mars, est destinée à le rassurer, à le détourner aussi d'une entreprise contre les libertés publiques.

..... « Les droits de votre Couronne, Sire, ne sont pas moins chers à votre peuple que ses libertés.... La France ne veut pas plus de l'anarchie que son Roi ne veut du despotisme.

« Si des manœuvres coupables suscitaient à votre Gouvernement des obstacles, ils seraient bientôt surmontés non seulement par les Pairs défenseurs héréditaires du trône et de la Charte, mais par le concours simultané des deux Chambres et par celui de l'immense majorité des Français.... »

Les Pairs prévoient un acte de rigueur, et prennent, par avance, la défense des députés.

L'Adresse des députés fut longuement discutée entre eux, votée enfin au scrutin secret, par 221 voix. Elle fut lue devant le Roi le 18 mars 1830 par M. Royer-Collard, président de la Chambre. Voici le passage principal :

« Votre Majesté a ordonné de nous présenter une loi relative à l'amortissement et à la dette publique. L'importance des questions que renferment ces projets et l'obligation de tenir une balance exacte entre les divers intérêts qui s'y rapportent, exciteront au plus haut degré notre sollicitude : une

organisation équitable et habilement combinée du crédit public sera, pour la France, un puissant moyen de prospérité, et pour V. M. un nouveau titre à la gratitude de ses peuples.

« Mais il est une condition nécessaire à l'accomplissement de ce bienfait, et sans laquelle il demeurerait stérile ; c'est la sécurité de l'avenir, fondement le plus solide du crédit et premier besoin de l'industrie.

« Accourus à votre voix de tous les points de votre royaume, nous vous apportons de toutes parts, Sire, l'hommage d'un peuple fidèle, encore ému de vous avoir vu le plus bienfaisant de tous au milieu de la bienfaisance universelle, et qui révère en vous le modèle accompli des plus touchantes vertus. Sire, ce peuple chérit et respecte votre autorité ; quinze ans de paix et de liberté qu'il doit à votre auguste frère et à vous ont profondément enraciné dans son cœur la reconnaissance qui l'attache à votre royale famille ; sa raison, mûrie par l'expérience et par la liberté des discussions, lui dit que c'est surtout en matière d'autorité que l'antiquité de la possession est le plus saint de tous les titres, et que c'est pour son bonheur autant que pour votre gloire que les siècles ont placé votre trône dans une région inaccessible aux orages. Sa conviction s'accorde donc avec son devoir pour lui présenter les droits sacrés de votre Couronne comme la plus sûre garantie de ses libertés, et l'intégrité de vos prérogatives comme nécessaire à la conservation de ces droits.

« Cependant, Sire, au milieu des sentiments unanimes de respect et d'affection dont votre peuple vous entoure, il se manifeste dans les esprits une vive inquiétude qui trouble la sécurité dont la France avait commencé à jouir, altère les sources de sa prospérité, et pourrait, si elle se prolongeait, devenir funeste à son repos. Notre conscience, notre honneur, la fidélité que nous avons jurée, et que nous vous garderons toujours, nous imposent le devoir de vous en dévoiler la cause.

« Sire, la Charte que nous devons à votre auguste prédéces-

seur, et dont Votre Majesté a la ferme volonté de consolider le bienfait, consacre comme un droit l'intervention du pays dans la délibération des intérêts publics. Cette intervention devait être, elle est en effet, indirecte, sagement mesurée, circonscrite dans des limites exactement tracées, et que nous ne souffrirons jamais que l'on ose tenter de franchir; mais elle est positive dans son résultat, car elle fait du concours permanent des vues politiques de votre Gouvernement avec les vœux de votre peuple la condition indispensable de la marche régulière des affaires publiques. Sire, notre loyauté, notre dévouement nous condamnent à vous dire que ce concours n'existe pas.

« Une défiance injuste des sentiments et de la raison de la France est aujourd'hui la pensée fondamentale de l'Administration. Votre peuple s'en afflige, parce qu'elle est injurieuse pour lui; il s'en inquiète, parce qu'elle est menaçante pour ses libertés!

« Cette défiance ne saurait approcher de votre noble cœur. Non, Sire, la « France ne veut pas plus de l'anarchie que « vous ne voulez du despotisme »; elle est digne que vous ayez foi dans sa loyauté, comme elle a foi dans vos promesses.

« Entre ceux qui méconnaissent une Nation si calme, si fidèle, et nous qui, avec une conviction profonde, venons déposer dans votre sein les douleurs de tout un peuple jaloux de l'estime et de la confiance de son Roi, que la haute sagesse de Votre Majesté prononce! Ses royales prérogatives ont placé dans ses mains les moyens d'assurer, entre les pouvoirs de l'État, cette harmonie constitutionnelle, première et nécessaire condition de la force du Trône et de la grandeur de la France. »

Telle est l'Adresse, dite des 221, et qui fut considérée comme un refus de concours et une offense.

L'Adresse avait été lue, et probablement écrite, par le Président Royer-Collard, dont on reconnaît la sagesse éloquente et la fermeté.

Le Roi répondit au Président de la Chambre :

« Monsieur, j'ai entendu l'Adresse que vous me présentez au nom de la Chambre des députés.

« J'avais le droit de compter sur le concours des deux Chambres pour accomplir tout le bien que je méditais ; mon cœur s'afflige de voir les députés des départements déclarer que, de leur part, ce concours n'existe pas.

« Messieurs, j'ai annoncé mes résolutions dans mon discours d'ouverture de la session. Ces résolutions sont immuables ; l'intérêt de mon peuple me défend de m'en écarter.

« Mes Ministres vous feront connaître mes intentions. »

Le langage du Roi annonce clairement une nouvelle dissolution.

Les 221 n'avaient fait cependant qu'user du droit de présenter au Roi une Adresse, et ne s'étaient en rien écartés de la Constitution.

Mais on prétendit qu'ils n'attaquaient plus le Ministère, mais découvraient le Roi lui-même.

Dans le beau livre de famille que vient de publier M. le Cardinal de Cabrières, nous voyons quelle indignation éclate en province :

« La plupart des royalistes de Nîmes furent émus par la Déclaration des Deux cent vingt et un (16 mars 1830), dont le désaccord avec le Ministère, publiquement avoué, atteignait directement le Roi. Ils déplorèrent l'offense, dont Charles X s'était plaint avec dignité : ils compatirent à l'aveu de sa douloureuse surprise ; et beaucoup d'entre eux regardèrent les Deux cent vingt et un comme des révoltés dont il fallait se séparer à jamais.

« Mon père fut de ceux que cet acte audacieux remplit d'indignation ; et on le vit alors s'éloigner pour toujours d'un compagnon, d'un ami de sa jeunesse, dont il avait jusque-là partagé les sentiments. »

Nous avons peine aujourd'hui à comprendre cette colère. Les remontrances contenues dans l'Adresse des « 221 » sont

présentées sous une forme respectueuse et loyale. Quelle était la véritable cause du désaccord ? Où se trouvait le point de divergence entre le Ministère et les députés ?

Les finances, malgré une légère diminution du revenu en 1829, étaient prospères. Navarin, la prise d'Alger avaient acquis à nos armes une nouvelle gloire : c'étaient là des succès sans jalousie et sans rancune, de sympathiques victoires. Toutes les nations civilisées se réjouissaient de la délivrance de la Grèce. La plupart avaient dû consentir, par un tribut payé au dey d'Alger, à s'assurer contre les méfaits des pirates barbaresques; la fière Angleterre elle-même offrait un gros présent quand elle changeait son Consul. Sur ces grandes questions l'accord régnait entre le Gouvernement et la Chambre.

Que fallait-il donc entendre par manœuvres coupables et quelle était l'origine de tant d'inquiétudes d'avenir? Pourquoi cette obligation soudainement apparue de sauver les droits de la Couronne?

La lutte politique, nous l'avons montré, avait été surtout sous la Restauration une discussion de doctrines et d'idées, entre philosophes et orateurs; le peuple s'intéressait à ces éloquentes querelles, même sans apercevoir un objet immédiat à atteindre. L'opinion en général était satisfaite, ou tout au moins ne voulait pas courir le risque de changements. Et la fin de la compression impériale avait surtout fait éclore le besoin de penser tout haut, de parler, de s'entretenir avec ses semblables.

Il résulte de là que la Presse était devenue la plus populaire des institutions, la grande conquête du régime libéral. Et quels furent alors les journalistes : Bertin de Vaux, Fiévée, Nodier, aux *Débats*, où, après 1824, Chateaubriand venait les rejoindre. Thiers, avec Armand Carrel, mordant et tenace, fondait dans les derniers mois le *National*, Laurentie dirigeait la *Quotidienne*; l'abbé de Genoude, depuis 1823, la *Gazette de France*.

Avec des intentions différentes les lois de 1819, 1822, 1828

s'étaient succédé. La liberté de la presse était, dans la politique de la Restauration, la question capitale, et les effets de cette liberté, largement concédée en 1828, épouvantaient M. de Polignac. Parcourant un jour au hasard une liste des arrêts de l'ancien Parlement de Paris j'ai trouvé une condamnation prononcée à la requête d'une chapelière de la rue Saint-Honoré, qui s'était évanouie de frayeur, un crieur ayant ouvert brusquement sa porte en hurlant : *La Gazette !*

Cette anecdote dépeint l'état d'âme de M. de Polignac. Comme la chapelière, les crieurs de journaux le font évanouir. Il voudrait revenir à des temps paisibles, qui durent encore en Italie et en Espagne, ou de semblables émotions sont inconnues. Si l'on veut juger M. de Polignac, il faut lire le long rapport qui précède ses Ordonnances. Ce rapport occupe quatre colonnes du *Moniteur*. Il n'y est question ni d'élections, ni de réformes sociales, ni des Sociétés secrètes et des complots ; mais seulement de la Presse. Le Ministre n'appelle l'attention du Roi que sur ce seul objet. Il développe méthodiquement un plaidoyer haineux et à courtes vues. Voici l'exorde :

« Sire, vos Ministres seraient peu dignes de la confiance dont Votre Majesté les honore s'ils tardaient à placer sous ses yeux un aperçu de notre situation intérieure et à signaler à votre haute sagesse le danger de la Presse périodique. »

Mais dans ce document nous ne trouverons rien en fait d'aperçu de la situation intérieure ; ce n'est qu'une longue diatribe contre la Presse.

Des hommes « éclairés sans doute et de bonne foi », entraînés par l'exemple mal compris d'un peuple voisin, ont cru que les avantages et les inconvénients de la Presse se balanceraient ; que ses excès seraient détruits par les excès contraires. Il n'en est pas ainsi : l'expérience est décisive ; la conscience publique a jugé — « à toutes les époques la Presse périodique n'a été et il n'est dans sa nature d'être qu'un instrument de désordre et de sédition ».

« Elle manque d'esprit politique et empêchera toujours de gouverner en paix. » Depuis 1814, tous les Ministères, quoique soumis à des directions opposées, ont été soumis aux mêmes traits, aux mêmes attaques.

Elle n'est pas sincère. Elle ne provoque pas sur les questions politiques une discussion franche et utile; mais les présente sous un faux jour et les résout par des sophismes. Elle trouble ainsi les meilleures intelligences. « Un épais nuage, élevé par les journaux, intercepte la lumière entre le Gouvernement du Roi et les peuples. »

Elle est ambitieuse et prétend s'emparer des pouvoirs de l'État. Elle domine, elle opprime la Chambre des Députés. « La liberté des délibérations succombe sous ses coups. » Elle a provoqué cette Adresse justement trouvée offensante par le Roi : et tous les jours elle a renouvelé l'offense, exigeant la réélection des 221 signataires.

Elle s'est montrée indifférente à l'honneur national, et critique avec violence les causes, les préparatifs, les chances de succès de l'expédition d'Alger. Elle eût trouvé bon que « notre pavillon restât flétri par les insultes d'un barbare, et l'Europe asservie à des tributs honteux ».

Elle a publié, par une véritable trahison, les secrets de l'armement, l'état de nos forces, le dénombrement de nos troupes et de nos vaisseaux, les points de station, les meilleurs moyens d'aborder la côte.

Elle organise la diffamation contre les serviteurs de l'État même les plus modestes, « n'épargne que ceux dont la fidélité chancelle, ne loue que ceux dont la fidélité succombe ».

Enfin la Presse périodique poursuit de ses traits envenimés les prêtres et la religion. « Elle veut, elle voudra toujours déraciner jusqu'au dernier germe du sentiment religieux.... Sire, ne doutez pas qu'elle n'y parvienne. »

« Contre tant de maux enfantés par la Presse périodique les lois et la justice sont impuissantes.

« .... Les mœurs judiciaires se prêtent difficilement à une

répression efficace.... La poursuite judiciaire se lasse; la presse séditieuse ne se lasse jamais.,.. etc. »

C est là, en résumé, mais sans omission, tout ce que contient ce document. C'est un véritable article de journal ; la réplique furieuse d'un Ministre qui, suivant le langage moderne, aurait eu une mauvaise Presse. C'est d'ailleurs un mauvais article, une attaque violente et banale, à laquelle il est trop aisé de répondre. La presse n'est pas sans danger; mais être privés de la presse serait un danger autrement grave. Voilà ce que de nos jours le gros des hommes modernes, suivant le mot de Littré, ne discute pas, ne suppose même pas.

Quelle triste conclusion pour quinze années de vie parlementaire et littéraire intense et brillante, et pour une des belles périodes de la pensée française!

Les mesures proposées étaient d'ailleurs exorbitantes, inadmissibles. La liberté de la Presse est suspendue par la première Ordonnance ; et dorénavant aucun journal ne pourra paraître sans une autorisation, laquelle devra être renouvelée tous les trois mois! Une seconde Ordonnance dissout la Chambre; une troisième restreint le Droit électoral. La Charte est abolie.

Comment a-t-on décidé le Roi? Comment l'a-t-on contraint à signer?

Relisons la conclusion de M. de Polignac. Elle est en complète disproportion avec tout le contenu du Rapport; beaucoup plus générale, beaucoup plus solennelle :

« La constitution de l'État, dit le Ministre, est ébranlée : Votre Majesté seule conserve la force de la rasseoir et de la raffermir sur ses bases. Le droit comme le devoir d'en assurer le maintien est l'attribut inséparable de la souveraineté.... D'impérieuses nécessités ne permettent plus de différer l'exercice de ce pouvoir suprême. Le moment est venu de recourir à des mesures qui rentrent dans l'esprit de la Charte mais qui sont en dehors de l'ordre légal dont toutes les ressources ont été inutilement épuisées.

« Ces mesures, vos Ministres en assureront le succès. »

Il avoue donc que les mesures proposées sont en dehors de l'ordre légal. Mais le droit de rasseoir et de raffermir l'État sur ses bases est un attribut de la souveraineté.

Un semblable attribut permettrait d'abolir toute constitution. Morny, avec un accent moins mystique, et plus d'ironie, dira plus tard : « Nous sortons de la légalité pour rentrer dans le Droit. »

Ainsi faillit se terminer en France l'histoire de la Monarchie constitutionnelle.

CHAPITRE VII

LOUIS-PHILIPPE SOUS LA RESTAURATION

Pendant les Cent Jours, le Duc d'Orléans a refusé d'aller à Gand, et le Roi lui en tient rigueur. Louis XVIII, rentré aux Tuileries, ne l'appelle point à Paris.

Le Duc d'Orléans y vient deux fois, coup sur coup. Les lettres suivantes font connaître ses sentiments intimes. Elles sont adressées à son fidèle ami et confident, M. le Vicomte de Chabot :

Twickenham, 26 juillet 1815.

« Mon cher Vicomte,

« Telle qu'une bombe lancée par un mortier, je vais quitter Twickenham — la paix de Twick — pour tomber dans Paris agité. J'ai reçu de Paris nombre de lettres, qui toutes me pressent d'arriver au plus tôt. Ce n'est pas que le Roi ait eu la condescendance de m'adresser une invitation, ou de m'envoyer un message. Non ; je dois toujours me tenir à Coventry[1]. Ma lettre est restée sans réponse. Mais pour m'appeler à Paris on a imaginé un procédé plus péremptoire ; dans la liste des personnes dont les biens ont été délivrés du séquestre imposé par Buonaparte, mon nom a été omis . Je vais courir droit au Palais-Royal, si, comme je l'espère, le portier veut bien me laisser entrer.

« Voulez-vous venir? J'en serais charmé, je vous le demanderais si je ne consultais que mon désir. Mais je pense

1. Envoyer à Coventry : expression familière anglaise, avec le sens de « mettre en pénitence. »

à vous. J'ai peur que l'instabilité de là-bas n'ait rien à offrir en compensation de ce que vous auriez à perdre ici. Pensez-y bien, avant de prendre un parti. Je ne veux faire qu'un court voyage. La Duchesse, ma sœur, les enfants restent ici, tant que je n'aurai pas vu quelle tournure prennent les choses. Je les vois très en noir, avec de grosses convulsions prochaines. De Paris je vous écrirai ce qui en est; ou, si je n'ai pas le temps d'écrire, ces dames vous feront savoir ce que je pense. J'ai pris mon passeport *aller* et *retour*, comptant bien revenir, si je le peux, sans délai.

« Mes meilleurs compliments à Lady Isabella. Bien à vous.

« L.-Ph. d'Orléans. »

« Je pars dans une heure. »

L'absence n'a pas été longue et l'affaire du Palais-Royal a été arrangée. Mais il prévoit un nouveau et prochain voyage :

Twickenham, ce 26 août 1815.

« Me voici de nouveau au vieux Twick, mon cher Vicomte, sans savoir précisément quand j'en partirai, ni si j'y resterai peu ou longtemps. L'apparence des choses n'est ni à la tranquillité ni à la stabilité, et je me sens moins disposé que jamais conseiller à mes amis de spéculer sur rien de ce qui tient à ce côté-là. C'est pour cela que quoique toujours désirant que vous puissiez venir me rejoindre je ne vous ai rien fait dire, car ce serait folie de quitter ce qui est si bien fixé ici pour ce qui présente si peu de probabilités là-bas. D'ailleurs, je prévoyais en partant, et encore plus pendant mon séjour à Paris, que je ne tarderais pas à revenir, et, en effet, me voilà revenu, parce qu'ayant offert mes services au Roi, j'ai su que pour le moment Sa Majesté ne pourrait pas m'employer. On me dit que le Roi lèvera la restriction qui nous interdit la Chambre des Pairs et qu'il nous demandera d'y aller ; mais d'après la manière dont le Roi m'a répondu quand je lui en ai parlé, je doute qu'il veuille que nous y allions. Cependant

cela me tient en suspens, et me fera peut-être retourner à Paris, du 15 au 20 septembre, car c'est l'époque où les Chambres doivent se rassembler. Si j'y vais, ce qui est loin d'être certain, comme je viens de vous le dire, ce sera avec la même incertitude que j'y ai été cette fois-ci, et, par conséquent, je ne puis pas encore vous recommander d'y venir; car encore, avant de vous recommander de prendre un parti quelconque, il me semble qu'il faut que j'en aie pris un moi-même et que je puisse vous dire que je refais mon établissement à Paris, ce que je ne suis pas du tout prêt à vous mander. Soyez sûr, d'ailleurs, que tout est ruiné pour longtemps dans ce malheureux pays et je ne sais pas ce qu'on y verra. En tout cas, il est plus que jamais impossible d'y calculer l'avenir et il me fait frémir.

. . . . . .

« Ever Yours

« L.-Ph. d'Orléans. »

Le Duc d'Orléans fut invité en effet à prendre place dans la Chambre des Pairs.

A la séance royale il prêta serment.

Ce serment était ainsi conçu : « Je jure d'être fidèle au Roi, d'obéir à la Charte constitutionnelle et aux lois du Royaume et de me conduire en tout comme il appartient à un bon et loyal Prince du sang, Pair de France. »

« Orléans, dit le Journal de Villèle, prêta serment avec emphase. » Pouvait-il le prêter avec indifférence ?

« Sur le soupçon de quelques menées, continue Villèle, il reçut un nouvel ordre d'exil, et repartit pour Londres en octobre. »

Il n'y eut point de menées. Il n'y eut point d'exil. Mais il y eut un incident parlementaire. Le Duc d'Orléans avait pris au sérieux ses devoirs de membre de la Chambre des Pairs. Cette assemblée, le 13 octobre, examinait le projet d'adresse au Roi : on proposait de l'inviter à châtier les délits politiques. MM. de Barbé-Marbois, de Tracy, le duc de Broglie

combattirent la proposition. Le Duc d'Orléans parla dans le même sens. « Nous sommes juges éventuels, disait-il. Nous ne devons donc point prendre parti. Laissons le Roi agir comme il lui plaira, d'après la Constitution.... »

Il demandait la suppression de tout le paragraphe relatif aux crimes politiques. « Appuyé ! » s'écrièrent beaucoup de voix, et non des moindres : on remarqua celle du duc de Richelieu.

Cet acte d'indépendance était bien modeste auprès de ceux auxquels se livraient alors, dans la Chambre des Lords d'Angleterre, le Prince de Galles, le duc de Sussex, le duc de Kent[1]. Mais le Roi en prit de l'ombrage, et révoqua l'autorisation générale donnée aux Princes de sa Maison d'assister aux séances de la Chambre des Pairs. Il fallut, pour chaque séance, une demande et une permission spéciales.

Revenu en Angleterre, le Duc d'Orléans raconte cette affaire à M. de Chabot :

Twickenham, ce 24 octobre 1915.

« Me voilà encore une fois de retour *in old England* et charmé de m'y retrouver car les *prospects* de l'autre côté de l'eau ne sont pas riants, tant s'en faut. Malheureuse France ! que de maux fondent sur elle par la fureur de quelques-uns et l'aveuglement et la mauvaise foi de tous ! Ceci mènera à des résultats épouvantables, mais que personne ne peut calculer. Vous aurez vu, par les gazettes, que j'ai proposé la suppression d'un certain paragraphe de l'Adresse, qui a été maintenu par la majorité quoique avec de tels amendements qu'on en a presque oblitéré le sens. Mais j'ai eu la satisfaction d'avoir le Premier Ministre et le Garde des Sceaux dans ma minorité, ce que j'ai trouvé assez gai pour un début. Le fait est que le parti de la Cour est irrésistible là-dedans, quoi qu'il n'ait d'influence que là et qu'il n'en ait aucune dans la

1. Je trouve cette remarque dans la *Vie du Roi des Français*, de M. Boutmy. Paris 1845.

Nation. J'espère que tout ceci achèvera de vous convaincre que c'est uniquement par intérêt pour vous et par suite de l'amitié bien sincère que je vous porte, que j'ai préféré que vous restiez tranquillement dans votre station actuelle, pendant que je faisais ces courses que je n'ai jamais envisagées que comme des courses momentanées. J'ai vu Madame votre mère peu de jours avant mon départ de Paris et j'ai eu avec elle une conversation à fond à votre sujet, dont je crois qu'elle est restée pleinement satisfaite. Il n'y a pas de spéculation à faire sur ce malheureux pays et *God alone can know what is kept for us in the store of futurity...*, etc.

« L.-Ph. d'Orléans. »

Ces trois lettres font naître quelques réflexions.

Le Duc d'Orléans est beaucoup moins empressé que lors de la première Restauration. On se souvient de sa joie de revoir son pays, et de se laisser enlever de Palerme par un bateau anglais. Il est inquiet cette fois et probablement peiné d'avoir vu sa bonne volonté mal reconnue et ses conseils peu suivis. L'incident de la Chambre des Pairs a augmenté cette amertume.

Il ne cache pas sa satisfaction d'être en Angleterre. Il y demeurera jusqu'en 1817. Un louable sentiment l'y retient. Il échappe à la politique ; il se soustrait aux attaques de ses ennemis, et aussi à des empressements compromettants. Mais n'est-il pas juste en même temps de remarquer à quel point l'esprit d'émigration avait pénétré partout, même chez ce prince qui l'avait si sévèrement jugé ?

Une quatrième lettre à M. de Chabot fait connaître les préoccupations qu'avait alors le Duc d'Orléans et fournit quelques indications sur l'état économique de la France en cette douloureuse époque.

Twickenham, January 25, 1816.

« *Better late than never*, dit le proverbe dans toutes les langues et, quelque tard que ce soit, c'est de tout mon cœur

que je vous souhaite ainsi qu'à Mme de Chabot une bonne et heureuse année et toute la prospérité que vous méritez. J'en souhaite autant à la petite, et surtout au petit Philippe avec qui il me tarde d'avoir fait connaissance. Voilà quelque trois semaines que je me propose toujours de vous écrire et que toujours la journée s'achevait sans que je l'eusse fait, et je suis fâché de devoir dire que j'ai encore tant de lettres *unanswered* dans mon tiroir, que j'en suis presque honteux.

« Mon Conseil m'a envoyé quatre énormes mémoires sur la liquidation de ma succession bénéficiaire qui ne va pas mieux que le reste, mais qui m'a fait écrire comme un commis. J'ai cette année vingt-deux coupes de bois non vendues faute d'acquéreurs, et cependant je n'ai pas mis en vente une seule coupe extraordinaire; mais la vérité est que, d'une part la misère publique, de l'autre la circonstance que la liste civile a fait beaucoup de coupes extraordinaires, et que les émigrés font à peu près raser les bois qu'on leur a rendus, font qu'il y a beaucoup de bois à vendre et beaucoup moins d'acheteurs. Aussi, au lieu de ne donner que douze mois de crédit, j'ai dû souvent en donner dix-huit, sans parler de la diminution du revenu qui, l'un portant l'autre, est d'un tiers.

But enough on the business of lhe woodmerchant : the politician is no better; et de tous les côtés on ne voit que de la tristesse et des malheurs. Dans quel margouillis ils se sont campés là ! Je bénis le Ciel, *morning, noon and night*, d'être dans ma paisible retraite *in old Twick on the banks of the Thames*. Je serais charmé, ainsi que tous les miens, de retourner à Paris, si nous avions la perspective d'y être tranquilles ; mais aujourd'hui, ce ne serait encore que pour être le point de mire des amis et des ennemis, et cette situation-là n'a rien d'attrayant pour moi. Cependant je n'ai pas encore décidé si ma femme ferait ses couches ici ou à Paris et c'est ce que je dis à tout le monde; mais à vous, je vous dis que je suis à peu près décidé à ce qu'elle les fasse ici. Au reste, vous pouvez être bien sûr que quels que soient mes mouvements, je vous en

avertirai toujours à temps. Dans ce moment-ci je n'en prévois aucun.

« Veuillez faire tous mes compliments à Mme de Chabot et au duc de Leinster s'il est dans votre voisinage. Ma femme et ma sœur me chargent de vous dire mille choses.

« Vous connaissez ma sincère et profonde amitié pour vous.

« H.-L.-P. D'ORLÉANS. »

Être le point de mire des amis et des ennemis : c'est ce qu'il veut éviter. Ce n'est pas là l'attitude d'un ambitieux.

Il ne revint qu'en 1817. Ses biens lui avaient été rendus. Il s'occupait, cette lettre le montre, de les bien administrer. Il habitait le Palais-Royal, et le Roi lui avait facilité l'achat de Neuilly.

Nous relevons, dans les Mémoires de Villèle, un propos assez étrange, aussitôt suivi d'un bon certificat, accordé au Duc d'Orléans :

« La faction va son train[1]. »

« On assure qu'on n'a fait revenir le duc d'Orléans que pour tenir Monsieur en échec, s'il mésarrive au Roi. Mais ce qui est singulier, c'est que ce nouvel arrivé n'est pas du tout disposé à se faire factieux. On est content de ses dispositions[2]. »

On avait raison de l'être ; rien n'était plus loin de sa pensée que de se faire factieux.

Le Duc d'Orléans eût été heureux d'être employé et d'apporter à la Restauration l'appoint de sa popularité. Il le dit à M. de Chabot dans la lettre du 26 août.

Mais il était tenu à l'écart, M. Boutmy, qui, en 1845, a publié un récit populaire de la vie du roi des Français, prétend qu'il rendait jaloux les Ducs d'Angoulême et de Berry, ayant plus belle tenue militaire que n'avaient ces princes et meilleur air à cheval. L'historien de 1845 est peut-être un

1. V. I, p. 181.
2. *Id.*, p. 196.

flatteur. L'imagerie populaire d'Épinal a représenté le Duc d'Orléans, le Duc d'Angoulême et le Duc de Berry, sous un aspect tout semblable ; plumet, favoris, col montant aux oreilles, cordon bleu, croix du Saint-Esprit, chabraque fleur-delysée, gros cheval blanc au cou de cygne, tournant sa tête busquée, et montrant un œil sentimental.

Le Duc d'Orléans était alors colonel-général des hussards, pair de France, premier prince du sang, duc de Chartres, de Nemours, de Montpensier, prince de Joinville, comte de Soissons. Mais il n'était pas Altesse royale. Le Roi ne lui avait pas permis d'en prendre le titre.

Il avait d'autres ennuis à subir. Quand naquit le duc de Bordeaux, Orléans eut beau être des premiers à saluer et à féliciter le Roi, il fut accusé d'avoir répandu des soupçons sur la légitimité de l'Enfant du miracle. Le *Morning Chronicle*, à Londres avait émis des doutes et prétendu fournir des preuves. Nettement, dans son Mémoire sur la vie de Mme la Duchesse de Berry, indique le Duc d'Orléans comme l'inspirateur probable de ce mensonge. Ce prince en fut indigné. Il savait ce que valent de pareilles inventions. Des bruits semblables couraient alors sur sa propre naissance. Ses parents désolés de n'avoir qu'une fille après quatre ans de mariage, l'auraient échangée, pendant le voyage qu'ils firent en Italie, contre un petit garçon!

Ce roman est présenté comme l'autre, mais avec plus de faveur, dans le Mémoire de Nettement. « Son Altesse Sérénissime, dit cet auteur, alla auprès du Roi se défendre d'avoir inspiré le *Morning Chronicle*, mais reçut de Sa Majesté un accueil sévère. »

La suite de cette affaire est racontée par Villèle.

Le 1er mai 1821 eut lieu le baptême du Duc de Bordeaux à Notre-Dame. « Orléans avait, pour la signature de cet acte, élevé la prétention de recevoir la plume des mains du premier aumônier, comme les autres princes. Le Roi décida que, suivant l'ancien usage, il ne la recevrait que du second aumônier, ajoutant malignement : « S'il n'est pas content,

« qu'il s'abstienne! » On sait que le duc avait montré du mécontentement et un doute injurieux lors de la naissance du jeune prince. »

Le duc n'avait témoigné rien de semblable; mais la mauvaise humeur du Roi à son égard était constante, et dura jusqu'à ses derniers jours. Le 2 septembre 1824, mois pendant lequel sa mort survint, Louis XVIII refusait le cordon bleu au jeune duc de Chartres.

Ce serait mal connaître le caractère de Louis-Philippe que de le croire insensible à ces marques de malveillance ou indifférent aux questions d'étiquette. Un jour, Louis XVIII lui ayant accordé une légère faveur, il en écrit à M. de Chabot toute sa joie :

Paris, ce 14 décembre 1823.

« Quoique plus qu'à l'ordinaire, mon cher Vicomte, je n'aie pas grand temps pour écrire, je ne veux pas que vous appreniez par d'autres que par moi les nominations qui viennent de remonter la Maison de ma femme. Je ne vous parle pas de Mme de Dolomieu, parce que vous savez que c'était chose faite *in petto* au moment de votre départ, au printemps dernier; mais avec l'agrément du Roi très gracieusement accordé, nous avons trois dames et un chevalier d'honneur, qui sont Mmes de Celles, du Roure et de Chanterac, et Anatole de Montesquiou. Vous savez que depuis longtemps je désirais que ce dernier fût placé dans notre Maison, tant pour ce qu'il vaut personnellement que pour le souvenir de son grand-père qui m'a rendu tant de services dans le temps où si peu de monde en était tenté[1]; mais ce qui m'a fait un grand plaisir, c'est que cela soit en général bien pris, et que particulièrement le Roi et Monsieur ont accueilli cette nomination à merveille. Je suis sûr que vous en serez bien aise aussi, et sur ce je vous embrasse de tout mon cœur.

1. Il n'oublie pas Bremgarten et le Chevalier de Rionel!

« Nous allons demain à l'Hôtel de Ville, comme il y a deux ans. Monsieur nous mène, et le grand-maître des cérémonies a fait de même mettre toutes les voitures à deux chevaux, *to save the point*; *never mind.* »

Louis XVIII meurt. Et Charles X accorde aussitôt à son cousin et à tous les siens le titre tant souhaité d'Altesse royale. Le vicomte de Chabot est aussitôt informé de cette grande nouvelle.

Neuilly, ce mardi 21 septembre 1824.

« C'est, en effet, une *Altesse royale* qui vous écrit, mon cher Vicomte, le Roi m'a annoncé cette faveur avec la plus grande grâce. C'est pour *tous*, ainsi tout est bien. Je vous dirai le reste quand je vous verrai. En attendant, nous irons demain le remercier à Saint-Cloud; ainsi veuillez nous ordonner deux voitures drapées pour dix heures et quart, à Neuilly. L'une de ces voitures ramènera les princesses de Saint-Cloud à Neuilly, l'autre me conduira au Palais-Royal où je dois recevoir, à une heure, le ministre de Prusse, avec une lettre de félicitation sur la naissance de mon fils cadet[1]. J'y serai tout porté en uniforme.

« Quant à jeudi, c'est à neuf heures et demie précises que M. le Dauphin arrivera aux Tuileries pour en repartir à dix avec le convoi. Je partirai donc de Neuilly à huit heures trois quarts, dans une voiture drapée à quatre chevaux, et la voiture houssée à huit chevaux se rendra du Palais Royal aux Tuileries, de manière à y être à neuf heures et demie précises. Nous irons dans la voiture de M. le Dauphin, les nôtres en avant. Dans l'église, il sera dans un fauteuil, et nous dans des chaises à dos, et je le trouve très bien comme cela.

« Je vous embrasse. »

Il n'est insensible à aucun honneur attribué par les anciens

[1] Antoine Philippe, duc de Montpensier.

usages à sa naissance et à son rang. Il s'attache même aux formalités de l'étiquette : deux chevaux, mais pour tout le monde.., *to save the point*; quatre chevaux, huit chevaux, voitures drapées, voitures houssées, aux funérailles du Roi.

Il s'occupe de sa fortune, et l'administre avec soin : il a connu le désordre de son père, la misère pour lui-même, et il a huit enfants. Il l'emploie sans avarice. Le comte Rodolphe Apponyi, dans ses amusants récits des élégances mondaines, loue les fêtes données à Neuilly, surtout une soirée vénitienne, avec promenades en barque sur la Seine. Le comte Apponyi était secrétaire de l'ambassade d'Autriche, alors installée dans le bel hôtel qui, ayant été acheté par M. Seillière, est devenu l'hôtel de Sagan; et juge sévère des élégances et des fêtes.

Il se consacre avec amour à l'éducation de ses enfants. Bellechasse lui a laissé de bons souvenirs, mais il a reconnu l'inconvénient des éducations particulières. Il ne veut pas, comme a fait son père, confier à une institutrice le soin de former des colonels. Il envoie simplement ses fils au collège.

Le *Moniteur universel* (29 août 1829) publie l'information suivante :

« Mgr le Duc d'Orléans, accompagné de toute sa famille et d'une foule considérable de parents, s'était rendu hier, à midi, au collège Henri IV, pour assister à la distribution des prix. La cérémonie était présidée par M. Lebeau, membre du Conseil académique, assisté de M. Taillefer, inspecteur de l'Académie de Paris.

« C'est M. Giton, professeur de philosophie, que le collège avait choisi pour ouvrir la séance.

« M. Giton est lui-même ancien élève lauréat de ce même collège.

« Les couronnes ont été partagées entre les Institutions de MM. Vautier, Jubé, Hallays-Dabot et Delisle. Le jeune Duc de Nemours a remporté le deuxième prix d'histoire, en troisième. »

Quelques mois plus tard, le jeune lauréat du collège Henri IV entre dans la vie publique.

Le 2 mars 1830, le Duc de Nemours, Prince du sang et, en cette qualité, Pair de France, prête serment devant la Chambre des Pairs.

Son frère aîné sert déjà dans l'armée. Le *Moniteur universel* du 25 août 1829 nous apprend que Mgr le Duc de Chartres, colonel du 1er régiment de hussards, accompagné de M. Baudrand, son aide de camp, part pour le camp de Lunéville où S. A. R. fera les grandes manœuvres de cavalerie.

Ingres a perpétué pour nous, quelques années plus tard, le souvenir des beaux traits et de la taille élégante de ce jeune Prince. Le comte Apponyi raconte qu'à la fin de la Restauration il allait beaucoup dans le monde, et avait su triompher par sa bonne grâce, dans le faubourg Saint-Germain, de certaines préventions.

Le Duc d'Orléans aimait les livres et avait chargé du soin de sa bibliothèque Casimir Delavigne, le chantre des *Messéniennes*, disait-on alors. Il aimait aussi les arts; les œuvres de Gros, Girodet, Gérard, Drolling, Géricault, Horace Vernet ornaient sa maison; et ces peintres distingués en étaient souvent les hôtes.

La Princesse Marie, dès l'âge de douze ans, dessinait, avec les conseils d'Ary Scheffer : il a raconté[1] dans ses lettres combien il avait été frappé de son intelligence et de son talent précoce. Elle imaginait et composait d'une façon charmante, mais se désolait de ne pas posséder la science du dessin. « Et moi-même, écrit le peintre, las de redresser des bras cassés et des jambes tordues, je l'engageai à essayer de la sculpture. » Réflexion bizarre, les bras cassés et les jambes tordues n'étaient pas moins contraires à l'idéal sculptural.

Scheffer, esprit très littéraire, poète plein de séduction, mais fort loin de dessiner comme Ingres ou comme Degas, devait s'entendre à merveille avec une jeune princesse douée elle-même de plus de sentiment et d'imagination que de science. En fait d'invention, elle a égalé son maître. Le bas-relief qui représente le réveil du poète est une création pleine

1. Grote's Life of Ary Scheffer, p. 44.

de charme et d'émotion. Il se lève de sa tombe, au passage de la femme qu'il a aimée : toutes celles qu'il a chantées disparaissent dans le lointain comme des fantômes !

La *Jeanne d'Arc* est une œuvre célèbre; et vraiment on peut oser dire qu'aucune Jeanne d'Arc n'a valu celle de la Princesse Marie. Non pas celle qui retient son cheval à la vue d'un soldat mort et pleure sur l'horreur de la guerre; ce n'est là, je le crains, qu'un joli sujet de pendule; mais la Jeanne d'Arc debout, serrant son épée sur son cœur, offerte par le Roi Louis-Philippe à la ville d'Orléans, et qui est dans la cour de l'Hôtel de ville.

Ary Scheffer, avec la Princesse Marie, lisait Gœthe, Schiller, Quinet.... Les œuvres ébauchées par elle dans une vie si courte ne doivent pas être oubliées parmi les productions de l'art romantique. Son frère, prématurément enlevé lui aussi, devait avoir avec elle d'intéressantes conversations : il était doué, sinon de talent, au moins d'un goût très sûr et très personnel. Il acheta d'Ingres, la *Stratonice*; de Delacroix, le *Meurtre de l'évêque de Liège* il voulut posséder les premiers paysages de Corot : chefs-d'œuvre que la gloire et le commerce n'avaient pas encore consacrés, et qui ne devaient pas plaire à Louis-Philippe !

Fidèle à ses amis, les libéraux, le Duc d'Orléans recevait, à Neuilly, Dupin, Benjamin Constant, Sébastiani, Casimir Perier. On ne pouvait lui en faire un crime. En somme, les *Ultras* n'ont relevé contre lui que deux griefs : avoir pris pour bibliothécaire Casimir Delavigne, destitué par M. de Peyronnet, et avoir envoyé sa voiture suivre l'enterrement du général Foy !

A Clarement, la Reine Marie-Amélie [1] aimait à répéter que les plus paisibles et les plus douces années de sa longue existence s'étaient écoulées de 1817 à 1830 : assurément la fièvre des complots n'avait pas troublé cet heureux temps !

Citons encore une lettre à M. de Chabot, quand le Roi Charles X ordonna la dissolution de la Chambre. Cette

1. Trognon. *Vie de Marie-Amélie.*

lettre est d'une âme affligée, mais nullement ennemie :

Neuilly, ce jeudi 22 novembre 1827.

« Vous aurez vu dans les gazettes que le Roi s'est déterminé à dissoudre la Chambre des députés sans attendre qu'elle eût atteint l'âge de sept ans et que cette mesure a été accompagnée de la création de soixante-seize nouveaux Pairs ! Les élections nouvelles ne sont pas, jusqu'à présent, de nature à nous faire présager une grande harmonie dans les Chambres et il me semble impossible de prévoir les combinaisons que tout ceci va produire. Le choix des députés de Paris a été suivi d'illuminations partielles comme lors du retrait de la loi de la presse, et puis de pétards, de coups de pierre, de coups de sabres, de coups de fusil et de scènes bien affligeantes pendant les nuits des 19 et 20 novembre. Tout cela paraît fini, et l'est certainement quant à présent. Dieu veuille que cela ne se renouvelle pas !

« Au dehors, nous vivons la glorieuse bataille de Navarin *where French and English fought most nobly and most cordially on the same side*, et j'en ressens une satisfaction extrême, mais l'avenir est sombre de ce côté et je ne sais guère ce qui va en sortir.... »

Telle a été la conduite du Duc d'Orléans pendant la Restauration. Il a servi le Roi pendant les Cent Jours ; il l'eût servi encore volontiers, et était prêt à apporter à la monarchie le concours de sa grande popularité.

Par une mauvaise chance, son caractère et sa personne déplaisaient à Louis XVIII ; et ses idées inquiétaient Charles X. Il fut tenu à l'écart par l'un et l'autre, pour des raisons différentes. Mais avec Charles X ses relations furent toujours amicales. Le Roi l'estimait, sans l'écouter, et ne croyait pas aux mauvais propos répandus contre lui. Cette sympathie existait depuis les jours de l'exil et leur rencontre en Angleterre en 1802. L'attrait de l'amitié n'est pas toujours en harmonie avec les tendances des esprits. Les sentiments et les

idées ne suivent pas le même chemin. Qui de nous n'a pas compté de bons et estimables amis parmi ses adversaires politiques?

On lit, par exemple, dans le *Moniteur* d'août 1829 :

« S. A. R. Mgr le Duc d'Orléans et sa famille ont dîné à Saint-Cloud avec le Roi. La table était de douze couverts. »

M. de Polignac venait d'être nommé ministre. La conversation ne dut point porter sur ses projets.

En mai 1830, arrivèrent à Paris, avec une suite nombreuse, le Roi et la Reine de Naples : le Roi François Ier déjà courbé par le mal qui l'enleva peu après. C'était le frère de Mme la Duchesse d'Orléans, et un beau-frère très aimé de Louis-Philippe. Il a dit de son beau-frère qu'il eût été capable en d'autres circonstances d'être un bon Roi constitutionnel, éloge le plus grand que Louis-Philippe pût décerner.

Apponyi assistait au grand dîner offert à l'ambassade de Naples en l'honneur de Leurs Majestés siciliennes. L'ambassade occupait, place Beauvau, l'hôtel qui est maintenant celui du Ministère de l'Intérieur. L'ambassadrice de Naples, la Duchesse de Serra Capriola, mère de douze enfants, n'en était pas moins une des plus séduisantes personnes de la Cour. Et le Duc, suivant un usage napolitain — un peu trop oriental — se tenait derrière le fauteuil du Roi, un plat d'argent à la main, jusqu'à ce que son maître lui eût ordonné de prendre place à table.

Leurs Majestés siciliennes assistèrent aussi à un grand bal dans le Palais Royal, décoré et illuminé avec magnificence. Là fut prononcé par M. de Salvandy ce mot prophétique : « Fête vraiment napolitaine! Nous dansons sur un volcan! »

Le Roi Charles X honora cette fête de sa présence, et montra, suivant sa coutume, à ses hôtes la plus amicale bonne grâce. La nuit était belle, les jardins pleins de lumière; une foule nombreuse était accourue. Charles X parut à la fenêtre du palais et fut salué par de joyeux cris de : « Vive le Roi! »

Quand Charles X, convaincu de l'erreur où l'avait jeté M. de Polignac, révoqua les fatales Ordonnances, il s'em-

pressa, comme le faisait de son côté la Chambre des Députés, de nommer le Duc d'Orléans lieutenant général du royaume. L'opinion publique indiquait ce choix; et le Roi l'acceptait sans répugnance. Ni lui, ni son sage conseiller, M. le Duc de Mortemart, n'hésitèrent. Plus tard encore, pendant même la lente retraite qui conduisait le vieux Roi vers Cherbourg, des négociations furent engagées, une proposition fut faite à l'effet de ramener à Paris le Duc de Bordeaux; à tout risque Louis-Philippe offrait cette dernière ressource, et le faisait dire à Caen par le secrétaire de l'ambassade britannique Caradoc, qui s'occupait de régler les détails du passage de Charles X en Angleterre. L'offre émut un instant le vieux Roi; mais fut vivement rejetée par Mme la Duchesse de Berry.

Pendant les journées du 28 et du 29 juillet, le Duc d'Orléans ne parut nulle part, ne se montra pas à Paris. Le soir du 30 juillet, ce furent Thiers et le peintre Ary Scheffer[1], suivant un récit de ce dernier, qui vinrent le chercher à Neuilly, et ils durent l'attendre; car il était allé, à cheval, passer la journée au Raincy.

Thiers avait fait irruption dans l'atelier de la rue Chaptal s'écriant : « J'ai besoin de vous, Scheffer, j'ai tout fait! — Qu'avez-vous fait? — J'ai été à l'Hôtel de Ville, vu le Comité municipal, et les chefs de groupes, chez Laffitte. Bref, je suis porteur d'un message pour le Duc d'Orléans. Tout le monde sait que vous avez de beaux et bons chevaux. Menez-moi à Neuilly. »

Les pavés sont arrachés; d'étroits passages sont à peine ouverts dans les barricades; il ne faut pas songer à atteler une voiture. Thiers hésitant à monter un des grands chevaux de Scheffer, on prend dans une écurie voisine le cob du jeune Ney, fils du maréchal. On part, on franchit des barricades, avec l'aide d'ouvriers combattants d'hier, amusés de la petite taille et de l'aspect comique de Thiers sur son poney, avec ses escarpins, ses bas blancs et ses lunettes. Il est permis

1. Grote's Life of Ary Scheffer, p. 31.

de soupçonner Ary Scheffer d'avoir cette fois dessiné une caricature. En route, pour plus de sûreté, il a pris possession de la lettre signée La Fayette, Laffitte, Lobau et Gérard. C'est lui qui la remet à Louis-Philippe dans le salon du château de Neuilly. De la scène qui eut lieu il n'a indiqué qu'un trait : Madame Adélaïde, dès qu'elle vit entrer son frère s'avança vers lui et lui dit : « Sire, conduisez-vous en Roi. »

En cette même soirée, Charles X avait déjà et pour toujours quitté le château de Saint-Cloud.

Ses ministres étaient venus, quelques jours avant, le trouver dans le château solennel et silencieux, dominant de loin Paris; quelques-uns indécis et retenus seulement par le point d'honneur, M. de Polignac très résolu. Le Roi, dit-on, murmura à voix basse, se parlant à lui-même : « Il le faut. »

On lui a expliqué (car c'est la conclusion du Mémoire de M. de Polignac) que les mesures exigées sont à la vérité hors la loi, hors les conventions de la Charte qu'il a signées et jurées; nécessaires cependant : il jouit d'un droit supérieur aux conventions humaines, d'un pouvoir suprême seul capable de conjurer les périls de l'État. Que le Roi daigne signer et le ministre répond de l'exécution.

Or, aucune précaution n'a été prise, aucune difficulté prévue par ces ministres qui se vantent d'assurer l'exécution des Ordonnances. Ont-ils pu penser que les Parisiens consentiraient paisiblement à se réveiller sans journaux, M. le prince de Polignac ayant jugé que cette lecture leur troublait la cervelle?

Il n'y a presque point de troupes à Paris à la disposition du Duc de Raguse. L'armée est à Alger, avec le maréchal de Bourmont, ou bien dispersée pour les manœuvres d'été dans des camps lointains. M. de Bourbon-Busset, avec ses dragons, voudra accourir de Lunéville à Paris : il lui faudrait le temps de deux révolutions!

Le Roi, cependant, sent qu'il tient un dépôt sacré entre ses mains. Tous les siècles à venir lui en demanderont compte. Louis XVI, son frère, l'a laissé tomber et l'a égaré

par trop de faiblesse; c'est du moins ce que chacun lui répète. Il repasse dans sa mémoire son règne de six années, inauguré à Reims par des prières. Il sait bien que les diatribes de la presse sont fausses et que jamais il n'eut la pensée d'asservir le peuple, de le livrer au gouvernement des prêtres, de rétablir la noblesse dans ses anciens privilèges; de manquer enfin à ses serments. Il s'inquiète de ces faussetés, se demande si elles ne finiront pas par ternir sa mémoire, et rendre odieuse sa dynastie. « Il le faut, » dit-il, et, trompé par de mauvaises raisons, ne s'aperçoit pas qu'il rompt de sa main un contrat juré par lui-même et qui l'unissait à son peuple !

C'est le 25 juillet que furent signées les Ordonnances. Le lendemain 26, le *Moniteur* officiel, le dernier qui ait paru orné des fleurs de lis, annonce deux nouvelles qui surprennent d'abord. D'une part : M. le Duc de Mortemart qui, seul, aurait pu, peut-être, étant appelé plus tôt, sauver la situation si compromise, est parti pour les eaux. Et deuxième nouvelle, Charles X est allé chasser à courre à Rambouillet avec M. de Luxembourg.

Ne reprochons pas au vieux Roi ce dernier plaisir. Sa part, dans la tâche si malheureusement entreprise, était terminée. Depuis Henri IV qui, avec émotion, célébrait « nos chers déserts de Fontainebleau », tous les Bourbons ont été épris de la vénerie. Louis XVI était à la chasse le 5 octobre 1789; à la vérité en meilleure saison. Le 26 juillet 1830, lendemain des Ordonnances, une dernière fois, on vit à l'étang de Hollande ou à l'étang d'Or Charles X accompagné de M. le Comte de Girardin, son grand veneur, et Odry, le célèbre piqueur, appelant ses chiens pour le bat-l'eau : tels que Carle Vernet les avait vus autour de l'étang de Ville-d'Avray, un jour où des laveuses étendaient leur linge.

La royale sonnée, la curée terminée, Charles X, avant de rentrer à Saind-Cloud, dîna au château de Rambouillet. Il y devait chercher un asile trois jours plus tard, poursuivi par l'émeute parisienne.

CHAPITRE VIII

1830 ET 1848

« Chères amies, les diligences ne partent plus; nous sommes barricadés dans les rues. La résistance est admirable. Hier nous étions une soixantaine de députés; nous allons être davantage[1].... »

Ceci est un cri de joie de La Fayette. C'est un exprès, le 22 juillet, qui apporte les nouvelles au château de La Grange : les diligences ne partent plus!

Nous n'essaierons pas de décrire, après beaucoup d'éloquents historiens, les batailles dans Paris, les pavés arrachés, les voitures bousculées pour construire des barricades. Une lithographie de Charlet montre les tables et les armoires pleuvant du haut des fenêtres d'une petite rue sur les casques à chenille, et les chevaux effarés des carabiniers du Roi. L'attaque du peuple de Paris fut ardente, unanime. La défense fut très faible.

M. le général de Bourbon Busset, ayant rejoint le Roi Charles X à Valognes, le 12 août[2], s'exprima à ce sujet en termes très vifs. Puisqu'on avait pris une décision si grave, il fallait être prêt à la soutenir. Le général n'avait que des éloges à adresser aux huit régiments placés sous ses ordres à Lunéville; leur attitude avait été excellente. D'autres troupes dévouées étaient au camp de Saint-Omer. Un plus grand nombre en Afrique. L'incurie, l'ineptie ont dépassé toute limite; « la trahison la mieux ourdie n'aurait pas mieux fait ». Le Ministre de la Guerre était à Alger; M. de C., qui

1. Vol. 6, p. 384.
2. Mémoires du Comte d'Estourmel.

le remplaçait était en Provence; et le général Coutard aux bains de mer. Il est constant que M. de Polignac prit la colonne des effectifs pour la feuille de présence et compta sur 28 000 hommes quand il ne disposait que de 7000 ou 8000.

Ainsi parla M. de Bourbon Busset devant M. d'Estourmel, préfet de Saint-Lô : le vieux Roi se fâcha, dit celui-ci, ce qui était plus facile que de répondre.

Le mercredi fut le jour des plus rudes batailles. L'Hôtel de Ville fut plusieurs fois pris et repris.

Le jeudi, vers le soir, le peuple s'emparait des Tuileries.

A cette nouvelle Charles X signa le retrait des Ordonnances et nomma M. le Duc de Mortemart président d'un nouveau Conseil des Ministres. Pendant la nuit il quitta Saint-Cloud, et se retira à Trianon.

Qu'avaient fait les députés? Exposons brièvement les faits d'après les Mémoires de La Fayette :

Ils s'étaient réunis chez M. Laffitte, le mercredi 29 juillet. Le 30, vers midi, ils envoyèrent cinq d'entre eux : MM. Mauguin, Perier et Laffitte, les généraux Gérard et le Comte de Lobau aux Tuileries; peut-être un arrangement était encore possible, si le Roi accordait les concessions auxquelles il se résigna le soir.

« Je ne puis vous répondre, dit le Duc de Raguse. Mais M. de Polignac est dans le château et je vais le chercher. » Le maréchal sort et revient seul. M. de Polignac avait-il refusé de voir les députés? On a affirmé qu'il était déjà en fuite, déjà parti pour Granville, où il fut reconnu et arrêté quelques jours plus tard.

Les cinq députés étant retournés chez M. Laffitte, un officier d'ordonnance annonça bientôt que le Louvre était pris ; et peu de temps après ils apprirent que le Duc de Raguse, abandonnant les Tuileries, avait dû se retirer à Saint-Cloud.

Parmi les députés, l'inquiétude se montre. Ce ne sont pas des révolutionnaires endurcis! Guizot invite La Fayette à prendre le commandement des combattants et croit urgent

qu'on établisse « non un Gouvernement provisoire, mais un autorité publique, qui sous une forme municipale s'occupe de rétablir l'ordre ».

Bertin de Vaux s'associe à cette pensée.

Une Ordonnance de 1827, après une revue tumultueuse, avait supprimé la Garde Nationale.

Par une proclamation, ils la déclarent rétablie. Le Général La Fayette en aura le commandement, et s'installera à l'Hôtel de Ville; le Général Gérard se déclare heureux de servir sous les ordres de son vénérable collègue et ami.

Le 30, la réunion commencée chez Laffitte s'achèvera dans la salle des séances. Le royaliste Hyde de Neuville est venu et a été reçu avec les égards que mérite le plus honorable caractère. Il propose de nommer, d'accord avec les Pairs, une Commission mixte, afin de « voir ce qu'il faut faire pour concilier les intérêts, et — il aime à le croire — les consciences ».

A ce moment le Général Gérard interrompt la conversation pour annoncer que les Rouennais sont arrivés traînant avec eux 20 pièces de canon qu'on a disposées sur les hauteurs de Montmartre.

Cette nouvelle ne paraît pas nuire à la proposition de M. Hyde de Neuville. Le désir de rétablir la paix devient anxieux. Il est élu Commissaire avec MM. Perier, Guizot, Sébastiani, Benjamin, Delessert, à l'exclusion de M. Salverte et des députés de gauche.

Alors, entre le Comte de Sussy, porteur pour M. Perier ou le Général Gérard d'une lettre de M. le Duc de Mortemart : « Je suis parti de Saint-Cloud cette nuit, écrit le Duc, et je vous ai vainement cherché dans Paris. Où puis-je vous voir? Veuillez faire connaître à vos Collègues les Ordonnances, dont je suis porteur depuis hier. »

« Lisons ces nouvelles Ordonnances, » dit Benjamin Constant. Elles sont ainsi conçues :

Les Ordonnances du 25 juillet sont rapportées;
Les Chambres sont convoquées le 3 août;

Le Général Gérard, député, est nommé Ministre secrétaire d'État au Département de la Guerre;

M. Casimir Perier, député, est nommé Ministre des Finances.

Le 29 juillet en notre château de Saint-Cloud.

CHARLES,

Le Ministre de l'Intérieur : Chantelauze.

C'est une capitulation complète. Le vieux Roi veut effacer la faute dans laquelle M. de Polignac l'a entraîné. Si celui-ci, quelques heures plus tôt, avait reçu les délégués de la Chambre, et leur avait annoncé une semblable nouvelle, il est possible que la bataille se fut arrêtée à la porte des Tuileries. Il est trop tard. Le drapeau tricolore flotte maintenant sur le Pavillon de l'Horloge.

A ce moment entre Odilon Barrot, en habit d'officier de la Garde Nationale, envoyé de l'Hôtel de Ville par La Fayette. Le Général pense « que pour assurer à l'œuvre du Parlement l'unanimité, la force, la durée, il faut stipuler les conditions désirées par le peuple, et déférer la couronne en même temps que ces conditions seront stipulées ».

Un membre alors fait observer qu'on attend encore la réponse de la Chambre des Pairs.

« A quoi bon, s'écrie Benjamin Constant. Nous prévoyons la réponse. Quant à moi, je ne prononce pas sur la dynastie. Je dis seulement qu'il serait trop commode de mitrailler le peuple et de venir dire ensuite : il n'y a rien de fait. Rendez-nous d'abord dix mille citoyens égorgés par vos satellites!

— Vous avez raison, sans doute, reprend Dupin. Mais l'état violent et héroïque, où est Paris, ne saurait durer. Il faut aujourd'hui décider quelque chose. Nous sommes sans Gouvernement : il faut en donner un à la France. »

Et l'on fait monter à cheval un secrétaire rédacteur pour courir au Luxembourg, à la Chambre des Pairs et hâter le retour des Commissaires.

Ils reviennent bientôt et le Général Sébastiani prend la parole.

Il a trouvé, dans le Cabinet du Grand Référendaire, M. le Marquis de Semonville, les pairs au nombre de 20 ou 25. M. le Duc de Mortemart était présent, et « s'est fait remarquer, dit le Général, par la pureté et la noblesse de ses intentions; il est impossible de se mieux dépouiller de la position personnelle dans laquelle il se trouve pour entrer avec nous dans l'examen des moyens propres à assurer la liberté et la paix ». Les pairs ont appris ce qu'avaient cru devoir faire les députés, ont approuvé leur volonté de ramener au plus tôt l'ordre et la confiance publique; « envisagé toutes les combinaisons, toutes les difficultés ».

Voici, tel que nous le trouvons dans les Mémoires de La Fayette, le compte rendu de la fin de cette délibération :

« Nous avons fait sentir, continue le Général Sébastiani, que de toutes les mesures, la plus indispensable, la plus urgente était la réunion des Chambres, mais qu'elle ne pouvait s'opérer avec le Chef que les derniers événements ont placé dans une position si fâcheuse. Nous avons cherché une solution : la réunion des pairs l'a trouvée, comme nous, dans une invitation adressée à M. le Duc d'Orléans de se rendre à Paris, pour y exercer les fonctions de lieutenant général du Royaume; nous espérons que cette mesure aura votre assentiment.

M. le Président. — Je vais mettre la proposition aux voix. La réunion entend-elle déclarer que les députés, actuellement rassemblés, ne reconnaissent d'autre moyen de rétablir l'ordre et la paix que d'appeler M. le Duc d'Orléans au rang de lieutenant général du Royaume?

MM. les députés se prononcent pour l'affirmative, à l'exception de trois opposants, que le secrétaire-rédacteur ne se rappelle pas d'une manière assez certaine pour pouvoir les désigner.

M. Vassal. — Je pense que nous devons, en outre,

demander que les couleurs nationales remplacent le drapeau blanc.

M. de Corcelle. — Il importe de savoir si le lieutenant général est appelé sans conditions, ou si l'on ajoutera un article additionnel à la Charte.

M. Benjamin Constant. — J'ai voté avec bonheur la proposition que nous venons d'adopter. J'ai la conviction intime que les stipulations demandées par M. de Corcelle sont complètement inutiles. Oui, le prince que vous investissez de la confiance générale sera, comme il l'a toujours été, fidèle à la cause de la liberté; j'en crois Jemmapes et Valmy. »

Benjamin Constant et Sébastiani furent alors chargés de rédiger immédiatement la déclaration qui devait être portée au Duc d'Orléans.

Elle était ainsi conçue :

« Habitants de Paris,

« La réunion des députés, actuellement à Paris, a pensé qu'il était urgent de prier S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans de se rendre dans la capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant général du royaume, et de lui exprimer le vœu de conserver les couleurs nationales; elle a de plus senti la nécessité de s'occuper sans relâche d'assurer à la France, dans la prochaine session des Chambres, toutes les garanties indispensables pour la pleine et entière exécution de la Charte. »

C'est cette déclaration qui fut portée à Neuilly par Thiers et Ary Scheffer. Thiers n'était pas député alors; mais il avait fondé le *National*, avec Armand Carrel; et ce journal avait embrassé le parti du Duc d'Orléans avec un enthousiasme qui fut d'ailleurs de courte durée.

C'est le soir. Le Duc d'Orléans part de Neuilly à pied, en redingote, la cocarde tricolore attachée à son chapeau par la main de sa sœur Madame Adélaïde, et, accompagné de MM. de Berthois, Heymès et Oudard, il franchit tous les postes sans encombre, arrive au Palais-Royal vers dix heures et entre

sans avoir été reconnu, par la maison de la rue Saint-Honoré qui portait le n° 216.

Le lendemain, par les fenêtres, il voit les jardins envahis par le peuple ; et les escaliers gardés par des ouvriers, des étudiants, des élèves de l'École Polytechnique, ignorant tous qu'il fût rentré dans sa maison. Sur tous les murs la déclaration est affichée ; elle est bien accueillie.

Alors entrent, dans le Palais, des députés venus saluer le lieutenant général. Les rues sont pleines de gens encore en armes. Les barricades ne sont pas abattues, et ne laissent que d'étroits passages. A la lecture de la déclaration le peuple des faubourgs est descendu vers le Palais-Royal et l'Hôtel de Ville. Le Duc d'Orléans monte à cheval, et, la tête découverte, s'avance au milieu de la foule.

En route, il rencontra Odilon Barrot, toujours vêtu en officier de la Garde Nationale, et déjà envoyé par La Fayette pour réclamer des garanties supplémentaires dans la déclaration. L'entente néanmoins fut cordiale en ce premier jour, et la foule put contempler, de la place de l'Hôtel de Ville, le Duc d'Orléans et La Fayette : ils parurent à une fenêtre et s'embrassèrent.

Le lieutenant général du Royaume appelait le soir même sa famille au Palais-Royal.

Le 2 août, il signait une première ordonnance, qui rendait e drapeau tricolore aux armées de terre et de mer. Et il faisait afficher dans Paris la proclamation suivante :

« Habitants de Paris,

« Les députés de France en ce moment réunis à Paris m'ont exprimé le désir que je me rendisse dans cette capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant général du royaume.

« Je n'ai pas balancé à venir partager vos dangers, à venir me placer au milieu de votre héroïque population, et à faire

tous mes efforts pour vous préserver des calamités de la guerre civile et de l'anarchie.

« En rentrant dans la ville de Paris, je portais avec orgueil les couleurs glorieuses que vous avez reprises et que j'ai moi-même longtemps portées.

« Les Chambres vont se réunir et aviseront au moyen d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la Nation.

« La Charte sera désormais une vérité.

« Louis-Philippe d'Orléans. »

Le 3 août, dans la salle des séances de la Chambre des Députés, où s'étaient réunis un grand nombre de représentants et de pairs de France, le lieutenant général entra accompagné par les nouveaux ministres, Guizot, Dupont de l'Eure, le maréchal Gérard, le baron Louis, Bignon, le duc de Broglie et le maréchal Sébastiani. Le canon tonnait aux Invalides, et les acclamations de la foule avaient retenti sur leur passage.

« En l'absence de tout pouvoir public, dit le Duc d'Orléans, le vœu de mes concitoyens s'est porté vers moi; ils m'ont jugé digne de concourir avec eux au salut de la Patrie.... Leur cause m'a paru juste, le péril immense, la nécessité impérieuse, mon devoir sacré.

« .... Attaché de cœur et de conviction aux principes d'un gouvernement libre, j'en accepte d'avance toutes les conséquences.... Le passé m'est douloureux; je déplore des infortunes que j'aurais voulu prévenir; mais au milieu de ce magnifique élan de la capitale et de toutes les cités françaises, à l'aspect de l'ordre renaissant, avec une merveilleuse promptitude, après une résistance pure de tout excès, un juste orgueil émeut mon cœur, et j'entrevois avec confiance l'avenir de la Patrie. »

Après cette cérémonie, quatre jours se passèrent et l'opinion publique, émue par tant d'événements précipités, commençait à s'inquiéter de ce long délai. Ce ne fut que le

7 août que les députés revinrent au Palais-Royal. Ils apportaient une déclaration qui élevait le lieutenant général à la dignité de Roi des Français. Louis-Philippe les remercia en ces termes :

« Je reçois avec une profonde émotion la déclaration que vous me présentez. Je la regarde comme l'expression de la volonté nationale, et elle me paraît conforme aux principes politiques que j'ai professés toute ma vie. Rempli de souvenirs qui m'avaient toujours fait désirer de n'être jamais destiné à monter sur un trône, exempt d'ambition et habitué à la vie paisible que je menais dans ma famille, je ne puis vous cacher tous les sentiments qui agitent mon cœur dans cette grande conjoncture; mais il en est un qui domine tous les autres, c'est l'amour de mon pays; je sens ce qu'il me prescrit et je le ferai. »

Quand on relit ces paroles simples et brèves, prononcées en des moments si difficiles, on sent que toute explication plus longue serait superflue. La situation politique est exposée telle qu'elle est. Le parti est pris. Et l'accent est sincère. Non, le nouveau Roi n'avait pas désiré monter sur le trône. Il a été appelé « en l'absence de tout pouvoir public ».

Il est le seul qui puisse ramener la paix et la prospérité, en rétablissant la Monarchie et la Constitution. Il a raison de dire que l'amour de son pays lui prescrit son devoir. Et il répète pour son propre compte les deux vers de Shakespeare, que, jadis il appliquait à Louis XVI :

> Besides the King's name is a power of strength
> Which they upon the adverse faction want.

Le 8 août, la Chambre des Pairs va se prononcer à son tour. Elle est invitée à prêter serment au Roi des Français. En majorité elle y consent. Encore faut-il remarquer que parmi les pairs de la minorité — environ cent — qui s'abstinrent et furent volontairement absents, ceux que M. de Polignac avait fait élire depuis août 1829 n'eurent pas à faire un choix, n'étant point convoqués.

La révolution était conjurée. Tel n'est pas cependant, ainsi qu'on a pu le voir, l'avis de M. de Tocqueville. Suivant lui, une révolution s'était accomplie, et la noblesse, à laquelle les Bourbons avaient rendu sa place, venait d'être décidément vaincue et écartée du Gouvernement. Cette opinion est-elle juste et vérifiée par l'histoire? Est-il vrai que sous Louis-Philippe « la classe moyenne régnera... à l'exclusion, en droit, de tout ce qui est au-dessus d'elle; en fait, de tout ce qui est au-dessous »? Ainsi s'exprime M. de Tocqueville. Mais qu'entend-il, en vérité, par au-dessus et au-dessous? En quoi M. de Villèle est-il au-dessus de M. Molé ou M. Guizot au-dessous de M. de Tocqueville? Quelle différence distingue l'un de l'autre les deux régimes? Monarchie bourgeoise est un mot d'un emploi banal quand on parle de 1830 et qui ne répond pas à une réalité. Quelle raison rend le Gouvernement de M. Decaze ou de M. Lainé plus aristocratique que celui de M. Thiers ou de M. Casimir Perier? Louis XVIII eut pour ministre le Duc de Richelieu; mais Louis-Philippe le Duc de Broglie. Depuis les jours de l'Assemblée constituante le statut de la noblesse avait été réglé, et il ne comportait aucun privilège : le mot lui-même avait été défini dans le beau discours de Louis XVI; et la Charte n'avait rien changé à cette définition.

Le 8 août, le Gouvernement de Louis-Philippe, après l'acclamation populaire, reçut de l'aristocratie française, réunie dans la Chambre des Pairs, une consécration nouvelle.

La formule du serment était la même que sous la Restauration : « Je jure d'être fidèle au Roi, d'obéir à la Charte constitutionnelle et de me conduire en tout comme il appartient à un bon et loyal Pair de France. »

Un seul grand discours fut prononcé à cette séance; discours d'adieu d'un Pair très illustre, qui refusait le serment, mais en même temps jugeait, comme il suit, Charles X et ses ministres :

« D'affreux ministres ont souillé la Couronne. Ils ont soutenu la violation de la loi par le meurtre; ils se sont

joués des serments faits au ciel, des lois jurées à la terre.

« Jamais défense ne fut plus légitime et plus héroïque que celle du peuple de Paris. Il ne s'est point soulevé contre la loi, mais pour la loi; tant qu'on a respecté le pacte social, le peuple est demeuré paisible; il a supporté sans se plaindre les insultes, les provocations, les menaces : il devait son argent et son sang en échange de la Charte, il a prodigué l'un et l'autre.

« Mais lorsqu'après avoir menti, jusqu'à la dernière heure, on a tout à coup sonné la servitude, quand la conspiration de la bêtise et de l'hypocrisie a soudainement éclaté; quand une Terreur de Château, organisée par des eunuques, a cru pouvoir remplacer la terreur de la République et le joug de fer de l'Empire; alors ce peuple s'est armé de son intelligence et de son courage; il s'est trouvé que ces boutiquiers respiraient assez facilement la fumée de la poudre, et qu'il fallait plus de quatre soldats et un caporal pour les réduire. Un siècle n'aurait pas autant mûri les destinées d'un peuple que les trois derniers soleils qui viennent de briller sur la France. Un grand crime a eu lieu; il a produit l'énergique explosion d'un principe : devait-on, à cause de ce crime et du triomphe moral et politique qui en a été la suite, renverser l'ordre de choses établi? »

Qui donc a parlé ainsi? Est-ce Quinet ou Michelet? Non, c'est Chateaubriand. Il ajoutait, il est vrai : « Charles X et son fils sont déchus, ou ont abdiqué, comme il vous plaira de l'entendre. Mais le trône n'est pas vacant; après eux vient un enfant. Doit-on condamner son innocence? »

Et, au nom d'un principe, il défendait le Duc de Bordeaux, après avoir maudit son grand-père. « Si vous proclamez, disait-il, la souveraineté de la force, gardez bien cette force, car si, dans quelques mois, elle vous échappe, vous seriez mal venus à vous plaindre.... Si j'avais la conviction intime qu'un enfant doit être laissé dans les rangs heureux et obscurs de la vie pour sauver le repos de 33 millions d'hommes, j'aurais regardé comme un crime toute parole en contra-

diction avec le besoin des temps; je n'ai pas cette conviction. Si j'avais le droit de disposer d'une couronne, je la mettrais volontiers aux pieds de Mgr le Duc d'Orléans. Mais je ne vois de vacant qu'un tombeau à Saint-Denis et non pas un trône. »

Les souvenirs affreux de la Terreur étaient encore présents. Il décrivait d'un mot cette anarchie sanglante : « On n'a pas oublié le temps où la Mort, entre la Liberté et l'Égalité, marchait appuyée sur leurs bras. Quand vous serez tombés dans une nouvelle anarchie, pourrez-vous réveiller sur son rocher l'Hercule qui l'avait étouffée dans ses bras? »

Il défendait donc la légitimité, tout en déplorant les fautes commises. « Inutile Cassandre, j'ai assez fatigué le Trône et la Patrie de mes avertissements dédaignés; il ne me reste qu'à m'asseoir sur les débris d'un naufrage que j'ai tant de fois prédit. »

Et il accablait de ses traits les collègues qui refusaient de suivre son exemple. « Que tous ces preux dont les exploits projetés ont fait chasser les descendants d'Henri IV à coups de fourches tremblent maintenant accroupis sous la cocarde tricolore, c'est tout naturel. Les nobles couleurs dont ils se parent protégeront leur personne et ne couvriront pas leur lâcheté! »

Quelles phrases et quelles images incomparables! Mais la logique du discours est moins digne d'admiration.

« L'idolâtrie d'un nom est abolie, dit Chateaubriand; la Monarchie n'est plus une religion; c'est une forme préférable à toute autre parce qu'elle fait mieux entrer l'ordre dans la liberté. » Et ailleurs : « La Monarchie ne peut être aujourd'hui qu'une monarchie de consentement et de raison. »

S'il en est ainsi, si le pacte a été rompu, le consentement retiré, la raison offensée par les Ordonnances de Charles X, si le grand intérêt était de sauver l'ordre et la liberté sous un gouvernement préférable à tout autre; les royalistes qui prêtèrent serment et acceptèrent pour Roi le Duc d'Orléans servirent la Patrie, et firent bien de maintenir une Monarchie

de consentement et de raison. Quelle chance pouvait exister en cette année 1830 de relever le trône écroulé de Charles X et du Dauphin pour le réserver à un enfant posthume, fils d'une Princesse napolitaine, bientôt remariée en secret à un gentilhomme sicilien, et toute dévouée à la politique des Ordonnances? L'offre fut faite cependant, quand le Duc d'Orléans eut été déclaré lieutenant général et par la Chambre et par le Roi déchu; et l'offre fut repoussée.

Restait-il, après cela, une ressource ou même une espérance raisonnable? Si jamais, pour sauver la Monarchie, il a fallu faire une exception au principe de l'hérédité directe, l'exception fut justifiée en 1830 lorsque le vieux Roi, renonçant au trône et pour lui même et pour le Dauphin, son fils aîné, désignait un enfant, son petit-fils, et écartait le premier Prince du sang de France, appelé par le vœu des Chambres et par le peuple, et résolu à faire revivre la Charte qui venait d'être violée.

L'histoire des royautés fournit d'autres exemples semblables, même au temps où, suivant le mot de M. de Chateaubriand, l'idolâtrie du nom n'était pas abolie, et où la Monarchie n'était pas encore « de consentement et de raison ». En Espagne, quand un testament de Charles II appela au trône Philippe, Duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, le descendant direct de Philippe le Beau, le petit-neveu et héritier de Charles-Quint était l'Archiduc Charles, fils de l'empereur Léopold; l'ordre légitime de succession fut changé, avec l'approbation de Louis XIV. L'histoire d'Angleterre, rappelle de près la nôtre : un roi mis à mort comme Louis XVI, puis la dictature d'un grand guerrier, puis le retour des deux fils du Roi martyr ; et après la chute de Jacques II, fort semblable à celle de Charles X, l'avènement d'un prince libéral et populaire. Encore l'ordre de succession était-il beaucoup moins contrarié par l'avènement de Louis-Philippe, prince français, Bourbon de France par son père et sa mère, qu'il ne le fut par l'installation du Prince d'Orange, gendre de Jacques II, sur le trône d'Angleterre.

Peu après 1830, Ferdinand VII, roi d'Espagne, changeait trois fois d'opinion au sujet de l'ordre de succession légitime; au Portugal, Don Pedro imposait sa fille, au lieu de son frère Miguel, légitime héritier. Et les peuples prenaient parti moins pour le droit de l'un ou l'autre de ces princes que pour l'absolutisme ou pour la liberté.

Chateaubriand disait : « Je ne vois pas un trône vacant, mais seulement un tombeau vacant à Saint-Denys. » Mais il disait aussi, citons encore cette phrase superbe : « Je ne crois pas au droit divin de la royauté: je crois à la puissance des révolutions et des faits. Je n'invoque même pas la Charte; je prends mes idées plus haut; je les tire de la sphère philosophique de l'époque où ma vie expire; je propose le Duc de Bordeaux comme une nécessité d'un meilleur aloi que celle dont on argumente. »

Cette nécessité était-elle d'un meilleur aloi? Cela est contestable, et la philosophie de son temps préférait sans hésiter la Charte rétablie et la Monarchie restaurée par le Duc d'Orléans.

Beaucoup d'héritiers des plus grands noms de France pensèrent ainsi, lorsqu'en cette même séance de la Chambre des Pairs, ils prêtèrent serment. Ils étaient sans doute au courant des questions d'hérédité, du respect dû à ce principe, et en ce sens leur témoignage est précieux. Au maintien rigoureux du principe d'hérédité ils préférèrent le rétablissement de la Monarchie déjà renversée, et la garantie d'existence rendue à la liberté par la Charte.

Quelques-uns ne purent pas le faire. Il fut convenu que les pairs nommés pendant le Ministère Polignac ne seraient pas admis. D'autres, tels que M. le Duc de Blacas, obéissant à de nobles sentiments de fidélité et de dévouement à la personne des Princes exilés, se retirèrent. Mais un peu plus de la majorité prêta serment; et la Chambre des Pairs ne devint en aucune façon moins aristocratique.

M. le Duc de Fitz-James demanda la parole.

Il s'exprima ainsi :

« J'ai prêté deux serments, le premier à Louis XVI, de sainte mémoire, presque au sortir de mon enfance; le second en 1814, à la Charte constitutionnelle, dont les principes étaient depuis longtemps entrés dans mon cœur, et que je vis avec transport devenir la loi de la France.

« Je porte le défi à tout homme vivant de m'accuser d'avoir été infidèle à mes deux serments.... On sait depuis longtemps dans ma famille ce que c'est qu'être fidèle à des causes désespérées; à cet égard, nous n'en sommes pas à notre début.

« Sans doute je pleure et je pleurerai toujours sur le sort de Charles X. Longtemps honoré de ses bontés, personne plus que moi ne sut connaître toutes les vertus de son cœur. Et même lorsqu'il fut trompé par des Ministres imbéciles encore plus que perfides, lorsque trop vainement, hélas! je cherchais à lui faire entendre la vérité qu'on mettait un soin si criminel à lui déguiser, j'atteste encore, j'attesterai toujours ne lui avoir jamais entendu exprimer que des vœux pour le bonheur des Français et la prospérité de la France.

« Mais, en ce moment, je ne suis que Français, et dans la crise où il se trouve, je me dois tout à mon pays. Cette grande considération du salut de la France est sans doute la seule qui ait pu porter tant d'esprits sages à promulguer avec une telle précipitation les actes qui depuis six jours ont décidé du sort de la France. Tout était consommé et vous avez vu l'anarchie prête à nous ressaisir et à nous dévorer. De tels motifs ne pouvaient me trouver sourd à leur influence. C'est à eux seuls que je sacrifie tous les sentiments qui depuis cinquante ans m'attachaient à la vie. Ce sont eux qui, agissant sur moi avec une violence irrésistible, m'ouvrent la bouche pour prononcer le serment qu'on exige de moi. »

Ce langage patriotique n'était-il pas préférable à la magnifique rhétorique de M. de Chateaubriand? M. le Duc de Mortemart s'associa aux paroles de M. de Fitz-James. Ainsi firent les Ducs d'Avaray, la Rochefoucauld, Brancas, Choiseul, Montmorency, Narbonne Pelet, Harcourt, Duras, Broglie,

Caraman, le Prince d'Arenberg et le Prince de Poix, et environ cent autres Pairs.

Les Ducs de Blacas, Coigny, Crillon, Damas Crux, des Cars, Decazes, La Trémoille, Lorges, Uzès ne prêtèrent pas le serment. Il y eut partage volontaire, mais il n'y eut en aucune façon mise à l'écart de l'aristocratie française. Le plus grand nombre parmi les Pairs de la Restauration prêta serment. Ces hommes, incontestablement fidèles à la Royauté et à la Charte, savaient qu'aucun autre moyen de sauver ces institutions n'était offert.

L'espoir de rappeler auprès du lieutenant général le jeune Duc de Bordeaux ne pouvait pas se réaliser, ils le savaient déja par une raison décisive : pendant la longue retraite de Saint-Cloud à Cherbourg, les idées de l'infortuné Charles X étaient demeurées fortement attachées à la politique de M. de Polignac. Le triomphe du peuple, l'ébranlement de l'antique Monarchie en deux jours l'avaient un instant amené à signer le retrait des Ordonnances, à faire appel à la sagesse de M. le Duc de Mortemart. Mais il avait agi par contrainte, ne regrettant pas la faute commise.

Le Comte d'Estourmel, quittant sa préfecture de Saint-Lô, alla au-devant de la caravane royale sur la route de Caen. Il aperçut de loin un grand nombre de chevaux qui s'avançaient au pas et, s'étant jeté dans le champ qui bordait la route, vit passer d'abord Mme la Duchesse de Berry et son fils; puis Mme la Dauphine, fille de Louis XVI, et son époux, le Duc d'Angoulême; le Roi enfin, accompagné du Maréchal Duc de Raguse, qui commandait une escorte nombreuse de Gardes du Corps.

« Je crus, dit M. d'Estourmel, assister au cortège funèbre de la Monarchie. » La foule, dans les villes, était accourue, se pressant aux fenêtres et aux balcons, respectueuse, mais muette comme en un jour de grandes funérailles. M. d'Estourmel retourne sur ses pas et prend aisément de l'avance. A Saint-Lô, il offre l'hospitalité de sa Préfecture; et pendant la c aude soirée d'août la conversation s'engage dans le

jardin. Mme la Duchesse d'Angoulême lit tout haut une lettre qu'un messager vient d'apporter pour elle, et dont les termes sont restés gravés dans la mémoire de M. d'Estourmel :

« Chère et éternellement chère amie, je suis au désespoir. Je n'ai connu de moments heureux que ceux où nous avons vécu ensemble. Maintenant tout est fini. Conservez-moi vos sentiments et croyez à l'éternelle affection de votre malheureuse amie. »

La lettre venait des Tuileries : elle était de Mme la Duchesse d'Orléans.

Le Préfet de la Manche, s'approchant du Roi, crut de son devoir d'avouer qu'il était parti la veille pour Paris, afin d'offrir sa démission au Ministre : il ne jugeait pas les Ordonnances exécutables.

« Je vis, dit-il, son front se rembrunir. Il m'interdit de parler ainsi, ajoutant : « Vous savez bien qu'on ne pouvait faire autrement ». Le Roi du reste était toujours noble, affectueux et poli ; le Dauphin indéfinissable. Le Duc de Raguse faisait peine à voir. »

M. d'Estourmel suivit le Roi jusqu'à Valognes, où il habita l'hôtel de M. du Mesnildot. M. le Général de Bourbon-Busset arriva le même jour et tint les propos que nous avons cités plus haut sur la négligence du Ministre de la Guerre. « Vos Ministres, Sire, ont fait tout le mal. J'arrivais à la Chambre résolu à soutenir le Gouvernement ; et, je ne sais pas comment cela se faisait, je m'en retournais toujours ayant voté contre eux. » M. de Bourbon-Busset blâmait, comme général et comme député, la politique des Ordonnances.

Le Roi répéta la même phrase : « On ne pouvait faire autrement ! le coup des révolutionnaires était monté.

— On pouvait le parer, Sire.

— Non, ce sont là de vos idées de journaux et de salons. »

A ce moment le *Journal des Débats* apporta la nouvelle du vote des Pairs de France. Un des assistants crut devoir blâmer

le langage de M. le Duc de Fitz-James : le Roi garda le silence. Mais le Duc de Luxembourg, le Duc de Guiche, le Duc de Levis jugeaient les choses fort raisonnablement, écrit M. d'Estourmel; et les opinions modérées prévalurent dans le salon.

Ainsi, le Roi Charles X, qui à Saint-Cloud avait dit : « Il le faut » ; à Saint-Lô, à Valognes, sur la route de l'exil, répétait encore : « Il le fallait : on ne pouvait faire autrement. » Mme la Duchesse de Berry pensait de même; et ces Princes emmenaient avec eux et allaient instruire dans les mêmes idées un héritier du trône âgé de neuf ans. Comment ne pas reconnaître après cela que M. de Chateaubriand, dans un discours plein de contradictions, soutenait une thèse chimérique; et que l'avis de M. de Fitz-James était le seul raisonnable? La vérité est que le trône relevé par Louis XVIII, dans les conditions établies par la Charte de 1814, était vacant.

En un pareil moment, le lieutenant général qu'on est allé chercher au milieu de l'émeute, le Roi des Français, qu'a-t-il voulu?

Continuer la Restauration de 1814, qu'il a défendue de son épée en 1815, contre laquelle il n'a pas un jour conspiré de 1815 à 1830. Il est resté fidèle aux idées de la première Révolution, de celle qui se termina le 10 août 1792, contre laquelle la Vendée ne s'était point soulevée et que Louis XVI et Louis XVIII acceptèrent. Il est convaincu que par plus de résolution Louis XVI aurait pu conjurer la catastrophe du 10 août et que l'esprit déplorable de l'émigration a reparu pour précipiter la chute de Charles X. Il croit, comme La Fayette, que le salut du pays est dans la Monarchie constitutionnelle, et il entreprend de sauver le pays. N'attendez de lui ni l'éloquence de Mirabeau, ni le génie de Machiavel. Il y a longtemps que La Fayette l'avait déclaré « le seul Bourbon compatible avec des institutions libres », et cette opinion s'était répandue, mais non par son fait. Il a traversé l'émeute, à cheval, répétant seulement : « La Charte désormais sera une réalité. »

Ces mots ont suffi; les barricades sont tombées. L'ordre est revenu. Il n'y a point eu de révolution. Les maux prévus par Chateaubriand sont guéris; les fautes qu'il avait dénoncées, en lettres de feu, sont réparées. Pourquoi donc veut-il, inutile Cassandre, recommencer les troubles, et refuse-t-il de laisser vivre un enfant, que sa mère réclame, dans les rangs obscurs et heureux de la société, ainsi que se passa la longue vie du Chevalier de Saint-Georges? Je le ferais, dit-il, si j'étais sûr que l'intérêt de 33 000 000 de Français exige cette solution. Cet intérêt souverain pouvait-il être contesté?

Ainsi put se prolonger le régime que la France avait connu sous Louis XVIII, et grâce à la Charte. Car beaucoup moins de changements assurément étaient apportés à la Charte de Louis XVIII que n'en introduisit en Angleterre le Bill de réforme accepté en 1832 par Guillaume IV. On a abusé du mot Révolution. Il y en a eu deux, nettement contraires l'une à l'autre, en 1789 et en 1792. Il n'y a point eu de révolution en 1830. Elle allait surgir; contre elle le Duc d'Orléans était le dernier obstacle. Il s'offrit. La Chambre, la Garde Nationale de Paris l'acclamèrent. La Chambre des Pairs prêta serment. « Belle couronne, lui dit un député à l'Hôtel de Ville. — Couronne d'épines, répondit-il, que je saurai porter avec courage. » Il tint parole; il la porta avec courage, mais il n'avait rien fait pour s'en emparer.

II

Si des doutes pouvaient subsister à cet égard, un fait, auquel nous avons déjà fait allusion, serait de nature à les dissiper. Il est clair que le lieutenant général ne hâta pas la décision qui l'élevait au rang de Roi des Français. Plusieurs jours d'attente anxieuse, imprudente même, se succédèrent; et des documents certains établissent que le Duc d'Orléans attendait une réponse à une dernière proposition qu'il avait fait transmettre à Charles X.

Il avait, le 2 août, terminé son discours aux Députés et aux Pairs de France par les phrases suivantes : « Messieurs les Pairs et Messieurs les Députés, aussitôt que les Chambres seront constituées, je ferai porter à leur connaissance l'acte d'abdication de Sa Majesté le Roi Charles X; par ce même acte, S. A. R. Louis-Antoine de France, Dauphin, renonce également à ses droits. Cet acte a été remis entre mes mains, hier 2 août, à onze heures du soir. J'en ordonne le dépôt dans les archives de la Chambre des Pairs et je le fais insérer dans la partie officielle du *Moniteur*. »

Il avait parlé du Roi et du Dauphin, lesquels avaient abdiqué l'un et l'autre; pourquoi n'avait-il rien dit du fils posthume du duc de Berry, héritier du trône après ces princes? C'est que précisément, par la mission confiée au colonel anglais Caradoc, il s'occupait en ce moment de réserver les droits du Duc de Bordeaux. Louis-Philippe offrait de rester lieutenant général du royaume, si l'enfant était ramené à Paris et confié à ses soins.

Le projet avait-il une chance de succès? La grande popularité du Duc d'Orléans eût-elle suffi pour faire accepter l'idée d'une régence semblable à celle que son trisaïeul avait exercée autrefois?

Rien n'est moins certain. L'œuvre accomplie par les députés en trois terribles journées courait le risque d'être détruite; et la révolution pouvait se rallumer, si le peuple de Paris avait vu rentrer le petit-fils de Charles X, même sous la protection du Duc d'Orléans.

Ce qui est certain, c'est que la proposition fut faite, qu'il ne tint qu'à Charles X de l'accepter, qu'il n'eût plus été possible ensuite de s'en dédire et que le lieutenant général du Royaume voulut attendre la réponse du Roi, avant d'accepter la couronne.

Le Colonel Caradoc, devenu plus tard Lord Howden, a affirmé le fait dans ses Mémoires. Sur l'invitation de l'ambassadeur à Paris, Lord Stuart, il se rendit au Palais Royal, et reçut du Duc d'Orléans un billet qui fut cousu dans le collet

de son habit, et contenait ces mots : « Croyez, Sire, ce que le Colonel Caradoc vous dira de ma part. »

L'officier anglais rattrapa le lent cortège des exilés en Normandie ; suivant M. d'Estourmel, au Merlerault à une étape de Caen. Il trouva le vieux Roi affable et hésitant; mais le refus de Mme la Duchesse de Berry fut très net et le Roi s'inclina. Au lieu de cette tentative hasardeuse mais honnête et raisonnable, Mme la Duchesse de Berry préférait d'autres projets ; dix-huit mois plus tard on la vit adresser aux rois étrangers de fervents appels, sans réussir d'ailleurs à provoquer le moindre mouvement en Vendée.

Le lieutenant général ne voulut entrer aux Tuileries qu'après avoir reçu la nouvelle de ce refus.

Ce fait historique n'est pas affirmé seulement par les Mémoires de Lord Howden. Le Gouvernement anglais s'émut de l'initiative prise par Lord Stuart et blâma l'ambassadeur à ce sujet.

Le 13 août 1830, le Duc de Wellington écrivait à Lord Aberdeen :

« Lord Stuart ne paraît pas se douter que, dans l'état où se trouve Paris, ce qui peut être vrai un jour ne l'est plus le lendemain.

« Lorsque le Duc d'Orléans demandait que le Duc de Bordeaux fût laissé en France auprès de lui, et indiquait que c'était la seule chance de sauver la dynastie, l'intervention de Lord Stuart aurait pu servir à quelque chose, à la condition de ne pas mettre en campagne une des personnes attachées à l'ambassade, et, même dans ce cas, cette intervention de l'Ambassadeur aurait été contraire aux intentions de son Gouvernement et aux principes que ce Gouvernement a toujours soutenus. »

Le 16 août, nouvelle lettre du duc de Wellington :

« Je ne crois pas que nous puissions garder lord Stuart à Paris.

« Son intervention auprès de Charles X sera connue aussitôt que les Commissaires qui ont accompagné ce Prince

à Cherbourg seront de retour, et le Gouvernement anglais sera compromis par cette folle démarche.

« Nous ne pouvons avouer que Louis-Philippe désirait voir le Duc de Bordeaux rester en France, et que Lord Stuart s'est chargé de communiquer ce désir au Roi[1]. »

Le fait que nous venons de relater et duquel ces témoignages ne permettent pas de douter, importe peu à l'histoire de notre pays ; mais importe beaucoup si l'on veut tracer un portrait exact de Louis-Philippe : ce trait lui donne son vrai caractère. Comment prétendre ensuite qu'il ait médité et préparé une usurpation? Ce mot seul révoltait tous les sentiments de cet honnête homme : l'anecdote suivante va le prouver encore : nous la trouvons dans le manuscrit d'un témoin auquel nous avons eu déjà la permission de faire des emprunts.

« Au mois d'octobre 1842, a écrit M. le comte de Sainte-Aulaire[2], en retournant à mon poste à Londres, je m'arrêtai au château d'Eu, où la famille royale était réunie. J'y passai trois jours, m'associant bien sincèrement à sa douleur. Le Roi s'occupait d'affaires, comme de coutume; mais il était obsédé de la pensée qu'à l'étranger on lui imputait une part quelconque dans la révolution de Juillet. Il s'attachait à repousser cette accusation qui lui était insupportable, et plaidait sa cause devant moi, comme si j'avais besoin d'en être convaincu. Je crus rester dans le vrai en laissant à Charles X la responsabilité tout entière des fautes qui l'avaient perdu ; mais en admettant que l'existence d'un premier Prince du sang populaire et respecté avait offert une ressource à la France et encouragé sa résistance. Cette supposition blessa profondément le Roi, et que je me gardasse d'y revenir, il ramena le même sujet de conversation en présence de la Reine. Nous étions tous les trois dans une

1. Lettres du Duc de Wellington. Deuxième série. Londres, 1878 et *Blue Book* (1851).

2. Louis-Clair de Beaupoil, comte de Sainte-Aulaire, né en 1778, mort en 1854, pair de France, membre de l'Académie française, ambassadeur sous la Monarchie de juillet, à Rome, à Vienne et à Londres.

chambre peu distante de la galerie des Guises où se tenaient les officiers de service. Les portes étaient au grand ouvertes. Tout à coup le Roi se lève en pied, force le son de sa voix et, s'adressant à la Reine qui travaillait à l'extrémité de la pièce, il lui crie : « Il y a des gens qui croient que je suis un usurpa-« teur, vous savez bien, vous, que je ne ne suis pas un usur-« pateur ! » La Reine se lève, les yeux pleins de larmes, passe silencieusement derrière le Roi et va fermer la porte qui donnait dans le salon de service. Je ne sais pourquoi le silence de la Reine, son émotion et cette précaution si simple, excitèrent la violence du Roi : mais lui, toujours si tendre, si respectueux pour son angélique femme, il se laissa aller devant elle à un étrange accès de colère. Il rouvrit avec effort les deux battants de la porte et cria à pleine poitrine : « Et pourquoi ne voulez-vous pas que je dise devant M... « que je ne suis pas un usurpateur ?... Je veux le dire, moi, « et je veux que tout le monde l'entende !... Non, je ne suis « pas un usurpateur ? » La Reine éclata en sanglots, je n'osais lever les yeux et me retirai sans dire un mot. »

III

Dix-huit années se passèrent ; elles n'ont pas compté parmi les moins glorieuses de notre histoire. Dix-huit années de paix et de prospérité. La liberté a été respectée ; la Charte observée scrupuleusement.

Les Révolutionnaires déçus n'avaient pas tardé à tenter un nouvel effort. Dès 1832, ils relèvent les barricades. Mais aux journées du 6 et du 7 juin la Garde Nationale unie à l'armée combat l'insurrection. Le Roi, de sa personne, est avec elles. Le Général de Jemmapes s'est retrouvé. Place du Châtelet, soldats, gardes, des insurgés même entourent son cheval, et crient « Bien ! Bravo le Roi ! »

La Monarchie libérale s'établit, aussi éloignée du despotisme royal que du despotisme populaire : et, ornée, ou affublée, suivant le ton qu'on y mettait, du nom de juste milieu.

Alors on recourut à l'assassinat. En 1835, Fieschi fabrique pour faire disparaître le Roi sa machine infernale. Alibaud, d'autres assassins se dressent sur ses pas. Mais en 1837, Louis-Philippe proclame l'amnistie et donne des fêtes à Versailles pour le mariage du Duc d'Orléans.

Ce sont les plus beaux jours du règne. Le Roi devient vieux : il a soixante-quatre ans. Mais son fils en a vingt-sept : il est intelligent, libéral, populaire. Le beau portrait d'Ingres nous fait connaître ses traits. Sur la route de Neuilly deux chevaux s'animent, et, sur quelques centaines de mètres, gagnent à la main d'un postillon. On voit le Prince debout; il chancelle, il tombe : et, par ce sot accident que de souvenirs sont détruits, que d'espérances sont brisées! Une image d'Épinal montre les vieux parents en larmes, dans l'arrière-boutique d'un épicier de Neuilly, ouverte à leur fils blessé, et où va expirer le dernier héritier de tant de gloires nationales.

Alors commencent les conspirations. La Presse, les Sociétés secrètes perdent le vieux Roi dans l'opinion et s'acharnent aussi contre son second fils, le Duc de Nemours, destiné à la régence.

Cependant les élections de 1847 ont donné au Gouvernement une majorité considérable. M. Guizot est acclamé par le Parlement. Le fidèle et clairvoyant Desages, directeur politique au quai d'Orsay, écrit à son ami M. de Jarnac secrétaire à Londres[1] : « L'immense succès du Ministre hier à la Chambre a raffermi bon nombre d'esprits un peu ébranlés. On a reconnu bien vite que la situation, toute la situation, appartenait à M. Guizot et n'appartenait qu'à lui. »

Dans son dernier discours du Trône, dans les dernières paroles que la France a entendues de son dernier Roi, Louis-Philippe disait : « Nous possédons dans la monarchie constitutionnelle les moyens assurés de satisfaire à tous les intérêts moraux et matériels de notre chère Patrie : les

1. Archives de La Grange.

générations futures nous béniront d'avoir défendu cet édifice à l'abri duquel elles vivront libres et heureuses ». Il ajoutait : « Cette conviction m'anime et me soutient ». Il avait le droit de parler ainsi, car cette conviction avait été celle de toute sa vie. Elle avait dicté sa conduite en 1830, et l'avait inspiré pendant tout son règne.

Mais c'en est fait. Trois journées comme en 1830 vont décider de son sort. Il va partir, comme Louis XVIII en 1815, comme Charles X en 1830. Sa chute survient, plus imprévue que ne le fut celle de Louis XVIII; moins vraisemblable, moins bien justifiée que celle de Charles X. Il ne partira pas, comme le premier, au galop de ses chevaux, et semant derrière lui sa maison militaire essoufflée; ni comme le second, au pas, formant avec sa famille, des maréchaux et de grands seigneurs fidèles, et la cavalerie de sa garde, un long cortège funèbre. Il devra quitter les Tuileries, déjà envahies, courir jusqu'au Havre en fugitif, évitant les villes, contournant Évreux par les chemins de traverse, dans le cabriolet d'un fermier; et, au Havre, caché par un ami fidèle, M. de Perthuis, s'introduire sous un faux nom sur un paquebot anglais.

Il arrivera de nouveau non plus à Twickenham, au vieux Twick, séjour aimé dans sa jeunesse, mais à Claremont, château prêté par son gendre le Roi des Belges. Si pauvre dans les premiers jours que Lord Aberdeen et Sir Robert Peel, étant venus ensemble saluer le Roi tombé, s'aperçoivent de sa détresse, et glissent mille livres dans la main de M. de Jarnac, afin de pourvoir à ses besoins[1].

Il n'était victime au reste que d'un oubli et non encore d'une confiscation. Lamartine, averti, lui permit de disposer de ses biens.

La Révolution avait été préparée partout par la campagne des banquets, véritables réunions publiques illégales. De violents discours avaient surexcité l'opinion.

1. Archives de La Grange.

« L'agitation que fomentent des passions ennemies ou aveugles.... »

Cette phrase figurait, outre celles que nous avons citées, dans le discours du Trône. Quel peut être l'effet d'une phrase, même mauvaise? Celle-ci fut le premier prétexte de la révolte. Les opposants s'abstinrent de paraître le jour où l'adresse fut présentée. Ils attribuai nt par là au Roi lui-même tout le contenu du discours du trône. Ils découvraient le Roi.

Dès lors, le besoin de manifester se répand. Une *journée* est résolue. Les Républicains appelèrent la Garde Nationale et les élèves des grandes Ecoles. Tout ce monde accourt à la place de la Concorde, et accueille le premier bataillon qui paraît par de grands cris de : « Vive la Ligne! » dont les soldats sont troublés. La Garde Nationale, invitée à dissiper la foule qui entoure le Palais Bourbon, refuse. Mais elle fait pénétrer une de ses compagnies en armes dans le Palais, afin de remettre aux députés une pétition en faveur de la Réforme.

Le 23 février, M. Guizot annonce qu'il se retire et que le Comte Molé va former un Ministère. Tout paraît s'apaiser. La Réforme a moins de charmes, étant promise; et les passions aveugles cessaient déjà d'être fomentées, quand, au boulevard, devant les Affaires Étrangères, un coup de pistolet est tiré sur un soldat, dans le rang. La ligne riposte par une décharge. Des spectateurs sont blessés. La foule crie : « Aux armes! On égorge nos frères! » Et par douzaines les barricades faites de pavés arrachés, de voitures versées, se construisent dans les rues étroites.

Aussitôt le Pouvoir capitule. Molé renonce à former un Ministère. Thiers refuse de prendre sa place, sans Odilon Barrot. Celui-ci est accepté par le Roi. Bugeaud, sentant derrière lui un Gouvernement, fait avancer ses troupes. Son lieutenant Bedeau est déjà maître de tout le faubourg Saint-Martin : tout à coup Bedeau reçoit l'ordre de cesser le feu, et de revenir à la place de la Concorde. Il ramène ses troupes

en bon ordre, mais suivies, entourées par la foule et les émeutiers; et derrière lui, les barricades se relèvent.

Que s'est-il passé? Les nouveaux Ministres arrivent aux Tuileries, dans le Salon de stuc. Mais Odilon Barrot a déjà donné à Bedeau l'ordre fatal. Il ne veut pas d'attaques; la Garde Nationale agira et suffira pour rétablir l'ordre. « Soit, dit Bugeaud; mais alors que La Moricière prenne le commandement de la Garde Nationale. » Thiers entre et déclare que tout est perdu. Il faut partir.

Alors le vieux Roi tente un dernier effort. Il se souvient d'avoir conduit en 1832 la Garde Nationale dans les faubourgs et d'avoir entendu même les émeutiers crier : Bravo le Roi! Il descend et, dans la Cour du Carrousel, monte à cheval. Il s'avance, essaie de pénétrer dans la foule. Elle le repousse et un immense cri s'élève : « Vive la Réforme! » Il rentre dans le Palais. Le cheval du Roi est encore au perron : le Maréchal Gérard le monte et veut parler au peuple, agitant dans sa main un rameau de buis. Personne ne l'écoute.

Dans le Salon de stuc : « Tout est perdu, répète Thiers, je suis débordé. — Il y a longtemps que je le sais, Monsieur, » répond le Roi. A ce moment rentre Gérard : « Abdiquez, Sire, la foule envahit le Palais comme au 10 août. Remettez la régence à Mme la Duchesse d'Orléans. — Non, dit le Roi, cela est illégal. » Il s'assied et d'une main ferme il écrit ces quelques lignes :

Aux Tuileries, le 24 février 1848.

« J'abdique cette Couronne que je tenais du vœu de la Nation et n'ai acceptée que pour amener la paix et la concorde entre les Français. Me trouvant dans l'impossibilité de remplir cette tâche, je la lègue à mon petit-fils, le Comte de Paris. Puisse-t-il être plus heureux que moi!

« LOUIS-PHILIPPE. »

Il signe, donne le bras à la Reine et descend dans le jardin

par la porte du Pavillon de l'Horloge, suivi de Mme la Duchesse de Nemours, et du Duc de Montpensier.

Cependant quels ont été, à la Chambre, les événements? M. de Tocqueville l'a raconté. Il entre à la Chambre, le 22 février 1848, au moment où M. Guizot, plus hautain que jamais, la tête renversée en arrière de peur de paraître la baisser, monte d'un pas ferme les degrés de la tribune, et annonce qu'il se retire, le Roi ayant appelé M. Molé.

L'opposition applaudit; et Tocqueville ne s'arrête pas à contempler le chagrin des ministériels qui depuis huit ans ont attaché leur fortune au sort du Cabinet. Il sort, il se mêle au peuple. Il trouve le Général Bedeau, à pied, à plus de cent pas de ses escadrons et occupé à haranguer : « Il avait plus le goût de la harangue, dit-il, que je ne l'ai jamais vu à aucun homme portant épée. »

Dans la foule qui arrive à travers les arbres des Champs-Élysées, Tocqueville reconnaît parmi les badauds des figures d'émeutiers. Le Général va être entouré, tout en poursuivant sa harangue, quand Tocqueville le prévient et l'invite à une prompte retraite vers sa troupe et vers son cheval. Lui-même crie : « Vive la Réforme! Le Ministère Guizot est chassé. — Nous le savons », répond un petit homme trapu, qui semblait appartenir aux rangs inférieurs de l'industrie. Et le petit homme ajoute d'un ton goguenard, en montrant les Tuileries : « Nous voulons mieux que cela! »

Le petit homme trapu obtint une prompte satisfaction. Le grand écrivain politique paraît l'avoir partagée : il raconte avec un suprême dédain les dernières heures de la Monarchie.

Il rentre au Palais Bourbon. Il rencontre Thiers, éperdu d'avoir subi quelques huées, et que Talabot emmène. Ils coururent jusqu au pont d'Iéna, trouvèrent à Auteuil un fiacre qui, par le bois de Boulogne et Clichy, les ramena le soir à la place Saint-Georges. Les Mémoires inédits que j'ai déjà cités racontent qu'il trouva sur la place même, devant sa maison,

une barricade, à laquelle travaillaient, en habit de livrée, ses propres serviteurs !

Pendant ce temps la Duchesse d'Orléans, avec ses deux jeunes fils, se tenait debout au pied de la tribune. Son beau-frère le Duc de Nemours est auprès d'elle. Ces Princes savent ce que peut la fureur populaire. Mais ils n'y pensent pas. Ils sont venus, parce que, dans Paris en révolution, ils représentent, jusqu'à nouvel ordre, le Gouvernement de la France. L'autorité régulière, la paix, ce sont eux : voudra-t-on les accueillir? Et tous ces députés éperdus, nommés la veille, avec de solennelles promesses de fidélité, seront-ils capables d'un effort pour soutenir le trône? Cette femme, ces deux enfants, ce jeune général tout seul, sans armée à sa suite, sont venus leur ôter l'occasion de s'enfuir honnêtement. Plus de prétexte pour la lâcheté. Plus d'excuses pour la trahison. Le vieux Roi est parti ; son fils est mort. Mais l'héritier du trône est là.

Un instant on peut croire que les représentants vont se serrer autour d'eux. Dupin s'est laissé pousser à la tribune. Il propose mollement la régence, et soulève à la fois des applaudissements et des protestations. « Vous seul pouvez vous faire entendre, dit Tocqueville à Lamartine; montez à la tribune et parlez. Ou bien nous périssons. » « Je vois encore, écrit-il, sa longue taille droite et mince, son œil tourné vers l'hémicycle, son regard fixe et vacant. » Et Lamartine répond : « Je ne parlerai pas, tant que cette femme et cet enfant seront là. »

La foule pénètre peu à peu dans les tribunes et même dans l'hémicycle, où les Princes risquent d'être étouffés. Le Président invite la Duchesse d'Orléans à se retirer. Elle s'y refuse; et quelques amis à grand'peine l'entraînent et la font asseoir au sommet des gradins du Centre gauche.

Déjà Marie et Crémieux proposent un Gouvernement provisoire et sont appuyés. Mais d'autre part de nombreuses voix demandent Thiers et Barrot. Thiers est en fiacre au bois de Boulogne.

« Barrot, écrit Tocqueville, parut enfin. Il était essoufflé, non effrayé. Il escalada les degrés de la tribune : « Notre « devoir est tout tracé, dit-il : la couronne de Juillet repose « sur la tête d'un enfant et d'une femme. »

La Chambre reprenant courage se redresse alors et éclate en acclamations. Le peuple se tait. « La Duchesse d'Orléans se lève de son banc, semble vouloir parler ; elle hésite, écoute de timides conseils, et se rassied ; la dernière lueur de fortune venait de s'éteindre.... »

En effet, le discours de Barrot s'achève au milieu du bruit. Des bandes armées envahissent la salle déjà encombrée. On emmène la Duchesse d'Orléans et les Princes par un petit escalier menant aux combles du Palais, du côté de la rue de Bourgogne. Tocqueville raconte qu'il s'élança sur leurs traces, entraîné par un sentiment qu'il s'expliquait mal. Une porte se ferme ; il est séparé d'eux ; il repasse lentement pa les couloirs et les escaliers, et rentre dans la salle, où s'est fait un calme relatif, et où il aperçoit Lamartine, penché sur la tribune, et haranguant la foule, ou plutôt conversant et poursuivant un dialogue avec elle. La Monarchie avait succombé ; la femme et l'enfant n'étaient plus là.

Le lendemain matin, 24 février, M. de Tocqueville alla voir ses neveux au petit séminaire de la rue Notre-Dame-des-Champs, et son ami La Moricière, blessé, en son appartement de la rue du Bac.

« Je trouvai, dit-il, les rues paisibles et à moitié désertes, comme on les trouve à Paris le dimanche matin.

« Quant au roi Louis-Philippe, il n'en était pas plus question que s'il eût appartenu à la dynastie des Mérovingiens. Rien ne me frappa plus que le silence profond qui s'était tout à coup établi autour de son nom. Je n'entends pas pour ainsi dire prononcer celui-ci une seule fois, soit par le peuple, soit plus haut. Ceux de ses anciens courtisans que je vis n'en parlaient pas et je crois que véritablement ils n'y pensaient pas. »

Il rentre chez lui, pour rassurer Madame de Tocqueville et,

chemin faisant, voit afficher sur les murs une proclamation où, entre autres, se lisaient ces mots :

« Un Gouvernement rétrograde et oligarchique a été renversé par l'héroïsme du peuple de Paris. Le roi s'est enfui : une trace de sang lui défend de revenir sur ses pas.... Le sang du peuple a coulé comme en juillet. Mais cette fois ce généreux sang ne sera pas trompé.

« DUPONT DE L'EURE, LAMARTINE, CRÉMIEUX, LEDRU-ROLLIN, GARNIER-PAGÈS, MARIE, ARAGO. »

Le même jour, M. de Tocqueville écrivait les lignes suivantes :

« Le 30 juillet 1830, au lever du jour, j'avais rencontré sur les boulevards extérieurs de Versailles les voitures du Roi Charles X, portant leurs écussons déjà grattés, marchant à pas lents à la file, avec un air de funérailles. A ce spectacle je n'avais pu retenir mes larmes. Cette fois mon impression était d'une autre nature, mais plus vive encore.... J'avais senti pour Charles X un reste d'affection héréditaire, mais ce Roi tombait pour avoir violé des droits qui m'étaient chers, et j'espérais encore que la liberté de mon pays serait plutôt avivée qu'éteinte par sa chute. Aujourd'hui cette liberté me paraissait morte. Ces Princes qui fuyaient ne m'étaient rien. Mais je sentais que ma propre cause était perdue. »

La liberté est morte; la propre cause de M. de Tocqueville est perdue. Il le sait, il le voit. Il déclare pourtant que les Princes qui s'en vont ne lui sont rien! Et en 1830 il a eu pour Charles X des larmes, à la vue de quelques voitures vides !

M. de Tocqueville ressemble à beaucoup de Français d'alors : chez eux le bon sens approuvait la Monarchie de Juillet, et la passion s'en détournait. Le bon sens a triomphé en 1830 et amène une réforme ; la passion l'emporte en 1848 et déchaîne une révolution.

CHAPITRE IX

LES CAUSES DE LA RUINE

Quelles raisons amenèrent la chute de la Monarchie de Juillet ? Il n'y eut point de désastre militaire comme en 1814, point d'essai de coup d'État, comme en 1830 : et les chances de longue durée paraissaient nombreuses et sûres.

Le Roi Louis-Philippe pratiquait fidèlement les principes de la Charte et se montrait résolu à ne point courir d'aventures. Il avait l'expérience de la guerre, il l'avait faite bravement ; mais il était résolu à l'épargner à son pays. Il avait vu aussi la Révolution, admiré ses débuts, déploré ses excès ; et il ne s'était offert que pour conserver à la France la liberté et la prospérité, et la sauver de l'anarchie.

Après des périodes d'enthousiasme, le bon sens apporte aux esprits un calme rafraîchissant : il est le bienvenu. Nos arrière-grands-pères, enivrés de gloire, avaient vu les provinces voisines de nos frontières découpées en départements français ; des royaumes distribués à des frères ou beaux-frères ; des principautés données à des généraux ou à des ministres. Nos grands-pères, tout au contraire, virent le Roi des Français refuser, avec sagesse, la couronne de Belgique offerte à son fils, et jouirent de la paix grâce à ce raisonnable et patriotique désintéressement.

La Monarchie de Juillet était venue en un moment opportun. Les esprits étaient disposés à se contenter du *Juste Milieu* ; c'était le nom donné à la politique de Louis-Philippe.

« Le goût du Juste Milieu, disait M. Thiers, dans un discours prononcé en 1837, provient d'une double origine : d'abord la fatigue et ensuite l'horreur des opinions extrêmes. Toute l'Europe en est là, toute l'Europe est fatiguée, toute

l'Europe a également horreur des opinions extrêmes.... Elle a eu cinquante ans de révolutions ; elle a connu toutes les extrémités des opinions humaines; et naturellement elle va aux opinions moyennes. »

Heureux temps ! Et sages résolutions ! Le Roi encourageait ces sentiments. Très actif et bien portant encore, ne craignant pas les voyages en voiture de poste, il montait à cheval pour faire son entrée dans les villes de province, et aimait aller s'entretenir avec les notables à l'Hôtel de ville. Le jour de l'an, la réponse aux compliments d'usage était aussi pour lui une occasion de faire connaître sa pensée. On a gardé de lui de petits discours, pleins de raison et souvent de finesse.

En 1832, le Tribunal de Commerce de Langres lui dit : « Notre commerce a souffert des dernières commotions. Mais grâce à la prudence de nos opérations, et à la généreuse intervention du Duc d'Orléans, le crédit de notre place s'est maintenu.

— La paix intérieure, dit le Roi, vous donnera la prospérité et améliorera le sort de la classe ouvrière.

— Nouveau Codrus, dit le Conseil d'arrondissement, qui se pique d'érudition, vous avez fermé le gouffre révolutionnaire.

— Si je le puis, je n'aurai plus rien à désirer. »

Le compliment de la Garde Nationale à Lons-le-Saulnier se termine ainsi : « Le trône où vous êtes assis repose sur les libertés publiques.

— Il ne tiendra donc pas à moi, répond le Roi, qu'elles ne soient consolidées. Ne précipitons rien : ce serait le moyen de faire fausse route, et d'arriver comme autrefois à un résultat opposé à celui qu'on souhaite. »

Au 1er janvier 1840, le Roi répond à Villemain, qui le félicite au nom de l'Université : « Recommandez bien aux élèves de ne pas se hâter d'accepter les opinions toutes faites qu'on leur présente, mais d'attendre le résultat de leurs propres observations. »

A M. Huyot, qui parle au nom de l'Institut : « Mettez à

profit cette paix que je suis heureux d'avoir conservée et qui seule permet de se livrer à la culture des sciences, des arts et des lettres. »

Il tient ce langage au moment où les affaires d'Orient entrent dans leur période la plus difficile.

Au jour de l'an, en 1842, on s'inquiète, on lui conseille d'user de ses droits avec énergie. M. le Baron Pasquier, au nom de la Chambre des Pairs, prononce ces mots : « Le Roi a toujours cru que nos institutions devaient s'adapter aux exigences des temps ; aujourd'hui ce n'est pas l'abus du Pouvoir qui est à craindre ; il importe que le Pouvoir soit exercé avec fermeté. »

Et M. Sauzet, au nom des Députés, déclare « que les factions de plus en plus violentes menacent la société ».

Le Roi se déclare prêt à tenir tête aux factions.

Il répond le même jour au nouvel archevêque de Paris ; c'était Mgr Affre, celui qui devait périr en héros, sur les barricades de 1848. La conversation est intéressante, comme on va le voir. Que d'artificielles et stériles disputes ont été soulevées de nos jours à propos de la défense du pouvoir civil ! Ce pouvoir, le Roi Louis-Philippe ne songeait aucunement à l'abandonner. Cela ne l'a pas empêché, comme il l'avait promis — colonel de seize ans — à sa mère, de rester toute sa vie fidèle à la foi chrétienne, aux devoirs qu'elle impose, et de rendre justice à l'influence bienfaisante et moralisatrice de l'Eglise[1].

1. Sur les sentiments religieux des hommes de ce temps l'anecdote suivante peut jeter quelque lumière. Mon père m'a raconté que, tout jeune, il fut appelé par le Chancelier Pasquier, âgé de près de cent ans. Le vieillard lui dit : « J'ai voulu vous connaître ; nous sommes tous deux de vieille souche parisienne. Mon père était ami intime de votre trisaïeul. Ils fréquentaient leur curé. Ils vénéraient leur évêque. Les moines et tout le reste ne leur étaient de rien. »

Ce trisaïeul était le père du curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, fondateur de l'hôpital qui porte notre nom. Le Jansénisme avait exercé une influence sur les Parisiens d'alors.

S'ils avaient, comme nous, vu 800 Jésuites dispersés hors de France, accourir autour du drapeau, et deux cents d'entre eux donner leur vie ; leur opinion au sujet des moines fut devenue meilleure.

L'Archevêque de Paris avait dit au Roi : « Plus la liberté s'est développée, plus il semble nécessaire à ceux qui lui sont dévoués et en ont la véritable intelligence, d'honorer le Pouvoir et de professer leur soumission aux Lois; le clergé de Paris est convaincu de cette vérité.

— Vous connaissez, répond le Roi, les efforts que je n'ai pas cessé de faire et continuerai tant qu'il y aura vie en moi pour que la religion soit honorée et pour que le clergé trouve sous mon Gouvernement l'appui et la position dont il a besoin pour faire le bien attendu de lui en France. Je fais des vœux pour que la Religion continue de plus en plus à améliorer les hommes, exerçant sur l'enfance et sur l'âge mûr son influence salutaire, qui affermit dans la voie de la morale et de la vertu.... N'oublions pas les difficultés dont nous sommes entourés. Unissons-nous pour les aplanir en leur opposant un esprit de sagesse et de modération. C'est le plus sûr moyen d'en triompher. »

Tels étaient les sentiments qui dirigeaient Louis-Philippe. On le traita de despote, parce qu'il aimait présider le Conseil des Ministres : Casimir Perier avait eu la prétention de régler la plupart des affaires en Conseil de Cabinet. Mais il ne dépassa jamais le droit que lui donnait la Charte. « Les Chambres, disait-il, peu avant sa mort, sont le meilleur soutien du trône quand elles sont l'expression sincère de l'opinion publique. Il ne faut pas qu'elles soient gênées par des engagements antérieurs. Une Chambre, liée par une sorte de cahier des charges, a toujours peur de se montrer trop docile, et ne discute pas librement. Elle veut dominer l'action du Gouvernement, et elle l'entrave. La Chambre de 1847, n'était pas atteinte de ces défauts; elle était dévouée au régime. Mais les journaux avaient ruiné son autorité. »

Louis-Philippe ne fut pas seulement appelé despote. On le prétendit avide, bien qu'aucun trait d'avarice ne puisse lui être opposé. Il avait une famille nombreuse, tendrement aimée, dont il ne voulait pas dissiper les biens. Il donnait de grandes et belles fêtes, fidèle en cela aux traditions et aux

obligations de la Monarchie ; mais il n'avait jamais voulu autour du Trône, ressusciter la Cour.

Pour embellir Saint-Cloud, Versailles, Fontainebleau, d'autres châteaux de la liste civile, il dépensa des sommes considérables. Dans des notes d'un ami fidèle[1], écrites peu après sa chute, il m'a été permis de copier le passage suivant

« M. Guizot lui conseilla, un jour, de réduire à trois millions par an ses dépenses en bâtiments : il ramènerait ainsi l'équilibre dans son budget et le calme dans son esprit. Le Roi ne put s'y résoudre. Il répondit à son Ministre : — Je déteste la guerre. Je n'aime ni le jeu, ni la chasse. Je n'ai point de maîtresses. Et vous savez, Guizot, si j'enrichis mes favorisés! Au moins je veux faire travailler des ouvriers, encourager les arts, laisser de beaux monuments à la France. Ce sont là mes folies. Celles de mes prédécesseurs ont été parfois moins innocentes! »

Les intentions étaient bonnes, bien que l'encouragement aux beaux-arts n'eût pas toujours été dirigé dans le sens qu'on eût pu souhaiter. Le bon goût ne triomphe pas sous le règne de Louis-Philippe, bien que les plus grands peintres et sculpteurs français, à Paris et à Fontainebleau, aient fleuri sous ce règne.

« Les folies de Louis-Philippe, continue l'auteur du même manuscrit, ne coûtaient rien à l'État ; il a laissé trente millions de dettes, qui seront payées sur son domaine privé, et le dénuement dans lequel il vit aujourd'hui en Angleterre prouve assez qu'il n'a pas thésaurisé ni placé des fonds à l'étranger. »

« Je déteste la guerre ». disait le Roi à M. Guizot. Aussi lui fut-il reproché d'avoir à tout prix souhaité la paix. La gloire de Napoléon lui fut opposée. Certes il voulut, il aima la paix : mais il rappelait aussi à la fin de sa vie les souvenirs de Lisbonne, Anvers, Ancône, Saint-Jean d'Ulloa, Constantine, Tanger, l'Isly; sous son règne, les soldats de Clauzel, de Bugeaud, de La Moricière, du duc d'Aumale, les

1. M. le comte de Sainte-Aulaire.

marins de Baudin, de Roussin, de Mackau se montrèrent dignes continuateurs des nobles traditions de l'armée française.

Le Roi était l'objet de critiques, mais sa personne n'était pas impopulaire. Son caractère, sa vie imposaient le respect. Ses fils, si brillants et si braves, étaient admirés de tous. La prospérité agricole régnait. L'industrie, par la création des chemins de fer, allait disposer d'immenses ressources nouvelles.

Quelles furent donc les causes qui amenèrent et qui rendirent possible la catastrophe de février 1848?

Ces causes peuvent être classées en quatre catégories :

L'exceptionnelle fureur d'opposition qui unit souvent les légitimistes aux républicains ; et parfois s'empara même des amis du régime. Ceux qui l'avaient le plus chaudement acclamé en 1830 ne lui firent pas un long crédit.

L'échec de notre politique extérieure en Orient.

L'obstination de M. Guizot à refuser une réforme électorale semblable à celle que le Gouvernement anglais avait accordée en 1832.

L'affaire, enfin, des mariages espagnols.

Dans le premier cas, les partis sont responsables.

Dans le second et dans le troisième, ce sont les Ministres.

Dans l'affaire des mariages espagnols, la responsabilité incombe au Roi lui-même. Cette affaire irrita la jeune Reine d'Angleterre, exaspéra Lord Palmerston, mécontenta le sage Lord Aberdeen, ruina la confiance des hommes d'Etat anglais en la maison d'Orléans. En cette occasion, le Roi des Français s'était trop inspiré des souvenirs de Louis XIV.

I

L'opposition des partis fut très ardente et se manifesta de deux côtés à la fois.

La fidélité politique, dans les années qui suivirent la Révolution, avait été peu en usage.

La rapidité des changements de régime, l'ambition, les nécessités de la vie, quelquefois aussi, un sentiment plus honorable, le désir de maintenir l'ordre, de ne pas courir à de nouveaux bouleversements, avaient amené de fréquentes conversions en sens divers. On n'est pas surpris de trouver dans les camps de Napoléon des personnages de l'ancien régime; on est plus étonné d'en rencontrer beaucoup dans les emplois de sa Cour. Les serments devenaient chose négligeable : « J'en ai prêté onze; en suis-je moins considéré? C'est une chose aussi bête à demander qu'à refuser. » Ce propos a été tenu par un spirituel et considérable personnage qui a vécu très vieux. Sa maxime pourrait très bien s'appliquer aux décorations. Les serments sont chose plus grave.

Après 1830, du côté légitimiste il y eut explosion de fidélité. Le nom même de légitimiste fut, à cette époque, inauguré. Le sentiment est respectable et on ne peut se permettre de le discuter. Il n'en faut pas moins rendre justice aux royalistes qui suivirent l'exemple donné dans la Chambre des Pairs par M. le Duc de Fitz-James, et furent avant tout fidèles à la Monarchie et à la Charte.

Berryer, en 1830, pensa autrement. Beaucoup de gens âgés renoncèrent à leurs fonctions; les jeunes gens refusèrent d'embrasser les carrières de l'Etat. L'abstention devint un mot d'ordre, et fut aussi décidée, aussi générale que l'avait été l'émigration. Il suffit d'un exemple illustre pour entraîner beaucoup de personnes. Le Prince de Condé, le Duc d'Enghien avaient entraîné les émigrés. La noble figure de Berryer devint pour l'intransigeance politique un symbole.

Beaucoup d'esprits attachés au fond à l'ancien régime, refusèrent d'accepter la halte offerte au cours de la marche révolutionnaire, et aimèrent mieux brûler l'étape du Juste Milieu. Le sentiment l'emporte parfois sur la raison, même chez un politique éminent tel que Tocqueville : il n'a eu de larmes, nous l'avons vu, que pour Charles X! Et, nommé député après la chute de Louis-Philippe, il ira siéger à l'extrême gauche.

Tel fut aussi Lamartine : c'était un royaliste, comme l'a si bien montré mon frère Henry Cochin dans son livre sur Lamartine député. En 1843, il reprochait durement aux ministres de Louis-Philippe d'avoir laissé se succéder en Espagne, sans intervenir, les troubles de 1833, les insurrections militaires de la Granja, en 1835, de Barcelone, en 1840. « A une Reine, disait-il, exilée par un soldat qu'elle avait comblé de biens, vous n'avez su offrir qu'une barque pour fuir sa Patrie. La guerre d'Espagne a été la gloire de la Restauration, que vous n'avez pas imitée! » C'était le langage d'un ultra, suivant le terme d'alors. Cinq ans après, il présidait le Gouvernement provisoire.

En 1848, dans une réponse au président Sauzet, il écrit : « Je n'avais jamais vu Mme la Duchesse d'Orléans; je connaissais ses titres au respect, je ne connaissais pas ses titres au Trône[1]. »

Les exemples de cet état d'âme des légitimistes sont nombreux. M. Léopold de Gaillard, jeune étudiant en 1848, va voir, dans un vieil hôtel de Toulouse, M. de Villèle, presque octogénaire. « Ah! mon enfant s'écrie le vieillard, quel bon troc vient de faire la France![2] »

Nous trouvons d'autres exemples encore dans le livre si intéressant et déjà cité de Mgr de Cabrières[3]. A Nîmes, en 1848, on bénissait les Arbres de la Liberté. Sous les auspices du père d'Alzon s'était fondé un journal républicain : la *Liberté pour tous* ; « et dans le Collège de l'Assomption, écrit le Cardinal, nous aussi, à la suite de nos maîtres, nous éprouvions de l'enthousiasme pour la République inoffensive et pure qui se montrait au pays, sous des couleurs attrayantes, à la fois tolérante et juste. Nos cours retentissaient du chant de *la Marseillaise*.... Nos parents se plaignirent. Ma tante du Lisleroy s'indigna ».

M. de Cabrières, le père, écrit alors à la nouvelle feuille répu-

1. H. Cochin. *Lamartine en Flandre.*
2. *Idem.*
3. *Cabrières et Veaune* par le Cardinal de Cabrières.

blicaine, une lettre d'où nous détachons le passage suivant :

Nîmes, avril 1848.

« Monsieur,

. . . . . .

« Je vous l'ai dit, dès le premier jour : sans renier leur passé, les « anciens légitimistes » sont prêts à se dévouer sincèrement à favoriser votre avenir.

« Ce n'est donc pas à eux qu'il faut prêcher (pour essayer de les convertir); ce n'est point eux qui rêvent et conspirent en vue d'un « escamotage nouveau » des destinées du pays, au profit de sordides intérêts ou d'utopies effrayantes.

« Les hommes qu'il faut redouter et combattre, ce sont ces égoïstes insatiables, que la justice populaire avait flétris de l'ignoble épithète de ventrus : hommes sans convictions, sans dévouement, vendus d'avance à tous les intérêts. Ces hommes amoureux du despotisme, qu'ils avaient subi sans se plaindre, pendant dix-huit ans, sont aussi incapables de comprendre et d'appliquer les idées généreuses d'une république loyale, qu'ils l'ont été jadis de se dévouer fidèlement à royauté légitime. »

« Voilà nos adversaires communs; voilà ceux qu'il faut éloigner. »

Ainsi était traité le *Juste Milieu!*

M. le Marquis de Cabrières ajoute, il est vrai :

« L'autre danger, bien plus grand pour toute la France, bien plus grand surtout pour vous, qui, dans la République nouvelle, rêvez la réalisation de la pure et sainte égalité chrétienne, ce sont les républicains fanatiques, qui, par étroitesse d'esprit ou par sécheresse de cœur, ne voient, dans l'ordre nouveau, que le triomphe d'un système métaphysique, auquel ils sont prêts à tout sacrifier, tout jusqu'à la justice, tout jusqu'à l'humanité! »

A la vérité pour la « République nouvelle qui.... rêve la

sainte et pure égalité chrétienne » les républicains fanatiques pourraient causer un dommage. Mais on le voit, sa colère se déchaîne surtout contre les gens affreux qui ne savent ni se dévouer à la monarchie légitime, ni accepter une République loyale et généreuse. L'ancien Maire de Nîmes, sous M. de Polignac, va voir bénir les arbres de la liberté; et n'étaient les protestations d'une vénérable tante, il chanterait *la Marseillaise* avec les élèves du Révérend Père d'Alzon!

J'ai connu cependant, dans ma jeunesse, beaucoup de républicains qui étaient d'anciens Orléanistes. Cet état d'âme n'était pas celui de mon éminent et cher ami Édouard Aynard. Je l'ai entendu s'exprimer assez durement sur le compte du Gouvernement de Juillet. C'est lui qui m'a fait lire quelques pages de Mémoires de Tocqueville, fort injustes, à mon sens. Aynard a été toute sa vie un modèle pour les esprits libéraux et un républicain sincère. Mais je crois qu'au fond de son âme une rancune de vieux Lyonnais légitimiste subsistait contre Louis-Philippe.

Quand les légitimistes songeaient à passer dans le camp directement opposé, les invitations et les louanges républicaines ne leur étaient pas ménagées.

« Combien les Royalistes assis sur ces ruines augustes que l'on appelle la Monarchie française représentent mieux la France, les destinées de la France, que ne font les partisans aveugles de la constitution anglaise.... »

Ceci est écrit en 1842, dans la *Revue indépendante*, par Pierre Leroux. Celui-ci veut pour l'humanité un pouvoir spirituel. Celui du Pape, d'après lui, n'existait plus. Comme un des guerriers de la *Jérusalem délivrée*, « il marchait encore, mais il était mort!.... Je vous dis que la France est destinée à devenir le Pouvoir spirituel de l'Europe : ce Royaume n'a pas vainement porté pendant douze siècles le nom de Royaume très chrétien »!

Mais Pierre Leroux parlait en philosophe et en poète. Passons maintenant aux politiques du côté gauche. La situation

est fort nettement exposée, en 1837, par Duvergier de Hauranne :

« Il n'y a ici que deux opinions sérieuses et puissantes. C'est d'une part l'opinion qui ne cesse de répéter qu'infidèle à son origine, traître à ses promesses, le Gouvernement fait fausse route, et qu'il a par force ou par ruse anéanti ou détourné les conséquences naturelles et légitimes de la Révolution de juillet ; celle qui pense que le lendemain de cette révolution le parti le plus juste et le plus prudent était de s'abandonner au courant populaire, au lieu d'y résister ; celle qui dans l'état actuel de notre législation, trouve le pouvoir trop fort, les garanties individuelles trop faibles, les droits électoraux trop restreints. »

Bien entendu c'est cette dernière opinion que Duvergier de Hauranne conseille de satisfaire. Il appartient encore à l'opposition dynastique.

La Fayette demeure dynastique aussi, du moins en principe. Mais il est plus violent.

La Fayette, siégeant dans les rangs de l'extrême opposition depuis le ministère Casimir Perier, prononçait en 1832 un ardent discours en faveur de la Pologne, applaudissait, dans une lettre adressée à Lord Holland, au Bill de Réforme ; montait à la tribune le 7 juin après l'affaire du Cloître Saint-Merry ; et écrivait à ses amis : « Je ne me soucie plus de garder ma place de Maire ou celle que j'occupe au Conseil du Département.... Je ne veux pas plus après juillet 1830 qu'après 1789 aider à la contre-révolution.... Aux engagements de la Charte a succédé un gouvernement arbitraire ! »

La Fayette s'était jeté dans l'opposition dès 1831, quand son ancien ami Casimir Perier devint Ministre. Il faut convenir que Perier n'était plus l'homme que La Fayette avait connu. « Allons, disait-il un jour, combattre ces misérables — De qui parlez-vous, objecta le Duc de Broglie : ce sont des adversaires, mais non des misérables. — Je sais ce que je dis ; puisque j'en ai été, » répliqua Perier. Je tiens l'anecdote d'Edouard Aynard.

Le Comte Rodolphe Apponyi[1] rapporte ce propos du Roi : « La Fayette me parla un jour de tout ce que j'avais fait pour arrêter la Révolution ; il m'adressa des reproches amers, et me menaça de retourner s'enfermer dans son château de La Grange.... Je ne respire librement que depuis la mort de cet homme. »

Sans cet homme cependant Louis-Philippe n'eût pas obtenu la couronne ! Ce damné La Fayette (ainsi l'appelle Apponyi) avait été, en trois occasions solennelles, en 1791, 1815 et 1830, sauveur de la Monarchie ; et, en 1792, il sacrifia sa popularité et risqua sa vie pour sauver le Roi. En ses dernières années la manie opposante l'entraîna au delà de ce que comportaient en bonne logique les idées soutenues pendant sa vie.

Manie opposante n'est pas un terme excessif, quand on l'applique à Armand Carrel.

A propos de tout, sans rémission ni répit, il recommence chaque jour dans le *National* une critique de parti pris exaspérante. C'est le modèle du genre hargneux et monotone. Il pousse des clameurs contre Polignac et veut la liberté de la presse ; il a raison. Mais il lui déplaît que d'autres profitent de cette liberté. Dès le 5 septembre 1830 il dénonce « ces feuilles qui devraient s'étonner d'exister encore et qui sont venues sans pudeur prendre leur part de la liberté que nous avons conquise pour tout le monde ! » Le 18 septembre 1830, il écrit avec enthousiasme : « La Royauté est devenue, par un changement de dynastie, complice de la Révolution. »

La Royauté ne voulant pas se prêter à ce rôle, Carrel devient très vite républicain, assez ardent pour que M. Thiers, son ancien directeur au *National*, le fasse arrêter et ordonne une perquisition dans son domicile après l'attentat de Fieschi. La police, d'ailleurs, ne trouva rien chez Carrel, sinon une longue déclamation sur les hommes et les événements de

[1] 25 septembre 1835.

1789 et 1793, qui ne fournira aux historiens de la Révolution que peu de lumières.

Ce fougueux polémiste voulut aussi exercer sa verve en matière littéraire ; mais là, il ne se montra point partisan des nouveautés; ses trois articles destinés à l'éreintement de *Hernani* sont affligeants à lire. « Ce que le romantisme, dit-il [1], a produit de plus remarquable, il l'a dû aux inspirations monarchiques et religieuses. » Et voici le romantisme jugé !

Il reproche à Victor Hugo [2] de faire parler à Hernani et à Doña Sol un langage trop élégant. Il cite une lettre de François Ier pour montrer qu'en ces siècles de ténèbres un Roi de France ne savait pas l'orthographe : combien plus ignorants et grossiers encore devaient être les sujets de Charles-Quint! Carrel, on peut le croire, n'a jamais lu *Don Quichotte*, ni parcouru une pièce de Lope de Vega, ou le *Cid* de Guilhem de Castro. Il revient toujours à Beaumarchais ou à Voltaire; trouve spirituel d'appeler Don Diègue un atroce imbécile ; et conclut ainsi [3] : « On ne peut attaquer par trop d'endroits une production pareille, quand on voit la déplorable émulation qu'elle peut inspirer à un esprit délicat et naturellement juste. »

Or, il s'agit de Sainte-Beuve et d'une préface qu'il a écrite pour les *Consolations* !

Carrel était plein de courage et de sincérité. Mais un vers d'Alfred de Musset et un coup d'épée malheureux d'Emile de Girardin ont fait beaucoup plus pour sa gloire que la publication de ses œuvres par M. Paulin, ancien gérant du *National*.

Ce qui étonne plus encore, c'est de voir sévir à propos des moindres événements la passion de l'opposition chez un ami de la Monarchie de juillet. M. le Comte de Vielcastel a laissé un manuscrit, qui est gardé à la Bibliothèque de l'Institut.

1. Vol. 5, p. 281.
2. Vol. 5, p. 272.
3. Vol. 5, p. 295

Ouvrez au hasard un des vingt volumes et cherchez entre les sessions parlementaires, si vous voulez trouver autre chose qu'un minutieux compte rendu des débats des Chambres. En août 1838, vous apprendrez, par exemple, que le Roi fit atteler ses chevaux et alla, à six lieues de Paris, déjeuner chez M. le Comte Molé, son ministre, au château de Champlatreux ; le peintre Ary Scheffer fixa, par une esquisse, le souvenir de cette visite. Un Conseil des Ministres fut tenu avant le déjeuner, et une Ordonnance signée, à Champlatreux. Tout cela vous semblera sans grande importance. Mais voici les réflexions de M. de Vielcastel.

9 *août.* — Cela sent bien l'ancienne Cour.

12 *août.* — Ces manières sentent plus le Louis XIV que le XIXe siècle. Cela rappelle les fêtes de Vaux ! Il faut avouer que le Roi n'a pas eu de Président du Conseil qui lui convînt mieux que M. Molé : aucun n'est plus propre à l'omnipotence du souverain et à la parfaite subordination du ministre avec des formes convenables et même dignes !

14 *août.* — « Articles pompeux et flagorneurs des *Débats* ». Le rédacteur des *Débats* (à propos des jardins dont le maître de Champlatreux a changé l'ordonnance) avait écrit : « M. Molé qui a toujours été de son siècle.... »

Cette flatterie paraît insupportable. Dans le même mois, Odilon Barrot, dans un banquet offert après une plaidoirie, dénonce un « système de corruption et de tyrannie hypocrite », et dans son journal, Vielcastel cite le passage, non sans quelque complaisance. Ainsi parlaient et pensaient des hommes qui n'étaient ennemis ni du régime, ni de la personne du Roi, mais seulement opposés à M. Molé, et partisans de la Coalition !

II

Nous avons montré le parti pris dans l'opposition : voyons maintenant quels en furent les aliments de cet esprit d'opposition et les principaux arguments mis en œuvre.

Le traité conclu le 15 juillet 1840, par Lord Palmerston avec la Russie, l'Autriche et la Turquie excluait la France de cette entente européenne. Ce grave échec diplomatique, survenu au plus beau moment du règne, devint pour la Monarchie de juillet plus qu'un mauvais présage. C'était un défi lancé par l'Angleterre.

En 1839, s'était engagée devant le Parlement, à propos de la question d'Orient et de la révolte du Pacha d'Égypte contre le sultan, une discussion mémorable signalée surtout par le discours de Lamartine.

Nous pouvons choisir, disait Lamartine, entre le système turc et le système arabe. Le premier repose sur un droit légitime. Il serait le mien, si, en Turquie, je n'avais vu et touché un cadavre. Alliés avec le Sultan contre l'immense Russie, nous pouvons l'être. Ce ne sont plus des dogmes — la Croix et le Croissant — ce sont des intérêts qui se combattent ou s'allient de nos jours. Mais à quel fantôme serions-nous alliés? L'Empire turc a perdu la Crimée et la mer Noire. La Moldavie, la Valachie sont des terres de Protectorat dans lesquelles pas un soldat turc ne pénètre. Milosh, le Washington d'Orient, a vaincu trois fois les Turcs en Serbie. Quatre millions de Bulgares, les Grecs de Macédoine et d'Épire seront libres demain. Vous-mêmes vous avez arraché les îles de la carte de l'Empire ottoman.

A Chypre, une garnison de 60 soldats turcs veille sur un peuple de 40 000 chrétiens. La Crète n'est pas mieux gardée. Cependant l'héroïque Mahmoud, dans Constantinople pleine d'intrigues, se tient encore debout devant le colosse russe.

Quel est le système arabe? — Laissez faire Mehemet, a dit un orateur. On a vu un homme fonder ou ressusciter un Empire. Oui, en Occident, où un grand homme est l'expression, le produit de son temps. En Orient, un grand homme est un monstre : quand il meurt, il replie son génie, sans laisser de traces, comme il a souvent replié sa tente, en laissant la place nue. Mehemet est vieux. Ibrahim est un héros,

mais usé par la guerre. Et il n'est pas fils de Mehemet. Votre Empire arabe est mort comme l'autre.

Et on propose alors un système intermédiaire turco-arabe. Le *statu quo* que disent les Anglais.

Alors la Turquie d'Europe va demeurer sous la main des Russes; il en est ainsi depuis Navarin, acte de démence accompli par les Anglais et nous, au seul profit de la Russie. Et c'est l'Asie Mineure dominée par le sabre d'Ibrahim.

Ce *statu quo* c'est l'asservissement de la Méditerranée à l'Angleterre. Elle entend que Gibraltar, Malte, Corfou, bientôt Candie et l'Égypte lui appartiennent, et que, maîtresse des embouchures et du Nil et de la Mer Rouge, elle possède sans rivale la route des Indes, par laquelle vous verrez passer tout le commerce de l'univers : ce sera un monopole.

Que faire donc? — Que peut-on tenter? — N'hésitez pas à envoyer des troupes et des ingénieurs au secours du généreux Mahmoud : voyez, s'il est possible encore de refaire la Turquie de 1790. Avez-vous peur d'être entraînés dans une guerre contre la Russie qui a soixante millions de sujets, un million de soldats? — Ne craignez rien. Le bronze de cette colossale statue a été coulé trop vite; il est mêlé de sable; il doit s'effondrer!

Croyez-vous, au contraire, que l'Empire russe est destiné à durer? — Les Empires suivent des pentes comme les fleuves. La pente de celui-ci l'entraînera vers l'Asie. C'est tant mieux pour nous, car il nous laissera la Méditerranée.

Enfin, voulez-vous un remède à l'agitation révolutionnaire? — Livrez-vous à de grandes entreprises au dehors. Donnez de l'air à la France, qui étouffe dans les limites du traité de Vienne.

Que de prophéties! Et quel langage admirable, qu'on est honteux de détruire par la sécheresse d'un résumé! Poète, prophète, dominateur des foules : jamais le nom de *vates*, sans équivalent dans notre langue, ne convient mieux à un orateur.

Odilon Barrot parla en faveur de la Turquie, contre l'op-

pression russe. Nous ne voulons, affirma Dupin, ni Turquie russe, ni Égypte anglaise. C'était facile à dire!

M. de Tocqueville monta à la tribune le 3 juillet 1839, le lendemain du discours de Lamartine. La Russie, dit-il, veut la ruine de l'Empire ottoman. Là, doit penser le tzar, est la clef de ma maison. La Russie doit vouloir faire vivre Mehemet Ali, afin de s'ériger plus sûrement en tutrice du Sultan Mahmoud, que son sujet rebelle aura affaibli.

L'intérêt évident de l'Angleterre est au contraire de rendre quelque force à l'Empire turc, et tout au moins de le faire durer. Elle souhaite que l'Égypte demeure la dépendance éloignée d'un Empire en décadence, et ne devienne pas la tête d'un État nouveau et florissant.

L'intérêt de la France est double. Il est désirable pour elle que l'Empire turc continue à vivre; et que cependant Mehemet Ali soit assez fort pour rester indépendant. Aussi, en cette affaire, la France se trouve-t-elle isolée, sans alliés.... Le Sultan sera-t-il vainqueur? Cela se peut, bien que M. de Lamartine prétende avoir vu et touché un cadavre. Et l'événement serait heureux pour nous. S'il est vaincu, ne demandons pas un congrès, mais mettons-nous d'accord avec les intéressés, Angleterre, Russie, et au besoin Autriche. Souvenez-vous de 1826 : la Russie et l'Angleterre voulaient agir à elles seules. La France est intervenue par l'expédition de Morée. La Monarchie ottomane, sans un secours, est condamnée à périr. « Et cette monarchie est le seul point de halte qui existe entre nous et de grands malheurs où nous serions précipités sans elle. »

Entre le Sultan et le Pacha, la politique de M. de Tocqueville semblait indécise. Mais, au moins, il donnait un bon conseil : ne pas se laisser tenir à l'écart par les autres puissances.

Il n'était point seul à recommander cette élémentaire prudence. Dans presque tous les discours apparaissent les idées qui devaient un jour nous conduire à l'expédition de Crimée. Dans tous se montre la préoccupation de ne pas laisser, dans

le conflit entre le Pacha et son suzerain, la France hésitante et isolée.

Or, notre politique fut hésitante et la France finit par être tout à fait isolée. Le Parlement fut en cette circonstance très supérieur au Gouvernement.

Le Roi voulait à tout prix éviter la guerre. Les lettres de Desages à M. de Jarnac montrent ce célèbre directeur occupé des détails de l'affaire et fidèle aux traditions, mais sans vues d'avenir. La victoire d'Ibrahim Pacha à Nezib et la mort de Mahmoud, survenues presque en même temps, c'est-à-dire fort peu après la discussion des Chambres, jetèrent le trouble dans les bureaux du quai d'Orsay. Et, chose fâcheuse à constater, entre M. Thiers et M. Guizot, surpris l'un et l'autre et vaincus par Lord Palmerston, cette grande affaire se termina par une dispute de portefeuilles. Les rivalités de personnes ont souvent troublé la politique des Cours : de ce malheur, de ces misères inhérentes à la nature humaine, le régime parlementaire n'est pas toujours exempt.

Au commencement de l'année 1840, M. Guizot était ambassadeur à Londres et M. Thiers, ministre des Affaires étrangères. Les Puissances voulaient ramener en Orient la paix; elles y avaient réussi en 1833, mais en laissant la Syrie sous la domination d'Ibrahim Pacha. Et, contre un retour offensif du Sultan, cet habile capitaine venait de remporter la victoire de Nezib. Il était maître du pays d'Adana et menaçait, pour la seconde fois, de franchir le Taurus et de marcher sur Constantinople.

Les ambassadeurs d'Autriche et de Prusse, MM. de Neumann et de Bulow, conseillaient une transaction : abandonner à Mehemet Ali et à sa postérité l'Égypte; à Ibrahim la Syrie, mais pour le temps de sa vie. Lord Melbourne, le Duc de Wellington étaient favorables à cet arrangement. L'état des forces du Sultan ne semblait pas permettre à ses partisans d'espérer davantage. Et une guerre avec la France, alliée de Égypte, pouvait devenir menaçante. Mais Palmerston

refusait de vouloir rien entendre : il était résolu à ramener en arrière le victorieux Ibrahim, depuis Adana jusqu'à Saint-Jean d'Acre. A aucun prix il ne tolérerait la présence du Pacha et de ses troupes au nord de cette forteresse !

Le 26 mai, M. Cochelet, consul général à Alexandrie, rend compte à M. Thiers d'une visite faite à Mehemet Ali pour lui annoncer la destitution de son intime ennemi, le grand vizir Khosrew. Mehemet a poussé un cri de joie. Il est ambitieux et résolu ; mais son âme de vieux musulman ne peut se défendre contre un secret désir de rentrer en grâce avec le Commandeur des Croyants. Tout lui paraît devoir s'arranger, son ennemi étant chassé. Il va envoyer au Sultan Sami bey son premier secrétaire. Il rendra la flotte prisonnière ; Saïd, son fils, ira l'offrir à Sa Hautesse. Quand il entend l'agent français approuver son projet, il saute à bas de son divan, marche à grands pas dans la salle, revient à M. Cochelet, lui serre les mains.

« ... Mais, dit celui-ci un peu effaré de lui voir tant d'enthousiasme, êtes-vous donc prêt à rendre au Sultan Candie, Adana, les villes saintes?

— Laissez-moi faire ; tout s'arrangera. Ou si les conditions étaient trop dures, il me suffirait de permettre à Ibrahim de faire quelques pas en avant. »

Et tout en se prosternant aux pieds du Sultan, Sami bey et Saïd ont ordre de ne pas lui laisser ignorer que l'Égypte est perdue pour lui à jamais, et la Syrie perdue tout entière, au moins pendant la vie d'Ibrahim.

Quelques mois se passent ; et le 17 juillet M. Guizot est invité à venir au Foreign Office. « Pour nous entendre avec la France, lui dit Lord Palmerston, nos efforts ont été sincères, et personne plus que moi n'a souhaité un accord si heureux. Vous savez pour quelles raisons il n'a pu se produire. »

Le Ministre anglais fait allusion à l'offre inacceptable qui bornait les conquêtes d'Ibrahim à la possession viagère de Saint-Jean d'Acre.

Il continue : « Nous nous sommes donc vus réduits ou à

abandonner toute action en Orient, ou à négocier en dehors de vous. Nous avons pris ce dernier parti. »

Il exhibe alors un Memorandum préparé pour la France et informant cette Puissance alliée qu'un traité a été signé sans elle, entre l'Angleterre, la Russie, la Prusse, l'Autriche et le Sultan!

Mais, objecte Guizot, comment contiendrez-vous Mehemet Ali?

— La flotte anglaise coupera les communications du Pacha d'Égypte avec Ibrahim.

— Ce dernier, poussé à bout, ne va-t-il pas franchir le Taurus?

— Le sultan a réuni derrière le Taurus une armée.

— Elle peut être battue comme l'ont été les premières par Ibrahim à Konieh et à Nezib.

— Un corps russe est prêt à entrer en Turquie. L'Empereur Nicolas a manifesté, de la conclusion de notre traité, la plus vive satisfaction.

Suivent des déclarations de tendresse. Nous ne voulons pas, dit Lord Palmerston, changer nos alliances; nous n'y songeons pas. Nous restons vos amis. Montrez-nous aussi votre amitié en invitant le Pacha à accepter nos conditions!

Le dernier mot est d'une ironie cruelle.

Guizot s'en va. C'est ce qu'il a de mieux à faire. Il rentre en France, et il rencontre Thiers au château d'Eu. Les Mémoires ne racontent pas comment ces deux hommes d'État se firent part mutuellement de leur déconvenue; ni quels reproches ils s'adressèrent. Guizot, quand il retourna à Londres, fut reçu avec des honneurs exceptionnels, qui durent le consoler médiocrement. Il avait pour instruction d'essayer de maintenir le *statu quo* : comment pouvait-il l'espérer? Dès le 14 août, l'amiral anglais Napier ordonnait à Soliman, gouverneur au nom d'Ibrahim, d'évacuer Beyrouth; et l'amiral Stopford s'installait devant Alexandrie.

Guizot, sur l'invitation de Thiers, se présentait au Foreign Office le 19 septembre, et annonçait que Mehemet Ali vou-

lait bien céder Candie, Adana, les Villes saintes; mais il se réservait l'Égypte, avec droit héréditaire, et la Syrie, à titre viager.

Palmerston sourit et ajourne toute réponse. Il sait que le 11, Napier a dû bombarder Beyrouth, et que le Sultan a déjà destitué de ses fonctions le pacha d'Égypte!

L'Iradé est du 14 septembre. Tout à coup cette nouvelle et celle du remplacement de Mehemet Ali par un certain Izzet éclate à Paris. L'indignation est à son comble. M. Thiers qui, en septembre, avait écrit à Londres pour se disculper d'avoir engagé Mehemet Ali à la résistance, fait savoir maintenant qu'il considère la disgrâce et la révocation du Pacha comme une rupture de l'équilibre européen.

Palmerston affecte alors un ton plus modéré. Il invite le Sultan à laisser à Mehemet Ali et à ses descendants le gouvernement de l'Égypte, tant qu'ils ne se rendront coupables d'aucune forfaiture. Mais la Syrie est perdue, même Saint-Jean d'Acre.

C'est là, pour la France, un échec diplomatique formidable. En l'année 1839, M. Thiers et M. Guizot ayant formé une coalition, avaient précipité du pouvoir le comte Molé. Leur association avait de mauvais débuts. La domination de l'Égypte que Leibnitz avait proposée à Louis XIV et qui avait tenté Napoléon, aurait pu échoir à la France. L'apparition subite en ce pays d'un intelligent politique et d'un grand guerrier son fils, dévoués l'un et l'autre à notre cause, avait été une chance inespérée. La volonté hardie, intraitable de lord Palmerston sauva la cause anglaise.

M. Guizot, dans ses Mémoires, raconte fort loyalement cette histoire si fâcheuse. Il cherche à se consoler. Nous n'avions pas assez pensé, dit-il, à l'Égypte elle-même, et nous étions trop occupés d'Ibrahim et de ses courses à travers la Syrie, auxquelles nous attachions trop d'importance. Cependant Ibrahim gouvernait la Syrie y compris Adana et Alexandrette, y compris les Villes saintes, depuis sept ans, malgré une nsurrection du Liban. Et quant à la souveraineté de l'Egypte,

ce n'est plus à nous que Mehemet Ali allait en être désormais reconnaissant, mais à Palmerston; et à l'accord conclu entre les quatre Puissances, accord dont la France était exclue! Les dernières conséquences de cette fâcheuse histoire devaient se produire quarante ans plus tard.

M. Guizot termine ce chapitre de ses Mémoires par ces mots : « L'heure des mécomptes était venue et c'était le Cabinet présidé par M. Thiers qui avait à en supporter le poids. »

En effet, le traité était du 15 juillet 1840 et, avant la fin d'octobre, à la place de M. Thiers, M. Guizot présidait le Conseil des Ministres.

III

Ainsi la ruine d'Ibrahim Pacha amena la chute de M. Thiers. Quand plus tard cet homme d'État voulut prendre sa revanche, la chute de M. Guizot entraîna celle du Roi lui-même.

L'attaque fut dirigée par M. Thiers en 1847 sur deux points. Il reprocha au Gouvernement l'état de ses finances, en particulier de la dette flottante augmentée par les dépenses des travaux publics; il critiqua aussi la politique extérieure, surtout l'affaire des mariages espagnols. Construire à la hâte des chemins de fer, suivant l'exemple donné alors par toutes les nations civilisées; avoir cédé à l'ambition de maintenir la Couronne d'Espagne dans la descendance de Philippe V, et de rapprocher peut-être de cette Couronne un descendant de Louis-Philippe; tels furent les deux griefs. Le premier était injuste. Le second était plus défendable. Mais lord Palmerston s'en était emparé déjà; et attaquer le gouvernement sur ce point faible, c'était s'associer à la politique malveillante du ministre anglais.

L'opposition, d'autre part, exploita des scandales, et accusa de corruption un régime que personnifiaient d'honnêtes gens

tels que Louis-Philippe et M. Guizot. Les affaires Teste et Cubières firent les frais de la campagne, et donnèrent des prétextes à la violente et pompeuse rhétorique d'Odilon Barrot. Le régime n'était pas plus responsable de la malhonnêteté de M. Teste que du meurtre de la Duchesse de Praslin et du suicide de son criminel mari. Mais ce furent là des moyens d'inquiéter l'opinion publique.

L'assaut final fut donné en janvier et février 1848, au cri « Vive la Réforme ».

Était-il juste, était-il opportun de céder et d'accorder la Réforme? Il semble bien que cette nécessité s'imposait. Tocqueville a écrit : « Dans ce monde politique ainsi composé et ainsi conduit, ce qui manquait le plus, surtout vers la fin, c'était la vie politique elle-même. Elle ne pouvait guère naître ni se soutenir dans le cercle légal que la constitution avait tracé. »

Un éminent diplomate qui admire beaucoup l'Angleterre m'a dit : « J'ai posé la question suivante à un Ministre anglais qui nous traitait d'esprits légers et trop aisément révolutionnaires : que fût-il advenu chez vous, si, un jour, des Ordonnances avaient supprimé les journaux ; et si, un autre jour, le bill de Réforme eût été obstinément repoussé par le Roi et ses ministres? »

Il est certain que la conduite de M. Guizot, en 1848, fut contraire à celle que, en 1832, avait tenue Lord Grey dans des circonstances tout à fait semblables. Les hommes d'État anglais les plus sages, les plus conservateurs, seize ans plus tôt, avaient considéré cette concession comme nécessaire. Lord Grey, premier ministre, avait proposé d'abaisser le cens électoral, et de supprimer les bourgs pourris. Il obtint du Roi Guillaume IV un ordre de dissolution de la Chambre des Communes, qui protestait; l'opposition fut si obstinée que Robert Peel parlait encore avec véhémence quand le canon tonna, annonçant la marche du cortège du Roi vers Westminster[1]. « La prochaine fois qu'on emploiera ces

1. *Mémoires de Lord John Russell.*

canons, s'écria sir Henry Hardinge, ils ne seront pas seulement chargés à poudre! »

A la Chambre des Lords la confusion régna après le départ du Roi. « Avez-vous songé à l'Irlande, dit Lord Lyndhurst à Lord John Russell, elle va être en révolution! — Elle sera parfaitement tranquille, repartit celui-ci, « que l'avis d'O'Connell avait pleinement rassuré.

En effet la cause de l'Irlande n'était pas oubliée par les réformateurs; ils avaient dû accorder à O'Connell quelques timides concessions. Les élections amenèrent aux Communes en importante majorité les partisans du bill de Réforme. La difficulté était d'obtenir l'assentiment des Lords. Devant eux Lord Brougham prononça, écrit Lord John Russell, un des plus magnifiques discours qui aient jamais retenti à Westminster. Et ce discours, en grande partie, était consacré à la nécessité d'accorder plus de libertés aux Catholiques.

Le bill fut repoussé d'abord. Lord Lyndhurst, Sir Robert Peel le combattaient avec énergie; Lord Grey fut amené à offrir la démission du Ministère; et le duc de Wellington à essayer avec Lord Ellenborough de constituer un nouveau Cabinet, où Robert Peel refusait d'entrer, restant ennemi de toute transaction.

Mais comme la majorité des Communes repoussait de son côté les accommodements proposés par Lord Ellenborough, le Cabinet nouveau ne put se former, et George IV rappela ses anciens Ministres. Lord Grey maintenait le projet dans son intégrité et avait obtenu la promesse du Roi de créer de nouveaux Pairs.

Il ne fut pas nécessaire d'en venir à cette extrémité. L'action personnelle du Roi, l'exemple et l'influence loyale et sage du Duc de Wellington obtinrent des abstentions en nombre suffisant. Et le Bill de Réforme passa, augmentant le nombre et la sincérité des votes en Angleterre.

En France, au contraire, M. Guizot voulut résister à toute force; il suivit l'exemple de Sir Robert Peel; et Louis-

Philippe ne montra pas en son pays la même confiance que George IV; tout au moins ne voulut-il pas intervenir.

M. Guizot fut trompé par ses succès de tribune, et ne sut pas reconnaître un mouvement très décidé de l'opinion.

En mars 1847, dans la discussion engagée sur la Réforme électorale, la Monarchie de Juillet, si près de sa chute, avait paru triomphante. Jamais depuis 1830 un Gouvernement n'avait semblé obtenir à ce point l'assentiment général Une imposante majorité appuyait M. Guizot. « Supposez, disait-il, que notre système électoral soit capable de parler et de se défendre comme une personne vivante (Il aurait pu dire « notre Monarchie », l'idée était la même et l'allégorie plus agréable). Nous lui devons de 1815 à 1830 d'avoir repoussé des retours offensifs de l'absolutisme, contre lesquels il a sauvé la France et la charte : depuis lors d'autres assauts sont venus du côté révolutionnaire et contre ceux-là encore, il a sauvé la France et la charte. Que reprochez-vous à notre système électoral! De permettre la corruption? Elle est possible sous tous les régimes et nous en sommes autant que vous les ennemis. De ne pas développer en ce pays l'esprit politique? Le pays en a montré pour la conquête de ses droits; ensuite pour leur défense. Qu'a-t-il à faire maintenant? User de ses droits, en apportant un libre concours au Gouvernement. »

Le succès fut si grand que M. Guizot le lendemain écrivait à M. de Flahaut : « Le parti conservateur existe dans le pays; il devient chaque jour davantage un parti d'action et de Gouvernement. »

Cependant le parti conservateur, tout en louant un passage du discours ministériel où il est déclaré que tous les changements ne sont pas des progrès, se souvenait des paroles prononcées par M. Guizot à Lisieux : « Toutes les politiques vous promettent le progrès; la politique conservatrice seule vous la donnera. »

Mais où voyait-on le progrès? Un ministère, vieux de sept ans, comptait dans sa majorité beaucoup de figures nou-

velles. Nous sommes ici, disait M. Blanqui, un certain nombre de jeunes conservateurs de cinquante ans qui ne refuserons pas d'étudier des réformes. Que nous apportez-vous, s'écriait M. Desmousseaux de Givré dans une brochure alors célèbre? — Rien, rien, rien. Cela est parfait ainsi, ripostait le *Journal des Débats*; qu'obtiendront les agitateurs? — Rien, rien, rien.

La campagne des banquets commença. C'étaient de véritables réunions publiques, où l'éloquence de véhéments orateurs d'opposition se donnait carrière. Puis vint la discussion de l'Adresse, dans les premiers jours de février 1848, et la Révolution éclata. En 1830, l'Adresse avait été votée par les 221, et la Chambre dissoute par le Roi, contre la majorité. En 1848, c'est la minorité qui demandait au Roi de dissoudre la Chambre et d'obtenir du pays une consultation plus large et plus sincère : comme l'avaient fait en 1832 les libéraux anglais.

Mais la majorité était ébranlée et le mouvement d'opinion se prononçait dans le même sens qu'en 1830. Duvergier de Hauranne, dans un discours habile, avait mainte occasion d'opposer aux Ministres de Louis-Philippe le langage que jadis ils avaient tenu eux-mêmes. Sur le banc du Gouvernement s'abattirent de terribles citations tirées des discours prononcés par les mêmes personnages contre Charles X.

« Les grâces, les cordons pleuvent sur les Membres de la majorité et confèrent aux Ministres sur leurs suffrages un droit de propriété », avait dit M. de Broglie, en 1828.

Et M. Guizot lui-même : « On fait mine de consulter le pays, et on le fait mentir comme un faux témoin. »

L'orateur rappelait encore une phrase fameuse de Royer-Collard : « Le Ministère vote par tous les emplois, par toutes les faveurs qu'il distribue, et l'élection passe en quelque sorte légalement de la Nation au Pouvoir. »

A la vérité, ce sont là des abus qui se sont produits depuis lors, et même en temps de suffrage universel!

« Maintenir le Gouvernement représentatif dans sa forme,

s'écriait Duvergier de Hauranne, tout en le détruisant dans son essence, c'est l'entreprise que jadis ont combattue à l'envie Bolingbroke et Guizot, Burke et Salvandy, les deux Pitt et le duc de Broglie ! »

M. Duchatel, ministre de l'Intérieur, essayait vainement de ramener le débat à son point de départ : le droit de réunion, et, d'autre part, deux mots à effacer dans l'Adresse. La majorité était distraite et l'applaudissait faiblement.

C'était le 7 février. Le 23, le peuple devait envahir la Chambre. La Garde Nationale refusa le service. Il est possible, il est probable que l'adoption de la réforme électorale aurait conjuré la catastrophe. M. Guizot s'y refusa obstinément. Et quand les émeutes grondèrent, Thiers, Odilon Barrot essayèrent en vain de ressaisir le pouvoir.

IV

Revenons à la politique extérieure. Nous avons annoncé une quatrième série d'événements fâcheux pour la Monarchie de Juillet, les Affaires d'Espagne.

Les mariages royaux étaient une très grave affaire aux temps où les provinces étaient considérées comme des dots ou des parts d'héritage, et s'additionnaient comme font les fortunes privées.

Pourrait-on espérer, de nos jours, que les parentés entre souverains contribueront à former la société des nations ? L'espoir est douteux : le souverain d'un État n'a plus de parents. Une tradition oblige encore les familles royales à se marier entre elles, bien que les conséquences politiques de ces alliances présentent moins d'intérêt qu'autrefois.

Le Roi citoyen n'avait nullement renoncé pour lui ou pour les siens à ces antiques usages. Nous l'avons vu, alors qu'il portait encore l'uniforme républicain, n'hésiter point à briser le cœur de son frère cadet, en refusant d'approuver un mariage fort honorable, mais non princier. Animé des mêmes

idées, il voulut pour son troisième fils, qui portait aussi le titre de duc de Montpensier, obtenir la main d'une infante d'Espagne. Il se souvenait de Louis XIV, et des belles paroles du congé accordé à Philippe V : « Allez, mon fils, les grands vous appellent, les peuples vous souhaitent, et moi, j'y consens! » C'était, chez le Roi des Français, un retour vers les idées et les manières de faire de l'ancien régime! Ce retour devint funeste.

Il ne s'agissait que de l'établissement d'un fils cadet; et, d'ailleurs, l'Infante Louise n'avait à la couronne que des droits éventuels. La jeune reine Isabelle, sa sœur aînée, allait se marier. Mais ce projet suffisait pour porter ombrage à l'Angleterre. La reine Isabelle aurait-elle des enfants? Les Ministres anglais voulaient en être sûrs et exigeaient brutalement que, jusqu'à cet événement accompli, le mariage de l'Infante avec le Duc de Montpensier fût ajourné. Dans une entrevue qui eut lieu au château d'Eu, Guizot se laissa arracher la promesse de cette longue attente. Mais la promesse ne fut pas tenue; les deux mariages eurent lieu en même temps. Guizot prétendait, pour se disculper, avoir dû se hâter de déjouer une intrigue anglaise, grâce à laquelle un Cobourg, au lieu d'un Bourbon, allait obtenir la main de la jeune Reine.

Nous avons vu, au temps de Lord Castelreagh que l'Angleterre n'était pas favorable, en Espagne, aux interventions de Louis-Philippe. Elle se défiait, dans ce pays, des Bourbons libéraux. La colère de Lord Palmerston dépassa cette fois toutes les bornes et se déchaîna directement contre la maison d'Orléans. Nous montrerons quelles furent les suites de cette colère. Dans l'esprit du Ministre anglais, l'alliance pouvait encore continuer avec la France. Mais elle était rompue dorénavant avec la Monarchie de Juillet, et la maison de Bourbon.

Ayant la bonne fortune de pouvoir publier quelques lettres inédites [1], grâce à l'amitié du Marquis de Lasteyrie, qui les

1. Sauf celle du 6 septembre 1846.

possède dans ses archives du château de La Grange, je me garde d'ajouter un commentaire. J'ai intercalé seulement quelques autres lettres de Lord Palmerston. La correspondance commence avant que la nouvelle du mariage de la Reine ait éclaté.

Lord Palmerston à Sir Henry Bulwer Lytton,
ambassadeur à Madrid,

16 août 1846

« Jarnac[1] et Guizot désirent faire croire que le Gouvernement français et Lord Aberdeen[2] s'étaient entendus pour que d'un côté la France retirât de la liste des candidats Montpensier ou tout autre fils de Louis-Philippe, et que, de l'autre, l'Angleterre empêchât le prince Léopold de Saxe-Cobourg d'épouser la Reine. Aucune entente de ce genre n'a jamais eu lieu et ne fut même insinuée, si j'en dois croire Lord Aberdeen, dont la parole est celle d'un homme strictement honorable. Je dis à Jarnac que je ne trouve aucune trace écrite d'un semblable accord; que cela ne cadre pas avec ce que Lord Aberdeen m'a dit à ce sujet, et qu'en tous cas c'est un arrangement que nous ne pouvons pas accepter[3] »

Lord Palmerston à Sir Henry Bulwer Lytton,
ambassadeur à Madrid,

22 août 1846.

« Je ne suis pas persuadé que Christine veuille accepter Enrique, même recommandé par la France et l'Angleterre.

1. Philippe-Ferdinand-Auguste de Rohan Chabot, comte de Jarnac, fils du vicomte de Chabot, l'aide de camp de Louis-Philippe, né en 1815, fut secrétaire d'ambassade, puis charge d'affaires à Londres de 1844 à 1848. Démissionnaire en 1849; ambassadeur à Londres en 1873, il y mourut l'année suivante.

2. Ministre des Affaires Étrangères dans le précédent Cabinet, celui de Sir Robert Peel (1841-1846).

3. *Lettres de Lord Palmerston*. Traduites et publiées par M. Augustus Craven. Paris, 1879.

« Il n'y a qu'un moyen pour elle d'emporter le mariage Cobourg : c'est d'assembler les Cortès et présenter ce choix comme étant le désir unanime de la Cour, du Ministère et de la Nation. Dans ce cas les objections de Louis-Philippe seraient réduites à néant et l'hésitation de la famille Cobourg vaincue[1]. »

Lord Palmerston au Comte de Jarnac

27 août 1846.

« Mon cher Comte,

« Comme nous nous sommes entendus avec vous pour recommander à la Reine d'Espagne de prendre pour époux un Prince espagnol, j'ai le ferme espoir que vous voudrez bien aussi, d'accord avec nous, recommander le *seul* Prince espagnol qui soit capable d'assurer à la Reine la paix et le bonheur domestique. C'est là une considération que nous ne devons pas perdre de vue ; et à laquelle le Roi des Français, parent de la Reine Isabelle, ne peut manquer d'attacher une grande importance. La jeune Reine n'éprouve aucune antipathie à l'égard de Enrique[2] qui, sans être un modèle de toutes les perfections, est encore acceptable. Mais elle n'éprouve que de l'aversion et du dédain pour don Francisco[3] dont les mérites personnels ne sont assurément pas de nature à attirer l'amour ou l'admiration. Je tiens ceci de gens impartiaux connaissant l'Espagne et Madrid et n'étant ni *progressistes*, ni diplomates.

Nous savons que votre influence est grande à Madrid, et que votre Gouvernement peut beaucoup, sinon tout, pour régler cette affaire. Je pars à l'instant pour Osborne, où nous tenons Conseil, pour régler les termes d'un court et assez

1. *Lettres de Lord Palmerston*, traduites par M. Augustus Craven.
2. Don Enrique de Bourbon, duc de Séville.
3. Don Francisco d'Assise, duc de Cadix.

pauvre discours destiné aux Commissaires qui demain doivent convoquer le Parlement au nom de la Reine.

« Sincèrement à vous,

« PALMERSTON[1]. »

Lord Palmerston à Sir Henry Bulwer Lytton,

26 août.

« Pour ce qui nous regarde, le plus important est d'empêcher Montpensier d'épouser l'Infante. Il importe peu qu'Isabelle épouse Cobourg, Enrique ou Francisco, si ce n'est que ce dernier est un imbécile absolu, aussi bien qu'absolutiste et que nous voudrions que l'Espagne eût autant de sens et d'esprit que possible à l'Escurial. Un mari absolutiste passerait son temps à tâcher de renverser la Constitution en s'appuyant sur la France. Par conséquent nous désirons Enrique et ne pouvons recommander Francisco.... »

Le 28 août éclate un coup de théâtre : M. Bresson, notre ambassadeur à Madrid, adresse à M. Guizot la lettre suivante :

« La jeune reine Isabelle a donné son consentement à son mariage avec le Duc de Cadix. Elle a fait appeler ses Ministres pour leur signifier sa volonté, à laquelle ils ont acquiescé à l'unanimité et sans discussion. La Reine les a en même temps informés qu'elle donnait sa sœur en mariage à M. le Duc de Montpensier et que sa volonté était que les deux mariages se fissent promptement — autant que possible le même jour. »

Quelques jours se passent et Lord Palmerston envoie au Comte de Jarnac cette lettre irritée :

Penzance, 6 septembre 1846.

MON CHER COMTE DE JARNAC,

« J'ai reçu avec des regrets bien sincères les nouvelles que vous m'avez communiquées par votre billet du 2, et que j'avais déjà apprises par une lettre de Lord Normanby.

1. Archives de La Grange.

« Au sujet du mariage de la Reine d'Espagne avec l'Infant don Francisco, vous savez déjà ce que j'en pense ; et je me bornerai pour le moment à dire que c'est du moins une consolation pour nous de savoir qu'on ne peut pas reprocher au Gouvernement anglais d'avoir prêté la main à cet arrangement.

« Quant au mariage projeté entre l'Infante et le Duc de Montpensier, cela est pour nous une affaire beaucoup plus grave; ce serait, on n'en peut douter, un événement de fort mauvais augure pour les relations futures entre l'Angleterre et la France.

« Je ne vous parlerai plus d'entente cordiale, parce que ce qu'on nous annonce, par rapport aux affaires de l'Espagne ne nous prouve que trop clairement que l'on ne veut plus à Paris ni de Cordialité ni d'Entente, mais la base de la Politique du Gouvernement anglais d'aujourd'hui et de demain, comme de celui d'hier, est et sera amitié aussi étroite que possible entre la France et l'Angleterre. Mais l'amitié a ses conditions d'existence.

« Vous me direz peut-être, et ce n'est pas moi qui le nierai, que les peuples n'ont pas de cousins, que toute chose a sa valeur, qu'on ne peut acheter trop cher l'amitié de son voisin, et que le mariage projeté pour le Duc de Montpensier assurerait à la France des avantages politiques en Espagne qui lui serviraient de compensation bien ample, et au delà, pour la perte de l'amitié de l'Angleterre. Eh bien, moi qui crois que bonne amitié et bonne entente entre nos deux pays contribueraient à la longue plus efficacement au bien-être des deux, que tous les projets d'ambition, que l'un ou l'autre des deux Gouvernements pourrait se former : moi, je vous répondrai que je doute que ce calcul soit juste.

« Mais ce dont je ne puis douter, c'est que ce calcul se fonde sur des prévisions pour l'avenir dont la prolongation serait remplie de malheurs pour les deux pays.

« Je suis encore pour deux ou trois jours courant les mers dans la flottille royale, mais je tâcherai d'avoir un entretien

avec vous à Londres sur cette affaire importante vers la fin de cette semaine ou au commencement de la semaine prochaine.

« Tout à vous,

« Signé : PALMERSTON.[1] »

Particulière.

Le Comte de Jarnac à Lord Palmerston

Londres, le 9 septembre 1846.

« MON CHER LORD PALMERSTON,

Je reçois votre lettre de Penzance du 6 septembre. Je crois devoir la transmettre à Paris, tout en regrettant bien vivement qu'une communication pareille et aussi imprévue pour moi, ait suivi de si près la reprise de nos relations. Sans pouvoir partager les appréhensions que vous me témoignez, j'attends avec une véritable impatience l'occasion de vous revoir, que vous voulez bien m'annoncer. Vous savez avec quelle franchise je vous ai dès l'abord signalé la gravité du changement survenu dans la politique du Cabinet anglais à l'égard de l'Espagne et de la France. Il en sera de même aujourd'hui et toujours, mon cher Lord Palmerston, car assurément, les vues et les sentiments indiqués dans votre lettre, n'ont jamais pu être un instant ceux du Roi et de son Gouvernement, ni les miens.

« Au revoir donc au plus tôt, et mille compliments empressés.

« Signé : J[2] ».

Mais Palmerston repousse ces avances amicales. Il s'est fait envoyer, le 11 septembre, par un diplomate fort érudit, M. W. Hervey, secrétaire à l'ambassade de Paris, un mémoire où il est question du traité d'Utrecht, de la renon-

1. *Lettres de Lord Palmerston*, traduites par M. Augustus Craven.
2. Archives de La Grange.

ciation du Duc d'Orléans d'alors, de la Real Cedula de Philippe V, enfin d'un traité de Vienne de 1725 où il est juré que jamais les Couronnes d'Espagne et de France ne seront réunies sur la même tête, ni dans la même branche de la maison de Bourbon. C'est à l'exécution de cette dernière clause que le vindicatif ministre va désormais consacrer tous ses soins.

Continuons la lecture de la correspondance :

Lord Palmerston au Comte de Jarnac.

Broadlands, 13 septembre 1846.

« Mon cher Comte de Jarnac,

« J'espère que Monsieur Dumon pourra peut-être se servir de Broadlands comme auberge en route pour Plymouth. Je désirerais fort pouvoir m'entretenir avec un de vos Ministres sur la position fâcheuse dans laquelle les relations des deux pays vont se trouver: car à quoi bon nous faire illusion, quant à la gravité des circonstances? Et ne serait-ce pas s'aveugler volontairement à l'avenir que de ne pas voir que, si la France d'aujourd'hui persiste à reprendre le système d'ambition sans scrupule qui dirigeait la politique extérieure de la France pendant les règnes de Louis XIV et de Napoléon, il n'y a pas de bonne volonté de notre côté qui puisse être assez forte pour empêcher que les relations entre les deux pays ne redeviennent encore ce qu'elles étaient pendant les règnes de ces deux souverains?

« Tout à vous.

« Signé : Palmerston[1].

Le lendemain Lord Aberdeen écrit à M. Guizot. Le ton est plus doux: mais l'irritation n'est pas moindre.

Haddo House, 14 septembre 1846.

« Souvenez-vous, je vous en prie, de ma conduite, lorsque Bulwer, sans intructions de moi, à titre privé, s'est permis

1. Archives de La Grange.

de transmettre l'offre faite par le Gouvernement espagnol au duc régnant de Saxe-Cobourg. Au lieu d'encourager, d'aider au succès de ce projet, lequel aurait pu aisément être réalisé, je m'empressai d'informer de cette démarche M. de Sainte-Aulaire, et de lui répéter que les sentiments et les vues du Gouvernement anglais n'avaient subi aucun changement au sujet du mariage espagnol. Cette conduite était connue et approuvée et de la Reine et du Prince : je suis donc en droit de dire que jamais, directement ou indirectement, l'offre faite au profit du Prince Léopold n'a reçu le moindre encouragement, le moindre appui de mon pays. Il est vrai que ni Lord Palmerston ni moi ne pouvons exercer un contrôle sur les actes de souveraineté du Gouvernement espagnol. A mon avis, le choix d'un Bourbon et d'un Bourbon d'Espagne, demeure, tout bien considéré, le plus expédient; mais je ne pouvais que laisser à l'Espagne, en une pareille circonstance, sa pleine liberté. Certes le choix me paraissait politique et prudent; mais, en dépit de cette conviction bien arrêtée, je n'ai jamais manqué une occasion de protester contre l'extravagante et inique prétention de désigner comme époux à la Reine et d'imposer à son peuple un Prince, de quelque race qu'il fût le descendant.

« Après tout, le choix actuellement fait par la Reine et le mariage qu'elle est près de contracter devraient satisfaire la France, si je m'en rapporte à toutes les déclarations faites à ce sujet. Je présume aussi qu'on en sera satisfait dans ce pays. Peut-être eussions-nous préféré le Duc de Séville; mais nous n'avons rien à objecter au Duc de Cadix. Un descendant de Philippe V a été choisi; et dès lors je ne puis comprendre comment on a pu trouver juste ou nécessaire de rompre l'engagement volontairement pris vis-à-vis de moi l'an passé et fréquemment renouvelé depuis, en ce qui concerne le mariage du Duc de Montpensier. Suivant les termes de cet engagement, bien que le Roi annonçât l'intention de solliciter la main de l'infante pour le Duc de Montpensier, le Roi avait promis d'ajourner ce projet jusqu'au jour où la Reine

aurait des enfants et où la succession au trône serait assurée dans la ligne directe.

« Je n'avais garde de faire aucune objection à un semblable arrangement. Au contraire, je voyais là une sage concession faite aux appréhensions naturelles de l'Angleterre et d'autres pays encore. Et comme la question en elle-même ne pouvait pas être finalement décidée avant longtemps, il restait possible que les vues politiques qui avaient inspiré le désir du Roi pussent se modifier pendant ce long intervalle.

« Vous avez probablement des raisons que j'ignore pour diriger maintenant le gouvernement français dans une voie nouvelle. Je suis bien certain que ces raisons vous paraissent suffisantes; je ne doute pas que vous ne vous décidiez à aucun parti sans être convaincu que ce parti est pleinement justifié.

Mais j'avoue, mon cher Monsieur Guizot, que je suis incapable d'apercevoir aucun motif valable pour un aussi complet changement. Je suis sûr que vous désirez m'entendre déclarer franchement et sans détour mes vraies impressions à ce sujet. Toute autre manière d'agir serait contraire à ma haute estime pour vous et à cette amitié que rien, j'en suis convaincu, ne mettra jamais en péril.

« La mesure, telle que je la vois, me paraît être d'une bien douteuse politique et peut conduire peut-être à de très graves conséquences. Mais en cette matière les décisions ne sont plus de ma compétence; je veux seulement vous assurer qu'en tout temps, Ministre ou simple citoyen, vous me trouverez prêt et empressé à coopérer avec vous pour le maintien de cette bonne entente que nous avons heureusement créée il y a cinq ans avec succès et entretenue malgré bien des difficultés, entre nos deux pays : c'est là, j'en ai la ferme conviction, une condition essentielle du bien-être et de la prospérité de l'un et de l'autre....

« ABERDEEN[1]. »

Mais les diplomates vont se trouver en présence d'un fait

1. Archives de La Grange.

accompli. A la fin de septembre, suivant le vœu de la jeune Reine, les deux mariages ont été célébrés. M. Guizot indique au Comte de Jarnac le sens des explications qu'il devra fournir au cabinet anglais; il expose aussi ses griefs. Il répond un peu plus tard à Lord Aberdeen.

Particulière.

Paris, le 15 octobre 1846.

« Mon cher Jarnac,

« J'ai tardé à répondre à votre lettre du 4 et à ce que vous m'avez dit de votre dernier entretien avec Lord John Russell. Je voulais avoir répondu auparavant à la dépêche de Lord Palmerston du 22 septembre. Lord John a sans doute connaissance de ma réponse du 5, ainsi que de ma seconde dépêche du 11 ; je ne me flatte guère qu'elles aient porté dans son esprit la conviction qui est dans le mien. Cela devrait être pourtant, et plus j'y pense, plus je me dis, au fond de l'âme, que cela devait être. Toute l'affaire se réduit aux questions que voici :

« N'avons-nous pas d'avance, et à toutes les époques, clairement annoncé comme nous agirions?

« Avons-nous fait autre chose que ce que nous avons annoncé?

« Est-ce nous qui avons les premiers agi sans communication préalable, sans concert, et commencé à pratiquer une politique isolée?

« N'avons-nous pas eu toutes les raisons possibles et imaginables de regarder la candidature du Prince Léopold de Cobourg comme probable et imminente à Madrid, et d'agir en conséquence?

« Si Lord John Russell, tel que je crois le connaître, était, dans tout ceci, un spectateur et non pas un acteur, je m'en remettrais volontiers à lui pour la décision de ces questions. J'attends avec impatience et confiance le jugement, en connaissance de cause, du public français, du public anglais,

du public européen. Je ne désire rien tant qu'une publicité complète et générale. Complète, quant aux choses; générale, quant aux personnes. J'espère qu'elle ne nous manquera pas.

« .... Pour les renseignements qui arrivent d'Espagne, rapports authentiques, récits de voyageurs, journaux, nouvelles de toutes sortes, tout atteste qu'en ce moment les agents anglais y poussent ardemment à l'insurrection, à la lutte violente des partis, à la guerre civile. Là où ils résident, là où ils arrivent, ils demandent si une révolution n'éclate pas. Ils s'étonnent qu'elle n'ait pas encore éclaté; ils annoncent qu'elle a éclaté ou qu'elle est sur le point d'éclater ailleurs, hors d'Espagne; les émigrés espagnols de tous les partis, progressistes ou absolutistes, témoignent, affichent la confiance que leurs tentatives auront l'appui, sinon avoué, du moins certain de l'Angleterre.

« Je ne sais pas, je n'examine pas jusqu'à quel point ces rapports sont fondés ou non. Les apparences sont telles qu'en Espagne, et chez nous, la conviction de la réalité de faits est générale et en pareille circonstance une conviction générale produit à peu près les mêmes effets que la réalité.

« Ainsi, au moment où l'Espagne commence à respirer des révolutions, au moment où la Monarchie constitutionnelle commence à s'y affermir, au moment où l'activité, la propriété, la civilisation commencent à s'y relever, voilà l'Espagne de nouveau livrée à un redoutable travail de provocation, de conspiration, de révolution et d'anarchie!

« Et pourquoi? Parce qu'une Infante, héritière éventuelle de la Couronne d'Espagne, épouse le quatrième fils d'un Roi, qui depuis seize ans, à travers les difficultés et les luttes continuelles, avec une fermeté et une fidélité inébranlables, a pris les bonnes relations, la bonne intelligence avec l'Angleterre pour base de sa politique! Parce qu'il a une chance que des descendants de ce Roi siègent un jour sur le trône d'Espagne pendant que leurs cousins, à je ne sais quel degré, occuperont le trône de France, sans que jamais les deux trônes puissent être confondus et réduits à un seul!

« Je le demande à l'esprit droit et élevé, au cœur juste et généreux de Lord John Russell : est-ce là une œuvre digne de lui et d'un gouvernement dont il est le Chef? Est-il digne de lui, envers un pays si longtemps désolé par les révolutions et pour un motif si lointain et si incertain, d'être ou seulement de paraître, de se laisser croire le provocateur de nouvelles crises révolutionnaires ?

« Pour mon compte, je ne puis pas, je ne veux pas croire qu'il en soit ainsi. Je ne veux pas renoncer à nos belles espérances d'un travail commun, d'une influence commune de la France et de l'Angleterre au profit des Nations que l'Angleterre et la France ont devancées dans la carrière de la civilisation. Je ne veux pas admettre, à moins d'une évidence matérielle, que cette honorable et salutaire action commune de nos deux Gouvernements, dans le monde, soit étouffée et remplacée par un retour vers le vieil esprit de jalousie et de rivalité aveugle[1]. »

. . . . . .

M. Guizot à Lord Aberdeen.

6 novembre 1846.

« Plus d'une fois, depuis quelque temps, la Reine Christine, pour se décider à conclure le mariage de la Reine Isabelle avec un descendant de Philippe V, soit le Comte de Trapani, soit un autre, nous avait demandé que le mariage du Duc de Montpensier avec l'Infante fût aussi conclu, immédiatement et simultanément.

« Elle nous avait même proposé de conclure le mariage du Duc de Montpensier avec l'Infante tout de suite, et avant la conclusion de celui de la Reine. Nous nous y étions absolument et constamment refusés, par respect pour nos entretiens et nos engagements du Château d'Eu.

« La Reine Christine en avait pris beaucoup d'humeur et s'était tout à fait éloignée de nous. Elle avait complètement

1. Archives de La Grange.

abandonné le comte de Trapani, se défendant même de l'avoir jamais voulu, et rejetant sur nous seuls cette candidature. Les lettres publiées à ce sujet dans les journaux espagnols par son secrétaire don Rubio de... en font foi. Elle avait en même temps offert la Reine, sa fille, au prince Léopold de Cobourg.

« Ainsi la Reine Christine, aliénée de nous par notre refus de consentir au mariage immédiat du Duc de Montpensier avec l'Infante, et poursuivant, de l'aveu et avec la connivence de Bulwer, le mariage du Prince de Cobourg avec la Reine, voilà où nous en étions à Madrid, quand vous êtes sorti des Affaires.

« C'est au milieu de cette situation, dans cette crise de la question, que votre successeur arrive et fait trois choses. Il adresse à Bulwer, que vos instructions n'avaient pu suffisamment contenir, des instructions qui admettent officiellement la candidature du Prince Léopold de Cobourg au même degré et de la même manière que celle des deux fils de François de Paule, sans la moindre objection ni observation, en annonçant que le Gouvernement anglais adhère d'avance au choix qui sera fait à Madrid entre ces trois candidats.

« Il adresse à Bulwer ces instructions sans aucune entente, sans la moindre communication préalable entre nous; et quand Jarnac lui demande si elles ne pouvaient pas être un peu *reconsidered*, il lui répond que non, car elles sont parties.

« Enfin il reste plus d'un mois sans répondre à la proposition que je lui avais spontanément adressée, d'agir décidément à Madrid en faveur des deux fils de François de Paule et pour que la Reine choisisse entre eux.

« Évidemment j'ai pu tout craindre. J'ai dû agir efficacement pour échapper au danger prévu dans le Memorandum du 27 février, et en usant de la liberté que nous nous y étions réservée.

« Que Lord Palmerston voulût réellement encore le mariage Cobourg, qu'il le recommandât ou non au Gouvernement Espagnol, cela nous importait peu. C'était le fait même de ce

mariage que nous étions, comme nous l'avions dit d'avance, décidés à ne pas accepter, quel qu'en fût le premier et véritable auteur. Or il y avait à Madrid des influences, des volontés décisives dans la question et qui, à raison de notre refus de consentir au mariage immédiat du Duc de Montpensier avec l'Infante, poursuivaient activement le mariage du Prince de Cobourg avec la Reine, et à qui la position prise, le langage tenu par Lord Palmerston suffisaient pleinement pour qu'elles crussent pouvoir le conclure.

« Sans nul doute, si nous avions persisté dans notre refus de consentir au mariage immédiat du Duc de Montpensier, il y avait une chance immense, à peu près certaine, imminente que la Reine Christine et le Gouvernement espagnol se prononceraient décidément en faveur du mariage Cobourg; et ce choix une fois fait, l'Angleterre, qu'elle l'eût recommandé ou non, l'aurait accepté et se trouvait par la position qu'elle avait prise en droit de l'accepter.

« Le devoir le plus clair, la prévoyance la plus simple me prescrivaient ma conduite....

« GUIZOT[1]. »

Voici deux documents encore, une lettre de Louis-Philippe, une page des souvenirs de Tocqueville, qui mettent en lumière le caractère du Roi, et montrent la crainte qu'inspiraient les rancunes de Lord Palmerston. A la violence de ce Ministre, le Roi oppose la sagesse de lord Aberdeen. Mais nous venons de voir, par une lettre de lord Aberdeen à M. Guizot, que ses sentiments à l'égard des mariages espagnols étaient les mêmes que ceux de son bouillant successeur au Foreign Office, bien qu'exprimés en termes plus mesurés.

La lettre du Roi est adressée à M. Guizot.

Saint-Cloud, lundi matin, 15 novembre 1847.

« Mon cher Ministre, j'ai mis au courant, par une longue veillée, vos lettres et dépêches et tout cela va partir.

1. Archives de La Grange.

« Je suis plus que satisfait de tout ce que fait et dit le Duc de Broglie à Londres, j'en bénis le ciel. Il est l'homme de la chose et du moment. Je partage entièrement son opinion et la vôtre, sur l'attitude à prendre et le langage à tenir sur les nouvelles attaques que nous prépare lord Palmerston. Je n'ai pas besoin de vous dire, combien elles ajoutent à mes regrets de la retraite de lord Aberdeen, et quoique j'espère qu'il en est lui-même bien persuadé, je voudrais bien que vous pussiez le lui faire savoir de nouveau. La lettre si judicieuse et si loyale que je viens de lire me fait sentir profondément et ce que nous avons perdu, et ce que nous avons à craindre d'un homme aussi hostile et aussi habile à fourvoyer l'opinion de son pays. La paix du monde et la garantie contre l'esprit révolutionnaire n'ont pas de meilleure garantie que des ministres comme lord Aberdeen et vous, et des ambassadeurs comme le duc de Broglie. Mes vœux et mon appui ne leur manqueront pas.

« Bonjour, mon cher Président.

« Signé : L. P[1]. »

Vers le même moment, à la fin de l'année 1847, M. de Tocqueville demandait au Roi une audience. Il était alors, nous dit-il, Directeur de l'Académie française. Comme il prenait congé, le Roi le retint et le pria de parler de l'Amérique.

« Je le connaissais assez, observe Tocqueville, pour savoir que cela voulait dire : je vais parler de l'Amérique. Il en parla, en effet, fort curieusement et fort longuement, sans que j'eusse la possibilité ni même le désir de placer un mot : il m'intéressait réellement. Il peignait les lieux comme s'il les voyait ; il se rappelait les hommes distingués qu'il avait rencontrés il y a quarante ans, comme s'il les avait rencontrés hier.... D'Amérique, sans souffler il revint en Europe, me parla de toutes nos affaires étrangères ou intérieures avec un abandon incroyable, car je n'avais nul droit à sa confiance.

1. *Archives* de La Grange.

Il me dit grand mal de l'Empereur de Russie, qu'il appela M. Nicolas, traita, en passant, lord Palmerston comme un polisson et finit par m'entretenir longuement des mariages espagnols qui venaient d'avoir lieu et des embarras qu'ils lui suscitaient du côté de l'Angleterre. « La Reine m'en veut beaucoup, dit-il, et se montre fort irritée. Mais après tout, ces criailleries ne m'empêcheront pas de mener mon fiacre. » Quoique cette locution datât de l'ancien Régime, je pensai qu'il était douteux que Louis XIV s'en fût jamais servi après avoir accepté la succession d'Espagne. Je crois du reste que Louis-Philippe se trompait, et, pour emprunter son langage, les mariages espagnols ont fort contribué à faire verser son fiacre.

« Au bout de trois quarts d'heure, le Roi se leva et me remercia du plaisir que cette conversation lui avait causé. Je n'avais pas dit trois mots. »

Un auditeur, personnage muet, aurait regretté sans doute de ne rien recueillir de la bouche de M. de Tocqueville, Directeur de l'Académie : mais je crois qu'il eût pris plaisir à entendre le vieux Roi raconter ses souvenirs d'Amérique, précis et vivants, et passer ensuite en revue les cours d'Europe, pour arriver à ses difficultés avec la Cour d'Angleterre.

Lamartine, dans ses Mémoires, juge ainsi le mariage espagnol :

« Le mariage impolitique du duc de Montpensier avec la sœur de la reine d'Espagne, préparé comme une intrigue, découvert tout à coup comme un piège, proclamé ensuite comme une victoire, avait vivement offensé l'Angleterre. Elle s'était sentie menacée en Égypte et trompée en Espagne. »

Intrigue, piège, victoire sont des expressions excessives d'un poète qui fait de l'opposition. Mais Guizot, nous l'avons vu, se montrait embarrassé, comme un honnête homme qui n'a pas tenu une promesse, d'ailleurs extorquée.

Nos diplomates, le Comte de Jarnac et le Duc de Broglie, essayèrent vainement de calmer l'opinion anglaise. La Reine, Aberdeen, Palmerston, tous les Anglais pensaient de même

à ce sujet : la vieille rivalité renaissait, sinon contre la France, au moins contre la maison royale.

Autrefois la Chambre des Lords avait osé présenter une adresse à la Reine Anne, l'invitant à ne signer aucun traité de paix qui laissât sur le trône d'Espagne aucun membre d'aucune branche de la Maison de Bourbon : ingérence tout à fait irrégulière dans les prérogatives de la Couronne. La Reine Anne dut nommer de nouveaux Pairs et changer la majorité des Lords, afin de pouvoir signer le traité d'Utrecht[1].

Lord Palmerston, s'il eût vécu alors, se fût insurgé contre la Reine Anne. Et Louis-Philippe en des temps bien différents, expia, on va le voir, les vieilles rancunes soulevées contre Louis XIV. Le mariage espagnol, nouveau lien avec la descendance de Philippe V, avait ressuscité ces rancunes

1. *Mémoires de Lord John Russell*

CHAPITRE X

APRÈS LA RÉVOLUTION

L'EXPLOSION de 1848 se propagea dans presque toutes les capitales de l'Europe. Aux dépens de beaucoup de nations, et de la France la première, recommença la série des agitations et des coups d'État.

Avant cette catastrophe, dont les auteurs responsables ne doivent pas être cherchés seulement chez nous, un progrès sage et assuré se manifestait partout en faveur des réformes libérales.

La France, depuis 1814, avait donné à l'Europe un grand exemple. Revenue, après la Terreur, après l'Empire, aux idées dont s'était inspirée la Constituante, et que la Restauration avait mises en œuvre, écartant à la fois en 1830 les essais de despotisme et de révolution, elle semblait s'appliquer à démontrer, devant les autres peuples, que le droit de dire et d'écrire ce qu'on pense, de pratiquer une religion, ou de vivre indifférent, d'enseigner librement, d'élire des représentants dans les assemblées législatives et d'inviter le Souverain à congédier ses ministres quand la majorité du pays leur est contraire ; que la liberté politique en un mot n'était point incompatible avec la paix publique et la prospérité des États. Un progrès sage et, on peut le dire, indéfini de la liberté était assuré. Les Monarchies se mettaient à prendre modèle sur la Monarchie de Juillet. Les Royautés absolues s'humanisaient peu à peu, et laissaient s'établir le système représentatif.

L'Europe proprement dite, l'Europe, à l'exception de la Turquie et de la Russie, se disposait à imiter la France. Le

Gouvernement constitutionnel s'était établi, non sans luttes, en Portugal et en Espagne. En Allemagne, Frédéric-Guillaume IV, après des hésitations, se décidait à convoquer en 1847 des États Généraux. Le noble Roi Charles-Albert introduisait dans ses États des réformes libérales. A Rome enfin, le plus auguste exemple était donné par le Pape à toute la chrétienté; dans la Rome pontificale la représentation nationale était inaugurée.

Le cardinal Mastaï Ferretti, évêque d'Imola, le plus jeune membre du conclave, avait été élu, contre l'attente générale. Plein d'esprit et de bonté, il aimait le peuple et la ville éternelle confiés à ses soins par la Providence : Rome, la Rome d'il y a soixante-dix ans, celle qui enchanta Le Poussin, Hubert Robert et Corot; celle que Mme de Staël a si bien fait connaître dans *Corinne*! La politique ne l'avait pas vulgarisée, la spéculation ne l'avait pas saccagée. L'archéologie des disciples de Winckelman, classique et discrète, sans prétention à devenir une science positive, respectait certaines conventions et se promenait au milieu des ruines en évoquant de nobles fantômes, sans fouiller le sol, sans faire œuvre de dissection. Elle tolérait les paysans et leurs buffles dans le Forum. Elle était contente de vivre dans l'atmosphère d'Horace, avant que les pavés mêmes de la Voie Sacrée fussent déterrés. Il existe une lettre d'Ibsen, en 1871, où il déclare que Rome n'est plus, qu'il n'y reviendra jamais, et qu'une grande joie de sa vie a disparu.

Pie IX fut le dernier fidèle gardien de Rome. Sous son règne, allait se poursuivre la vie paisible d'un peuple sans grand travail, mais sans inquiétude; et la large existence des familles qui comptaient des Papes parmi leurs grands oncles, des Cardinaux parmi leurs parents; et habitaient des palais décorés par Jules Romain ou les Carrache, des jardins ornés de fontaines et de marbres antiques, à l'ombre des pins parasols : les plus belles et nobles demeures que les hommes aient connues.

Pie IX, porté par la bonté de son cœur à suivre fidèlement

les traditions d'un Gouvernement plein de clémence, voulut dès son avènement faire connaître et prouver ses intentions.

ouvre les prisons, accorde aux délits politiques la plus large amnistie. Il forme une garde civique. Il organise une administration municipale. Il donne des charges à des laïques. Enfin, il déclare vouloir essayer dans ses États une représentation nationale. Un palais, en face du Quirinal, recevra les membres de la Consulta d'État. C'est celui qu'occupe maintenant, près du Palais habité par le Roi, le Ministre des Affaires Étrangères.

Un soir le peuple gravit les rampes de Monte Cavallo et afflue sur la Place. La nuit est claire et les grandes ombres des chevaux de Phidias s'étendent sur la foule. Cette foule est si calme que son murmure n'étouffe pas le bruit des fontaines. Elle attend. Le Pape se montrera-t-il? L'étiquette s'y oppose, après la nuit tombée. Mais, derrière les volets, des lueurs s'agitent; ceux du grand balcon se sont ouverts et Pie IX apparaît. Tous les fronts s'inclinent pour recevoir sa bénédiction; et, quand ils se relèvent, un cri unanime retentit: « Courage, Saint-Père, Courage! » Et ce cri de gratitude et de confiance poussé, l'immense foule, silencieuse par respect, descendit les pentes, le long des jardins Aldobrandini ou des jardins Colonna, s'écoulant vers le palais de Venise ou vers la place des Saints-Apôtres.

L'effet produit dans le Parlement français dépassa tout ce que nous pourrions croire. A la Chambre des Pairs, le Comte d'Alton-Shée, élégant jacobin, déclare que la religion catholique va ravir à la protestante, et disputer même à la philosophie l'honneur d'être la Religion de la liberté!

Mais M. d'Alton-Shée amusait la Chambre des Pairs par ses paradoxes. C'est lui que, quelques mois plus tard, on retrouve du mauvais côté de la barricade, avec deux fusils de chasse, et son valet de chambre, infligeant à ce dernier une verte semonce, pour avoir oublié les distances et s'être permis de tirer, comme son maître!

Le Saint-Père reçoit de plus précieux suffrages. Les Pairs

entendent de M. le Vicomte Victor Hugo ces paroles solennelles :

« Un pape qui adopte la Révolution française, qui en fait la Révolution chrétienne..., un Pape qui fait cette chose extraordinaire et sublime n'est pas seulement un homme ; il est un événement ! »

A la Chambre des Députés, M. Thiers termine un grand discours sur la situation de l'Europe, par un salut adressé à Pie IX. Les Princes, dit-il, essaient parfois de prévenir les Révolutions en se prêtant au vœu des peuples. Nous l'avons vu ici, en 1830, nous le voyons à Berlin. Les Princes Italiens n'ont pas su le faire ; qui leur apprendra à réformer leurs Gouvernements ? — Le Pape ! — Quel service rendu à la civilisation ! Il cite ce mot d'un Italien : « Depuis la Ligurie jusqu'à la Calabre, l'espérance a illuminé les Apennins. » Et il répète, après le peuple de Rome : Courage, très Saint-Père !

Montalembert fut plus touchant et plus clairvoyant encore. Plus touchant parce que l'espoir de voir associer sa foi religieuse et ses idées libérales, espoir douteux au début de sa carrière, semble enfin réalisé. Le Pape lui donne raison. Son éloquence est faite de l'assemblage de tous les plus nobles sentiments : sincérité transparente comme le cristal, attachement à sa foi et à sa conviction politique, filiale reconnaissance envers le bienfaisant pontife.

Il est aussi très clairvoyant. Thiers pense que, par l'exemple du Pape, les Gouvernements de Naples, de Florence ou de Turin vont être améliorés. Il imagine de petites constitutions, peut-être de petites Républiques Cisalpine ou Parthénopéenne. Mais Montalembert entrevoit l'Unité ; c'est en ce sens qu'un grand courant d'idées se forme, courant que Thiers redoute et que, vingt ans plus tard, il voudrait encore arrêter.

Montalembert savait qu'une union douanière était signée déjà entre le roi Charles-Albert, le Grand-Duc de Toscane, et le Pape. « Voilà, s'écrie-t-il, un symptôme éclatant de la

rénovation ! » Pour la première fois, figurent dans le langage officiel la dignité, l'intérêt de l'Italie prise dans son entier, et de la Nation italienne. Grands noms qui depuis trois siècles se trouvaient encore sous la plume des philosophes et des poètes ; mais que les Ministres et les diplomates n'osaient même prononcer. Les voici inscrits dans le préambule de la ligue douanière, acte que trois souverains italiens ont signé. Le Pape, au point de vue temporel, avait le choix entre « une Papauté autrichienne, impuissante et discréditée, et une Papauté italienne, orageuse et difficile ». Il a choisi la seconde. Ce n'est pas à lui qu'il faut crier : Courage ! Mais à son peuple.

Ce peuple l'a compris : saura-t-il, avec persévérance, disait M. de Montalembert, l'entourer, le soutenir, empêcher que le généreux pontife devienne le jouet d'une faction, dans ses États, ou de l'intervention d'une Puissance étrangère ?

Le Gouvernement de Louis-Philippe encourageait avec résolution ces mouvements libéraux ; il montrait en même temps de la prudence, des changements précipités pouvant conduire à la révolution et à la guerre. La juste mesure était difficile à garder, dans les relations avec la Cour d'Autriche. Voyant, avec raison, dans l'amitié qui régnait entre les deux pays, une garantie de la paix de l'Europe, M. Guizot mettait toute son habileté à modérer les ambitions, réprimer les empiétements de l'Autriche du côté de l'Italie, du Milanais, de la Suisse, sans en venir cependant à une querelle.

L'Autriche, disait-il à la Chambre, à la fin de l'année 1847, avait le droit de se défendre, alors que son existence était menacée ; mais elle saurait, il en avait la confiance, respecter l'indépendance de ses voisins, et ne point apporter d'obstacles aux réformes qu'ils voudraient opérer dans leurs États. Si contre toute apparence il en était autrement, la France, protectrice des États faibles, ne se désisterait pas de sa politique séculaire.

A l'appui de cette affirmation, M. Guizot donnait lecture d'une lettre adressée par lui le 27 septembre 1847 au Comte

Rossi[1], notre ambassadeur à Rome. Il le priait de dire au Saint-Père qu' « au besoin nous soutiendrions efficacement lui, son gouvernement, sa souveraineté, son indépendance, sa dignité. Si ces intérêts étaient menacés d'un danger quelconque, par qui que ce fût, le Pape pouvait s'adresser à nous avec l'assurance que notre appui le plus ferme et le plus actif ne lui manquerait pas. »

C'était l'annonce d'une intervention possible en Italie, en faveur des réformes libérales dont Pie IX était alors l'initiateur. La Chambre applaudit tout entière, et changea seulement quelques mots du texte proposé par la Commission à l'effet de décerner plus d'éloges encore aux Princes Italiens réformateurs.

Précipiter les choses, troubler et brusquer la partie difficile qui se jouait entre la France et l'Autriche, au sujet de l'Italie, c'était se donner des chances de faire éclater la Révolution dans les trois pays.

Cette perspective ne semble pas avoir effrayé Lord Palmerston. Sa jalousie n'était plus seulement celle d'un patriote inquiet des succès de ses voisins et désireux d'assurer la prééminence de son pays. C'était la rancune d'un trompeur trompé à son tour, sur lequel M. Guizot, dans l'affaire espagnole, avait pris une revanche, en employant les procédés familiers à l'adversaire. Dès lors, a écrit le Comte de Sainte-Aulaire, qui connaissait bien Lord Palmerston, son cœur fut partout et toujours avec les révolutionnaires.

En Suisse une occasion se présenta d'abord. Ochsenbein, président de la Diète fédérale, avait ordonné la fermeture des Collèges des Jésuites et le renvoi de ces religieux. Un certain nombre de cantons protestèrent, formèrent la ligue dite du Sunderbund, et prirent les armes. La querelle ne portait pas seulement sur la liberté d'enseignement : le droit souverain des Cantons se trouvait contesté. Devant le Parlement français, Montalembert défendit les Cantons catholiques avec

1. Le même homme d'État devait, peu après, devenir Ministre du Pape et mourir assassiné.

tant d'éloquence que les survivants des assemblées d'alors (j'en ai connu) étaient encore émus, quand ils se rappelaient entre eux le discours sur le Sunderbund.

M. Pelet de la Lozère, et MM. Mathieu de la Redorte soutinrent « que la Suisse formait un corps politique compact gouverné par la Diète, seule autorité légitime qui la représentât devant l'étranger et dont nous n'avions pas le droit de contester les actes ».

Avec l'autorité que lui donnait la droiture de son caractère et sa profonde science du droit public, le Duc de Broglie combattit ce système : « Ce sont, dit-il, les Cantons de la Suisse qui sont souverains. Le pacte fédéral n'est qu'un traité d'alliance qui limite l'indépendance des cantons seulement en certains cas déterminés. Il ne faut pas comparer la Suisse aux États-Unis d'Amérique, mais à la Confédération germanique. La souveraineté du Canton d'Uri, par exemple, n'est pas comparable à celle de l'État de New-York ; mais égale à celle des royaumes de Bavière ou de Hanovre. »

Les liens de la Confédération, au moins en fait, se sont resserrés depuis lors. En ce moment M. Guizot obtenait de M. de Metternich de ne pas faire franchir la frontière aux troupes autrichiennes réunies dans le Vorarlberg. Mais comme le Gouvernement autrichien, il appuyait le Sunderbund, dont le bon droit n'était pas douteux. Et afin d'obtenir la fin de la guerre civile, il faisait remettre des notes conçues dans les mêmes termes, et reconnaissant aux destinataires la même autorité, à la Diète fédérale, à Berne, et au quartier général du Sunderbund, qui était installé à Lucerne. Pour ces notes il avait obtenu l'adhésion des Gouvernements prussien, russe et autrichien. Il ne tenait qu'à lui, laissant l'Angleterre à l'écart, de traiter Lord Palmerston comme ce Ministre avait traité M. Thiers en 1840. Il n'en voulut rien faire, et il sollicita l'adhésion du Gouvernement anglais.

Lord Palmerston, auquel importaient peu les prétentions rivales de Berne ou de Lucerne, ne manqua pas de voir dans cette querelle un échec à nous infliger. Il refusa d'abord

avec aigreur de nous suivre; puis il y consentit de mauvaise grâce et après de longs délais. Pendant ces délais, il avait prévenu la Diète de Berne; elle avait fait occuper Fribourg et Lucerne. Et le parti défendu par nous était déjà vaincu quand s'ouvrirent les pourparlers de paix. Il en fut de la cause du Sunderbund comme autrefois de celle de Mehemet Ali.

Un champ plus vaste s'offrit bientôt à la haine de Lord Palmerston. Le 29 janvier 1848, M. de Lamartine monta à la tribune; et le discours retentissant qu'il prononça dut combler et dépasser tous les vœux du Ministre anglais.

Il reprocha au Gouvernement d'avoir donné au Pape de trop timides conseils. Il aurait voulu voir le Chef de la chrétienté, non plus réformateur seulement, mais révolutionnaire s'avancer en « tenant d'une main le drapeau de l'unité fédérale de l'Italie, et l'étendard des institutions libérales de l'autre main ». Si le Pape n'avait pas donné ce spectacle au monde, la faute en incombait à M. Guizot. Il ne lui reprochait pas cependant de n'avoir pas déclaré la guerre à l'Autriche; il reculait à la pensée de tant de sang versé. Mais — contradiction singulière — tout son discours n'était qu'une diatribe violente contre l'Autriche, un appel en faveur de l'Unité immédiate de l'Italie. « Vous avez, déclarait-il aux Ministres, reconnu en Italie le droit de l'occupation autrichienne permanente. Vous avez rendu la France, au contraire de sa nature et de ses traditions, gibeline à Rome, sacerdotale à Berne, autrichienne en Piémont.... Je vote contre vous, non seulement avec ma main et avec ma voix, mais avec la main et la voix de mon pays tout entier, avec le cœur et la voix de la Suisse trahie, de l'Italie troquée contre l'éventualité d'une couronne en Espagne!... la France saluera avec gloire, avec ivresse le jour de la résurrection de l'Italie! »

Je trouve ces violentes paroles relatées dans les souvenirs inédits d'un des plus éminents auditeurs de M. de Lamartine, M. le comte de Sainte-Aulaire. Le même auteur raconte aussi que le talent et la science diplomatique ne firent pas défaut

à la réponse de M. Guizot ; mais que cette réponse fut étouffée par des clameurs.

En effet, le dernier jour de la Monarchie était proche. Quand il arriva et quand la nouvelle de l'abdication parvint à Londres, Lord Palmerston écrivit, le 28 février, à Lord Normanby, ambassadeur d'Angleterre à Paris, une longue lettre, où nous lisons ces mots :

« Quels événements prodigieux ! Cela ressemble à un drame en cinq actes et n'a guère pris plus de temps à se jouer. Quelle chose extraordinaire qu'un Roi qui devait sa couronne à une révolution amenée par l'aveuglement et l'entêtement d'un Roi, l'ait perdue exactement par les mêmes causes ! Et que ce Roi soit un homme qui a passé par toutes les vicissitudes de la vie humaine, depuis la condition de maître d'école jusqu'à la splendide possession d'un trône ! Ce qui est plus étrange, c'est que sa chute soit en partie l'œuvre d'un Ministre profondément versé dans la connaissance de l'histoire et qui non seulement en savait les faits, mais en avait approfondi et médité les causes. »

La lettre se termine par ces mots : « En tous cas, Vive Lamartine ! » Lord Palmerston n'attribue qu'en partie la chute de Louis-Philippe à M. Guizot ; lui-même — il le savait bien — avait sa part dans l'événement.

Tel fut l'adieu accordé à un Roi que les mauvais procédés du Ministre anglais n'avaient pas découragé de se conduire pendant dix-huit ans en fidèle allié de l'Angleterre. Mais faisons connaître jusqu'au bout les rancunes et les vengeances de Lord Palmerston.

Plus de deux années se sont écoulées. Le Roi des Français est mort. Mais l'avenir de la France paraît encore incertain, et la satisfaction de l'ennemi de la Maison d'Orléans ne sera complète que lorsqu'un coup d'État napoléonien aura ôté toute chance de retour aux Bourbons.

Le 3 décembre 1851, le Comte Walewski, ambassadeur de France, apporte à Downing Street la nouvelle du Coup d'État de la veille, dont le succès n'est pas assuré encore. Mais Pal-

merston ne veut pas douter du succès, et déjà le salue. Il déclare devant Walewski qu'il reconnaît « la nécessité, l'avantage pour la France et pour l'Europe de la démarche hardie et décisive du Président ».

Il fait plus; le même jour, 3 décembre, il écrit à Lord Normanby : « Nous ne pouvons être surpris que Louis-Napoléon ait frappé le coup à l'heure où il l'a fait. Car il est maintenant bien connu que la Duchesse d'Orléans s'attendait à être appelée cette semaine à Paris avec son fils, pour y commencer une nouvelle dynastie Orléaniste. Le Président aura eu vent de ce qui se passait. Et s'il est vrai que Thiers ait été arrêté dans un conciliabule avec Changarnier et autres, il y a lieu de croire que les Burgraves avaient ourdi un complot.... »

Et il reproche à Normanby de fréquenter trop assidûment lesdits Burgraves. Sans doute un ambassadeur est maître de choisir ses relations. Mais encore ne faut-il pas se compromettre.

Quant à la légitimité du Coup d'État, voici l'opinion qu'il professe :

« Le respect est dû à des lois justes et équitables, faites à l'abri d'une Constitution fondée sur la raison, et consacrée par son antiquité et par la mémoire de longues années de bonheur procurées à la Nation. Ce n'est pas un juste emploi de ces sentiments que de les appliquer à cette collection de niaiseries que des têtes éventées telles que celles de Marrast et de Tocqueville ont imaginées pour le tourment et la perplexité des Français. »

Tels sont les sentiments qu'inspirait un coup de force militaire à un whig du Royaume-Uni! On reconnaît là le suprême mépris affecté en ce temps par les chauvins, appelés de l'autre côté du détroit les Jingoë, pour tout ce qui n'était pas anglais ; cet orgueil exclusif, ce dédain d'autrui, les rendait aisément, pour le compte de leurs voisins, révolutionnaires !

Quelle raison l'amenait à croire qu'un effort allait être tenté

à ce moment même, par les princes d'Orléans? Lord Palmerston a composé plus tard un mémorandum où il raconte que dans les derniers jours de novembre, la Reine Amélie allait quitter Claremont : un ami, qui dînait avec lui le 3 décembre à Carlton Gardens, avait été à Claremont et avait vu faire les malles. Le Marquis de Lavradio, ambassadeur du Portugal, avait trouvé la Princesse de Joinville en larmes, disant : « Nous avions tant espéré être avant le 20 à Paris! Enfin Borthwick, du *Morning Post*, était venu l'avertir que le Duc d'Aumale et le prince de Joinville étaient partis pour soulever des troupes à Lille et marcher sur Paris! La police, il est vrai, aussitôt mise en campagne, avait constaté que le Duc d'Aumale était à Naples, et le Prince de Joinville à Claremont même, et assez sérieusement souffrant. Le *Mémorandum* ne conclut pas moins : « Tout ceci prouve clairement que si le Président n'avait pas fait son coup lorsqu'il le fit, il eût été renversé [1] ».

L'aberration dans laquelle la rancune avait jeté Lord Palmerston eut cette fois pour lui des suites fâcheuses. Il avait, dans l'excès de son empressement, oublié de prendre l'avis de ses collègues, et même de donner connaissance de ses actes à la Reine. Il avait, à lui seul, dans sa conversation avec Walewski, reconnu le nouveau souverain!

La Reine Victoria cependant, écrivant le 4 décembre à Lord John Russell, exprimait la surprise et l'inquiétude que lui causaient les nouvelles de France. Elle ajoutait :

« La Reine pense qu'il est de grande importance que Lord Normanby reçoive l'ordre de rester absolument neutre et ne se mêle en aucune façon à ce qui se passe. Dans un pareil moment la moindre parole pourrait donner lieu à de fâcheuses interprétations [2]. »

Lord John Russell répond le surlendemain. Il est pleinement d'accord avec Sa Majesté, et ne sait rien encore des

1. *Lettres de Lord Palmerston*, traduites par M. Augustus Craven.
2. *Lettres de la Reine Victoria*, publiées par M. Jacques Bardou.

incroyables démarches attribuées à son collègue . il va se hâter de s'en informer.

Le 13 décembre, la Reine, du Château d'Osborne, envoie à Downing Street une dépêche qu'elle a reçue directement de Lord Normanby, et s'exprime ainsi :

« Il paraît que le Gouvernement français prétend avoir l'entière approbation du Gouvernement anglais pour son dernier Coup d'État, exprimée par Lord Palmerston au Comte Walewski. La Reine ne peut croire à la vérité de cette assertion. Ces félicitations seraient absolument contraires à la politique de neutralité et de réserve que la Reine a désiré voir suivre vis-à-vis de la dernière révolution de Paris et qui a été approuvée par le Cabinet, ainsi qu'en fait foi votre lettre du 5 décembre. »

Lord John Russell alors, ayant demandé des explications à son collègue, et ne les ayant pas jugées satisfaisantes, écrit à la Reine que le Cabinet, unanime, est d'avis qu'il convient de reprendre les Sceaux de l'État au Premier Ministre, et propose comme successeur Lord Granville.

Ainsi se termina la guerre engagée depuis 1840 par Lord Palmerston contre le Roi Louis-Philippe, et poursuivie contre sa veuve et ses enfants. Cette rancune redoutable se mêla-t-elle aux intrigues qui préparèrent l'explosion de 1848? On peut le croire; car elle fut assez puissante et tenace pour amener un chef du parti Whig à se compromettre dans un Coup d'État, et un premier Ministre anglais à oublier ses devoirs envers sa Souveraine et ses obligations envers ses collègues du Cabinet.

Revenons maintenant à l'année 1848. Les trônes furent ébranlés; mais les souverains inquiets ressaisirent avec plus de force leurs pouvoirs. Le mouvement libéral et pacifique inauguré par la France en 1814, continué en 1830, fut interrompu et indéfiniment ajourné. Le Roi de Naples accorda une constitution, mais s'empressa de la révoquer. Le Roi de Prusse, qui de son balcon avait été obligé de saluer les

morts de l'insurrection sur les barricades mêmes, restreignit, dès qu'il le put, les concessions qu'on lui avait arrachées. La Maison de Habsbourg, mise en péril par les Hongrois, dut son salut au Ban Jellachich, accouru d'Agram, et à ses sujets Serbo-Croates. Le Pape, son Ministre libéral Rossi ayant été assassiné, et lui-même assiégé dans le Quirinal, dut fuir ses États, et se retirer à Gaëte.

Toutes ces nouvelles arrivent à Claremont, où le Roi des Français, suivant le mot de Tocqueville, vivait aussi oublié qu'un roi de la dynastie mérovingienne. Son nom n'est plus prononcé; mais sa disparition a fait cesser la paix et a été suivie de catastrophes, ailleurs même qu'en France.

Il reçoit de rares visites. Un Français, sans se nommer, a publié le récit d'une audience, en novembre 1848. Il a trouvé un vieillard solide et droit, occupé avant tout de ses fils : deux ont été malades; le troisième annonce son retour. Il parle volontiers de son règne, en termes clairs et sincères. Il a, dit-il, rempli son rôle en 1830 : un rôle que lui seul pouvait et par conséquent devait remplir. Il a rétabli et fidèlement pratiqué la Charte. On a parlé, en dehors d'elle, d'un programme de l'Hôtel de Ville; il n'a jamais existé. M. Viennet avait relu la Déclaration des Députés. Voilà tout.

Il a pris la route de l'exil. Trop vite, a-t-on dit. Ce n'est pas juste. Tous ses conseillers, sans exception, ont dit : « Cédez ». Il a accepté un ministère réformiste. La Garde Nationale le voulait. Cette concession n'a pas suffi. « Point de guerre civile, ont répété Thiers et Odilon Barrot : abdiquez. » Il a signé l'abdication en faveur de son petit-fils; mais refusé la régence de la Duchesse d'Orléans, puisque la loi désignait le Duc de Nemours.

Que demandaient encore ceux qui offraient leurs conseils? « Éloignez-vous, Sire. Tout se calmera. » Il est parti. Qui peut le soupçonner d'avoir fui le danger?

Il est brave, il l'a montré vingt fois. Mais il a peur maintenant, il l'avoue à son modeste et obscur visiteur; il a peur

de l'effroyable silence. On lui disait jadis : Vous êtes la clef de voûte de la paix européenne, le Napoléon de la paix. Il repoussait ces flatteries. On l'oublie maintenant. Et cependant, quand il tombe, en Lombardie, en Sicile, à Rome Berlin, Munich, l'incendie révolutionnaire éclate.

« Vous pouviez, hasarde le visiteur, encore rendre les Français heureux.

— Ils m'ont traité comme les Grecs ont traité Aristide. Le peuple s'imagine respirer plus librement. Le vice, la honte, le despotisme, l'autorité enfin s'en va! Le peuple est excusable : car tout le monde m'a attaqué, personne ne m'a défendu. Ils défendaient leurs portefeuilles, non mon honneur! Une voix se lèvera-t-elle pour dire : « Cet homme avait du bon »?

Combien ce mot est touchant et sincère! Quel cri d'angoisse! Imaginons un homme qui arrive à la fin de la vie, qui a pu exercer sur les destinées de notre pays une action très puissante, et qui sent monter autour de lui, vivant encore, l'oubli profond et ingrat, plus cruel que le plus amer reproche!

Le visiteur de 1848 revint en 1850, et trouva le vieillard, u'il avait laissé encore vert et vigoureux, accablé en peu de temps par les chagrins de l'exil. La mort survint bientôt après.

Elle fut très chrétienne. Le Roi, passant à Londres au retour des bains de mer de Saint-Léonard, avait assisté avec tous les siens à la première communion de son petit-fils, le Comte de Paris. Sa figure amaigrie, ses pas tremblants avaient inquiété les assistants, bien que, dans sa voix et dans son langage, rien n'indiquât une fatigue de la mémoire ou de l'intelligence. Revenu à Claremont, il consulta le docteur Guéneau de Mussy et lui demanda toute la vérité. Dès qu'il la connut, il fit appeler l'abbé Guelle, qui avait préparé à la première communion son petit-fils. Un jour ou deux s'écoulèrent; et quand l'abbé arriva, le Roi, d'une voix encore ferme et assurée, lui dit : « Mon cher abbé, je veux accomplir

ce que j'ai promis. Je possède toutes mes facultés, et, mes devoirs de conscience, je les remplis avec une parfaite connaissance de ce que je fais. Hâtez-vous de me donner le viatique. Car je sens que je m'en vais[1] ».

C'était le soir. Quand le jour reparut, la Reine Marie-Amélie écrivit ces lignes :

« Pleurez, et remerciez Dieu avec moi. J'ai perdu le meilleur des maris; il s'est endormi ce matin dans le sein de Dieu, après avoir rempli hier tous ses devoirs de religion avec une foi et une ferveur admirables.... Ce matin, il n'a plus eu la force de répéter les prières de l'abbé. Mais il l'a appelé pour lui demander s'il le croyait bien préparé. Vous savez quelle est notre douleur. Tous mes enfants sont parfaits. Priez et faites prier pour cette âme chérie. »

Le dernier de la longue série de nos rois avait été le meilleur homme d'État de son règne; et pendant toute sa vie, mêlée à d'extraordinaires événements, s'était montré un parfait honnête homme, et un bon Français.

Entre son père Jacobin, et ses parents émigrés, il avait su choisir son chemin. A vingt-deux ans, ancien général, il s'était refait étudiant. Hautement apprécié par La Fayette, ainsi que par les libéraux, il n'avait pas un instant conspiré contre la Monarchie restaurée. L'ami qui le connaissait si bien, et que j'ai eu déjà l'occasion de citer, M. le Comte de Sainte-Aulaire, a écrit, en 1850 : « Ma conviction personnelle est que Louis-Philippe n'est entré dans aucun complot; que jamais, même dans le secret de sa pensée, il n'a accueilli le projet de détrôner Charles X. » Quand les députés vinrent le chercher après trois jours d'émeute, après le départ et l'abdication du Roi et du Dauphin, il avait évité au pays une Révolution et fait vivre dix-huit ans encore la Monarchie parlementaire et libérale. Il mourut pleuré par ses enfants et très injustement oublié en France.

Mais, cet oubli dont il avait tant souffert était seulement

1. TROGNON *Vie de Marie-Amélie.*

apparent. Car après la chute de l'Empire, quand des premières élections libres envoyèrent à Bordeaux, puis à Versailles l'Assemblée Nationale, assemblée profondément libérale, désireuse de rompre le système impérial, de décentraliser; cette Assemblée, depuis la droite jusqu'aux confins de l'extrême gauche, était guidée par les souvenirs, et inspirée par les idées de la Restauration et de la Monarchie de juillet. De deux frères, fort distingués tous les deux, et qui siégeaient l'un à droite, l'autre à gauche, M. Thiers disait : « Celui-ci est républicain, celui-là est royaliste; et tous deux sont orléanistes ».

A beaucoup de frères ennemis, siégeant sur des bancs opposés de cette Assemblée, aurait pu s'appliquer le propos de M. Thiers. L'esprit de la Monarchie libérale, celui qui animait en 1829 les 221, en 1830, les Députés et la majorité des Pairs de France, vivait encore dans l'Assemblée Nationale de 1871, et a exercé une heureuse influence sur les débuts de la troisième république.

L'esprit impérialiste a reparu avec le parti radical. Même gouvernement par d'énergiques préfets et d'innombrables fonctionnaires; même appel au suffrage universel, tempéré par la candidature officielle, et réformé par l'invalidation. Parti très bourgeois d'ailleurs. Un député radical n'était en somme que l'ancien candidat officiel, en plus mauvais termes avec son curé. « Sachez bien, m'a dit vers 1894, un vieux député d'Auvergne, ancien fougueux bonapartiste, que nous n'avons jamais changé. »

En 1893, pour mon début à la Chambre, je défendis l'élection de M. de Laroche-Jacquelein, collègue âgé et souffrant, qui avait été invalidé en 1869 à la demande de M. L., candidat officiel, et dont M. L. fils, candidat républicain, demandait l'invalidation. La tâche fut aisée. En 1869, au nom de l'union libérale, Jules Favre et Picard avaient défendu M. de Laroche-Jacquelein contre le député de l'Empire. Je n'eus qu'à relire leurs discours. Et le plus amusant est que les griefs allégués en 1869 et en 1893 par les can-

didats officiels des deux époques étaient les mêmes : pression des grands propriétaires, intrusion du clergé, etc.... La guerre de 1870 avait amené un changement dans le personnel gouvernemental, mais beaucoup moins qu'on ne le pense en général dans le régime politique. Les illusions honnêtes et libérales de l'Assemblée nationale s'en étaient allées avec elle; et sous d'autres étiquettes, beaucoup d'anciens errements du régime impérial recommencèrent.

En 1871, les fils de Louis-Philippe revinrent en France Sur le caractère qu'ils montrèrent étant jeunes, je trouve, dans des souvenirs de M. de Sainte-Aulaire, le jugement suivant :

« M. le Duc de Nemours avait — peut-être même à un plus haut degré que M. le Duc d'Orléans — l'esprit et les qualités propres au Gouvernement.... Fils respectueux et soumis, il obéissait scrupuleusement au Roi, s'acquittait avec intelligence et dévouement des ordres qu'il en recevait, et s'abstenait soigneusement d'exprimer aucun blâme sur la conduite des Ministres ou la marche de leur politique.

« Le Duc d'Aumale et le Prince de Joinville avaient une toute autre attitude. Ils faisaient franchement de l'opposition... et déploraient l'aveuglement du Roi qui conservait à M. Guizot sa confiance. »

Quand ces princes revinrent en France, les hommes de mon âge étaient étudiants et n'ont pas pu avoir avec eux de sérieux entretiens ; mais il suffisait de les apercevoir de loin, à une chasse, ou dans un salon, pour garder de leur figure, de leur haute intelligence, de leur noble caractère des souvenirs profonds.

Le Duc de Nemours, tout le monde l'a dit, était le portrait vivant de Henri IV : à la condition cependant d'imaginer un Henri IV silencieux, plein de réserve et de dignité un peu froide et distante. Ce Prince et son fils, M. le Duc d'Alençon, par l'élévation de leurs sentiments, leur piété éclairée, leur charité généreuse, inspiraient un grand respect à ceux qui les ont approchés.

L'esprit du Béarnais revivait plutôt en M. le Prince de Joinville. Il était grand et mince, la barbe blanche, le dos courbé. Il aimait avec passion les belles forêts voisines de Paris. On se réjouissait, quand à un rendez-vous on apercevait de loin sa haute silhouette, penchée vers un interlocuteur, la main en cornet sur son oreille la moins sourde.

Le soir, pendant les longues retraites, qu'on ne faisait pas encore en automobile, mais au pas des chevaux fatigués, c'était une joie d'entendre le vieux Prince conter ses souvenirs. « Croiriez-vous, me dit-il un jour, que dans ma jeunesse, étant un officier de marine, un homme sérieux, je pensais me devoir à moi-même de mépriser l'amusement futile de la chasse. Mes frères, un matin, me saisirent au lit, me vêtirent de force, et commencèrent à me ligoter sur une selle : je dus céder en riant et les suivre. Quelle surprise! quelle émotion! Une attaque rapide, un débuché fantastique, à travers des pays que je ne reconnaissais pas! Et enfin un hallali inoubliable : le cerf réfugié sous la tonnelle de vigne d'un marchand de vin, où M. de Pontalba alla le servir, non sans courage et sans quelque danger. Mes préjugés étaient vaincus, et la passion de la chasse ne m'a plus quitté. »

En ces moments d'abandon, il consentait quelquefois à parler politique. Une politique si libérale, si raisonnable! C'était le temps où la campagne Boulangiste faisait rage. Il la jugeait fort sévèrement; c'est un des motifs du culte que j'ai gardé pour sa mémoire. J'ai entendu de lui ce joli mot : « Mon frère, le Duc d'Aumale, vient d'acheter un petit tableau 600 000 francs. Contrairement à son usage, il se vante de cette largesse, et la laisse célébrer partout. Il a raison : c'est l'alibi de son argent. »

Il rappelait souvent les souvenirs de son père, tantôt héroïques, tantôt gais. Le jour de l'attentat de Fieschi, le Roi, les Princes, le Maréchal duc de Trévise suivaient à cheval les boulevards, se rendant à une revue de la garde nationale. La police était informée du complot et du jour fixé, sans avoir pu découvrir le lieu du crime. Le Roi cepen-

dant n'avait pas voulu décommander la Revue. « Et nous marchions, disait le Prince, dûment avertis, nous demandant quand et comment surviendrait l'événement. »

Plus joyeuse était l'histoire de l'entrée à Falaise. M. d'Houdetot avait été envoyé en avant pour requérir des chevaux de selle : il trouve un cirque et ramène deux grands chevaux blancs, un peu gras, un peu vieux, encore de belle apparence, pour le Roi, et M. le Maréchal Soult. Le cortège s'avançait avec majesté quand, à la porte de la ville, la musique municipale entonne un pas redoublé. Aussitôt la monture du Maréchal bondit en avant et se colle à celle du Roi : aucun effort ne les sépare, le Roi riant aux larmes, le vieux soldat jurant par tous les saints. Aux accents vigoureux du même pas redoublé, chaque soir, le plus habile écuyer du Cirque exécutait le grand écart, et faisait des grâces à l'assistance. Les pauvres bêtes s'étaient méprises, et pour les détromper, il fallut faire taire la musique !

Quand, à la nuit tombante, le pas des chevaux résonnait entre les murs d'un village, le vieux Prince ôtait sa trompe de son épaule, et, d'après l'ancien usage, égayait les habitants d'une fanfare : celle de l'animal qu'on avait pris, celle de la forêt que nous quittions — son vautrait se déplaçait souvent — ou bien l'air connu de la d'Orléans :

Dans les Gardes françaises,
J'avais un amoureux !

Le Prince de Joinville dessinait avec talent et écrivait mieux encore, quand il en avait la fantaisie. Ses souvenirs de marin surtout l'ont bien inspiré ; et il existe de lui, sur des manœuvres de grandes flottes à voile, entre les îles de la mer Égée, des pages vraiment admirables. Il goûtait le charme de la vie. En même temps il a montré dès sa jeunesse, et, en 1870, dans son âge mûr, qu'il était capable de grandes actions, mais sans chercher jamais à jouer un rôle.

Le Duc d'Aumale sut remplir le rôle qu'il s'était proposé :

mais ce ne fut point celui d'un personnage politique. n'eut point la foi agissante de son père, ni le dévouement aveugle, l'abnégation, qui rendirent si digne de respect, même quand de mauvais conseils l'égarèrent, son neveu M. le Comte de Paris. Il ne crut pas possible de renouer la tradition rompue; mais il voulut, par son existence même, rendre hommage à la vieille France, dont il gardait le culte; laisser le souvenir d'un grand Prince, homme de guerre, devenu protecteur des arts et des lettres; vivre enfin à Chantilly, sous le Président Grévy, comme vivait Condé, au temps où il recevait Boileau et La Bruyère.

Ce rêve devenait une réalite, quand la politique le poursuivit, et s'en prit à son honneur de soldat. La lettre au bas de laquelle il avait signé :

Et je reste
Le Général Henri d'Orléans
Duc d'Aumale

lui valut, dans ses vieux jours, encore deux ans d'exil, et un regain de gloire. La politique eut tort. Elle le priva d'une pension de retraite; mais elle ne pouvait lui ôter son grade, pas plus que son nom.

Quiconque a été reçu par lui à Chantilly reverra toujours sa belle figure aux yeux bleu clair. On ne rentre pas sans mélancolie dans ce noble domaine. On aperçoit le duc d'Aumale, dans les carrefours de la forêt, sur sa jument blanche; on le voit, sous le *Saint Hubert*, de Baudry, présider au bout de sa table, au déjeuner qu'il offrait chaque semaine à des écrivains, à des peintres, à des étrangers de distinction, à des fidèles amis de sa famille. L'ordonnance habituelle n'était changée, et on ne voyait un hôte assis en face du Prince, que lorsqu'il recevait un roi, son neveu François II de Naples, homme excellent, roi fort simple en ses manières, et beaucoup moins imposant que n'était le maître de Chantilly.

Le Duc d'Aumale aimait à montrer ses collections. A des

restes précieux de l'ancienne galerie d'Orléans il avait joint de belles œuvres de Corot, de Delacroix, de Decamps, quelquefois aussi de Paul Delaroche, Meissonier, Gérôme. Dans le salon des batailles, il expliquait les manœuvres de Condé et celles de Montecuculli, avec l'érudition d'un historien, avec le ton familier d'un camarade. Le respect, l'intérêt saisissant de la scène faisait taire tout le monde. La foule de ses hôtes le suivait dans ses galeries et ses bibliothèques ; on entendait dominer sa voix forte et grave, voix d'un conférencier plutôt que d'un causeur. Le causeur spirituel et primesautier était M. le Prince de Joinville.

Ces Princes, lorsque les deux branches de la famille royale se rapprochèrent, avaient donné à la réconciliation une adhésion sincère et cordiale ; mais sans en attendre un résultat politique.

Avant de mourir, ils virent de nouveau la proscription s'abattre sur leur famille. Le Comte de Paris, né aux Tuileries, fut pour la deuxième fois exilé. Une foule d'amis allèrent le saluer au château d'Eu et sur les quais du Tréport. Il eut l'idée d'emmener quelques élus de Paris, Louis Calla, député de la Seine, et cinq ou six conseillers municipaux, dont j'étais. Il nous offrit à dîner à Douvres, à l'hôtel du Lord Warden. Triste et silencieux repas. Quelqu'un dit, en apercevant la fumée d'un navire qui sortait du port : « Voici le *Victoria* qui retourne en France ». Le *Victoria*, deux heures plus tôt, avait amené à Douvres, l'exilé. Il se leva, alla à la fenêtre qui donnait sur la mer, et y demeura longtemps. Quand il revint, il avait les yeux pleins de larmes. Il prit son verre et, debout, il nous dit : « Messieurs, à la France ! »

La France a suivi d'autres destinées. En ce moment sa gloire est si haute et si pure que la fierté d'être Français s'est encore agrandie dans nos âmes, et nous aide à supporter tous les chagrins.

Dans l'histoire de chaque peuple apparaît un grand siècle, origine des traditions nationales et objet d'un orgueil patriotique. Notre Nation a connu plus d'un grand siècle. La

France de saint Louis, la France de Louis XIV, la France 1789, la France de Napoléon éblouissaient tour à tourl e monde, et se faisaient oublier l'une l'autre, comme si, à chacune de ces renaissances, toute l'Histoire de France eût commencé. Aujourd'hui toutes les gloires revivent, et toutes les traditions s unissent. De plusieurs metaux fondus ensemble se forme un nouvel airain. Les successeurs que la guerre nous laissera ne nous verront plus, nous-mêmes et nos pères, que dans le lointain, à travers un brouillard lumineux et sanglant. Une nouvelle période d'activité et de pensée commencera pour eux, à partir des années de la grande lutte de délivrance soutenue contre l'agression des Allemands. S'il est pourtant une leçon du passé qu'ils devront conserver avec fidélité et reconnaissance, c est celle oui est contenue dans quatre lignes d'une lettre de Wellington à Lamartine : « Quand la France et l'Angleterre seront d'accord pour donner la paix au monde, personne ne pourra la troubler impunément ! »

APPENDICE

Ce livre était sous presse, lorsque mon collègue et ami, M. le Duc de Blacas, avec lequel je m'entretenais, en sortant de la Chambre, des souvenirs anciens que j'avais essayé de faire revivre, voulut bien me dire qu'il choisirait quelques documents dans les précieuses archives qu'il possède, et me permettrait de les publier. Je prie M. de Blacas d'agréer mes remerciements amicaux et m'empresse de mettre à profit la permission qu'il me donne, et d'ajouter à un livre déjà imprimé un appendice.

Ces documents, qui remontent à quatre époques différentes de la vie de Louis-Philippe : 1793, 1805, 1814 et 1815, enfin 1830, ne sont pas tous inédits, mais il était intéressant, pour l'exactitude du portrait de Louis-Philippe, de les rappeler et de les rapprocher les uns des autres, car ils témoignent de la fermeté et de constance de ses opinions.

En 1799, Dumouriez à écrit au Duc d'Orléans, pour l'engager à se rendre auprès du nouveau Roi Louis XVIII, de chaleureuses lettres déjà publiées dans le beau livre de M. Ernest Daudet sur l'Émigration[1]. Le baron de Roll apporte au Duc d'Orléans à Itzehoë, près de Hambourg, une autorisation du Roi dont le Duc d'Orléans ne profitera qu'un peu plus tard. Dans un long rapport, M. de Roll rend compte de sa mission. Voici quelques passages de ce rapport :

« ... M. le Duc d'Orléans venait d'arriver de son côté ; on m'introduisit tout de suite auprès de lui ; je commençai par lui dire l'objet de ma mission et je mis sous ses yeux l'autorisation du Roi. Il la lut avec beaucoup d'attention au moins deux fois, et après me l'avoir rendue, il me fit sa protestation de fidélité et de dévouement au Roi en fort bons termes, et puis, d'une voix altérée et émue, il me dit : « Comment puis-je espérer que le Roi me reverra avec plaisir, lorsque, dans cette autorisation de sa main, il parle d'égarement et d'erreurs ? — C'est toujours le même langage que la proclamation ; il faut, d'après ce que je viens de lire, que M. de Saint-Priest ait mal rendu au Roi ce que je lui avais dit ou qu'il m'ait bien mal compris. Et M. de Saint-Priest m'avait

1. *Histoire de l'Émigration pendant la Révolution française*, par Ernest Daudet. — Paris, Hachette. — Le rapport du baron de Roll et la lettre à M. d'Avaray (1864) sont cités dans cet ouvrage.

parlé d'une manière beaucoup plus satisfaisante, lorsqu'il m'a assuré des bonnes dispositions du Roi en ma faveur. » De là M. le Duc d'Orléans me dit qu'il lui était impossible de se rendre à l'armée de Condé, d'une armée qui était sous le commandement d'un général autrichien, que c'était de tous les moyens le plus funeste pour le Roi que de se tenir à une armée étrangère, et que tant qu'on le verrait associé aux étrangers ennemis de la France il ne réussirait pas à reconquérir le cœur de ses sujets; que s'il obéissait aux ordres du Roi, en se rendant immédiatement auprès de sa personne, il ne pourrait plus lui être utile; que tant que le Roi ne ferait pas connaître son intention de donner à la France une Monarchie limitée, et ne s'expliquerait pas différemment à ce sujet, qu'il l'a fait dans son manifeste, il regardait de son premier devoir de se tenir à l'écart et de ne point prendre part à des mesures aussi contraires à ses principes et à son opinion, dont il ne pouvait faire le sacrifice. Mais qu'il resterait également fidèle au Roi, et qu'il était incapable d'avoir les vues qu'on lui prêtait. Dans la discussion, il lâcha que, si le Roi annonçait qu'il voulait une Monarchie qui ressemble à celle d'Angleterre ou enfin une Monarchie limitée, qu'il faudrait qu'il l'annonçât plus tôt que plus tard, qu'il en ressentirait tout de suite l'heureux effet par la quantité de partisans que cela lui donnerait, qui gémissaient de ne pouvoir lui être utiles, avant cette déclaration.

« Après une heure de débat, je ne gagnai rien sur ce Prince.

« ... Le lendemain M. de Montjoye vint me dire que le Prince m'attendait. J'arrivai, et la discussion se rentama avec plus de force et plus de chaleur de part et d'autre que la veille. Le Prince se débattit toujours dans les mêmes principes, et dans un petit cercle de raisonnements toujours les mêmes, sans répondre à aucune des réfutations ou des objections, que je lui faisais, que par ces phrases : « Je ne pourrai plus être utile au Roi, si je me rends auprès de sa personne, je perdrai tous mes moyens, sans pouvoir le servir; je ne puis sacrifier mon opinion; si je ne puis me résoudre à aller à une armée autrichienne, je crois que mon premier devoir est de me tenir à l'écart, tant que le Roi prendra des mesures que je regarde comme funestes à la Monarchie et qui sont contraires à mon opinion. » J'ai employé tour à tour tous les raisonnements possibles, pour le tranquilliser, pour le flatter, pour lui ouvrir les yeux sur les fausses impressions qu'on lui a données et pour le convaincre, mais aucun ne fit effet sur lui.

... Lorsque je représentai à M. le Duc d'Orléans que quelle que soit l'issue des événements il ne reprendrait le rang dans l'Europe, qui lui appartenait par sa naissance, que lorsqu'il aurait rempli son devoir envers son Roi, il me répondit qu'il le savait bien, mais qu'il y avait un premier devoir pour lui, celui qu'on devait à sa patrie, et que ce n'est que lorsque le Roi aurait assuré une Monarchie limitée qu'il pourra suivre le mouvement de son cœur.

« ... Il me répondit ce qu'il m'avait déjà dit, et qu'il me répétait, qu'il n'avait aucun parti, qu'il était et serait toujours fidèle au Roi, mais qu'il se devait à l'opinion, qu'il avait manifesté pour une Monarchie limitée, que c'était le vœu général de tous les Français....

« ... Lorsque je lui déclarai que ce n'était point par des paroles et des protestations seulement qu'il pourrait aujourd'hui prouver au Roi sa fidélité et son dévouement, que ce ne serait que lorsqu'on le verra auprès de la personne du Roi qu'on y croira dans le public, que ce n'est qu'alors qu'on se dira : il n'avait que 16 ans lorsque la Révolution commença; il me répondit encore la phrase que, quand le Roi aura déclaré publiquement ses intentions en faveur d'une Monarchie limitée, il pourra suivre son devoir et le mouvement de son cœur. »

En 1805, tout en maintenant ses vues et sa ligne de conduite, le Duc d'Orléans est rentré en grâce auprès de Louis XVIII, et de nombreuses lettres apportent au Roi l'expression de son dévouement et de son respect. Nous citons ici des passages d'un long rapport qu'il adresse à M. le Comte d'Avaray, pour le Roi, sur la situation de l'Europe et l'avenir de la Monarchie, au moment même où la puissance de Napoléon arrive à l'apogée.

« ... Si la France ne rentre pas dans ses anciennes limites, et si le Gouvernement paternel et tranquillisant de son Souverain légitime ne lui est pas rendu, croyez, Monsieur, qu'il n'y a pas de milieu, et que l'Empire Français absorbera l'Europe, ou sera absorbé par elle. Le rétablissement du Roi est le seul moyen pour la France d'échapper en définitif au sort de la Pologne ou à celui de l'Empire Romain, qui s'écroula presque par son propre poids. Le rétablissement du Roi est le seul moyen pour les puissances étrangères d'empêcher (dans le cas où elles feraient la guerre heureusement contre la France actuelle) que les unes ou les autres ne s'agrandissent de manière à détruire tout équilibre

entre elles. La conduite du Roi doit donc tendre à faire sentir *à tous* que l'intérêt *de tous* est son rétablissement.

« ... Je ne vous ai pas parlé, Monsieur, de la crainte de la réaction en France après le rétablissement du Souverain légitime, non pas assurément que je ne croie que cette crainte a été très nuisible à la cause du Roi, mais parce que le Roi a toujours fait personnellement tout ce qu'il était possible de faire pour rassurer à cet égard, et que plus nous nous éloignons de l'époque funeste où la Monarchie fut renversée, et moins cette réaction devient effrayante pour ceux qu'elle aurait pu inquiéter. D'ailleurs la déclaration si noble, si sage et si touchante dont le Roi à permis à Monsieur de me donner lecture dernièrement, ne laisse rien à désirer à cet égard. Elle doit rassurer autant que la nature des choses le permet.

... La reconnaissance du Roi comme Roi de France et de Navarre par les puissances belligérantes serait sûrement une grande satisfaction pour le Roi personnellement et pour tous ses serviteurs, mais la question est de savoir de quelle utilité cette reconnaissance serait, d'une part à sa propre cause, et de l'autre au grand objet de la coalition, celui de renfermer la puissance française dans les limites raisonnables. L'utilité dont cette reconnaissance pourrait être à la cause du Roi dépend évidemment des mesures dont elle pourrait être suivie.... Il serait chimérique de se flatter que les puissances voulussent, ou même pussent abandonner au Roi la direction et la conduite de leurs armées. Cela ne comporte même pas un moment de discussion. Que pourraient-elles donc faire après avoir reconnu le Roi? — Essayer de former autour de son auguste personne, une armée Royale composée de tous les Français fidèles? — Ah! Monsieur, l'expérience du passé doit avoir détruit cette vaine illusion. Jamais on ne formera d'armée Royale française sur un territoire étranger. Les petits corps qu'on voudrait décorer de ce beau nom ne peuvent acquérir aucune importance, et même ils appartiendront toujours moins au Roi qu'à l'armée dont ils feront partie, et ils seront plus nuisibles qu'utiles à la cause du Roi.

« ... Il faut que le Roi *popularise* sa cause (si j'ose me servir de cette expression), tant avec la France qu'avec les puissances armées contre elle, et je crois que le Roi peut y parvenir en rejetant tout l'odieux de cette guerre sur l'ambition de Buonaparte, et la nécessité où il se trouve de faire toujours de nouvelles usurpations pour soutenir les anciennes.

« Le Roi se rappelle sûrement qu'un des moyens les plus efficaces que les auteurs de la Constitution de 91 employèrent pour populariser leur ouvrage fut la renonciation solennelle à toute conquête. Cet artifice leur réussit autant en France que dans l'étranger. Tout le monde et peut-être même tous les gouvernements en furent séduits. Mais aujourd'hui ce puissant levier est à la disposition du Roi, si Sa Majesté veut l'employer, et j'ose dire qu'Elle le doit d'autant plus, que c'est autant son intérêt personnel et celui de ses serviteurs, que celui de la France, de l'Europe et du monde entier.

« Que le Roi fasse sentir généralement qu'en tous points, les actions et la conduite des révolutionnaires ont été contraires à la doctrine philanthropique par laquelle ils séduisaient, et qu'en tous points les résultats ont été diamétralement opposés à ceux qu'ils promettaient. Que le Roi rappelle la renonciation à toutes conquêtes si souvent et si solennellement répétée par toutes les assemblées françaises, et les applaudissements unanimes qui en résultèrent, tant en France que dans l'étranger. Que le Roi déclare ensuite que le bonheur et la paix qu'on se promettait au dedans et au dehors, comme un résultat certain de cette renonciation, on ne peut les attendre que de lui, parce que *lui seul* peut procurer à la France un Gouvernement assez solidement constitué pour se maintenir dans l'intérieur, sans tous les moyens de puissance extérieure auxquels les gouvernements révolutionnaires ou usurpateurs sont forcés d'avoir recours pour prolonger leur existence. Que le véritable intérêt de la France ne peut jamais être de vouloir conserver des conquêtes qui lui sont parfaitement inutiles, et qui l'obligeraient à répandre des flots de sang pour soutenir des guerres interminables dont le résultat final serait son anéantissement et sa ruine totale....

« ... Je crois que la renonciation du Roi à toutes les conquêtes révolutionnaires personnaliserait la guerre à Buonaparte plus qu'aucune autre mesure. Les puissances diront probablement qu'elles ne prennent les armes que pour renfermer la puissance française dans des limites compatibles avec leur sûreté et leur indépendance. Dès lors toute idée qu'elles veulent dicter des lois à la France tombe d'elle-même, dès lors ce n'est plus à la France qu'on fait la guerre, mais à l'ambition de Buonaparte. Ce n'est plus pour Dunkerque, Valenciennes ou Strasbourg que les armées françaises se battraient et que la France s'épuiserait, c'est pour Ta

rente, Mantoue et Amsterdam! Je crois que rien ne saurait être plus avantageux au Roi que cette distinction, mais qu'il est essentiel d'en tirer parti au dedans et au dehors, et que c'est une occasion très heureuse pour le Roi de populariser sa cause des deux côtés. »

En 1814, il n'est question que de la joie de rentrer en France. La lettre suivante est du 13 août.

13 août 1914.

Sire,

Après dix-huit jours de traversée, le vaisseau la *Ville de Marseille* que Votre Majesté avait daigné me faire assigner pour aller en Sicile est enfin à l'ancre devant la ville dont il porte le nom. Comme je n'avais été que quatre jours pour me rendre de Toulon à Palerme, ce voyage a paru bien long à ma femme, mais heureusement quoiqu'elle soit bien fatiguée, elle n'a pas beaucoup souffert. Elle me charge ainsi que ma sœur de présenter au Roi leurs respectueux hommages, en attendant qu'elles aient le bonheur (qu'elles désirent avec impatience) de pouvoir les lui offrir elles-mêmes.

Nous débarquerons demain au Lazaret où nous resterons en quarantaine, jusqu'au 18, et aussitôt que les bateaux seront prêts pour remonter le Rhône, nous nous mettrons en route pour Paris où je calcule que ma femme arrivera vers le 15 de septembre, c'est-à-dire environ un mois avant l'époque présumée de son accouchement.

J'espère que j'aurai avant elles l'honneur de faire ma cour à Votre Majesté, car je me propose de les devancer à Paris, afin de m'assurer par moi-même que le Palais Royal sera prêt à les recevoir, et je compte ensuite retourner au-devant d'elles.

Je supplie Votre Majesté d'agréér avec sa bonté ordinaire l'hommage de mon profond respect et de mon entier dévouement.

Sire, de Votre Majesté,
très humble, très obéissant et très fidèle sujet,
serviteur et neveu,

Louis-Philippe d'Orléans.

En rade de Marseille, ce 13 août 1814.

En 1815, aux Cent Jours, les deux lettres du 24 mars et du 4 avril annoncent au Roi que le Duc d'Orléans a pu passer en Angleterre et lui font connaître un beau trait du maréchal Mortier. Nous reproduisons ensuite une lettre du 17 mai 1815, dont nous avons l'original sous les yeux, et qui contient des idées politiques et militaires toutes semblables à celles qui sont exprimées dans les documents de 1799 et 1805.

24 mars 1815.

SIRE,

C'est un soulagement pour mon cœur au milieu des malheurs qui nous accablent que d'avoir à faire connaître à Votre Majesté un beau trait de plus du Duc de Trévise. Avant le départ de Votre Majesté de Lille, une dépêche télégraphique transmise de 15 lieues lui enjoignait d'arrêter tous les Bourbons. Peu après votre départ, il arriva devant Lille un officier d'Etat-Major que le Maréchal se fit amener. Il était chargé de s'assurer de nos personnes et en portait l'ordre officiel du nouveau Ministre de la Guerre, Prince d'Eckmühl : mais le Maréchal s'assura de la sienne jusqu'à ce qu'il m'aye su hors des frontières. Je les ai passées ce matin à 3 h. 1/2, et je suis heureusement arrivé à Tournay.

Ma sœur me demande de présenter son hommage au Roi. Nous allons continuer notre route pour l'Angleterre et je supplie Votre Majesté d'agréer l'hommage de mon profond respect.

Sire, de Votre Majesté,
très humble, très obéissant et très fidèle serviteur,
sujet et neveu,

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS.

Tournay, 24 mars 1815.

4 avril 1915.

SIRE,

Je m'empresse d'informer Votre Majesté qu'après bien des contrariétés résultantes de l'état des chemins, des chevaux et de la navigation, je suis enfin heureusement arrivé à Londres avec ma sœur. J'y ai trouvé ma femme très souffrante par

suite de l'agitation, et des maux de nerfs qu'elle a éprouvés. Elle me charge ainsi que ma sœur de présenter leurs hommages au Roi, et je le supplie d'agréer, avec sa bonté ordinaire, celui de mon profond respect et de mon inébranlable attachement.

Sire, de Votre Majesté
très humble, très obéissant et très fidèle sujet,
serviteur et neveu,

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS.

Londres, ce 4 avril 1815.

On a pu lire, dans le chapitre V, les principaux passages d'une importante lettre envoyée par le Duc d'Orléans le 25 avril, et dans laquelle il expose à Louis XVIII ses idées sur les chances de retour et les moyens de refaire une armée.

Le Roi a répondu, et la lettre du 17 mai, que nous publions ici, est la réplique du Duc d'Orléans. Il exprime en termes respectueux mais fermes son regret de n'avoir pas été appelé à donner à la Monarchie, pendant l'année 1814, un concours effectif; et sa résolution, ses services n'étant pas agréés, de vivre à l'écart et sans ambition : promesse qu'il a fidèlement tenue jusqu'à la fin de la troisième journée des émeutes de 1830.

17 mai 1815.

SIRE,[1]

J'ai reçu la lettre dont Votre Majesté m'a honoré le 10 de ce mois. Je suis bien flatté de ce que vous daignés me dire au sujet de la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 25 avril, et bien heureux que les principes que j'y ai posés, ayent obtenû votre approbation. Cependant, comme Votre Majesté ajoute qu'Elle n'en tire pas les mêmes conséquences que celles que j'ai déduites dans ma lettre, je regrette vivement que Votre Majesté n'ait pas daigné me faire connaître quelles sont les conséquences qu'Elle tire Elle-même de ces principes, et en quoi Elle trouve que je me suis trompé. Je

1. Cette lettre a été publiée par les soins du Roi Louis-Philippe en 1850, dans la brochure déjà citée par nous.

regrette plus encore que Vous n'ayés pas daigné me communiquer le Plan que Vous m'annonçés, et à l'exécution duquel Vous voulés bien me faire espérer que mes faibles services pourraient être de quelque utilité. Votre Majesté daigne me dire qu'Elle me le communiquera lorsque je serai arrivé auprès d'Elle, mais j'attacherais un grand prix à le connaître avant de m'y etre rendû, car s'il se trouvait, comme j'en ai quelque crainte, que je ne crusse pas pouvoir entreprendre ce dont Votre Majesté peut avoir l'intention de me charger, il deviendrait encore bien plus pénible pour moi d'être obligé alors de m'éloigner d'Elle, que de continuer dans la retraite où je suis aujourd'hui, si après avoir eu connaissance de ses intentions, je reconnaissai cette impossibilité. Cela serait plus pénible pour moi, Sire, parce que cela serait plus marquant, et que cela pourrait par conséquent fournir plus de prétextes aux malveillans pour donner à ma conduite la couleur que j'ai toujours désiré qu'on ne pût jamais lui donner.

J'ai lieu de me flatter que, jusqu'à présent du moins, Votre Majesté a rendû à ma conduite une justice à laquelle à la vérité, je crois avoir quelques titres. Il ne m'a pas été difficile de m'appercevoir dès les premiers momens de mon retour en France, qu'il n'entrait pas dans les vues de Votre Majesté de m'admettre à sa confiance intime, je pourrais même presque dire à sa Cour, où les distinctions perpétuelles entre les Princes de sa famille et ceux de sa Maison, produisaient sans cesse des étiquettes qui, en ravalant les Princes de votre sang presqu'au niveau des particuliers, les séparaient de votre famille aux yeux du public, et les plaçaient nécessairement, dans leurs rapports avec les autres Princes des Maisons souveraines de l'Europe, dans une position d'infériorité; quoiqu'ils eussent au moins le droit d'être leurs égaux, et qu'ils eussent été souvent les supérieurs même de quelques têtes couronnées; ainsi que Votre Majesté a daigné Elle-même me l'apprendre, car je l'ignorais, lorsque les désagrémens que nous éprouvions, m'ont porté à Lui faire aux Thuileries quelques représentations respectueuses à cet égard. Cependant Votre Majesté a pû voir que ces considérations n'ont eu aucune influence sur ma conduite, et que j'ai tout supporté pour empêcher que cela ne fût remarqué, et qu'il ne pût en résulter des doutes sur la sincérité de mon attachement pour Votre Majesté.

Il est bien connû, Sire, de toute la France, il est même probablement connû de toute l'Europe, que tandis que tous

les Princes de votre famille étaient appelés constamment et une fois pour toutes à votre Conseil, j'en ai été constamment exclu. Votre Majesté peut me dire que je ne m'en suis jamais plaint, que je ne l'ai jamais demandé, rien n'est plus vrai; et qu'Elle me permette d'ajouter ici une autre vérité, c'est que je ne l'ai jamais désiré. Je n'ai pas désiré davantage d'aller siéger à la Chambre des Pairs dont Votre Majesté, selon l'ancien usage de la Monarchie Française, nous a déclarés Membres nés et de droit, mais dont néanmoins Elle nous a effectivement exclus par l'innovation d'exiger l'assentiment Royal pour que les Princes pussent y siéger, et de frapper de nullité tout ce qui serait fait en leur présence, lorsque cet assentiment n'aurait pas été préalablement exprimé et renouvellé à chaque session. Et pourquoi ne l'ai-je pas désiré? Sire, je l'aurais désiré vivement si j'avais pû me flatter d'obtenir de votre part, cette confiance intime sans laquelle il est impossible de pouvoir être utile dans un Conseil, ou si j'avais crû que ma présence ou mes discours dans la Chambre des Pairs pussent consolider Votre Majesté sur son trône et fortifier son Gouvernement; mais sentant, comme je le faisais, que mes opinions ne coïncideraient pas toujours avec celles de Votre Majesté et de ses Ministres, j'ai préféré être dispensé de manifester les miennes; j'ai préféré ne pas être placé dans l'alternative fâcheuse pour tous, mais bien plus fâcheuse pour le Premier Prince de votre sang, d'approuver en apparence, ce qu'il désapprouve en réalité, ou d'acquérir une funeste popularité par l'opposition qu'il apporte aux mesures du Gouvernement et par la défaveur de la Cour.

J'ai donc préféré, Sire, la nullité dans laquelle Vous me placiés Vous-même, et Votre Majesté a vû combien je m'y suis religieusement renfermé. Ceux qui avaient le plus de préventions contre moi, ont été forcés de me rendre la justice que je ne me mélais de rien au monde, que de soutenir le Gouvernement de Votre Majesté par tous les moyens qui restaient en mon pouvoir, et d'éviter scrupuleusement tout ce qui pouvait même ressembler à une opposition.

Sire, le premier vœu de mon cœur est de voir Votre Majesté sur son Trône, et de jouir en France sous ses auspices, du rang et de l'existence de Premier Prince du sang; voilà ce que je désire bien sincèrement, et ce que dans mon âme et conscience, je préfère à tout, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de le dire à Votre Majesté. Mais plus je le désire, et plus je désire que Votre Majesté adopte les mesures et le système qui peuvent le consolider plus effica-

cement, et nous préserver par cette consolidation d'un second renversement, lorsque nous aurons eu le bonheur de voir une seconde restauration.

Il me semble, Sire, que la principale difficulté n'est pas aujourd'hui de renverser Buonaparte, et de reconduire Votre Majesté à Paris, mais c'est de consolider votre rétablissement et de vous procurer en France une force capable de Vous préserver ainsi que nous, d'une rechute comme celle du mois de mars dernier. C'est cela qu'en général, on entend bien mal hors de France, non pas par défaut de bonnes intentions à votre égard, car je suis persuadé que tous les Gouvernements désirent sincèrement que Votre Majesté soit rétablie et qu'Elle le soit solidement, mais par défaut de connaissance de la France et du caractère français, et malheureusement la plupart des Français qui sortent de France, se laissent tellement entraîner par leurs passions, et s'échauffent tellement entre eux, que leurs opinions achèvent d'égarer ceux qui, étant étrangers à la France, auraient eux-mêmes besoin d'être guidés et éclairés sur le véritable état des choses en France, et sur la véritable disposition des esprits. Je dois avouer à Votre Majesté que cette exaltation d'opinions parmi les émigrés, est un des motifs qui m'a toujours éloigné de m'agréger à eux, car outre que je la crois très dangereuse et même funeste pour les intérêts de Votre Majesté, je sens, et j'ai souvent éprouvé que la différence de mes opinions m'attire, de leur part, des désagréments auxquels je ne me soucie point d'être exposé.

C'est pour cela, Sire, que je croirais infiniment fâcheux pour les intérêts de Votre Majesté qu'Elle se présentât en France, entourée d'une réunion de Français professant des opinions semblables. L'expérience de l'année dernière doit nous faire sentir combien il importe que Votre Majesté mette beaucoup de circonspection dans votre conduite à cet égard, et la lettre de Votre Majesté me fait craindre que ce ne soit votre intention de vous mettre à la tête d'un Corps semblable à celui qui entra sous vos ordres en France en 1792, et cette crainte est pour moi un nouveau motif bien puissant pour vous supplier de daigner permettre que je reste encore dans ma retraite. J'aime à me flatter que la sagesse de Votre Majesté remédiera aux maux que la partie de son Plan qu'Elle m'a permis d'appercevoir, me fait craindre et prévoir. J'aime même à me flatter que je me trompe dans ma manière de voir, mais je ne puis me persuader, que le Gouvernement de Votre Majesté soit reconnu par la France, tant

que le siège en sera dans un lieu occupé et entouré par les Armées étrangères. Je n'en excepterais que Paris dont (comme j'ai déjà eu l'honneur de le mander à Votre Majesté) l'occupation ne me paraît devoir être nécessairement momentanée, parce que je la regarde comme un coup mortel pour le Gouvernement de Buonaparte.

Je sens avec quels soins Votre Majesté doit éviter, ainsi qu'Elle daigne me le dire, *tout ce qui pourrait accréditer en France, les bruits que Buonaparte cherche à répandre sur les vues intéressées des Alliés*, mais je ne sens pas moins vivement combien il importe à Votre Majesté de ménager la délicatesse, je dirais presque, la susceptibilité de la Nation française à cet égard. Que Votre Majesté pense bien au cri fui sera poussé en France, si c'est Elle qui fait ouvrir les Portes des Places aux troupes alliées, et si c'est d'une de ces Places, et sous la Garde d'une Garnison étrangère, dont un petit corps d'émigrés ne changera point la nature, et ne fera probablement que l'aggraver aux yeux de la Nation française, que Votre Majesté entreprend de gouverner la France! Plus je crois que les Puissances étrangères veulent sincèrement le renversement de Buonaparte et votre rétablissement, et moins je me persuade qu'elles puissent exiger de Votre Majesté des démarches qui me semblent devoir être aussi pénibles pour Elle, que fâcheuse pour sa cause, et nuisible à ses intérêts.

Je n'importunerai pas davantage Votre Majesté avant de connaître plus en détail le Plan dont Elle a daigné me parler. Ma femme me charge de témoigner au Roi sa reconnaissance pour l'intérêt qu'Il daigne prendre à sa santé et à celle de ses enfants. Elle tousse beaucoup moins, et elle est mieux, sans cependant être aussi bien que nous le désirerions. La coqueluche de mes enfants est presque terminée.

Que Votre Majesté daigne agréer avec bonté l'hommage de mon profond respect et de mon entier dévouement.

Sire, de Votre Majesté
très humble, très obéissant et très fidèle sujet,
serviteur et neveu,

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS.

Richmond, ce 17 mai 1815.

Le 29 Mai 1815 Madame la Duchesse d'Orléans écrit au Roi Louis XVIII.

29 mai 1815.

SIRE,

Il me serait impossible de vous exprimer tout ce que je sens et tout ce que j'éprouve, mais j'espère que Votre Majesté lira dans mon cœur, et j'ose dire qu'il ne peut pas y en avoir un qui vous soit plus sincèrement attaché et plus entièrement dévoué. Si j'ai appris à vous connaître dans le bonheur, et vos bontés paternelles pour moi, m'ont inspiré le plus respectueux attachement, le malheur l'a redoublé : que ne suis-je un homme pour vous prouver tout ce que je sens pour un Oncle cher, pour un Roi révéré qui méritait un sort plus heureux! Mais Dieu est bon, Sire, il n'abandonnera pas Votre Majesté, il ne sera pas sourd aux prières de tant de malheureux; si vous eussiez entendu l'Exaudiat dans la chapelle de *Ning* (?) le jour de Pâques, nous sanglottions tous; je vous reverrai après sur votre trône, et heureux.

J'espère que Votre Majesté aura reçu la lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire en arrivant à Douvres: j'y suis restée huit jours, au bout desquels la communication avec la France était presque entièrement interrompue. Je suis venue à Londres, où je loge pour à présent à l'Hôtel de Seillon(?) qui me rappelle les plus doux souvenirs. J'ai vu hier le Prince Régent qui m'a comblé de bonté et m'a exprimé le plus vif et sincère intérêt pour Votre Majesté, pour notre famille, et pour notre cause qu'il soutiendra fortement. Veuillez, Sire, agréer avec votre ordinaire bonté, l'hommage de tous les vœux que je forme pour votre conservation et pour votre bonheur, et celui du tendre, respectueux attachement avec lequel je suis

Sire, de Votre Majesté
la très humble et très attachée nièce
servante et sujette.
MARIE AMÉLIE.

Londres le 29 may 1815.

Enfin nous arrivons à 1830. Les trois lettres qui m'ont été confiées ne sont rien moins que la correspondance échangée le 2 et le 3 août entre le Palais-Royal et Rambouillet.

La première a été signée conjointement par Charles X et M. le Duc d'Angoulême. C'est la copie de celle qui fut envoyée de Rambouillet au Lieutenant Général, et qui contient une double abdication.

Rambouillet, 2 août 1830.

Mon cousin je suis trop affligé des maux qui affligent ou qui pourraient menacer mes peuples pour n'avoir pas cherché un moyen de les prévenir. J'ai donc pris la résolution d'abdiquer la couronne en faveur de mon petit-fils le Duc de Bordeaux.

Le Dauphin, qui partage mes sentiments, renonce aussi à ses droits en faveur de son neveu.

Vous aurez donc, en votre qualité de lieutenant général du Royaume, à faire proclamer l'avènement de Henri V à la couronne. Vous prendrez d'ailleurs toutes les mesures qui vous concernent pour régler les formes du Gouvernement pendant la minorité du nouveau Roi. Ici je me borne à faire connaître ces dispositions; c'est un moyen d'éviter encore bien des maux.

Vous communiquerez mes intentions au corps diplomatique, et vous me ferez connaître le plus tôt possible la proclamation par laquelle mon petit-fils sera reconnu Roi sous le nom de Henri V.

Je charge le lieutenant général vicomte de Foissac-Latour de vous remettre cette lettre. Il a ordre de s'entendre avec vous pour les arrangements à prendre en faveur des personnes qui m'ont accompagné, ainsi que pour les arrangements convenables pour ce qui me concerne et le reste de ma famille.

Nous réglerons ensuite les autres mesures qui seront la conséquence du changement de règne.

Je vous renouvelle, mon cousin, l'assurance des sentiments avec lesquels je suis votre affectionné cousin.

Signé, CHARLES, LOUIS ANTOINE[1].

A minuit Louis-Philippe répond, et la lettre est toute entière de sa main.

SIRE,

Je reçois à l'instant même la lettre datée à Rambouillet

1. Cette lettre a été publiée le 3 août dans le *Moniteur* officiel.

le 2 août 1830 que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire, et par laquelle Elle abdique la Couronne, en même temps que Monsieur le Dauphin renonce à ses droits. Je fais déposer cet acte aux Archives de la Chambre des Pairs, et j'en ordonnerai la communication aux deux Chambres aussitôt qu'elles seront constituées.

Je suis avec un profond et respectueux attachement

Sire,

de Votre Majesté,
le très humble et très obéissant serviteur.

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS

Paris, ce 2 août 1830, à minuit.

Le lendemain matin, Louis-Philippe a réuni ses ministres; et le Conseil, avant de se rendre avec lui à la Chambre, devant les députés et les pairs, a jugé nécessaire l'envoi de la lettre suivante. Les derniers mots seulement sont de sa main.

SIRE,

J'annonce aujourd'hui aux deux Chambres assemblées l'acte d'abdication que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'adresser, ainsi que la renonciation de Monsieur le Dauphin à ses droits. J'en ai fait déposer l'original dans les archives de la Chambre des Pairs ainsi que j'ai déjà eu l'honneur d'en informer Votre Majesté. Je viens en outre d'en ordonner l'insertion dans la partie officielle du *Moniteur*; mais quelque douloureux que soit pour moi ce devoir je me sens obligé d'informer Votre Majesté qu après son abdication et la renonciation de Monsieur le Dauphin, il est indispensable qu'elle s'éloigne immédiatement ainsi que Monsieur le Dauphin, du Territoire Français. Je charge le Général Pajol de se rendre auprès de Votre Majesté et de prendre les mesures nécessaires pour pourvoir à sa sûreté et protéger sa marche.

Je charge des membres de la même Commission qui s'est rendue hier auprès d'Elle, de s'y rendre de nouveau afin qu'ils soient à ses ordres pour l'accompagner dans sa route. Si Votre Majesté désirait un plus grand nombre de Commissaires je la prie de vouloir bien me le faire savoir. Je la

supplie aussi dans le cas où elle aurait d'autres communications à me faire de vouloir bien me les adresser.

Je suis, Sire,

de votre Majesté
le très humble et très obéissant serviteur

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS.

Paris, ce 3 août 1830.

Et il ajoute ces derniers mots, de sa main :
Que Votre Majesté me pardonne si cette lettre n'est pas entier de mon écriture. Elle m'était trop pénible.

Ce message douloureux, mais prévu dut atteindre à Maintenon le Roi Charles X qui s'éloignait déjà. Il ne changea rien dans les dispositions du Roi à l'égard du Lieutenant Général. Car le lendemain 4 août, son dernier ordre à ses troupes, reproduit par la *Quotidienne*, se terminait ainsi :

Maintenon, 4 août.

... Le Roi transmet pour la dernière fois ses ordres aux braves troupes de la garde et à celles de la ligne qui l'ont accompagné; c'est de se rendre à Paris où elles feront leur soumission au Lieutenant Général du Royaume qui a pris toutes les mesures nécessaires pour leur sûreté et leur bien-être à tous.

Le Maréchal duc DE RAGUSE,

Pour ampliation : Le Marquis DE CHOISEUL
Chef d'État-Major.

Dans la lettre du 3 août il est parlé de l'éloignement nécessaire du Roi et de M. le Dauphin; mais nullement du départ du Duc de Bordeaux. Le 3 août, en effet, le sort du jeune héritier du trône n'était pas encore décidé. Une régence était-elle possible? — La charte pouvait-elle redevenir une réalité sous le Gouvernement du Lieutenant Général, et pendant une minorité? — Il eût fallu avant tout que le petit-fils de Charles X fût ramené au Palais et confié aux soins de Louis-Philippe. Ainsi que l'établissent les documents que nous avons publiés plus haut, le Lieutenant Général, pendant la retraite du vieux Roi à travers la Normandie, eut la pensée

de rappeler auprès de lui le jeune Duc de Bordeaux. La proposition fut secrètement transmise et fut rejetée par Mme la Duchesse de Berry; et la réponse négative était arrivée à Paris, lorsque le Roi des Français prêta serment; car cette cérémonie n'eut lieu que neuf jours après le départ de Charles X.

Rappelons, pour achever le portrait de Louis-Philippe, la formule du serment qu'il a fidèlement tenu pendant dix-huit ans.

Le *Moniteur* du 10 août contient ces lignes :

« L'an 1830, le 9 août, Messieurs les Pairs et Messieurs les députés étant réunis au Palais de la Chambre des députés sur la convocation de Mgr Louis-Philippe d'Orléans, Duc d'Orléans, Lieutenant Général du Royaume....

« S. A. R. s'est levée et la tête découverte a prononcé le serment dont la teneur suit :

« En présence de Dieu, je jure d'observer fidèlement la charte constitutionnelle avec les modifications exprimées dans la déclaration; de ne gouverner que par les lois et de faire rendre bonne et exacte justice à chacun suivant son droit et d'agir en toute chose dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français. »

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.

CHAPITRE I.

La jeunesse de Louis-Philippe 1

CHAPITRE II.

Danton. — Dumouriez. — La Fayette 33

CHAPITRE III.

Louis-Philippe pendant son premier exil 55

CHAPITRE IV.

Réflexions rétrospectives sur la Révolution française 73

CHAPITRE V.

Les Cent Jours 106

CHAPITRE VI.

Restauration 130

CHAPITRE VII.

Louis-Philippe sous la Restauration 154

CHAPITRE VIII.

1830 et 1848 172

CHAPITRE IX.

Les causes de la ruine 203

CHAPITRE X.

Après la Révolution 247

APPENDICE 269

IMPRIMERIE LAHURE.
Paris, 9, rue de Fleurus.

Louis Philippe, King of France 153586 HF.B
Author Cochin, Denys L8889
Title Louis-Philippe d'après des documents inédits. .Yc

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
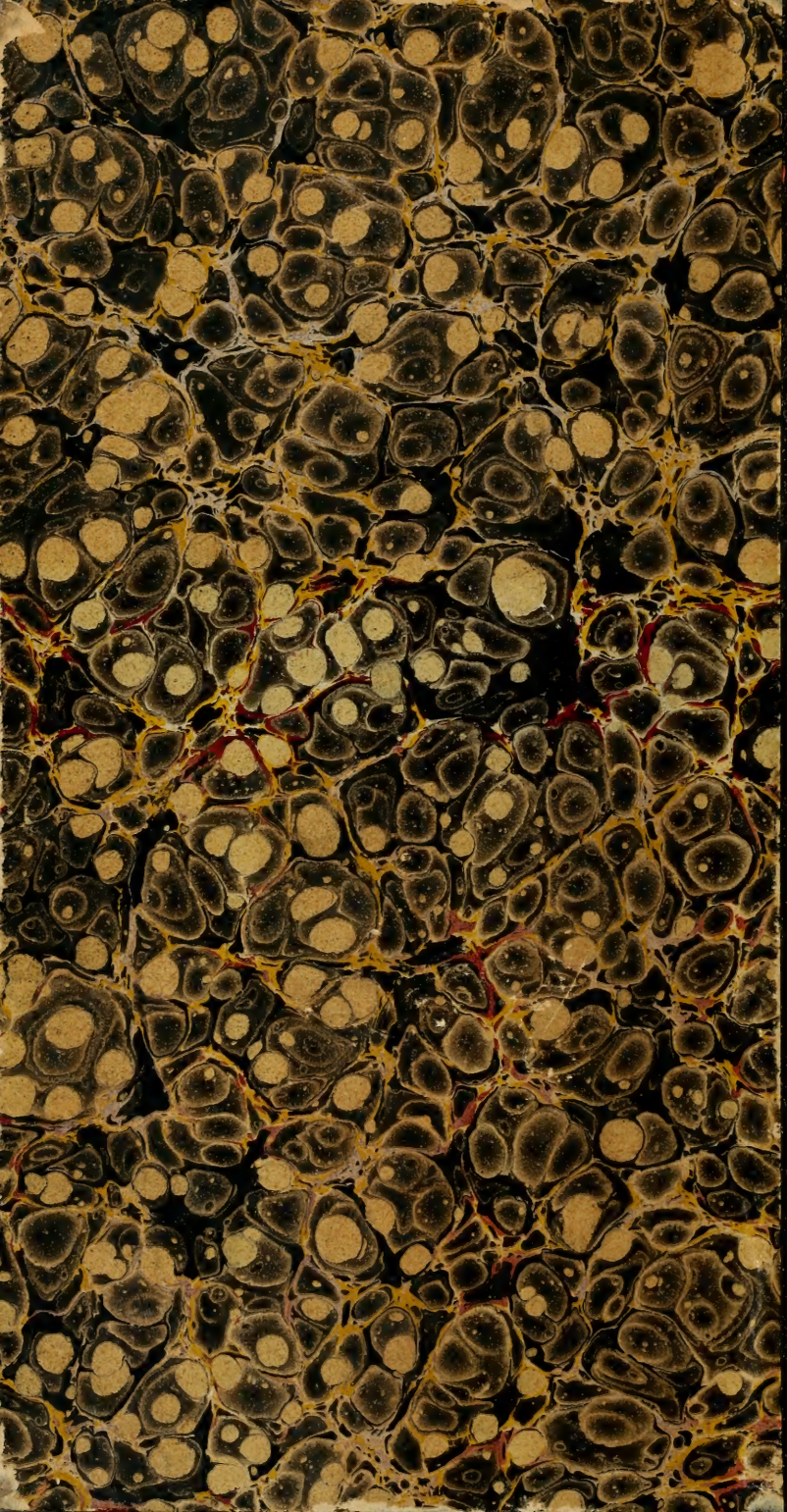
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU